RAPPORT ANNUEL 2005

VINCI

VINCI CONCESSIONS

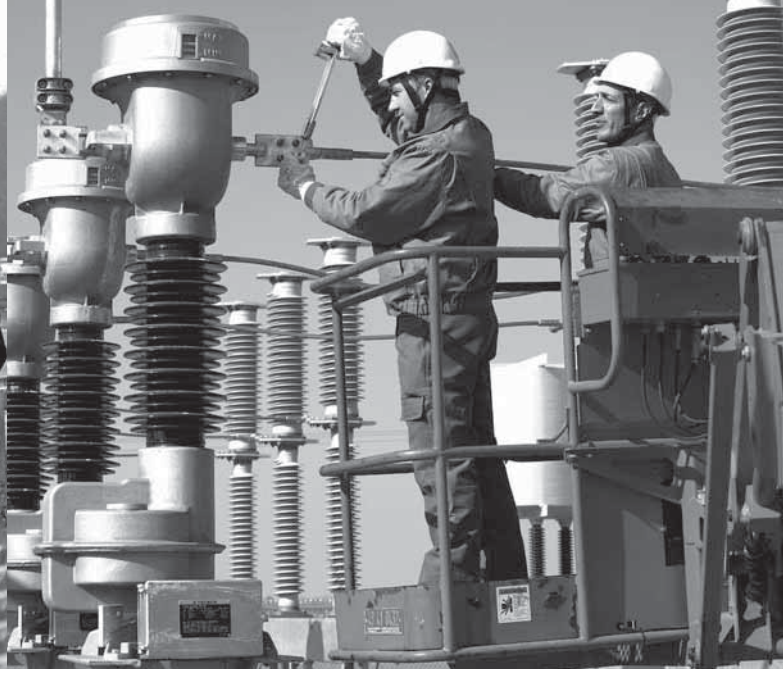

VINCI ENERGIES

LES ANNÉES CLÉS DE VINCI

VINCI est l'héritier de centaines d'entreprises qui, depuis le XIXe siècle, ont associé leur nom aux plus ambitieux projets de construction en France et dans le monde.

1891. Création des Grands Travaux de Marseille (GTM).

1899. Création, par Alexandre Giros et Louis Loucheur, de la société Girolou, qui construit des centrales et des réseaux électriques et obtient sa première concession avec le tramway Lille-Roubaix-Tourcoing.

1908. Création, au sein de Girolou, de la Société Générale d'Entreprises (SGE).

1908-1918. La SGE connaît une croissance rapide jusqu'à la Première Guerre mondiale, participe à l'effort de guerre puis à la reconstruction du pays. Elle s'illustre par de grands chantiers comme la construction de barrages et de centrales thermiques.

1918-1946. La SGE se développe principalement dans le domaine de l'électricité jusqu'à la nationalisation du secteur en 1946. Elle se redéploie ensuite dans le bâtiment et les travaux publics.

1966. La Compagnie Générale d'Électricité prend le contrôle de la SGE.

1970. La SGE participe à la création de Cofiroute, qui finance, construit et exploite les autoroutes A10 (Paris-Orléans) et A11 (Paris-Le Mans).

1984. La Compagnie de Saint-Gobain devient l'actionnaire majoritaire de la SGE.

1988. Saint-Gobain cède la SGE à la Compagnie Générale des Eaux, qui apporte au groupe ses filiales de BTP Campenon Bernard et Freyssinet ainsi que Viafrance (travaux routiers).

Années 1990. Plusieurs opérations de croissance externe donnent à la SGE une dimension européenne.

1996. La SGE se réorganise en quatre pôles de métiers : concessions, énergies, routes, construction.

1997. La Compagnie Générale des Eaux ramène sa participation dans la SGE à 51 %. La SGE cède à la Compagnie Générale des Eaux ses activités de services et acquiert de celle-ci les entreprises GTIE, Santerne (travaux électriques) et CBC (construction).

1999. Le groupe réalise une OPA amicale sur Sogeparc, leader français du stationnement.

2000. Vivendi termine son désengagement du capital de la SGE, qui change de nom pour devenir VINCI. VINCI lance une OPE amicale sur Groupe GTM ; Suez y apporte sa participation majoritaire. La fusion des deux groupes donne naissance au premier groupe mondial de concessions, de construction et de services associés.

2002. VINCI entre au CAC 40 et acquiert 17 % du capital d'Autoroutes du Sud de la France (ASF).

2003-2004. VINCI porte sa participation dans ASF à 23 %.

2005. Le gouvernement choisit VINCI comme acquéreur d'ASF dans le cadre de la privatisation des sociétés d'autoroutes.

EUROVIA **VINCI CONSTRUCTION**

CHIFFRES CLÉS 2005 DU NOUVEL ENSEMBLE APRÈS INTÉGRATION D'ASF[1]

Chiffre d'affaires

24 Mds

d'euros

Résultat net

1,1 Md

d'euros (avant amortissements des écarts d'évaluation ASF)

Endettement financier net

18,3Mds

d'euros (avant augmentation de capital de VINCI et après émission d'obligations hybrides par VINCI (février 2006))

Résultat opérationnel sur activité

2,7 Mds

d'euros (avant amortissements des écarts d'évaluation ASF)

Capacité d'autofinancement

3,7 Mds

d'euros (avant impôt et coût de financement)

Effectif

142 000

salariés dans le monde

Chiffre d'affaires par métier

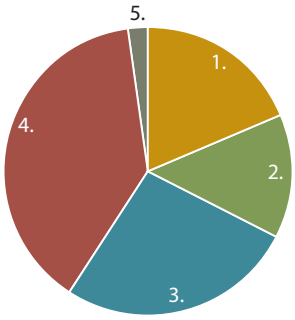

1. Concessions et services	19%
2. Énergies	14%
3. Routes	26%
4. Construction	39%
5. Immobilier	2%
Total	100%

Résultat opérationnel sur activité par métier

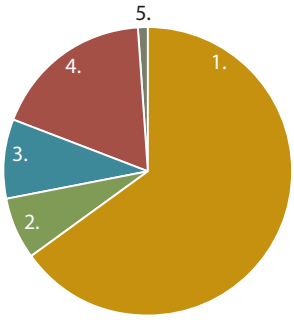

1. Concessions et services	65%
2. Énergies	7%
3. Routes	9%
4. Construction	18%
5. Immobilier	1%
Total	100%

1. – Non audités.

SOMMAIRE

Profil du Groupe 1
Message du Président 2

LE GROUPE EN 2005 4
Instances de direction 6
Chiffres clés 8
Organisation du Groupe 10
Stratégie 12
Bourse et actionnariat 14
Faits marquants 18

L'ACTIVITÉ EN 2005 20
Concessions 22
Chiffres clés 24
Profil 25
Activité 27
Perspectives 48
Énergies 50
Chiffres clés 52
Profil 53
Activité 54
Perspectives 64
Routes 66
Chiffres clés 68
Profil 69
Activité 70
Perspectives 80
Construction 82
Chiffres clés 84
Profil 85
Activité 86
Perspectives 100
Immobilier 102

UN GROUPE RESPONSABLE 106
La démarche de développement durable 108
Responsabilité sociale 112
Indicateurs sociaux 121
Engagement citoyen 124
Clients et fournisseurs 128
Responsabilité environnementale 132
Indicateurs environnementaux 142
R&D et innovation 144
Rapport des commissaires aux comptes 147

ÉLÉMENTS FINANCIERS 148
Gouvernement d'entreprise 152
Rapport du président sur les procédures de contrôle interne 169
Rapport de gestion du conseil d'administration 176
Comptes consolidés 189
Comptes sociaux 284
Renseignements généraux 296
Responsables du document de référence 304
Table de concordance 306

VINCI, premier groupe mondial intégré de concessions-construction

VINCI, numéro un mondial de la construction et des services associés[1], renforce son portefeuille de concessions avec l'acquisition d'Autoroutes du Sud de la France, deuxième opérateur européen d'autoroutes, donnant ainsi naissance en 2006 au premier groupe mondial intégré de concessions-construction[2]. Équilibrant la part des concessions dans les métiers de VINCI, cette acquisition s'inscrit dans la stratégie de développement du Groupe, dont l'activité se répartit entre quatre grands pôles opérationnels.

VINCI CONCESSIONS

Disposant d'un savoir-faire conjuguant la conception, le montage, le financement, la construction clés en main et l'ingénierie de projets, VINCI Concessions réalise des infrastructures de transport (autoroutes, ouvrages routiers, parkings, aéroports) dans le cadre de contrats de partenariat public-privé (PPP) et assure leur exploitation dans la durée. Cette double compétence s'étend également à de grands équipements comme le Stade de France.

VINCI ENERGIES

VINCI Energies est le premier groupe français et un acteur de premier plan en Europe des services liés aux technologies des énergies et de l'information, assurant notamment le lien entre les constructeurs d'équipements et leurs utilisateurs. Intervenant dans les secteurs des infrastructures d'énergie, de l'industrie, du tertiaire et des télécommunications, VINCI Energies développe des solutions à la fois locales et globales, qui accompagnent ses clients à tous les stades de leurs projets (conception, ingénierie, réalisation, exploitation, maintenance).

EUROVIA

Eurovia, un des leaders mondiaux des travaux routiers et du recyclage, construit, rénove et entretient des infrastructures routières et autoroutières, réalise des aménagements urbains, industriels et commerciaux, et se développe dans les métiers complémentaires de l'environnement et des services. Intégré de manière verticale avec 220 carrières, 520 sites de production et 110 unités de recyclage, Eurovia est également le premier producteur français de granulats et l'un des principaux producteurs européens de matériaux routiers.

VINCI CONSTRUCTION

Leader français et major mondial de la construction, VINCI Construction réunit un ensemble d'expertises de premier ordre dans les domaines du bâtiment, du génie civil, des travaux hydrauliques, de la maintenance multitechnique et des services. Fortement ancré au travers de ses réseaux de filiales sur ses marchés locaux en France, en Europe et en Afrique, il est aussi un acteur majeur sur le marché mondial de la conception-construction de grands projets et du génie civil spécialisé à haute technicité.

Effectif

134 000

salariés dans le monde

Chiffre d'affaires

21,5 Mds

d'euros

Capitalisation boursière

15,1 Mds

d'euros au 31 janvier 2006

Présent dans plus de

80

pays

Résultat net part du groupe

871

millions d'euros

1. – *VINCI est le premier constructeur mondial selon la revue américaine* Engineering New Records, *citée dans* Le Moniteur *de décembre 2005.*
2. – *Source : étude interne.*

Antoine Zacharias

Xavier Huillard

Un nouvel élan pour VINCI

C'est en puisant dans ses racines qu'une entreprise telle que la nôtre invente son avenir. C'est en cultivant ses principes et en maintenant son cap stratégique qu'elle forge son futur. Notre groupe est né il y a plus de cent ans de la complémentarité des métiers de la construction et des concessions. À l'aube du XXIe siècle, c'est ce même modèle qui inspire sa stratégie et nourrit ses perspectives de développement.

L'année 2005 s'est achevée sur un événement qui marque à la fois l'aboutissement d'un projet engagé depuis quatre ans et une impulsion nouvelle dans notre dynamique de développement : le choix de VINCI pour la privatisation totale d'Autoroutes du Sud de la France.

Ce rapprochement, en cours de finalisation au premier semestre 2006, fait de VINCI le premier concessionnaire autoroutier français, le leader européen des concessions d'infrastructures de transport et le premier groupe mondial intégré de concessions-construction. Il rééquilibre notre activité entre quatre grands métiers complémentaires : concessions, énergies, routes et construction. Il élargit sensiblement la base récurrente et prévisible de nos résultats. Il consolide nos positions sur des marchés européens stimulés par d'importants programmes de construction et de rénovation d'infrastructures et d'équipements, que les collectivités mettent en œuvre en recourant de manière croissante aux partenariats public-privé. Il ouvre la voie vers des développements dans ces domaines au-delà de notre continent. Toutes les équipes d'ASF et son management en particulier contribueront à ces développements par leur expérience et leur compétence.

Ces développements ne sont possibles que grâce à la progression continue de nos performances : une nouvelle fois, notre exercice s'est achevé sur des résultats très satisfaisants, avec une croissance de 10% de notre chiffre d'affaires, de 21% de notre résultat opérationnel sur activité et de 19% de notre résultat net. Le parcours boursier de notre titre, qui a progressé de 47% dans l'année, de près de 120% en deux ans et de 870% en dix ans, atteste que les investisseurs sont convaincus de notre capacité à inscrire notre croissance dans la durée.

Le rapprochement avec ASF fait de VINCI le premier concessionnaire autoroutier français, le leader européen des concessions d'infrastructures de transport et le premier groupe mondial intégré de concessions-construction.

C'est également dans la durée que s'inscrit notre démarche de groupe responsable. Constructeur d'infrastructures et aménageur de l'espace urbain, VINCI est au cœur d'enjeux environnementaux majeurs. Employeur de 142 000 salariés après le rapprochement avec ASF, il se doit de leur proposer un projet humain à la hauteur de son projet économique. Il se doit en particulier d'être sensible au mouvement des sociétés qui l'environnent, avec leur diversité, leur besoin de solidarité. Les efforts déjà déployés dans ces domaines nécessitent d'être poursuivis et amplifiés, en particulier dans le domaine de l'égalité des chances. La Fondation VINCI d'une part et les efforts de nos entreprises pour développer la mixité professionnelle d'autre part relèveront ces nouveaux défis.

Alors que s'ouvre une nouvelle page de notre histoire, début janvier 2006, le conseil d'administration a confié, sur ma proposition, la direction générale de VINCI à Xavier Huillard. Je ne doute pas que les qualités de Xavier Huillard, largement démontrées au sein du Groupe dans notre déjà longue collaboration, lui permettront d'inscrire la réussite de VINCI dans la durée.

Dans mes fonctions de président du conseil d'administration, je continuerai quant à moi à nourrir la réflexion stratégique sur l'avenir de notre groupe en mettant mon expérience au service de ses projets de développement qui ne manqueront pas.

Antoine Zacharias
Président

LE GROUPE EN 2005

Instances de direction

CONSEIL D'ADMINISTRATION[1]

Président
Antoine Zacharias,
président de VINCI.

Vice-Président
Bernard Huvelin,
conseiller du président de VINCI.

Administrateurs
Dominique Bazy,
vice chairman d'UBS Investment Bank.

François David,
président du groupe Coface.

Quentin Davies,
député à la Chambre des Communes du Parlement du Royaume-Uni.

Guy Dejouany,
président d'honneur de Vivendi Universal.

Alain Dinin,
P-DG de Nexity.

Patrick Faure,
P-DG de Renault Sport et président du conseil d'administration de Renault F1 Team Ltd.

Dominique Ferrero,
vice chairman de Merrill Lynch Europe.

Xavier Huillard,
directeur général de VINCI.

Serge Michel,
président de Soficot.

Alain Minc,
P-DG d'AM Conseil et président du conseil de surveillance du *Monde*.

Yves-Thibault de Silguy,
délégué général de Suez.

Willy Stricker,
senior adviser de Ixis-CIB.

Denis Vernoux,
administrateur représentant des salariés actionnaires.

COMITÉ EXÉCUTIF 2005

Le comité exécutif assure la direction générale de la société. Il s'est réuni 12 fois en 2005.

Antoine Zacharias,
président directeur général de VINCI.

Bernard Huvelin,
conseiller du président de VINCI.

Xavier Huillard,
directeur général délégué de VINCI.

Roger Martin,
directeur général délégué de VINCI, président-directeur général d'Eurovia.

Pierre Coppey,
directeur de la communication, des ressources humaines et des synergies.

Christian Labeyrie,
directeur financier.

Philippe Ratynski,
président de VINCI Construction.

COMITÉ EXÉCUTIF 2006

Xavier Huillard,
directeur général de VINCI.

Roger Martin,
directeur général délégué de VINCI, président-directeur général d'Eurovia

Pierre Coppey,
directeur général adjoint de VINCI, directeur de la communication, des ressources humaines et des synergies.

Christian Labeyrie,
directeur général adjoint de VINCI, directeur financier.

Philippe Ratynski,
directeur général adjoint de VINCI.

David Azéma,
directeur général délégué de VINCI Concessions.

Richard Francioli,
président de VINCI Construction.

Jean-Yves Le Brouster,
président-directeur général de VINCI Energies.

Jacques Tavernier,
directeur général de VINCI Concessions.

COMITÉ D'ORIENTATION ET DE COORDINATION

Outre le comité exécutif, le comité d'orientation et de coordination rassemble les principaux dirigeants du Groupe. Il a pour mission d'assurer une large concertation sur la stratégie et l'évolution de VINCI.

Renaud Bentegeat,
administrateur délégué de CFE.

Pierre Berger,
président de VINCI Construction Grands Projets.

Jean-Marie Dayre,
directeur général adjoint de VINCI Energies.

Bruno Dupety,
président de Freyssinet.

Denis Grand,
président-directeur général de VINCI Park.

Robert Hosselet,
président de GTM Construction.

Patrick Lebrun,
directeur général adjoint de VINCI Energies, gérant de VINCI Assurances.

Jean-Louis Marchand,
directeur général délégué d'Eurovia.

Jean-Pierre Marchand-Arpoumé,
directeur à la direction générale de VINCI.

Yves Meigné,
directeur général du pôle international de VINCI Energies.

Jean-Luc Pommier,
directeur du développement de VINCI.

Daniel Roffet,
directeur général adjoint international d'Eurovia.

Jean Rossi,
président de Sogea Construction.

John Stanion,
président de VINCI PLC.

Henri Stouff,
président-directeur général de Cofiroute.

Philippe Touyarot,
directeur général adjoint de VINCI Energies.

Guy Vacher,
directeur général adjoint France d'Eurovia.

1. – *Données au 9 janvier 2006.*

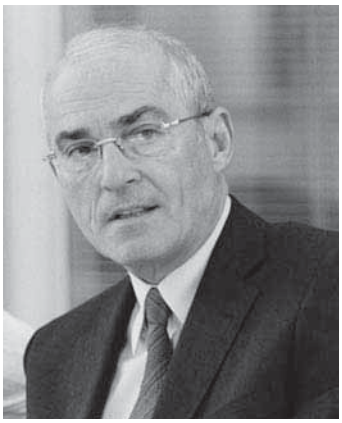

De haut en bas et de gauche à droite : Xavier Huillard, Antoine Zacharias[1], Roger Martin, Pierre Coppey, Christian Labeyrie, Philippe Ratynski, David Azéma[2], Richard Francioli[2], Jean-Yves Le Brouster[2], Jacques Tavernier[2].

1. – *Jusqu'à fin 2005.*
2. – *À partir de 2006.*

Tous les métiers ont contribué à l'amélioration des performances du Groupe en 2005

Chiffre d'affaires 2005 (1)

+10%

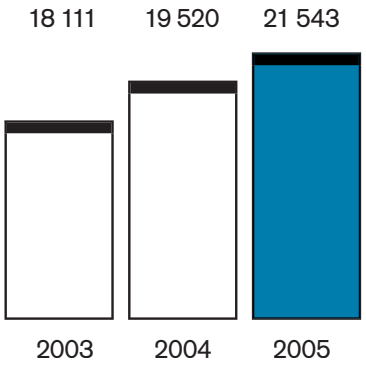

La croissance de l'activité est tirée tant par la France que par l'international. Elle est essentiellement organique : à périmètre et change constants, la progression du chiffre d'affaires s'établit à 9 %. VINCI Construction et Eurovia réalisent une très bonne année avec une hausse de l'activité de plus de 12 % (à périmètre et cours constants) pour chacun de ces pôles.

Résultat opérationnel sur activité 2005 (2)

+21%

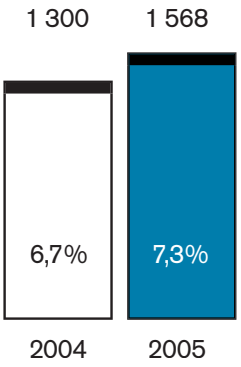

L'ensemble des métiers du Groupe ont contribué à cette nouvelle amélioration de la rentabilité opérationnelle. La progression enregistrée par VINCI Construction (+ 43 %) est à souligner.

Résultat net part du groupe 2005 (1)

+19%

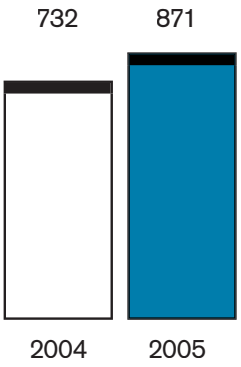

La forte augmentation du résultat net est imputable à tous les métiers. VINCI Concessions est le premier contributeur au résultat net du Groupe devant VINCI Construction. VINCI Energies et Eurovia ont également amélioré leurs contributions.

1. – En millions d'euros.
2. – En millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires.

Capacité d'autofinancement* 2005 (2)

+7%

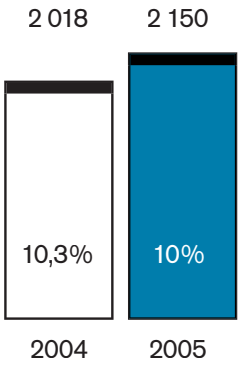

La capacité d'autofinancement progresse de 7 %. Cette amélioration est principalement attribuable à VINCI Construction et VINCI Concessions, ces deux pôles représentant 70 % du total.

Endettement financier net (1)

- 854

millions d'euros

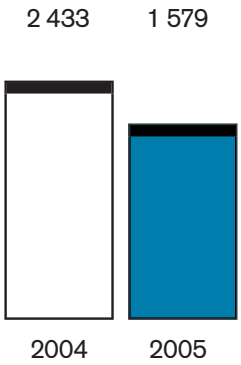

L'endettement financier net diminue de 854 millions d'euros malgré l'augmentation de l'endettement des concessions, conséquence de l'accroissement des investissements de Cofiroute. Les autres pôles présentent un excédent net de trésorerie de 2,8 milliards d'euros, en amélioration de plus de 200 millions d'euros. Les holdings ont réduit leur endettement de plus de 1,2 milliard d'euros grâce à la conversion des Oceane.

Capitaux propres et intérêts minoritaires (1)

+1 704

millions d'euros

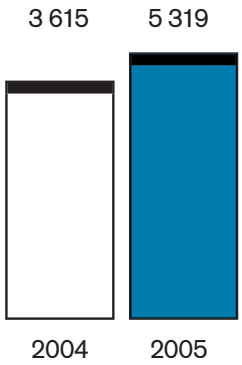

La structure financière du Groupe s'est fortement renforcée avec un montant de fonds propres en progression de 3,6 à 5,3 milliards d'euros et un *gearing* (ratio d'endettement net sur fonds propres) de 30 % (67 % en 2004).

* *Avant impôt et coût de l'endettement financier net.*

Des métiers complémentaires, exercés principalement en Europe

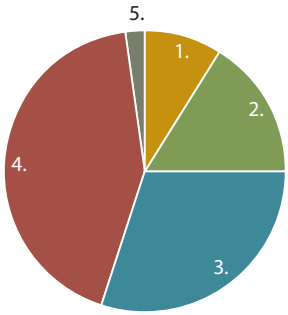

CHIFFRE D'AFFAIRES 2005 PAR MÉTIER

1. Concessions et services	9%
2. Énergies	16%
3. Routes	30%
4. Construction	43%
5. Immobilier	2%
Total	100%

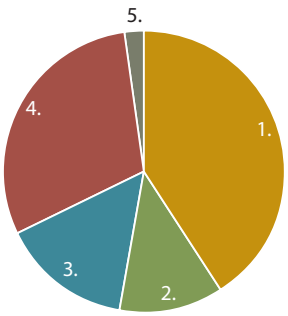

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ 2005 PAR MÉTIER

1. Concessions et services	41%
2. Énergies	12%
3. Routes	15%
4. Construction	30%
5. Immobilier	2%
Total	100%

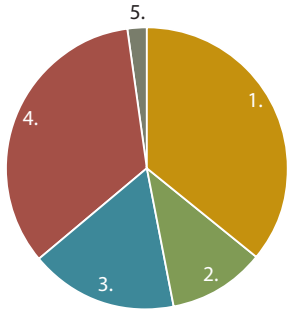

RÉSULTAT NET 2005 PAR MÉTIER

1. Concessions et services	36%
2. Énergies	11%
3. Routes	17%
4. Construction	34%
5. Immobilier	2%
Total	100%

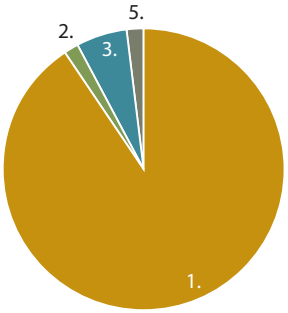

CAPITAUX ENGAGÉS 2005 PAR MÉTIER

1. Concessions et services	96%
2. Énergies	2%
3. Routes	6%
4. Construction	-6%
5. Immobilier	2%
Total	100%

VINCI dispose d'un portefeuille équilibré de métiers très complémentaires au plan financier :
– les concessions sont fortement consommatrices de capitaux dans la phase d'investissement ; en contrepartie, elles génèrent des revenus et des résultats récurrents et offrent une bonne visibilité ;
– les métiers de travaux (construction, routes, énergies), qui requièrent, en revanche, un engagement limité de capitaux, sont structurellement générateurs de trésorerie et ont des cycles d'exploitation généralement courts.

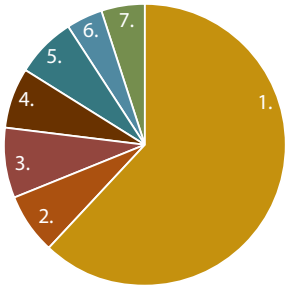

1. France	62 %
2. Allemagne	7 %
3. Royaume-Uni	8 %
4. Europe centrale et orientale	7 %
5. Autres pays d'Europe	7 %
6. Amérique du Nord	4 %
7. Reste du monde	5 %
Total	100 %

CHIFFRE D'AFFAIRES 2005 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

VINCI réalise plus de 90% de son chiffre d'affaires en Europe, dont 62% en France. Le Groupe dispose également d'implantations significatives en Allemagne et au Royaume-Uni ainsi qu'en Europe centrale et orientale, zone en fort développement.

Cette répartition reflète le choix, dans la plupart des métiers du Groupe, d'avoir une présence locale au travers d'implantations permanentes bien enracinées sur leurs marchés.

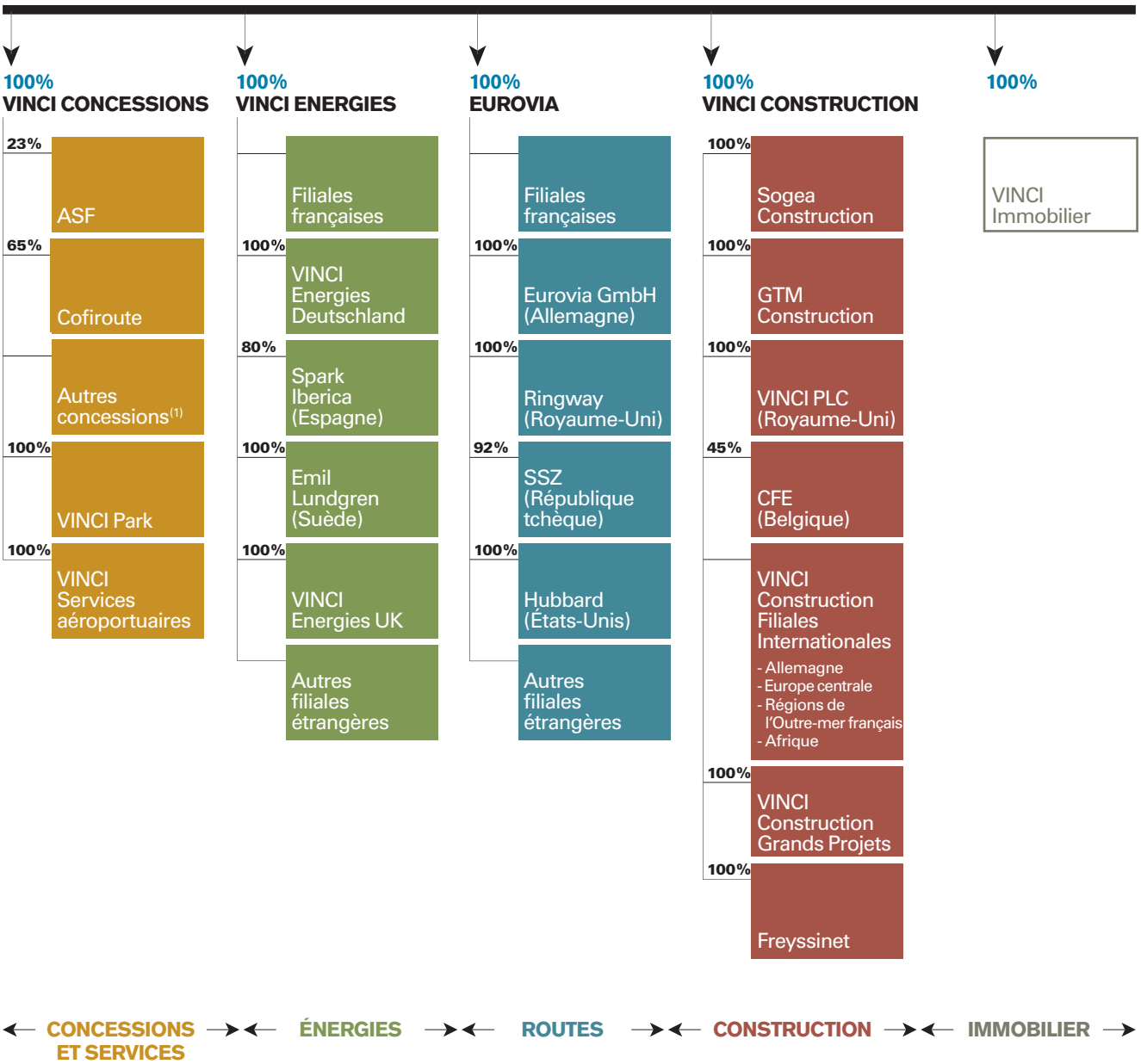

Organigramme opérationnel simplifié du Groupe au 31 décembre 2005 (les pourcentages indiquent la part du capital détenue directement ou indirectement par VINCI).

1. – *Voir liste des concessions page 24.*

Une trajectoire de développement guidée par le modèle de concessionnaire-constructeur

La stratégie de VINCI vise à assurer une croissance durable de son activité et de ses résultats. Elle s'appuie sur son modèle historique de concessionnaire-constructeur intégré, conforté par l'acquisition en 2006 d'Autoroutes du Sud de la France.

Deux métiers totalement complémentaires

Le schéma de développement de VINCI repose, depuis les origines du Groupe, sur la triple complémentarité des métiers de concessionnaire et de constructeur :

– économique, d'abord. Alors que les cycles des concessions se mesurent en décennies (70 ans dans le cas des tunnels de l'A86 Ouest, 65 ans pour l'autoroute A19), ils sont courts (quelques mois) dans le domaine des travaux électriques, et d'une durée intermédiaire (de quelques mois à quelques années) dans les métiers de la construction et de la route ;

– financière, ensuite. Les concessions génèrent des revenus et des marges récurrents en contrepartie d'une forte intensité capitalistique, tandis que les métiers de la construction ne requièrent qu'un faible engagement de capitaux pour des marges plus réduites. De plus, les métiers de la construction se caractérisent par des cycles d'exploitation générant de façon quasi structurelle des excédents de trésorerie, qui peuvent être réinvestis dans des actifs à cycles longs comme les concessions ;

– opérationnelle, enfin. Les métiers de concessionnaire et de constructeur se complètent. Le premier apporte son savoir-faire en matière de montage financier et juridique des projets puis d'exploitation des infrastructures. Le second, en s'appuyant sur les réseaux d'entreprises du Groupe, facilite, en amont des projets, la prospection commerciale et la recherche de partenaires, puis assure la construction des ouvrages et leur maintenance. Cette mise en synergie des compétences et des réseaux se concrétise dans la réalisation de grands projets et d'ouvrages complexes (autoroutes, ponts, tunnels…), mais également dans des opérations de dimension plus réduite comme la réalisation d'équipements publics (écoles, hôpitaux, établissements de sécurité) dans le cadre de partenariats public-privé.

L'acquisition d'Autoroutes du Sud de la France est pleinement cohérente avec ce modèle stratégique.

Réaliser l'intégration d'ASF et développer les synergies

L'intégration d'ASF est la priorité stratégique immédiate de VINCI. Le nouvel ensemble bénéficiera d'une taille critique lui permettant de se développer en France et en Europe sur des marchés où les partenariats public-privé relaient le désengagement financier croissant des collectivités. Le rapprochement d'ASF et de VINCI Concessions devrait permettre de générer des synergies de revenus grâce à la complémentarité des réseaux et des expertises et au développement de projets communs, en particulier dans le domaine des services. Des synergies de coûts seront obtenues, notamment par l'échange des meilleures pratiques (achats, investissements…) et par l'optimisation des frais financiers grâce à une gestion plus dynamique de la dette.

Densifier les réseaux européens du Groupe dans tous ses métiers

VINCI a vocation à se développer dans tous ses métiers – concessions, énergies, route, construction. Ce développement sera concentré sur l'Europe, où le Groupe ne représente en volume qu'une faible part du marché de la construction. La forte dynamique de croissance interne de ses filiales sera soutenue par des opérations ciblées de croissance externe visant à densifier ses réseaux et à optimiser la couverture de ses marchés. Ce développement concernera en particulier les pays d'Europe centrale et orientale, où le Groupe a développé avant ses grands concurrents européens des positions significatives sur des marchés à fort potentiel, et la France, où le maillage fin de ses réseaux lui assure une pénétration optimale de ses marchés.

Enfin, la poursuite de la politique associant un contrôle strict des prises de risques, un schéma de management créateur de rentabilité et de synergies, et la recherche de gains de productivité, continuera de conforter la rentabilité intrinsèque de ces métiers. Ce projet économique va de pair avec la poursuite concomitante de l'ambition humaniste du Groupe, qui place l'homme au cœur de son projet et se retrouve dans l'expression de sa responsabilité sociale, dans son programme de développement de l'égalité des chances, dans l'action de la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité ou dans l'objectif « zéro accident du travail » déjà atteint par plus de la moitié des filiales du Groupe.

47 % de progression en 2005 pour l'action VINCI

En 2005, les actionnaires du Groupe ont bénéficié d'une information régulière et de nouveaux avantages dans le cadre du Club des actionnaires, tandis que l'action VINCI continuait à afficher de belles performances avec une progression de + 47 %. Majoritairement flottant (88 %), l'actionnariat du Groupe se compose de 108 000 actionnaires individuels (12 % du capital), de 50 000 salariés (9 % du capital) et d'investisseurs institutionnels qui détiennent 25 % du capital en France et 51 % en Europe et aux États-Unis.

VINCI et ses actionnaires

En 2005, VINCI a augmenté le montant du dividende de 14 % et a versé, comme en 2004, un acompte sur dividende de 0,70 euro [1] en décembre 2005. Parallèlement, le service actionnaires de VINCI a poursuivi son activité afin de construire une relation privilégiée avec les actionnaires, en restant à leur écoute pour répondre à leurs demandes (par téléphone, courrier ou e-mail) et en multipliant les occasions de rencontre et de découverte des activités du Groupe. Afin de tenir régulièrement informés ses actionnaires, VINCI leur adresse deux fois par an la *Lettre aux actionnaires* et met à leur disposition le *Guide de l'actionnaire*. VINCI a par ailleurs mis en place un Club des actionnaires, qui est ouvert à tous les porteurs de titres VINCI, leur réservant de nombreux avantages. Soucieux de mieux connaître ses actionnaires et de mieux répondre à leurs attentes, VINCI réalise régulièrement des enquêtes de satisfaction.

Un Club des actionnaires accessible à tous

Pour devenir membre du Club des actionnaires de VINCI, il suffit de détenir au moins une action VINCI et de faire une demande d'inscription auprès du service actionnaires. Les adhérents bénéficient de différents avantages : invitations à des réunions d'information à Paris et en régions ainsi qu'au salon Actionaria, qui se tient à Paris au mois de novembre, visites de sites (Stade de France, centre de recherche et de développement d'Eurovia à Bordeaux-Mérignac, etc.) et tarifs préférentiels pour l'achat des livres édités par le Groupe.

VINCI a également le plaisir d'offrir aux membres du club une carte d'accès privilégié au château de Versailles. Strictement personnelle, cette carte leur permet d'accéder, en compagnie de la personne de leur choix, au château, aux jardins et à la galerie des Glaces, dont la restauration est entièrement prise en charge par VINCI dans le cadre d'une opération de mécénat de compétences.

1. – *Recalculé après division du titre par deux le 13 mai 2005.*

SERVICE ACTIONNAIRES DE VINCI

1, cours Ferdinand-de-Lesseps
92851 Rueil-Malmaison Cedex

Actionnaires individuels	Investisseurs
actionnaires@vinci.com	investors@vinci.com
Tél. : 01 47 16 31 82	Tél. : 01 47 16 45 39
Fax : 01 47 16 33 88	Fax : 01 47 16 36 23

En haut . Chaque année, l'assemblée générale permet aux dirigeants de l'entreprise de rencontrer un millier d'actionnaires et de dialoguer avec eux.
En bas à gauche. VINCI participe tous les ans au salon Actionaria, la plus importante manifestation de ce type en Europe (35 000 investisseurs individuels).
En bas à droite. Les membres du Club des actionnaires de VINCI ont l'avantage de visiter de grands ouvrages dont le Groupe est concessionnaire, tel le Stade de France.

Investisseurs institutionnels et analystes financiers

Dans la continuité de la politique menée les années précédentes, VINCI a poursuivi en 2005 ses actions de communication en direction de la communauté financière. Les traditionnelles réunions d'information organisées à l'occasion de la publication des résultats annuels et semestriels ont ainsi été complétées par deux réunions spécifiques de présentation des comptes selon les nouvelles normes IFRS et par une présentation de l'acquisition d'ASF. En outre, VINCI a participé en 2005 à une douzaine de manifestations thématiques, notamment consacrées aux concessions autoroutières et, pour la première fois, au développement durable. Enfin, la Direction financière a intensifié ses rencontres individuelles avec les investisseurs : environ 150 gérants ou analystes *buy-side* ont été contactés dans le cadre de rendez-vous individuels ou de conférences téléphoniques.

En 2005, les dirigeants de VINCI ont participé à cinq *road-shows* sur les principales places financières d'Europe et des États-Unis. Ces manifestations, qui ont mobilisé la Direction générale pendant quatre semaines, ont été l'occasion de présenter aux investisseurs institutionnels le Groupe, sa stratégie, ses performances financières et ses perspectives de développement.

Enfin, VINCI a poursuivi en 2005 les présentations sectorielles destinées aux analystes financiers : après VINCI Park, Cofiroute, Eurovia et VINCI Construction en 2004, VINCI Energies a ainsi été présenté en 2005, permettant aux quelque 20 analystes *sell-side* qui suivent VINCI de façon régulière d'approfondir leur connaissance de cet ensemble de métiers souvent méconnus. En 2006, cette démarche sera poursuivie, car elle contribue à mieux faire apprécier la valeur des différentes activités du Groupe par la communauté financière et ainsi à réestimer la valeur de son actif net réévalué. Au total, en 2005, le management a rencontré plus de 1 200 investisseurs et analystes (contre environ 900 en 2004 et 700 en 2003).

En 2005, la couverture du titre par les analystes *sell-side* s'est accrue grâce à l'initiation de couverture par six nouveaux *brokers*, principalement anglo-saxons. VINCI est aujourd'hui suivi par 24 *brokers*, dont moins de la moitié sont français.

www.vinci.com : l'information en temps réel

Le site Internet de VINCI, www.vinci.com, permet aux actionnaires individuels de disposer du même niveau d'information que la communauté financière et de consulter le cours de la bourse en temps réel. Les communiqués de presse, les résultats financiers, les présentations ainsi que toute la documentation sur VINCI sont immédiatement mis en ligne dans leurs versions française, anglaise et allemande.

AGENDA 2006 DE L'ACTIONNAIRE

16 mai	Assemblée générale des actionnaires
18 mai	Paiement du dividende
3 août	Chiffre d'affaires du premier semestre
5 sept.	Résultats du premier semestre
2 nov.	Chiffre d'affaires du troisième trimestre

UN ACTIONNARIAT FLOTTANT À 88%

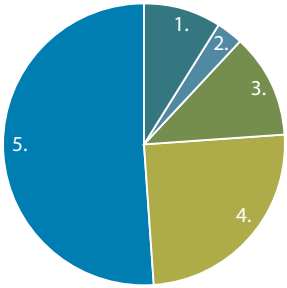

1. Salariés	9%
2. Autodétention	3%
3. Actionnaires individuels [1]	12%
4. Institutionnels français [1]	25%
5. Institutionnels étrangers [1]	51%
dont :	
États-Unis	21%
Royaume-Uni	17%
Autres pays européens	12%
Total	100%

Les salariés restent le premier actionnaire de VINCI avec 50 000 personnes détenant 9% du capital. La part des actionnaires individuels s'est maintenue à 12%, comme celle des investisseurs institutionnels, qui détenaient au 31 décembre 2005 plus des trois quarts du capital de VINCI, avec une répartition géographique équilibrée entre la France, l'Europe et les États-Unis.

1. – Estimations.

VINCI : 28e CAPITALISATION BOURSIÈRE DU CAC 40

15,1 Mds

d'euros au 31 janvier 2006

À fin janvier 2006, la capitalisation boursière de VINCI s'élevait à 15,1 milliards d'euros, ce qui en faisait la 28e valeur du CAC 40 par la capitalisation.

RENDEMENT D'UN INVESTISSEMENT SUR 5 ANS EN ACTIONS VINCI

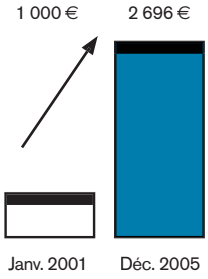

+22%

par an

Un actionnaire de VINCI qui aurait investi 1 000 euros le 1er janvier 2001 se retrouverait à la tête d'un capital de 2 696 euros au 31 décembre 2005, en supposant un réinvestissement en actions du montant des dividendes encaissés (avoir fiscal inclus jusqu'au 31 décembre). Son investissement lui aurait donc rapporté en moyenne 22 % par an.

2. – *Ajusté de la division par deux du nominal intervenu le 13 mai 2005.*

UN DIVIDENDE[2] DOUBLÉ EN 5 ANS

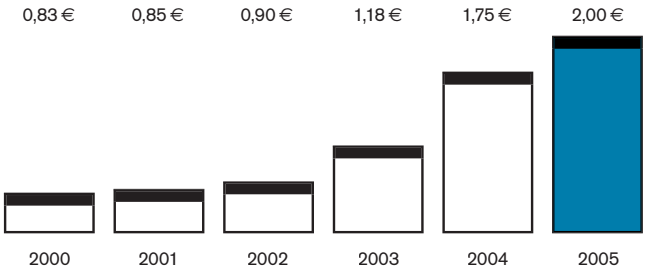

Le montant du dividende versé par VINCI a plus que doublé depuis 2000. Le dividende proposé à l'assemblée générale au titre de l'exercice 2005 est de 2,00 euros par action. En tenant compte de l'acompte de 0,70 euro versé le 20 décembre 2005, le solde du dividende à verser le 18 mai 2006 sera donc de 1,30 euro par action.

COURS DE L'ACTION ET VOLUMES MOYENS QUOTIDIENS DE TRANSACTIONS

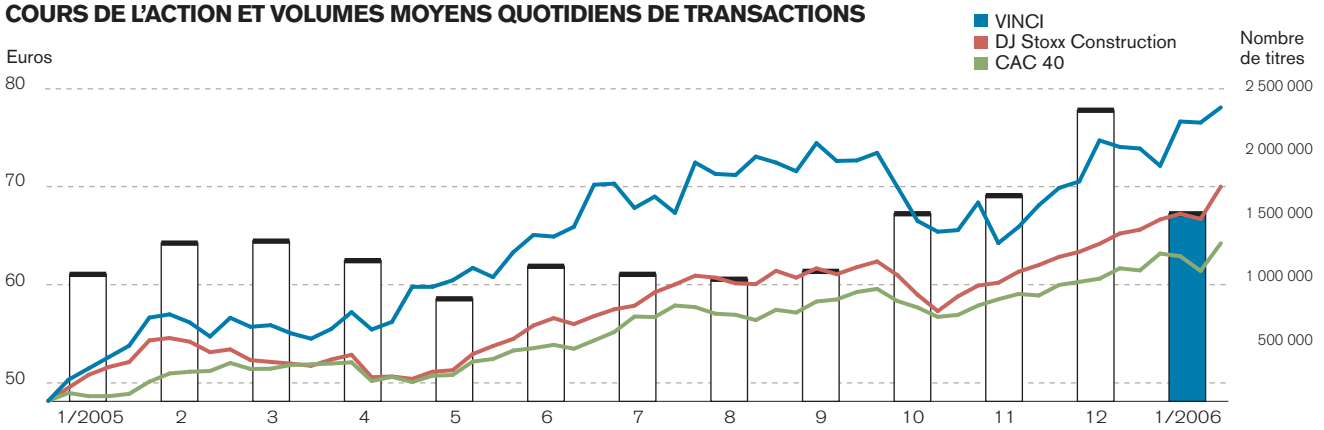

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2005, l'action VINCI a progressé de 47 %, tandis que le CAC 40 s'appréciait de 23% et l'indice européen de la construction de 32%. Le 27 février 2006, le titre clôturait au plus haut historique de 78,5 euros. En 2005, 1,3 million de titres VINCI ont été échangés chaque jour en moyenne, ce qui représente une augmentation de 2% par rapport aux volumes constatés en 2004.

Faits marquants 2005

JANVIER ➤ Copromoteur du projet avec Nexity, VINCI lance **le chantier de la tour Granite**, conçue par l'architecte Christian de Portzamparc, à Paris-la Défense. Construit pour le compte de la Société Générale, l'ouvrage est réalisé par VINCI Construction pour le gros œuvre et VINCI Energies pour l'ensemble des lots techniques.
➤ VINCI Construction signe deux contrats, l'un en Italie, l'autre au Mexique, pour la réalisation de **réservoirs de gaz naturel liquéfié**. Au Chili, le Groupe est chargé de la conception, de la construction, du financement et de l'exploitation du **pont de Chiloé**, qui sera le plus long pont suspendu d'Amérique latine (2 634 m).
➤ En acquérant l'entreprise anglaise TE Beach, Eurovia devient un acteur majeur de la construction et de l'entretien des chaussées londoniennes.

FÉVRIER ➤ Après une phase d'études de deux ans, Tunzini (VINCI Energies) démarre les travaux de génie climatique et de distribution des **fluides du Laser Mégajoule** (LMJ). Construit près de Bordeaux par le CEA (Commissariat à l'énergie atomique), ce laboratoire est l'un des maillons essentiels du programme Simulation, destiné à assurer la pérennité de la dissuasion nucléaire sans recours aux essais. Le Laser Mégajoule devrait être opérationnel en 2010.

MARS ➤ Le 31, l'État signe avec Arcour, filiale de VINCI Concessions, le contrat de concession portant sur la conception, la construction, le financement et l'exploitation de la section **Artenay-Courtenay** (101 km) de l'**autoroute A19**, qui reliera l'A10 à l'A6 en 2009.
➤ VINCI Construction remporte un contrat de 135 millions d'euros pour la construction d'un **nouveau bâtiment de bureaux du siège de la Banque européenne d'investissement** (BEI) à Luxembourg.

AVRIL ➤ En Allemagne, dans la région de Cologne, VINCI Construction signe avec la municipalité de Bedburg un contrat de **partenariat public-privé** de 47 millions d'euros pour la modernisation, la maintenance et la gestion d'une quinzaine d'écoles pendant 25 ans.

MAI ➤ Après avoir doublé les dons versés par les salariés pour les populations d'Asie du Sud-Est sinistrées lors du raz-de-marée du 26 décembre 2004, **VINCI remet à Médecins du Monde et à l'Unicef un chèque de 406 736 euros**.
➤ L'assemblée générale des actionnaires approuve la division par deux de la valeur nominale de l'action VINCI et le doublement concomitant du nombre de titres.
➤ Eurovia et Van Wellen (filiale de CFE) s'associent pour créer sur **le port d'Anvers** (Belgique) une plate-forme de stockage, de transformation et de négoce de matériaux de construction. Le site est notamment destiné à approvisionner les marchés d'Europe du Nord, déficitaires en matériaux routiers.

Bernard Val, président d'ASF, et Antoine Zacharias, président de VINCI.

En deux ans, le nombre d'apprentis accueillis par les entreprises de VINCI augmentera de 20 %.

De haut en bas.
La tour Granite, à Paris-la Défense, sera livrée en 2008. Sur le chantier, les équipes de gros œuvre exécutent les niveaux souterrains.

Au Chili, le pont de Chiloé (image de synthèse) sera réalisé par VINCI Construction.

Fin décembre, au château de Versailles, le public découvre la première partie restaurée de la galerie des Glaces.

JUIN ➤ En signant la Charte de l'apprentissage aux côtés d'une centaine d'autres entrepreneurs français, Antoine Zacharias, le P-DG de VINCI, s'engage à augmenter de 20 % en deux ans le nombre d'apprentis accueillis dans les filiales du Groupe.
➤ Après une phase d'expérimentation, Eurovia emploie son procédé d'enrobés tièdes à l'Aspha-Min® sur les Champs-Élysées, à Paris, et sur de nombreux autres chantiers dans le monde (en abaissant de 30 °C la température d'enrobage, ce procédé permet une réduction sensible des consommations d'énergie et des émissions polluantes).

JUILLET ➤ Cofiroute atteint le niveau record de 1 700 ventes hebdomadaires d'abonnements au télépéage autoroutier Liber-t. Durant l'été est franchi le cap des 100 000 badges actifs, qui marque une progression de 33 % en un an.

AOÛT ➤ VINCI Concessions acquiert France Handling, le numéro un français de l'assistance cargo aux compagnies aériennes et aux agents de fret. Élargissant le réseau international de WFS à près de 60 stations cargo, dont 27 en Europe, cette opération confirme la position de leader mondial de l'entreprise dans le secteur.

SEPTEMBRE ➤ Le 19, VINCI intègre l'indice DJSI (Dow Jones Sustainability Indexes), qui sélectionne, parmi les plus importantes capitalisations boursières, les entreprises réalisant les meilleures performances en matière de développement durable.

OCTOBRE ➤ VINCI Construction obtient le marché de construction du pas de tir et des infrastructures au sol du projet Soyouz en Guyane, pour un montant de 135 millions d'euros.
➤ VINCI Energies s'implante au Portugal en acquérant la société Sotécnica, spécialisée dans la conception, la réalisation et la maintenance d'installations techniques dans l'industrie, le tertiaire, l'aéroportuaire et les infrastructures d'énergie.

NOVEMBRE ➤ Dans le cadre du concours Talents des Cités, organisé par le Sénat et le ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, dont VINCI est partenaire, la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité récompense un lauréat national, Mamadou Beye, créateur en Île-de-France de l'Agence de gestion de l'intérim d'insertion.

DÉCEMBRE ➤ Le 14, le gouvernement français annonce sa décision de céder à VINCI sa participation de 50,4 % dans le capital d'Autoroutes du Sud de la France. Cette acquisition fera de VINCI le premier groupe mondial intégré de concessions-construction et le leader européen des concessions d'infrastructures de transport.
➤ Le 19, VINCI et le château de Versailles dévoilent à la presse et au public la première moitié restaurée de la galerie des Glaces. Dans le cadre contractuel innovant d'un mécénat de compétences, VINCI finance l'intégralité de la restauration, pour un montant de 12 millions d'euros, et met au service du projet le savoir-faire de ses entreprises spécialisées dans la restauration de monuments historiques.
➤ VINCI Park est chargé de l'exploitation du stationnement payant sur voirie de 30 000 places à Madrid, en Espagne.

VINCI
CONSTRUCTION
Victor NF
GTI

L'ACTIVITÉ EN 2005

BÂTIR ET FAIRE VIVRE DANS LA DURÉE LES GRANDS PROJETS D'INFRASTRUCTURES PUBLIQUES

CONCESSIONS

En millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires

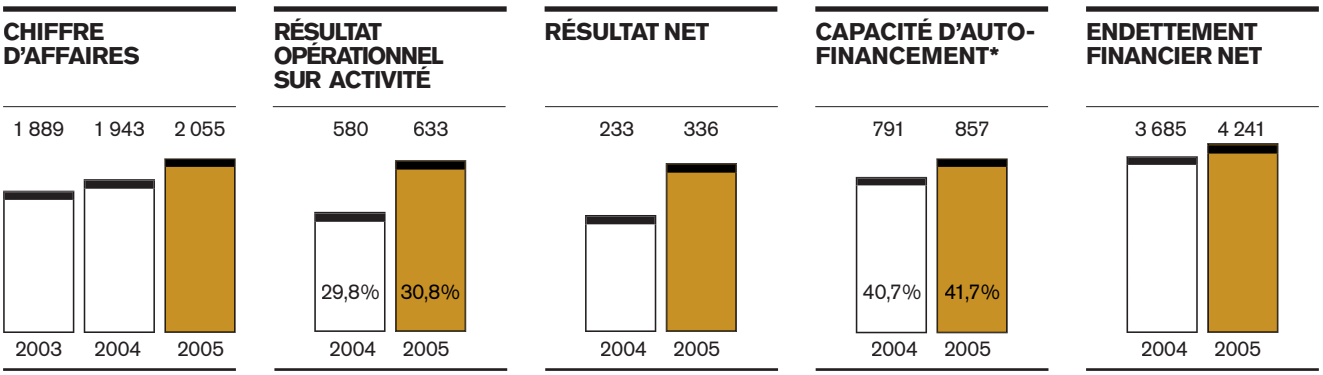

* Avant impôt et coût de l'endettement financier net.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MÉTIER

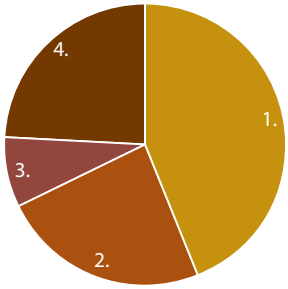

1. Cofiroute	**44%**
2. VINCI Park	**24%**
3. Autres infrastructures	**8%**
4. Services aéroportuaires	**24%**
Total	**100%**

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

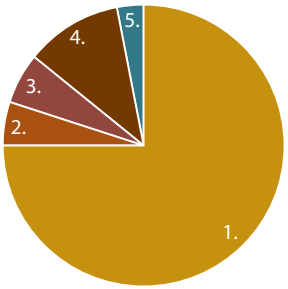

1. France	**75%**
2. Royaume-Uni	**5%**
3. Autres pays d'Europe	**6%**
4. Amérique du Nord	**11%**
5. Reste du monde	**3%**
Total	**100%**

LES CONCESSIONS DE VINCI

Ouvrage	Description	Pays	Détention (en %)	Méthode de consolidation[1]	Durée résiduelle (en années) à partir du 31/12/2005
Autoroutes	**Réseau concédé**				
Réseau interurbain de Cofiroute	1 091 km	France	65%	IG	25
Réseau ASF	2 643 km	France	23%	EQ	27
Réseau Escota	459 km	France	23%	EQ	21
Autoroute A19[2]	101 km	France	100%	IG	65
Autoroute Chillán-Collipulli	160 km	Chili	83%	IG	environ 18[3]
Contournement de Newport	10 km	Royaume-Uni	50%	IP	37
Autoroute Fredericton-Moncton	200 km	Canada	12%	Part.	23
Ouvrages de franchissement					
Pont Charilaos Trikoupis (Rion-Antirion)	Péloponnèse-continent	Grèce	53%	IG	34
Ponts sur le Tage	Deux ponts à Lisbonne	Portugal	31%[4]	EQ	25
Ponts sur la Severn	Deux ponts sur la Severn	Royaume-Uni	35%	EQ	11
Pont de la Confédération	Île du Prince-Édouard – continent	Canada	50%	IP	27
Tunnel du Prado-Carénage	Tunnel à Marseille	France	32%	EQ	20
Tunnels de l'A86[2]	17,5 km	France	65%	IG	70 après l'ouverture[5]
Tunnel du Puymorens	5,5 km	France	23%	EQ	32
Stationnement	**Nombre de places**				
VINCI Park	790 000	France et Europe, Canada, Hong Kong	100%	IG	environ 30[6]
Aéroports	**Trafic 2005 (passagers)**				
Cambodge (deux aéroports)	2,1 millions	Cambodge	70%	IP	15
Aéroport de Chambéry-Savoie	190 000	France	50%	IP	6
Aéroport de Grenoble-Isère	270 000	France	50%	IP	3
Stade de France	80 000 places	France	67%	IP	19

1. – IG : intégration globale ; IP : intégration proportionnelle ; EQ : mise en équivalence ; Part. : participation non consolidée.
2. – En construction.
3. – Durée de la concession variable en fonction du trafic.
4. – Dont 3,48% transférés par Hagen dans le cadre de l'accord de cession d'actions en date du 16 octobre 2000, en cours de régularisation définitive.
5. – À compter de la mise en service complète des tunnels.
6. – Hors contrats de service et pleine propriété.

Le premier concessionnaire européen d'infrastructures de transport

Effectif

19 000

Nombre de pays d'implantation

25

La décision du gouvernement français, le 14 décembre 2005, de céder à VINCI sa participation au capital d'Autoroutes du Sud de la France (ASF) est une étape décisive pour le pôle concessions du Groupe, qui devient ainsi le premier opérateur européen de concessions avec 4 687 km d'autoroutes concédés. L'acquisition d'ASF s'inscrit dans la logique de développement de VINCI, qui depuis plus de 100 ans a toujours associé les activités de concessions, centrées sur les infrastructures de transport (autoroutes, ouvrages routiers, parkings, aéroports), et de construction, tirant parti des fortes synergies de compétences et de réseaux existant entre les deux. Elle intervient dans un contexte où la rareté de la ressource financière publique et l'importance des besoins en infrastructures conduisent les maîtres d'ouvrage publics à recourir de plus en plus aux partenariats public-privé (PPP) pour mobiliser de nouvelles sources de financement.

S'appuyant sur le réseau mondial de VINCI, en particulier en Europe, où le Groupe réalise plus de 90 % de son activité, VINCI Concessions est à même d'élaborer et de mettre en œuvre les solutions techniques et financières répondant aux besoins d'équipement des collectivités publiques. VINCI Concessions dispose d'une très forte assise en France avec 4 316 km d'autoroutes en concession et 445 000 places de parkings gérées, dont 293 000 en concession ou en pleine propriété, et des participations dans plusieurs exploitants d'infrastructures : Arcour (société concessionnaire de l'A19 entre Artenay et Courtenay), la société du tunnel du Prado-Carénage (Marseille), Openly (exploitant du boulevard périphérique nord de Lyon), Seag et Seaca (opérateurs des aéroports de Grenoble et de Chambéry), le Stade de France. VINCI Concessions est également présent à l'étranger avec les ponts sur la Severn et le contournement sud de Newport au Royaume-Uni, les ponts sur le Tage au Portugal, le pont Charilaos Trikoupis (Rion-Antirion) en Grèce, les autoroutes Fredericton-Moncton et le pont de la Confédération au Canada, l'autoroute Chillán-Collipulli au Chili, les aéroports du Cambodge et près de 345 000 places de parking gérées.

Depuis plusieurs années, VINCI Concessions s'attache à développer une politique commerciale et de services innovante répondant aux besoins des clients. Vis-à-vis de ses interlocuteurs publics, il s'inscrit dans une logique de partenariat à long terme et de dialogue. La surface financière du Groupe et les relations de confiance que VINCI entretient avec la communauté financière permettent en outre à VINCI Concessions de disposer des moyens financiers nécessaires au développement de nouveaux projets. L'expertise de VINCI Concessions, la qualité de son portefeuille diversifié et la solidité financière du Groupe lui confèrent des bases solides pour poursuivre son développement.

VINCI CONCESSIONS DANS LE MONDE

EUROPE

Pays-Bas
1 escale de services aéroportuaires

Royaume-Uni
Ponts sur la Severn
Périphérique sud de Newport
Dartford : 150 000 véhicules/jour
131 000 places de parking
1 escale de services aéroportuaires

Belgique / Luxembourg
58 400 places de parking
1 escale de services aéroportuaires

France
Réseau Cofiroute : 1 091 km
Réseau ASF : 3 107 km
Arcour A19 : 101 km
445 000 places de parking
Tunnel du Prado-Carénage
Tunnel A86 Ouest
Stade de France : 80 000 places
12 escales de services aéroportuaires
2 aéroports : Grenoble
et Chambéry : 460 000 passagers

Portugal
2 ponts sur le Tage

Espagne
44 700 places de parking
3 escales de services aéroportuaires

Allemagne
Toll Collect (péage autoroutier)
1 escale de services aéroportuaires

Danemark
1 escale de services aéroportuaires
(ouverture 2006)

République tchèque
9 000 places de parking

Slovaquie
680 places de parking

Suisse / Autriche
8 000 places de parking
1 escale de services aéroportuaires

Italie
2 escales de services aéroportuaires

Grèce
Pont Charilaos Trikoupis (Rion-Antirion)

AMÉRIQUES

Canada
Pont de la Confédération
Autoroute Fredericton-Moncton : 200 km
62 000 places de parking
7 escales de services aéroportuaires

États-Unis
Autoroute SR91 : 17 km
65 escales de services aéroportuaires

Chili
Autoroute Chillián-Collipulli : 160 km

ASIE

Hong Kong
29 000 places de parking
1 escale de services aéroportuaires

Cambodge
2 aéroports : 2,1 millions de passagers

Thaïlande
1 escale de services aéroportuaires
(ouverture 2006)

- Infrastructures routières et autoroutières
- Stationnement
- Plates-formes et services aéroportuaires
- Projets d'insfrastructures à l'étude

Infrastructures autoroutières

Autoroutes du Sud de la France

À l'issue de l'acquisition d'ASF, qui doit être finalisée au cours du premier semestre 2006, VINCI Concessions deviendra le premier concessionnaire autoroutier français, avec un réseau de 4 316 km, et le leader européen des concessions d'infrastructures de transport. La société ASF est concessionnaire de 3 107 km d'autoroutes en France (2 648 km pour le réseau ASF, y compris le tunnel du Puymorens ; 459 km pour le réseau Escota), dont 3 026 km en exploitation à la fin janvier 2006.

La fin de l'année 2005 a été marquée par l'aboutissement d'une démarche engagée depuis plus de quatre ans par VINCI : le rapprochement de VINCI Concessions avec Autoroutes du Sud de la France, premier concessionnaire autoroutier français. Déjà actionnaire à hauteur de 23 % et partenaire industriel d'ASF dans le cadre d'un accord conclu en 2004, VINCI a remis, durant l'été 2005, une offre sur cette société dans le cadre de l'appel d'offres lancé par le gouvernement français pour la cession des participations encore détenues par l'État dans les sociétés d'autoroutes ASF, APRR et Sanef. Au terme de ce processus, l'État a annoncé le 14 décembre sa décision de céder à VINCI sa participation de 50,4 % dans ASF.

MODALITÉS DE L'ACQUISITION. La cession du bloc majoritaire détenu par l'État est subordonnée à l'autorisation des autorités en charge du contrôle des concentrations, qui doit intervenir au premier trimestre 2006. Elle sera suivie par le lancement d'une offre publique d'achat sur les 26,6 % restants du capital d'ASF, sous la forme d'une garantie de cours offrant aux actionnaires minoritaires le même prix que celui offert à l'État. La finalisation de l'opération est attendue au cours du premier semestre 2006.

L'acquisition d'ASF fera de VINCI Concessions le premier concessionnaire autoroutier français avec un réseau de 4 316 km.

En millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires (données à 100 %)

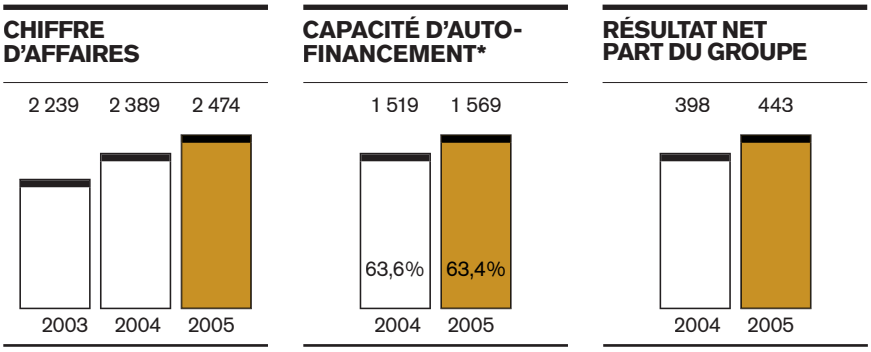

* *Avant impôt et coût de l'endettement financier net.*

En haut. ASF et Escota exploitent un réseau de plus de 3 000 km dans l'Hexagone.
En bas à gauche. En 2005, le réseau ASF a enregistré 605 millions de transactions et généré 2 427 millions d'euros de recettes.
En bas à droite. 285 patrouilleurs et personnels d'intervention d'urgence ainsi que 790 caméras vidéo veillent sur le réseau d'ASF, qui est équipé d'un poste d'appel d'urgence tous les 2 km.

Nombre de transactions

605 millions

Au sein du nouveau groupe, ASF et Escota continueront d'exercer leur activité dans le cadre de leurs contrats de concession respectifs, et conserveront leur pleine autonomie opérationnelle. Pour leurs salariés, le rapprochement ouvre de nouvelles perspectives, notamment en termes d'acquisition de savoir-faire, de mobilité professionnelle en France et à l'international ainsi que d'épargne salariale.

ACTIVITÉ 2005. En 2005, ASF a enregistré une progression de 1,1 % du trafic (0,8 % à réseau constant), soit 32,6 millions de kilomètres parcourus durant l'année. Les recettes de péage ont progressé de 3,6 %, à 2,43 milliards d'euros, principalement sous l'effet d'augmentations tarifaires intervenues le 1er février, conformément aux contrats d'entreprise d'ASF et d'Escota. Le nombre de transactions s'est élevé au total à 605 millions, dont 62,7 % effectuées sur des voies automatiques et de télépéage.

ASF a poursuivi les travaux de construction destinés à achever le maillage de son réseau.

Le 14 janvier 2005 a été ouverte la section Les Essarts – La Roche-sur-Yon (20 km) de l'A87, établissant la continuité de cette liaison autoroutière depuis Angers. L'accessibilité au littoral vendéen depuis La Roche-sur-Yon sera renforcée avec le contournement sud de cette agglomération ; les travaux correspondants ont été lancés à l'automne 2005, pour une mise en service prévue fin 2008.

Sur l'A89, ASF a mené à terme les travaux de deux nouvelles sections qui ont été inaugurées le 11 janvier 2006 : Saint-Julien-Sancy – Combronde (52 km), et Terrasson – Brive-Nord (10 km). Une nouvelle étape vers la continuité autoroutière entre Bordeaux et Clermont-Ferrand a ainsi été franchie, et 306 km sur les 340 km à réaliser entre ces deux agglomérations sont désormais ouverts à la circulation.

Pour assurer le financement de son programme de construction, ASF a procédé en 2005 à trois émissions d'emprunts, pour un montant total de 550 millions d'euros, auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI) et de la Caisse nationale des autoroutes. En janvier 2006, 34 km étaient en cours de construction et 47 km restaient à réaliser sur la base des opérations inscrites au contrat de concession d'ASF.

DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS. Après appel d'offres, la communauté urbaine de Lyon a choisi ASF pour l'exploitation du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL), dans le cadre d'une délégation de service public incluant la réali-

RÉSEAU AUTOROUTIER CONCÉDÉ AUX CONCESSIONNAIRES EUROPÉENS (EN KM)

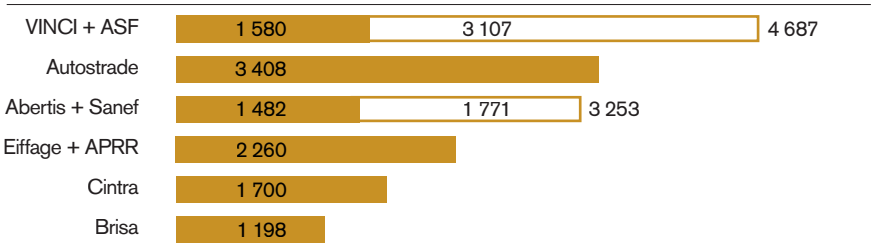

Source : communication sociétés.

sation de travaux de gros entretien et de renouvellement. Le contrat a démarré le 4 janvier 2006, pour une durée de huit ans. ASF gérera l'exploitation du BPNL et assurera le renouvellement des infrastructures *via* sa filiale Openly, détenue à 100 %. Sa rémunération sera composée d'une partie forfaitaire couvrant les charges de structure et d'une partie variable en fonction du degré de réalisation des objectifs d'exploitation. Ce nouveau contrat conforte le positionnement d'ASF sur le marché des collectivités locales.
Il renforce en particulier sa présence dans l'agglomération lyonnaise, où l'entreprise est déjà concessionnaire de l'autoroute A46 Sud (contournement est de Lyon).

Enfin, ASF a lancé le projet de ferroutage Perpignan-Luxembourg pour une mise en service prévue en 2007.

Dans le domaine du développement, les équipes d'ASF ont suivi plusieurs projets à l'international (Grèce, Mexique, Autriche, Hongrie) mais sans succès à ce jour. En France, ASF a remis une offre sur l'A65 Langon-Pau et s'est préqualifié sur l'A88. Les équipes de développement d'ASF seront regroupées en 2006 avec celles de VINCI Concessions.

Récemment obtenu, le contrat d'exploitation du boulevard périphérique nord de Lyon conforte le positionnement d'ASF sur le marché des collectivités locales.

LES CONCESSIONS ROUTIÈRES DE VINCI EN FRANCE

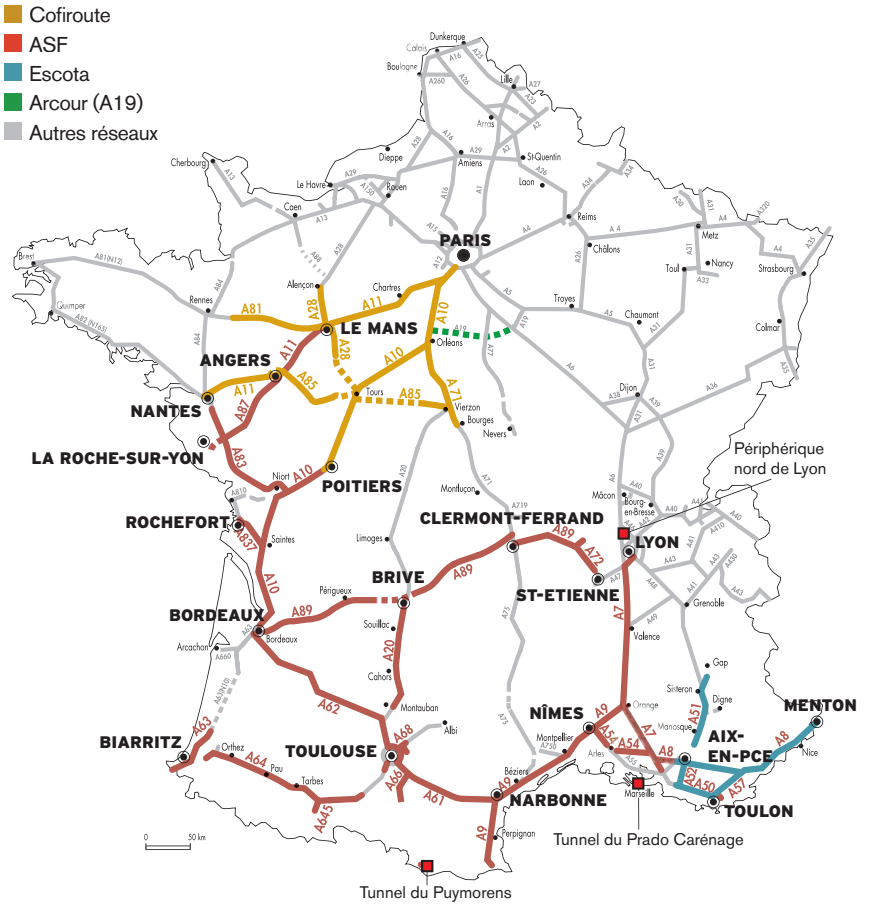

Ci-dessus. L'autoroute A8 est exploitée par Escota (Société des autoroutes Estérel, Côte d'Azur, Provence, Alpes), filiale d'ASF et concessionnaire de 459 km d'autoroutes dans le sud-est de la France.

Cofiroute

Cofiroute exploite dans l'ouest de la France un réseau de 985 km (auxquels s'ajoutent 106 km en cours de construction, qui seront mis en service d'ici 2008) et réalise en moyenne 290 000 transactions par jour. Cofiroute est également le concessionnaire de l'A86 Ouest en Île-de-France, autoroute urbaine souterraine à péage dont la première section entrera en service en 2007.

Les recettes de péage de Cofiroute ont progressé de 3,1 % en 2005, à 875 millions d'euros, sous l'effet conjugué d'une croissance de 0,9 % du trafic et de la révision des tarifs intervenue en début d'année, conformément au nouveau contrat de plan quinquennal signé en 2004 avec l'État. L'intensification de la politique de maîtrise des coûts et d'amélioration des performances opérationnelles s'est traduite par une progression de 4,3 % de sa capacité d'autofinancement, supérieure à celle du chiffre d'affaires (+ 3,2 %).

Les redéploiements de personnel sur les nouvelles sections ouvertes à la circulation, conjugués à l'automatisation croissante des transactions (40 % de paiements effectués par télépéage Liber-t ou par carte magnétique en 2005, au lieu de 32 % en 2004) permettent une amélioration continue de la productivité qui se poursuivra en 2006 avec l'automatisation intégrale d'une vingtaine de gares de péage à faible trafic. Dans le même temps, la mise en place d'une nouvelle organisation décentralisée, fondée sur la responsabilisation des acteurs opérationnels, vise à accroître la réactivité de l'exploitation – et donc la qualité du service au client. La signature en juillet 2005 d'un accord d'entreprise réformant l'organisation de la maîtrise d'exploitation, notamment en valorisant le rôle clé des superviseurs en charge de la sécurité du réseau, est une nouvelle étape importante dans cette démarche.

En millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires (données consolidées à 100 %)

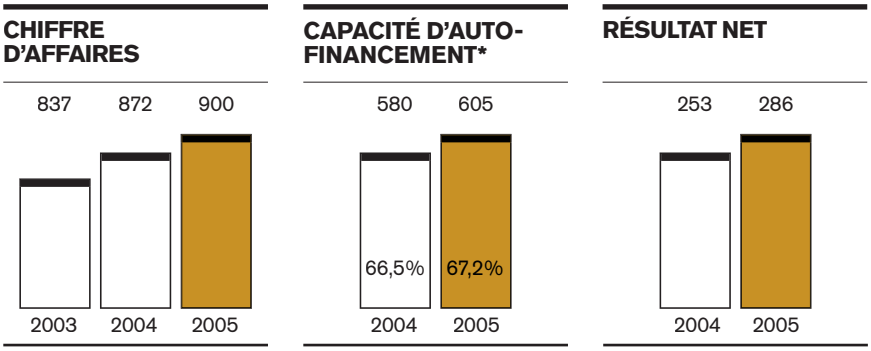

* *Avant impôt et coût de l'endettement financier net.*

INCITATION À UNE CONDUITE APAISÉE ➤

Le système de mesure et d'information sur les vitesses et les interdistances sur autoroute expérimenté par Cofiroute sur l'A10 a été récompensé par le prix Services du Prix de l'Innovation VINCI 2005. «Trop vite», «trop près» : ces messages d'incitation à la prudence, sans aucune dimension répressive, s'affichent en même temps que le numéro d'immatriculation du véhicule en cause, lorsque le conducteur dépasse la vitesse autorisée ou roule trop près (à moins de deux secondes) du véhicule précédent. Simple et jugé convaincant par une grande majorité d'automobilistes, ce système a vocation à être étendu à d'autres endroits du réseau, en particulier les zones à risques (sections accidentogènes, zones de travaux, tunnels…).

En haut. La barrière de péage d'Allainville, sur l'autoroute A10, a été rénovée et rendue plus accueillante dans le cadre du déploiement de la nouvelle signalétique.

Dans le cadre de son très important programme d'investissement, Cofiroute a augmenté de 390 millions d'euros ses ressources en financement durant l'exercice. L'entreprise a réalisé en juillet une opération d'abondement (200 millions d'euros) de l'émission obligataire de 2001 à échéance 2016, en bénéficiant d'un niveau de taux particulièrement attractif (3,75 %). Elle a obtenu également auprès de la BEI un prêt de 190 millions d'euros pour le financement de la construction de l'A28 entre Écommoy et Tours. Durant la période 2004-2008, Cofiroute aura investi près de 1,4 milliard d'euros dans la construction de nouvelles sections de son réseau interurbain, et 1,2 milliard d'euros dans la réalisation du tunnel de bouclage de l'A86 Ouest en Île-de-France. Ce programme d'investissement fait actuellement de Cofiroute l'un des principaux maîtres d'ouvrage français.

RÉSEAU INTERURBAIN. Le réseau interurbain de Cofiroute comptait 985 km d'autoroutes en service à la fin 2005. À l'issue du programme de construction en cours, ce réseau atteindra 1 091 km en août 2008, soit une augmentation de 11 % en trois ans.

L'année a été marquée par l'achèvement de l'A28 Alençon-Le Mans-Tours (134 km au total), avec l'ouverture à la mi-décembre, avec plus de quatre mois d'avance, de la dernière section (57,5 km) encore en travaux entre Écommoy (Sarthe) et Tours (Indre-et-Loire). Autoroute « d'aménagement du territoire » au service du développement économique des départements traversés, l'A28 est aussi un maillon clé du futur grand axe autoroutier Calais-Bayonne, qui facilitera les déplacements des hommes et des marchandises entre le nord de l'Europe et la péninsule Ibérique sans passer par Paris.

Durant la période 2004-2008, Cofiroute aura investi près de 1,4 milliard d'euros dans la construction de nouvelles sections de son réseau interurbain.

100 KM DE RÉSEAU À COMPLÉTER D'ICI 2008 (RÉSEAU COFIROUTE)

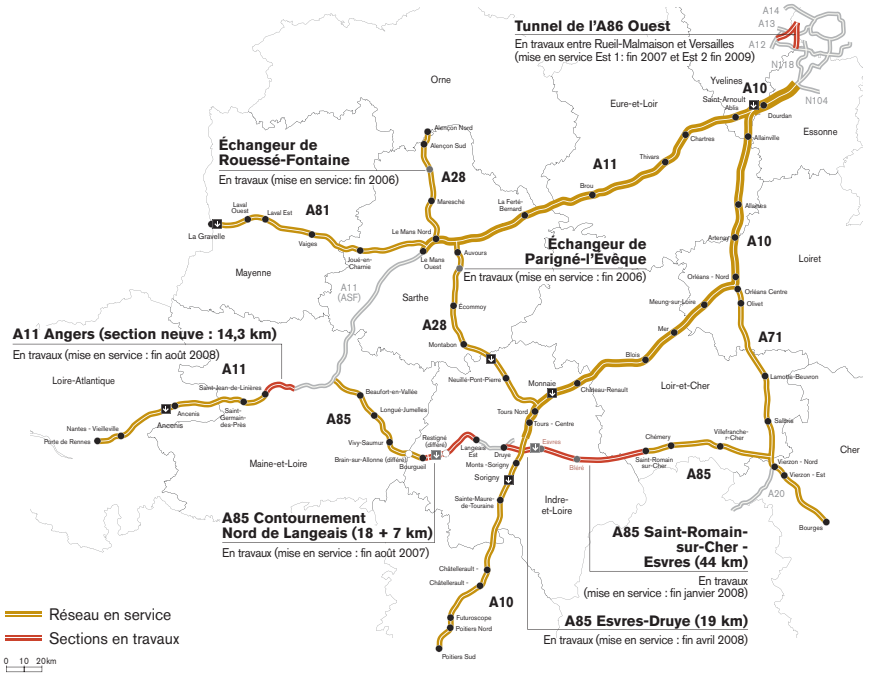

En haut. L'ouverture en décembre dernier du tronçon Écommoy-Tours de l'A28 met à la disposition des automobilistes une section continue de 134 km entre Alençon et Tours.
En bas. Sur le chantier du contournement nord d'Angers (A11), un pavillon d'information accueille les riverains qui peuvent découvrir les détails du projet (calendrier, conditions de circulation…) mais aussi les mesures prises pour l'environnement (assainissement, protection des stations botaniques, lutte contre les nuisances sonores et les poussières, gestion des déchets, etc.).

A86 : LA DISCRÉTION DANS SES MOINDRES DÉTAILS

Dernier maillon du superpériphérique de l'Île-de-France, l'A86 Ouest est un tunnel de 10 km qui préserve l'environnement exceptionnel de l'Ouest parisien. Confiée à l'un des plus prestigieux architectes français, Michel Regembal, la ligne architecturale de l'ouvrage favorise son insertion au cœur du paysage qui l'accueille. Les émergences (puits d'accès de secours et unités de ventilation) feront preuve d'une très grande discrétion.

En bas. Sur l'A85 (Vierzon-Tours), les travaux de terrassement et la construction de trois viaducs franchissant le Cher (ici le viaduc d'Ingrandes-de-Touraine) se poursuivent sur les 44 km de la section Saint-Romain – Esvres, qui sera mise en service en janvier 2008.

Télépéage Liber-t

35 000

nouveaux abonnés en 2005

Sur l'A11, le chantier du contournement nord d'Angers est entré en phase de pleine production. Cette section périurbaine de 14,3 km, incluant une tranchée couverte de 1,7 km et un viaduc de 529 m franchissant la Maine, sera mise en service en 2008 ; le pavillon d'information créé sur le site a reçu en un an plus de 12 000 visiteurs.

Sur l'A85, les travaux de terrassement et la construction de trois viaducs franchissant le Cher se sont poursuivis sur la section Saint-Romain – Esvres (44 km), qui sera mise en service en janvier 2008. Sur la section Esvres-Druye (19 km), l'achèvement des investigations archéologiques a permis le démarrage des travaux de terrassement. Sur le chantier du contournement nord de Langeais (25 km), la quasi-totalité des terrassements a été réalisée ainsi que le tablier du viaduc de la Roumer.

En parallèle, Cofiroute a poursuivi la modernisation du réseau existant, notamment en achevant son programme d'élargissement de l'A10. La mise en service d'une troisième voie sur 28 km au nord de Tours a parachevé la mise à deux fois trois voies de toute l'autoroute entre cette ville et la barrière de péage de Saint-Arnoult-en-Yvelines. Par ailleurs, en application du contrat de plan de Cofiroute, une première série de 240 refuges favorisant l'accès des personnes à mobilité réduite aux postes d'appel d'urgence a été installée sur le réseau.

Afin de renforcer la notoriété de sa marque et de soutenir sa politique de services, Cofiroute a déployé durant l'année sa nouvelle signalétique : un millier de panneaux, dont une cinquantaine à message variable, ont été installés aux entrées et aux sorties du réseau, sur les aires de repos et les aires de services. En matière de politique commerciale et de services, Cofiroute a enregistré une forte progression du nombre d'abonnés au télépéage Liber-t (35 000 nouveaux abonnés en 2005, soit une progression de 51 % sur un an) grâce à une importante campagne de promotion menée durant l'été, associée à de nouvelles facilités d'accès au service (abonnements à distance en 48 heures, frais d'abonnement supprimés pour les clients gérant leur compte par Internet, etc.). Commencés en 2005, les aménagements pour la mise en place d'un télépéage réservé aux poids lourds vont se poursuivre pour un démarrage du service courant 2006.

L'année a enfin été marquée par le lancement de la nouvelle charte sécurité et qualité de Cofiroute. Affichée durant l'été dans tous les points de contact du réseau et diffusée en parallèle sous la forme de cartes postales, avec un espace correspondance incitant les clients à faire part de leurs remarques et suggestions, cette charte formalise les engagements de Cofiroute en matière de précision de l'information, de qualité de l'accompagnement des clients et d'optimisation des temps de parcours.

Sur l'A86 Ouest, une première section de 4,5 km entre Rueil-Malmaison et l'autoroute A13 sera mise en service en 2007.

A86 OUEST. Les travaux de la concession de l'A86 Ouest se sont poursuivis activement en 2005. Pour la section longue de 4,5 km qui sera mise en service en 2007 entre Rueil-Malmaison et l'autoroute A13, le chantier de génie civil a pris une dimension nouvelle avec la réalisation des dalles à l'intérieur du tunnel. En parallèle se sont poursuivis les travaux des deux échangeurs à Rueil-Malmaison et à Vaucresson-Le Chesnay. Sur ce dernier site, l'étape de la fin de la déviation provisoire de l'A13 a été franchie avec un mois d'avance et les travaux d'équipement commenceront en 2006.

Démonté et transporté puis remonté à Versailles, le tunnelier de 200 m de long qui a creusé la première section du tunnel a commencé le creusement de la seconde entre Versailles et l'A13 en juillet 2005. À la fin de l'année, près de 900 m sur les 5 500 m à forer avaient été réalisés. À Versailles, les travaux de l'échangeur de Pont Colbert ont pu commencer après la mise en place de la déviation provisoire de l'A86 entre Vélizy et Jouy-en-Josas.

INTERNATIONAL

En Allemagne, le système de télépéage autoroutier automatique pour poids lourds financé et développé par le groupement Toll Collect (Cofiroute 10 %; Deutsche Telekom 45 % ; Daimler Chrysler Services 45 %) pour le compte du ministère fédéral des transports (BMVBS) a été mis en service le 1er janvier 2005 et a permis de collecter sur l'année un peu plus de 2,8 milliards d'euros pour l'État allemand. Associant les techniques GPS (repérage par satellite) et GSM (téléphone sans fil), ce système de télépéage « sans barrière » couvre les 12 000 km d'autoroutes allemandes et sera exploité par Toll Collect sur les 12 prochaines années. Au 1er janvier 2006, une nouvelle version des logiciels du système embarqué (*on board unit*) est entrée en exploitation, permettant l'actualisation à distance des données tarifaires et cartographiques.

Au Royaume-Uni, le contrat d'exploitation des deux tunnels et du pont franchissant la Tamise entre Dartford et Thurrock sur la M25 (périphérique de Londres), remporté en consortium avec Ringway, la filiale routière du Groupe outre-Manche, a été prolongé jusqu'au 31 août 2007 par la Highways Agency.

Aux États-Unis, Cofiroute a installé avec succès un **système de péage dynamique** sur une autoroute urbaine de 16 km dans l'État du Minnesota et en assurera l'exploitation jusqu'en 2010. L'entreprise a par ailleurs obtenu la reconduction pour cinq ans du contrat d'exploitation de la 91 Express Lanes, à Los Angeles, la première autoroute à péage entièrement automatisé mise en service dans le monde – et un contrat géré par Cofiroute depuis 1996.

Le péage du futur

Pour désengorger le trafic des autoroutes urbaines, Cofiroute a mis en service en mai 2005, sur un tronçon de 16 km de l'I 394 dans le Minnesota, un nouveau système de péage à « modulation dynamique » (gratuité pour les véhicules pratiquant le covoiturage, paiement pour les autres, avec modulation du tarif selon le trafic). Toutes les trois minutes, le tarif du péage est recalculé en fonction de la densité du trafic et affiché en amont de la section à péage à l'intention des automobilistes.

Autres infrastructures autoroutières

FRANCE

A19. 2005 a été la première année de mise en œuvre du contrat de concession de l'A19 Artenay-Courtenay (101 km), signé le 31 mars 2005 par VINCI Concessions *via* sa filiale Arcour. Inscrite par l'État sur la liste des 35 projets d'infrastructures de transport prioritaires, l'A19 établira la jonction entre la façade atlantique, le sud et l'est de la France, en reliant entre elles les autoroutes A5, A6, A10 et A77. La maîtrise d'ouvrage et le financement du projet seront assurés par Arcour, la conception et la construction par un groupement de quatre entreprises de VINCI, l'exploitation par Cofiroute. Le coût du projet (hors financement) s'élève à 618 millions d'euros, dans le cadre d'un contrat de concession d'une durée totale de 65 ans. Au cours de l'année, les équipes d'Arcour se sont consacrées aux études d'avant-projet, qui ont notamment porté sur les aspects environnementaux et hydrauliques, et au diagnostic

En haut. Aux États-Unis, à Los Angeles, plus de 64 millions de transactions ont été enregistrées en 10 ans sur la 91 Express Lanes, une autoroute urbaine au péage entièrement automatisé disposant d'un système de tarification modulée.
En bas à gauche. Signature, le 31 mars 2005, du contrat de concession de l'A19 (à gauche, Antoine Zacharias, président de VINCI, au centre André Viau, préfet du Loiret, à droite, Gilles de Robien, ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer).
En bas à droite. Préalable à la construction d'une autoroute, les diagnostics archéologiques ont été réalisés pendant l'été sur le tracé de l'A19 (Artenay-Courtenay). Ils ont notamment permis de découvrir divers objets, dont une petite chouette de bronze de l'époque gallo-romaine.

En haut . Chaque jour, quelque 41 000 véhicules empruntent le tunnel du Prado-Carénage, à Marseille.

Pont Charilaos Trikoupis

12 300
véhicules par jour

archéologique des zones prioritaires, qui s'est achevé au début 2006.
La société concessionnaire travaille en collaboration étroite avec les collectivités publiques et les acteurs économiques locaux et s'attache à communiquer régulièrement aux riverains les résultats des études menées.

Tunnel du Prado-Carénage (Marseille). Le trafic dans l'ouvrage a poursuivi sa croissance en 2005, atteignant la moyenne quotidienne de 41 000 véhicules. Le 24 novembre, un avenant au contrat a été signé pour étendre la concession au futur tunnel Louis Rège, dont les travaux seront réalisés par un groupement associant VINCI et Eiffage.

GRÈCE. 2005 a été la première année complète d'exploitation du pont Charilaos Trikoupis (Rion-Antirion), construit par le Groupe sur le détroit de Corinthe (voir ci-dessous). Le trafic moyen quotidien s'y est établi à 12 300 véhicules, enregistrant un record de passages le dimanche 21 août avec 30 000 véhicules. Gefyra, la société concessionnaire, détenue majoritairement par VINCI Concessions, a mis en place une politique tarifaire attractive en direction des usagers locaux (carte prépayée avec tarifs dégressifs selon la fréquentation) et des poids lourds, pour lesquels la concurrence des navires transbordeurs demeure importante ; la baisse des tarifs pour les camions à cinq essieux a eu un impact positif immédiat sur le trafic.

ROYAUME-UNI. Au pays de Galles, 2005 a également été le premier exercice en année pleine pour l'exploitation du contournement routier de Newport, sur lequel le trafic a régulièrement progressé durant l'année. La durée résiduelle de l'ouvrage, que VINCI Concessions gère avec son partenaire Morgan Est dans le cadre d'un PFI (*private finance initiative*) est de 37 ans. L'exploitation des ponts sur la Severn, qui relient l'Angleterre et le pays de Galles à proximité de Cardiff, s'est également poursuivie de manière satisfaisante.

CHILI. Exploitant déjà l'autoroute Chillán-Collipulli, VINCI a remporté le contrat de concession du pont de Chiloé, d'une durée de 30 ans et d'un coût de construction estimé à 400 millions d'euros. Construit sur un terrain fortement sismique et reliant l'île de Chiloé au continent en franchissant le canal de Chacao, cet ouvrage de 2 634 m sera le plus grand pont suspendu d'Amérique latine et l'un des dix plus importants au monde.
Les études de conception sont en cours.

◄ UNE VOIE EXPRESS VERS LE PÉLOPONNÈSE

Construit par le Groupe dans le cadre d'une concession de 35 ans et exploité depuis le 12 août 2004, le pont Charilaos Trikoupis (entre Rion et Antirion), en Grèce, permet de relier le continent au Péloponnèse en 5 minutes (au lieu de 45 minutes en ferry). Un an après sa mise en service, il était majoritairement utilisé par les automobiles (84 %) devant les poids lourds (9 %), les deux-roues (5 %), enfin les cars et autobus (2 %). Un télépéage a été mis en place en avril 2005.

VINCI Park

VINCI Park, présent dans 12 pays, conçoit, construit, finance et exploite des parcs de stationnement en ouvrage et sur voirie. Premier exploitant européen de stationnement et leader mondial du stationnement concédé, il gère 790 000 places. Opérateur de référence du stationnement public délégué, VINCI Park est également le partenaire des promoteurs et des investisseurs qui externalisent la gestion de leur stationnement.

Résultat net

+13 %

France

La levée des limitations que les autorités de la concurrence avaient imposées au développement de VINCI Park au moment du rapprochement VINCI-GTM a fait pleinement sentir ses effets en 2005 avec l'aboutissement positif de plusieurs appels d'offres en délégation de service public. L'entreprise est notamment parvenue à s'implanter dans deux nouvelles villes de plus de 10 000 habitants : Abbeville (construction d'un parc de 230 places et exploitation de 1 000 places sur voirie) et Cosne-Cours-sur-Loire (490 places).

Dans le même temps, VINCI Park a accru ses implantations avec deux nouvelles concessions de parcs à construire : l'une à Asnières (300 places), l'autre à Avignon (700 places), et a conforté sa présence en renouvelant ou en obtenant des concessions dans les villes de Saint-Denis (1 500 places), Beauvais (1 250 places), Limoges (550 places), Nîmes (890 places) Mulhouse (2 650 places), Charenton-le-Pont (2 710 places) et Neuilly-sur-Seine (260 places). De nombreuses villes moyennes ou petites, nouvellement acquises au principe du stationnement payant, devraient lancer des appels d'offres en délégation de service public au cours des prochains mois, ce qui représentera pour VINCI Park autant de nouvelles opportunités de croissance.

Depuis 2004, VINCI Park a développé une offre particulière en direction du monde hospitalier. Reposant sur la qualité de service et le soin apporté à la formation du personnel, qui constituent deux des caractéristiques majeures du réseau VINCI Park, cette offre a rapidement remporté un important succès commercial en France (Nîmes, Metz, Suresnes, Reims, etc.) avant de s'élargir au-delà des frontières en 2005, notamment au Canada et au Royaume-Uni.

Poursuivant la diversification de son portefeuille, VINCI Park a d'autre part accru son patrimoine en pleine propriété en acquérant un parc à Strasbourg (230 places) et un parc à Saint-Paul-de-Vence (480 places).

Dans le même temps, VINCI Park a poursuivi sa politique de développement des services, qui vise à fidéliser la clientèle et à renforcer l'attractivité des parcs de stationnement en s'appuyant sur la qualité de l'accueil – garantie par la charte VINCI Park – et la diversité des services associés au stationnement. Parmi les initiatives de l'année dans ce domaine : la création de Radio VINCI Park, qui diffuse de la musique classique et des messages d'information dans les parcs ; l'expérimentation de consignes logistiques à usage professionnel et du prêt de

Ci-dessus. Présent dans 12 pays, VINCI Park a construit son image sur la qualité et les services offerts à la clientèle (prêt de vélos, de parapluies, de kits de dépannage…).

En millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires

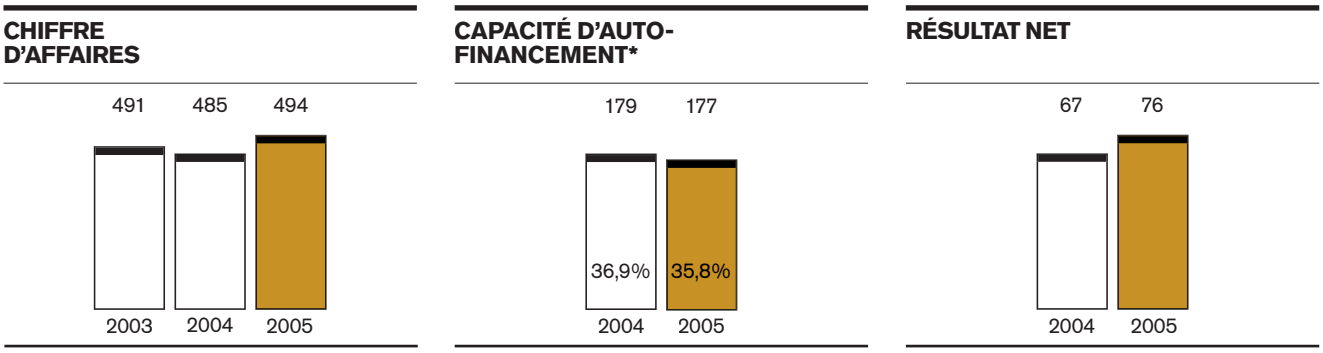

* *Avant impôt et coût de l'endettement financier net.*

VINCI PARK LEADER EUROPÉEN DU STATIONNEMENT

Nombre de places gérées

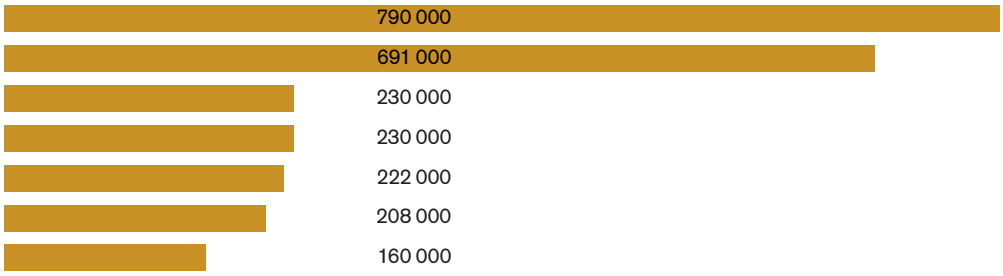

* *Places en ouvrage (nombre de places sur voirie inconnu).*

Source : communication sociétés, estimations VINCI.

poussettes, s'ajoutant aux nombreux services gratuits qui existent depuis 2001. Par ailleurs, 250 parcs ont été équipés en bornes Wi-Fi qui fonctionnent depuis février 2006. Un important effort en marketing et en communication (affichage, animations, organisation d'événements pour de grandes marques…) accompagne cette politique de développement des services.

Élargissant également l'accès à ses offres, VINCI Park a étendu à l'ensemble de ses parcs français la possibilité de paiement par la carte Total GR (1,5 million de transactions en 2005, soit un chiffre d'affaires de 11 millions d'euros), et a expérimenté dans 20 parcs franciliens la vente de badges Liber-t avant de déployer l'usage de ce dernier dans quelque 300 parcs en 2006. L'année a vu aussi le lancement d'un « pack commerçants », destiné à favoriser les partenariats avec les magasins, restaurants et cinémas situés dans le voisinage des parcs ainsi que l'expérimentation d'un nouveau système de contrôle d'accès des parcs de stationnement par téléphone mobile.

International

En application de sa stratégie de recentrage sur l'Europe, VINCI Park a cédé en 2005 son activité au Chili (7 parkings) et a augmenté son portefeuille européen de plusieurs contrats à long terme.

En Espagne, à Soria, VINCI Park s'est vu confier son premier contrat d'exploitation de stationnement payant sur voirie (740 places), très rapidement suivi du contrat majeur pour l'exploitation de 30 000 places de stationnement payant sur voirie à Madrid, qui entrera en vigueur en 2006. VINCI Park s'est également vu attribuer la gestion de trois nouveaux parkings à Barcelone et à Soria (1 300 places). Au Royaume-Uni, l'entreprise a renforcé ses références dans le secteur hospitalier avec deux nouveaux contrats : le parking de l'hôpital Broadgreen de Liverpool (1 100 places), un contrat en PPP, et celui de Glan Clwyd au pays de Galles (1 550 places).

En Europe centrale et orientale, zone de développement privilégiée pour le Groupe, VINCI Park a remporté des contrats de longue durée en République tchèque (parking Europort de Prague, 500 places) et en Autriche (Vienne, 415 places), ainsi que le contrat de gestion d'un nouveau parc dans le centre de Bratislava, en Slovaquie (320 places). L'entreprise s'est implantée également en Roumanie en prenant une participation majoritaire dans la société Unipark Sistem Bucarest ; un premier contrat, signé à Vaslui, entrera en vigueur à la fin du premier trimestre 2006.

Au Canada, où VINCI Park s'est vu confier la gestion de trois parcs hospitaliers à Montréal, l'entreprise a renforcé ses positions avec le rachat, par la filiale Gestipark, de la société Centre Parking, un des acteurs majeurs du stationnement à Ottawa (Ontario), qui exploite plus de 6 000 places réparties sur 22 parcs. Avec cette acquisition, VINCI Park exploite désormais plus de 130 parcs et 60 000 places dans ce pays.

PREMIÈRE PROMOTION DE L'ÉCOLE VINCI PARK ➤

Créée à la fin 2004, l'École VINCI Park a formé en 2005 sa première promotion de managers d'exploitation : 13 diplômes ont été décernés à l'issue de cette formation qualifiante dispensée à des agents d'exploitation sélectionnés pour leur fort potentiel. La vocation de l'École VINCI Park, conçue comme une école de commerce du stationnement, est d'accélérer la diffusion des compétences au sein du réseau de l'entreprise et de contribuer à la professionnalisation d'une filière qui ne bénéficiait pas jusqu'à présent de formations spécifiques.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

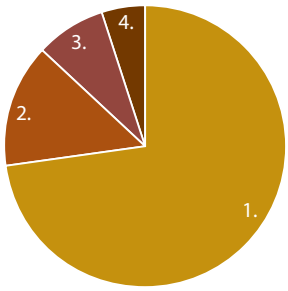

1. France*	**73%**
2. Royaume-Uni	**14%**
3. Autres pays d'Europe	**8%**
4. Reste du monde	**5%**
Total	**100%**

* dont Paris 27 %.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR TYPE DE CONTRAT

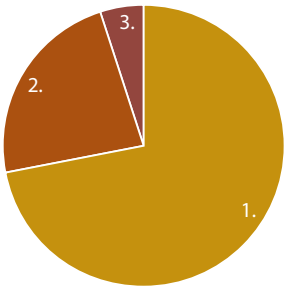

1. Concessions et affermages	**72%**
2. Prestations de service	**23%**
3. Pleine propriété	**5%**
Total	**100%**

RÉPARTITION DES PLACES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

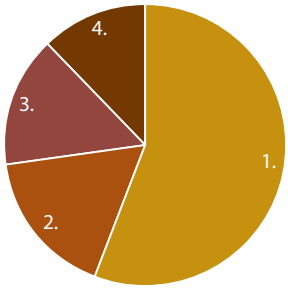

1. France*	**56%**
2. Royaume-Uni	**17%**
3. Autres pays d'Europe	**15%**
4. Reste du monde	**12%**
Total	**100%**

* dont Paris 11 %.

RÉPARTITION DES PLACES PAR TYPE DE CONTRAT

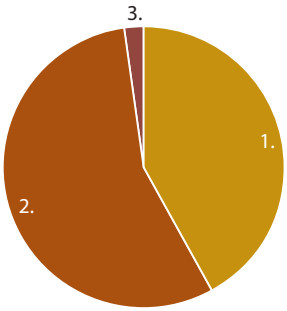

1. Concessions et affermages	**42%**
2. Prestations de service	**56%**
3. Pleine propriété	**2%**
Total	**100%**

1. – Sur la base du chiffre d'affaires (Source : étude interne)
2. – Sur la base du volume de frêt traité (Source : étude interne)

Activités aéroportuaires

Gestionnaire d'aéroports dans le cadre de concessions de longue durée, VINCI Concessions est également, avec WFS, le troisième opérateur privé de services aéroportuaires [1] et le leader mondial de l'assistance cargo [2].

Management aéroportuaire

Au Cambodge, les aéroports de Phnom Penh et de Siem Reap (desservant le site d'Angkor), qu'exploite VINCI Concessions, ont atteint pour la première fois le seuil du million de passagers. Pour répondre à la forte croissance du trafic liée au dynamisme de l'activité touristique, un nouveau terminal en construction à Siem Reap devrait être ouvert à la fin du premier semestre 2006.

Au Mexique, VINCI Concessions a achevé son désengagement des activités aéroportuaires en cédant la totalité de sa participation dans la société Seta, concessionnaire de 13 aéroports dans le centre et le nord du pays (en 2004, le Groupe avait déjà cédé sa participation dans la société ITA, gestionnaire de 9 aéroports dans le sud du pays). En 2005, VINCI Concessions a également cédé la participation de 3,4% qu'il détenait dans l'aéroport de Pékin, en Chine, le Groupe n'ayant pas vocation à demeurer actionnaire minoritaire d'une plate-forme dans laquelle il n'a pas de rôle d'opérateur.

Sur le marché en forte expansion de l'exploitation aéroportuaire, où il a pris position en 2004 en prenant en charge la gestion des aéroports Grenoble-Isère et Chambéry-Savoie en partenariat avec Keolis, VINCI Concessions a enregistré en 2005 une progression du trafic de respectivement 32% et 8%, soutenue par l'ouverture de lignes nouvelles, notamment vers le Royaume-Uni et l'Italie par le biais de compagnies *low-cost*.

Services aéroportuaires

En millions d'euros

CHIFFRE D'AFFAIRES

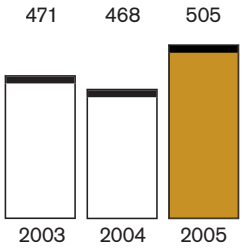

L'activité cargo a enregistré en 2005 une progression significative et a été marquée par l'acquisition de la société France Handling, numéro un français de l'assistance cargo aux compagnies aériennes et aux agents de fret. Fort d'un réseau international de près de 60 stations cargo (dont 27 en Europe), mettant en œuvre des outils de gestion et de suivi performants ainsi que des solutions de pré- et de post-acheminement entre les plates-formes françaises et européennes, WFS voit ainsi consolidée sa position de numéro un mondial du secteur.

Les activités de services en piste et d'assistance bagages ont été volontairement réduites en France avec l'arrêt de contrats déficitaires et, en Amérique du Nord, la fermeture de plusieurs stations.

Ci-dessus. Depuis 2004, VINCI Concessions assure la gestion de l'aéroport de Grenoble-Isère. En 2005, cette plate-forme a accueilli 270 000 passagers.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MÉTIER

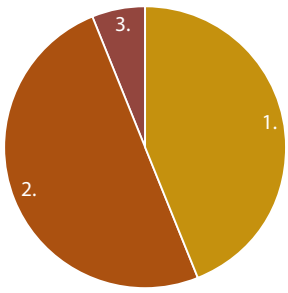

1. Piste et passagers	**44 %**
2. Cargo	**50 %**
3. Autres services	**6 %**
Total	**100 %**

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

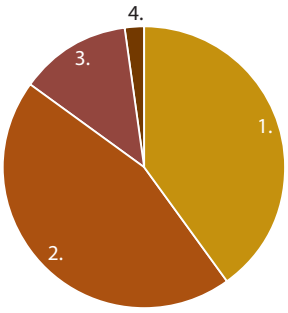

1. Amérique du Nord	**40 %**
2. France	**45 %**
3. Autres pays d'Europe	**13 %**
4. Reste du monde	**2 %**
Total	**100 %**

Réaliser l'intégration d'ASF et accompagner l'essor des PPP en Europe

2006 sera l'année de l'intégration d'ASF au sein du pôle concessions de VINCI. Ce rapprochement, au cœur du projet industriel présenté à l'État français, va donner la capacité à VINCI Concessions de s'affirmer plus encore comme un partenaire de premier plan des autorités publiques, françaises ou étrangères, à la fois pour la conception et le financement d'infrastructures nouvelles et pour leur exploitation dans la longue durée.

Dès 2006, de premières synergies pourront être dégagées du fait du regroupement des équipes de développement des deux sociétés, qui mettront, en liaison avec les branches de construction du Groupe, l'accent sur la France et l'Europe, où le marché des partenariats public-privé continue de se développer.

En France, ASF, Escota, Cofiroute, VINCI Park et les autres concessionnaires du Groupe se coordonneront et multiplieront les initiatives pour innover au service des clients et améliorer la performance globale des entreprises.

Conformément à cet objectif et dès 2006, VINCI Park, en coopération avec Cofiroute, permettra le paiement par badge Liber-t dans 250 de ses parcs. Les premiers parkings sécurisés pour poids lourds étudiés conjointement par ASF et VINCI Concessions depuis la mi-2004, devraient également entrer en service en 2006.

Dans les concessions existantes, 2006 sera marqué pour ASF par l'incorporation dans son périmètre de la section Lyon-Balbigny de l'A89. Pour Cofiroute, le programme d'investissement sur les sections nouvelles et l'A86 Ouest se poursuivra à un niveau légèrement supérieur à 2005 et les équipes se mettront en place pour préparer l'ouverture de l'A86 Ouest, événement majeur de l'année 2007. Arcour achèvera la phase administrative et archéologique et débutera les premiers travaux de l'A19 à la fin 2006.

La SCA (Société concessionnaire des aéroports du Cambodge) poursuivra la modernisation de la plate-forme de Siem Reap (Angkor) et devrait, par avenant au contrat, étendre son champ d'intervention au troisième aéroport international du Cambodge. Plus généralement, dans le domaine aéroportuaire, VINCI Concessions ciblera son développement sur la France en mettant à profit l'expérience acquise à Chambéry et à Grenoble et les références obtenues à l'étranger et dans le domaine des services aéroportuaires.

En matière de stationnement, VINCI Park recherchera des relais de croissance dans les villes moyennes, dans un contexte de généralisation progressive du stationnement payant, et développera son offre dédiée en direction des établissements hospitaliers et des centres commerciaux. À l'international, le développement se poursuivra, en particulier en Europe centrale et orientale. En France, comme à l'international, VINCI Park poursuivra le développement de nouveaux services, intégrant dans ses offres des solutions de mobilité douce (vélos en libre-service, stratégies conjointes avec les opérateurs de transports collectifs…) et de nouveaux modes de paiement (offres multiparcs, convergence avec les titres d'abonnement de transports en commun, etc.).

Dès 2006, de premières synergies pourront être dégagées grâce au regroupement des équipes de développement de VINCI Concessions et d'ASF.

NESCAFÉ

DES SERVICES SUR MESURE À LA CHARNIÈRE ENTRE CONSTRUCTEURS D'ÉQUIPEMENTS ET UTILISATEURS

ÉNERGIES

En millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires

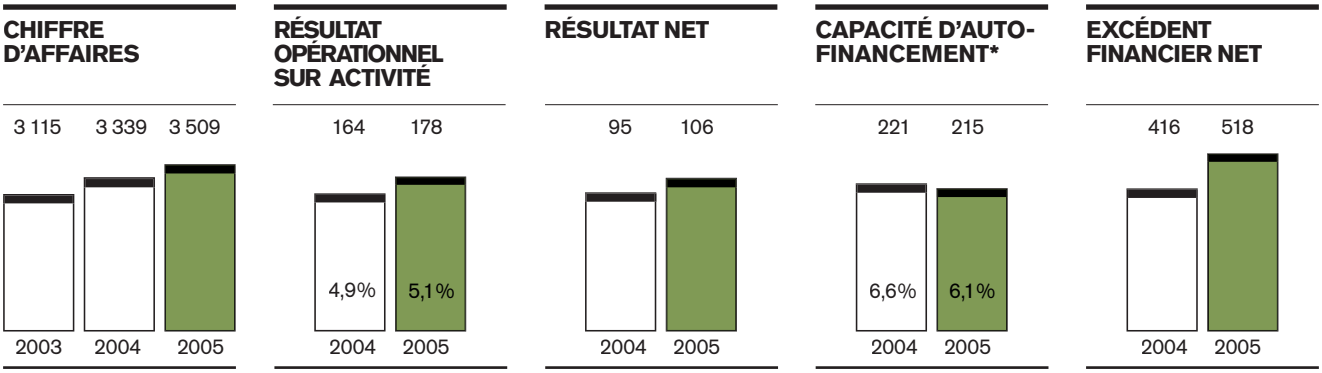

* Avant impôt et coût de l'endettement financier net.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

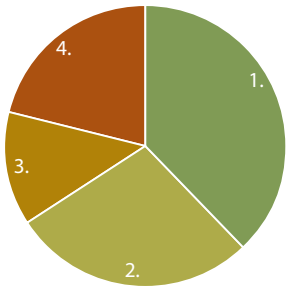

1. Industrie	38 %
2. Tertiaire	28 %
3. Télécommunications	13 %
4. Infrastructures	21 %
Total	100 %

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

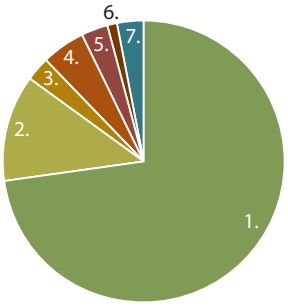

1. France	73 %
2. Allemagne	12 %
3. Europe centrale et orientale	3 %
4. Autres pays d'Europe	4 %
5. Pays-Bas	3 %
6. Suède	2 %
7. Espagne	3 %
Total	100 %

POSITIONNEMENT CONCURRENTIEL DE VINCI ENERGIES SUR SES PRINCIPAUX MARCHÉS

France : VINCI Energies est le premier acteur en terme d'activité. Les principaux intervenants du marché des travaux électriques sont Cegelec, Amec Spie, Forclum (Eiffage), Ineo (Fabricom), ETDE (Bouygues) et Clemessy (Dalkia). Dans le domaine des travaux électriques (plus de 40 % de l'activité de VINCI Energies en France), VINCI Energies détient une part de marché estimée à 10 %.

Allemagne : VINCI Energies est un acteur majeur des activités thermiques (isolation, protection incendie, génie climatique), qui représentent deux tiers de son chiffre d'affaires dans ce pays. Ses concurrents sont Reinhold & Mahla (groupe Bilfinger Berger) et Thyssen Krupp pour l'isolation, Minimax et Total Walter (Tyco) pour la protection incendie.

Sources : Le Moniteur (30 septembre 2005) ; études internes.

Un leader des services liés aux technologies des énergies et de l'information

Effectif

27 000

Nombre d'entreprises

700

Nombre de chantiers en 2005

200 000

6 RÉSEAUX DE MARQUES

Actemium	Solutions pour l'industrie.
Axians	Communication d'entreprise voix-données-images.
Citéos	Éclairage urbain.
Graniou	Infrastructures de télécommunications.
Omexom	Transport et transformation d'énergie haute tension.
Opteor	Maintenance industrielle et tertiaire.

VINCI Energies est le premier groupe français et un acteur de premier plan en Europe dans l'ingénierie et l'installation électrique, et plus généralement dans les services liés aux technologies des énergies et de l'information. Assurant le lien entre les constructeurs d'équipements et leurs utilisateurs, il répond aux besoins multiples et évolutifs de ses clients – industriels, entreprises de services, collectivités locales, opérateurs de l'énergie et des télécoms.

Présent aux différents stades des projets – conception et ingénierie, réalisation, exploitation, maintenance –, VINCI Energies intervient dans quatre domaines :

> les infrastructures : réseaux d'énergie (transport, transformation et distribution de l'énergie électrique), mise en lumière des villes et aménagement urbain, infrastructures de transport (éclairage, alimentation électrique et systèmes d'information) ;

> l'industrie : distribution d'énergie électrique et contrôle-commande, mécanique, traitement de l'air, protection incendie, isolation, maintenance des équipements industriels ;

> le tertiaire : réseaux d'énergie, génie climatique, plomberie, détection et protection incendie, gestion technique de bâtiment, sécurité, maintenance multitechnique et multiservice ;

> les télécommunications : infrastructures et communication d'entreprise voix-données-images.

VINCI Energies propose dans tous ces domaines des offres sur mesure à haute valeur ajoutée et fort contenu de services. Elles sont mises en œuvre par 700 entreprises ancrées sur leurs marchés et fédérées en réseau, en Europe, au travers de marques (voir ci-contre). Associée à un management fondé sur une forte culture de service et sur l'autonomie des équipes, cette organisation décentralisée permet de développer des solutions à la fois locales et globales, qui accompagnent les clients dans toutes les dimensions de leurs projets, avec une approche d'ensemblier. L'activité de VINCI Energies est réalisée au travers d'un grand nombre de contrats récurrents, comportant une part significative de maintenance, qui constituent son principal fonds de commerce. Rassemblant 27 000 collaborateurs dans une vingtaine de pays, essentiellement en Europe, VINCI Energies réalise près de 30 % de son chiffre d'affaires hors de France.

Forte réactivité sur des marchés en mutation permanente

Dans une conjoncture économique peu dynamique dans une grande partie de l'Europe, notamment dans l'industrie, VINCI Energies a enregistré une croissance de l'activité significative dans bon nombre de ses pays d'implantation – notamment en France, en Europe du Nord et en Espagne –, tout en maintenant sa rentabilité opérationnelle à haut niveau (5 % du chiffre d'affaires). Ces performances confirment la vitalité du schéma de management de VINCI Energies et la cohérence de sa stratégie de développement qui, en Europe, associe croissance organique et croissance externe.

Chiffre d'affaires

+5,1 %

Résultat opérationnel sur activité

+8,5 %

En France, les entreprises de VINCI Energies ont enregistré une croissance organique de 7 %, stimulée notamment par le dynamisme du marché des infrastructures de télécommunications et par la bonne tenue du secteur tertiaire. Dans l'industrie, les efforts d'adaptation des offres ont permis, sur un marché globalement atone, d'atteindre un niveau d'activité supérieur aux prévisions initiales.

Aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, sur des marchés en relative stagnation, l'activité ainsi que les résultats ont sensiblement progressé. En Suède, les restructurations mises en œuvre en 2004 ont porté leurs fruits et le retour aux bénéfices d'Emil Lundgren s'est confirmé. En Espagne, Spark Iberica a réalisé un chiffre d'affaires en croissance de 10 %, à près de 90 millions d'euros, tout en maintenant sa contribution opérationnelle à haut niveau.

Le spectaculaire redressement des filiales allemandes s'est confirmé en 2005, en particulier dans les métiers de l'isolation. L'application d'une politique rigoureuse de sélectivité et d'amélioration des résultats s'est traduite par une contraction du chiffre d'affaires, compensée en grande partie par des opérations de croissance externe (Lagrange, NK Networks & Services) ; l'ensemble de l'activité en Allemagne a dégagé un résultat avant impôt de 4,5 % du chiffre d'affaires, soit un niveau très proche de la moyenne du groupe.

En Europe centrale et orientale, le regroupement des entités de VINCI Energies au sein d'une structure managériale commune a permis de mettre en place une approche coordonnée de ces nouveaux marchés et de leurs nombreuses opportunités de développement.

La restructuration de TMS, entreprise autrichienne spécialisée dans les systèmes de production automatisés pour l'industrie automobile, a été menée à bien en 2005. Les filiales d'Espagne et d'Afrique du Sud ainsi que celle réali-

En haut. Pour l'aéroport de Munich, G+H Isolierung, filiale allemande de VINCI Energies, a réalisé l'isolation de la tuyauterie et l'enrobage de protection incendie du terminal II, tandis que NK Networks & Services intervenait sur les réseaux informatiques.
En bas. Sur le *Pourquoi pas ?*, le navire de recherche océanographique et hydrographique à propulsion électrique de l'Ifremer, VINCI Energies a réalisé l'ensemble des réseaux électriques, y compris le système de contrôle-commande numérique avec interface de la propulsion électrique, l'éclairage et les systèmes de communication.

SÉCURITÉ : RÉSULTATS EXEMPLAIRES EN ALLEMAGNE

Après avoir obtenu le trophée annuel VINCI d'or pour ses résultats en matière de prévention des accidents du travail en 2004, VINCI Energies Deutschland a terminé l'année 2005 avec un taux de fréquence de 5,92 et un taux de gravité de 0,14. Portant sur un effectif de 4 000 personnes, ces résultats figurent parmi les meilleurs obtenus à l'échelle de VINCI. L'entreprise Actemium basée à Duisburg a notamment franchi en 2005 le cap des 10 années d'intervention sans accident du travail chez son client DuPont. La formation à la conduite sécurisée est l'une des nombreuses actions menées pour soutenir la mobilisation des collaborateurs et améliorer les résultats.

Croissance externe

16
sociétés acquises

sant des chariots filoguidés ont été cédées. L'activité a été arrêtée au Brésil et réduite en Autriche. Les activités résiduelles en Autriche, en Allemagne et en République tchèque ont été cédées en février 2006.

VINCI Energies a par ailleurs poursuivi sa dynamique de croissance externe. Seize sociétés, totalisant un chiffre d'affaires de 160 millions d'euros en année pleine (dont 110 millions d'euros hors de France), ont rejoint le groupe en 2005. Parmi elles : NK Networks & Services (communication d'entreprise) et Lagrange (génie climatique) en Allemagne ; Sotécnica (industrie et tertiaire) au Portugal ; Darlavoix (infrastructures d'énergie), Electrolor (infrastructures d'énergie et tertiaire) et IDF Thermic (génie climatique et froid industriel) en France.

Infrastructures

En France, l'activité réseaux à haute et très haute tension (marque Omexom) a progressé de 20 %, à 137 millions d'euros ; la croissance s'est répartie sur tous les segments du marché – lignes, postes de transformation et contrôle-commande. Les efforts de diversification vers la clientèle industrielle ont débouché sur l'obtention de deux nouvelles affaires significatives dans le domaine des postes de transformation, l'une pour le site normand du groupe papetier UPM Kymmene (voir ci-dessous), l'autre pour les aciéries Aubert & Duval, près de Clermont-Ferrand, où un poste neuf de 225 kV a été créé en complément de l'installation existante (63 kV).

En Espagne, dans un environnement économique d'ensemble très porteur, l'activité de Spark Iberica, qui a doublé en deux ans, est demeurée soutenue sur un marché des infrastructures d'énergie électrique très bien orienté.

Sur les marchés locaux d'électrification rurale, l'activité soutenue à partir du printemps a compensé un début d'année plus difficile en raison de fortes intempéries. Dans les régions concernées, les entreprises de VINCI Energies se sont par ailleurs mobilisées pour réparer les dégâts causés par une tempête survenue 17 décembre 2004.

L'activité d'**éclairage urbain** et de mise en lumière du patrimoine (marque Citéos) a poursuivi son développement. Au titre des nouveaux contrats pluriannuels remportés par le groupe durant l'exercice, on retiendra notamment celui obtenu en groupement pour la gestion globale de l'éclairage de la ville de Marseille, et on mentionnera deux réalisations de prestige : la mise en lumière de la place Stanislas, à Nancy, et celle du château de Saint-Sauveur-le-Vicomte (Manche), primée lors du Concours Lumières 2005 Serce Philips Éclairage.

Éclairage à Marseille

Dans le cadre d'un contrat de cinq ans, la Ville de Marseille a confié au groupement piloté par Citéos (VINCI Energies) l'exploitation de ses installations d'éclairage public et la mise en lumière de son patrimoine. Ce contrat, qui porte sur 69 000 points lumineux, nécessite la mise en place d'une structure dédiée de 25 personnes et d'un outil d'aide à l'exploitation très performant.

◄ POSTE BLINDÉ POUR INDUSTRIE PAPETIÈRE

Quatre entreprises du réseau Omexom (transport et transformation d'énergie haute tension) ont assuré en 2005 le montage, le raccordement et les essais d'un poste de transformation ABB de 225 kV équipant le site de La Chapelle Darblay (groupe papetier UPM Kymmene) près de Rouen. Ce poste « blindé » est le premier de ce type installé en France. D'un montant de 1,6 million d'euros, le contrat confirme la diversification d'Omexom vers des clients privés.

VINCI Energies a confirmé par ailleurs la qualité de son ancrage sur le marché des infrastructures de transport urbain en participant à l'aménagement des lignes de tramway de Bordeaux, Grenoble, Lyon et Valenciennes – souvent aux côtés des entreprises de VINCI Construction et d'Eurovia – et en obtenant une nouvelle commande pour le tramway du Mans (lots courants faibles, transmission audiovisuelle et gestion technique centralisée).

Industrie

VINCI Energies a accéléré en 2005 la mise en œuvre de sa stratégie visant à structurer ses offres de service à l'industrie autour de deux grandes marques déployées à l'échelle européenne : Actemium dans le domaine de l'ingénierie électrique et de l'installation, Opteor dans celui de la maintenance. Associant un fort ancrage local générateur de nombreuses affaires récurrentes de petite taille et une approche globale d'ensemblier, cette stratégie répond à un double besoin exprimé par le marché. En attente de services de proximité de haute qualité pour assurer la maintenance et l'optimisation de leurs sites existants, les groupes industriels recherchent en effet également des solutions multisites, notamment pour les accompagner dans la création de nouveaux centres de production sur leurs marchés en développement.

En dépit d'un environnement économique difficile, les entreprises de VINCI Energies intervenant dans le secteur industriel ont développé leur activité et augmenté leurs parts de marché en 2005.

En application de cette stratégie – et grâce à leur connaissance approfondie des process industriels et des exigences de leurs clients en matière de productivité, qualité, traçabilité, respect de l'environnement et prévention-sécurité –, les entreprises de VINCI Energies ont augmenté leurs parts de marché dans le secteur industriel en 2005, dans un environnement économique difficile mais porteur de nombreuses opportunités.

L'activité a été particulièrement soutenue dans le secteur automobile. Les entreprises du groupe ont réalisé de nombreux projets pour le compte des constructeurs français sur leurs sites historiques comme à l'international, à l'exemple de l'usine PSA de Trnava, en Slovaquie (voir ci-dessous). Les industries pétrochimiques et gazières ont également généré un volume d'affaires soutenu. Dans les industries de l'environnement, le renforcement des contraintes réglementaires, notamment celles portant sur les fumées émises par les sites de valorisation des déchets, a contribué à la progression de l'activité.

Par ailleurs, le développement des coopérations transfrontalières mobilisant les réseaux européens de VINCI Energies s'est concrétisé en fin d'année par des commandes significatives obtenues auprès des groupes agroalimentaires Masterfoods et Veltins, et de Michelin pour son implantation polonaise.

ACTEMIUM PARTENAIRE DE PSA PEUGEOT-CITROËN EN EUROPE ➤

Le déploiement de la marque Actemium (ingénierie électrique et automatismes) en Europe accompagne les groupes industriels dans leurs nouveaux projets d'implantation comme dans la modernisation de leurs sites existants. Partenaire de longue date de PSA Peugeot-Citroën en France, Actemium est intervenu pendant deux ans sur le nouveau site du groupe automobile en Slovaquie, qui produira 55 véhicules à l'heure. Ce contrat d'ensemblier portait sur la réalisation du système de circulation des pièces entre les ateliers, ainsi que sur la conception et l'installation d'une ligne de production de planchers comportant 40 robots. C'est également dans le cadre de sa collaboration avec PSA Peugeot-Citroën qu'Actemium a mis au point un nouveau système de transbordeur, sans bras télescopiques, équipé d'une « roue de friction ». Récompensé par le prix spécial Ingéniosité du Prix de l'Innovation VINCI 2005, ce procédé a été mis en œuvre avec succès sur les sites de PSA Peugeot-Citroën à Poissy, en France, et à Trnava, en Slovaquie (ci-contre).

En haut à gauche. Conception et réalisation pour Cogesal Miko (groupe Unilever) de la protection incendie du congélateur de grande hauteur du site de Saint-Dizier (Haute-Marne) construit par GTM.
En haut à droite. VINCI Energies est présent sur les sites d'Airbus à Toulouse et à Hambourg (Allemagne). En France, Opteor assure notamment la maintenance multitechnique des bâtiments destinés à l'assemblage de l'A380 (photo). En Allemagne, Calanbau a équipé le hall de finition de ce même appareil avec un système de protection incendie à mousse.

En haut à gauche. En Île-de-France, VINCI Energies a installé les équipements de climatisation, de chauffage, de ventilation, de plomberie et de réseaux d'incendie armés de l'immeuble de bureaux le Partitio, siège du Mouvement Leclerc.
En haut à droite. Un contrat de quatre ans attribue à VINCI Energies la maintenance de la climatisation et des équipements « froid » de 520 stations-service Total dans les régions Normandie, Picardie et Île-de-France.

Dans ce contexte, les entreprises opérant sous la marque Actemium ont réalisé un chiffre d'affaires de 400 millions d'euros en 2005, en croissance de 10% sur un an. La progression a atteint 30%, à 65 millions d'euros, pour les entreprises du réseau Opteor.

Tertiaire

Le marché tertiaire a conservé en 2005 une bonne dynamique d'ensemble. L'activité est demeurée soutenue dans les secteurs de la santé, de la logistique, des sites bancaires et du logement social, tandis que l'immobilier de bureaux s'est stabilisé à un niveau de stock correspondant au fonctionnement normal du marché. Parmi les réalisations importantes de l'année, on retiendra l'équipement du siège du *Figaro* à Paris, de la tour CBX à Paris-la Défense (électricité, génie climatique et plomberie), du siège du Mouvement Leclerc (climatisation HQE) à Ivry-sur-Seine et de l'immeuble Grand Horizon à Marseille. Prenant le relais des projets achevés, les commandes associées à des projets importants comme les tours Granite et T1 à Paris-la Défense, le **Zénith de Nantes** et celui de Limoges, le nouveau terminal S3 de l'aéroport Roissy – Charles-de-Gaulle, l'hôpital de Vesoul (Haute-Saône) ou encore l'hôpital des armées de Toulon ouvrent des perspectives soutenues pour 2006. Sur plusieurs de ces projets, VINCI Energies intervient pour le compte d'entreprises de VINCI Construction. Dans un contexte où se multiplient les appels d'offres en entreprise générale, les coopérations intra groupe représentent pour VINCI Energies une importante source d'activité. Cette tendance devrait s'amplifier avec la montée en régime des partenariats public-privé.

VINCI Energies aux Zéniths

Au même moment, VINCI Energies démarre des travaux dans deux Zéniths en construction dans deux villes différentes. À Nantes, il s'agit de réaliser les équipements en courants faibles de la salle, qui doit ouvrir à la fin 2006 ; à Limoges, le chantier consiste à équiper un local de ventilation-désenfumage de gaines de distribution.

L'activité dans le secteur tertiaire repose également sur de nombreuses interventions de dimension plus réduite sur des bâtiments neufs ou existants, qui constituent le fonds de commerce des entreprises de VINCI Energies. La qualité des relations de service développées dans la durée avec leurs clients s'illustre en particulier dans les métiers de la maintenance immobilière. L'activité du réseau Opteor dans ce secteur a continué à progresser en 2005, avec les importants contrats de maintenance multisite confiés par Total (520 stations situées en Île-de-France, en Normandie et en Picardie), par le groupe immobilier Gecina et par le groupe alimentaire Thiriet (maintenance électrique de 160 magasins et dépôts). Un grand effort de recrutement a été engagé pour accompagner ce développement.

Dans le domaine de la protection incendie, les filiales Protec Feu, TPI et LPI, en France, ont réalisé un bon exercice. En Allemagne, l'intégration de la société GFA, récemment acquise, s'est déroulée dans des conditions satisfai-

◄ EXPERTISES INTÉGRÉES DANS LE SECTEUR HOSPITALIER

La complémentarité des expertises de VINCI Energies lui permet de développer des solutions globales pour l'équipement technique d'hôpitaux, tout en répondant à des exigences particulièrement fortes de fiabilité. Dans le cadre d'un groupement dont Sogea Construction (VINCI Construction) est le mandataire, VINCI Energies est ainsi chargé de réaliser l'ensemble des lots de génie climatique et électrique de l'hôpital des armées de Toulon (un contrat de 40 millions d'euros). Les entreprises du groupe participent également à la modernisation de l'hôpital Mangot-Vulcin en Martinique (17 millions d'euros) et à l'équipement du nouvel hôpital de Vesoul (climatisation, désenfumage, plomberie, fluides médicaux, gestion technique du bâtiment). Au CHU de Rouen (ci-contre), VINCI Energies a notamment assuré l'alimentation et l'équipement électriques des salles de scanner et de la salle de cathétérisme cardiaque.

santes ; Calanbau, qui a connu une année difficile en raison d'une concurrence très agressive, devrait retrouver de bonnes perspectives en 2006. Toujours en Allemagne, le redressement de Nickel s'est confirmé, grâce à son repositionnement sur le marché porteur du *facility management*.

Enfin pour sa première année au sein du groupe, la société Kastt, qui opère sur le marché tchèque du génie climatique, a réalisé un exercice satisfaisant.

Télécommunications

Dans les infrastructures de télécommunications et sous la marque Graniou, VINCI Energies a enregistré en 2005 une croissance de plus de 30 % de son chiffre d'affaires, à 225 millions d'euros. Sur les deux dernières années, cela représente une progression de l'activité de plus de 50 %, essentiellement organique.

Les opérateurs mobiles constituent le principal vecteur de croissance de l'activité, en particulier SFR et Orange en France, qui investissent massivement dans le déploiement de leurs réseaux UMTS et Edge. Ainsi, pour accompagner SFR dans la montée en puissance de ses infrastructures de troisième génération, Graniou a réalisé en six mois la mutation de 800 baies radio Siemens.

L'activité s'est développée également auprès des équipementiers. En France, Graniou a été choisi par Nokia pour réaliser au plan national des mesures sur le réseau Edge de SFR, à l'aide de véhicules spécialement équipés. La marque a par ailleurs été référencée par Alcatel sur l'ensemble de ses opérations d'installation et de mise en service de faisceaux hertziens, d'équipements radio et ADSL, ainsi que d'équipements de transmission filaire. En Suède, Graniou a conclu un accord-cadre avec Ericsson pour des interventions sur les réseaux des opérateurs 3 et Sunab (Telia/Télé 2).

Sur le marché des télécommunications fixes, Graniou a su tirer parti du développement des réseaux à haut débit, en se positionnant au plan national chez Completel et en menant à bien le projet Club Internet de Cegetel.

La croissance du chiffre d'affaires réalisé sous la marque Graniou a atteint plus de 30 %, soit une progression de 50 % sur les deux derniers exercices.

La bonne tenue de l'activité en Belgique et en Pologne, où la société Atem Polska, acquise en 2004, a réalisé son premier exercice plein au sein du groupe, conforte par ailleurs le développement de Graniou à l'échelle européenne.

Dans la communication voix-données-images (marque Axians), VINCI Energies est intervenu sur un marché plus contrasté : difficile et en pleine mutation sur le segment de la voix, mieux orienté dans les secteurs des réseaux de données et de l'audiovisuel. La récente intégration des sociétés Netlink aux Pays-Bas et NK Networks & Services en Allemagne a généré une croissance de 40 % du chiffre d'affaires, à 180 millions d'euros, déplaçant les repères géographiques de l'activité d'Axians dont près du tiers est désormais réalisé hors de France. La progression du résultat opérationnel témoigne par ailleurs de la bonne capacité de résistance d'Axians aux aléas conjoncturels, en particulier dans les métiers de spécialité comme l'infogérance.

GRANIOU ACCOMPAGNE NORTEL À L'INTERNATIONAL

Totalisant un chiffre d'affaires de 225 millions d'euros en 2005, le réseau Graniou (infrastructures de télécommunications) est aujourd'hui présent en France, en Belgique, en Espagne, en Pologne, en Suède, et depuis le début 2006 au Royaume-Uni, où la marque est déployée en synergie avec les équipes de VINCI Construction. Cette internationalisation coïncide avec la stratégie mondiale des grands équipementiers, qui recherchent des partenaires capables d'assurer un même niveau de service dans différents pays. Ainsi, la collaboration avec Nortel, initiée en France, s'est poursuivie en Belgique (photo ci-dessus) ainsi qu'en Espagne et pourrait s'étendre dans les prochains mois à d'autres pays européens.

En bas. Pour Axa Invest Management, Axians a réalisé la migration du réseau téléphonique de 2 000 abonnés et l'intégration d'un centre d'appel de 50 agents sur un site distant.

Accélérer le déploiement de solutions locales et globales en Europe

Stimulés par le développement continu des technologies des énergies et de l'information, les marchés sur lesquels intervient VINCI Energies sont durablement porteurs. Les besoins d'équipement en infrastructures liées à l'énergie, aux transports et aux télécommunications demeurent en effet très importants dans de nombreux pays d'Europe. De plus, les marchés de VINCI Energies incluent une large part de renouvellement, donc de récurrence, liée à l'évolution rapide des technologies et des exigences normatives. VINCI Energies poursuivra sa croissance en confortant son positionnement d'entreprise de services, établissant un lien entre le monde des constructeurs et des opérateurs et celui des utilisateurs, en attente croissante de conseils, de solutions sur mesure et de prise en charge globale de leurs besoins. S'appuyant sur le fort ancrage de ses entreprises sur leurs marchés, sur la qualité de leurs offres et sur la réactivité de son management en réseau, VINCI Energies poursuivra sa stratégie de développement international centrée sur l'Europe en conjuguant croissances organique et externe et en accélérant le déploiement de ses réseaux de marques.

Dans les infrastructures d'énergie, l'ouverture effective du marché français, la relance des investissements, le développement de la filière éolienne et les nouveaux projets dans le secteur nucléaire représentent autant de relais de croissance. VINCI Energies tirera parti également de la forte demande en équipement des infrastructures de transport. L'activité d'éclairage urbain poursuivra son développement grâce à des offres associant créativité, gestion globale et économies d'énergie.

Dans l'industrie, VINCI Energies accélérera le déploiement en Europe de ses marques Actemium (ingénierie électrique, automatismes) et Opteor (maintenance), accompagnant ses clients dans leurs nouveaux projets d'implantation comme dans la modernisation et l'exploitation optimisée de leurs sites existants.

Dans le tertiaire, VINCI Energies valorisera ses positions de fonds de commerce en intensifiant sa démarche de spécialiste sur chaque segment de marché (santé, distribution, éducation, bureaux, culture) et développera son activité de maintenance immobilière en renforçant ses équipes spécialisées.

Dans les infrastructures de télécommunications, Graniou poursuivra son développement international, en accompagnant les opérateurs et les équipementiers dans le déploiement, l'évolution et la maintenance des réseaux de téléphonie mobile (3G, HSDPA, Edge…) et des réseaux fixes à haut débit. Dans la communication d'entreprise, Axians confirmera son positionnement sur des offres à fort contenu de service et haut niveau d'expertise – en particulier dans les nouvelles technologies qui tirent le marché (voix sur IP) – et valorisera sa nouvelle dimension européenne. Le chiffre d'affaires global réalisé dans les télécommunications devrait ainsi rapidement atteindre 500 millions d'euros.

VINCI Energies poursuivra sa stratégie de développement international centrée sur l'Europe en conjuguant croissances organique et externe et en accélérant le déploiement de ses réseaux de marques.

ATEM

CONSTRUCTEUR D'INFRASTRUCTURES ET AMÉNAGEUR DE L'ESPACE URBAIN

ROUTES

En millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires

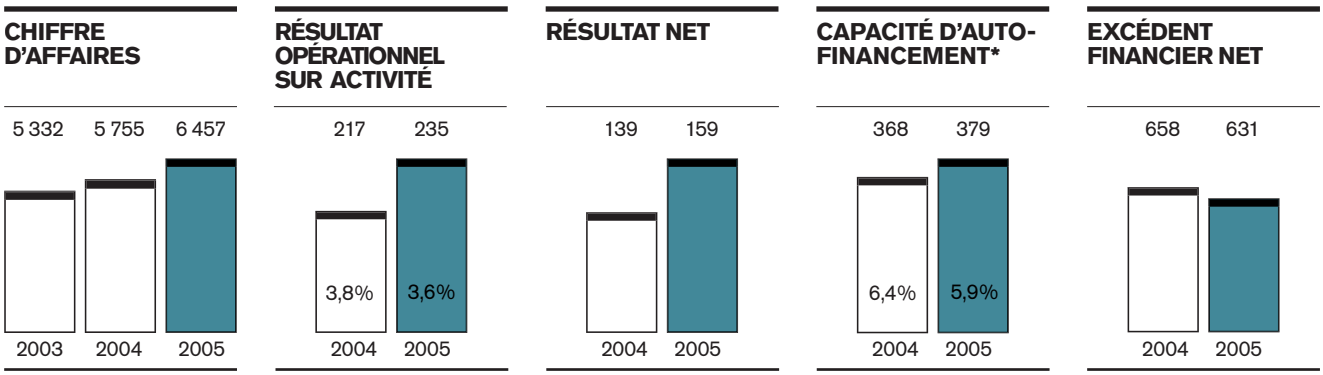

* Avant impôt et coût de l'endettement financier net.

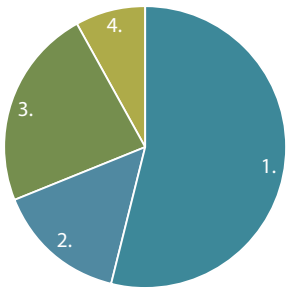

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MÉTIER

1.	Travaux routiers	**54%**
2.	Production de matériaux	**15%**
3.	Cadre de vie et environnement	**23%**
4.	Services	**8%**
Total		**100%**

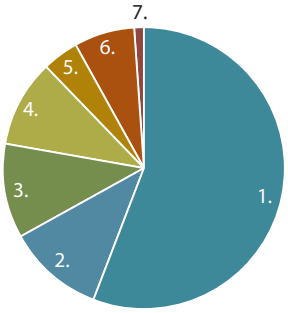

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

1.	France	**56%**
2.	Allemagne	**11%**
3.	Europe centrale et orientale	**11%**
4.	Royaume-Uni	**10%**
5.	Autres pays d'Europe	**4%**
6.	Amérique du Nord	**7%**
7.	Reste du monde	**1%**
Total		**100%**

POSITIONNEMENT CONCURRENTIEL D'EUROVIA SUR SES PRINCIPAUX MARCHÉS

France : sur un marché des travaux routiers estimé à 12,2 milliards d'euros, Eurovia est le deuxième acteur derrière Colas (groupe Bouygues) et devant Appia (groupe Eiffage). Le reste du marché se répartit entre environ 1 700 acteurs régionaux. Par ailleurs, Eurovia est le premier producteur français de granulats routiers.

Allemagne (marché estimé à 12 milliards d'euros) : Eurovia GmbH se place en deuxième position derrière Strabag, les autres acteurs notables étant de dimension régionale.

République tchèque (marché estimé à 4 milliards d'euros) : SSZ est leader des travaux routiers, les concurrents significatifs sont Skanska, Metroslav et Strabag.

Royaume-Uni : Ringway intervient essentiellement dans le cadre de contrats de maintenance pluriannuels.

Sources : Usirf, études internes (taille des marchés) ; Le Moniteur (déc. 2005), études internes et Czech Top 100 (positionnement concurrentiel).

Un opérateur intégré de l'industrie routière

Effectif

38 000

Nombre d'agences et de filiales

330

Nombre de chantiers en 2005

60 000

Eurovia est l'un des leaders mondiaux des travaux routiers et du recyclage des matériaux et le premier producteur français de granulats routiers. Réalisant plus de 90 % de son chiffre d'affaires en Europe (principalement en France, en Allemagne, au Royaume-Uni, en République tchèque et en Espagne), Eurovia détient également des positions significatives aux États-Unis (Floride, Caroline du Nord et Caroline du Sud), au Canada (Québec) et au Chili. Associant un fort ancrage sur de multiples marchés locaux, une politique ambitieuse d'innovation et le fonctionnement en réseau de ses 330 agences et filiales, Eurovia a développé un ensemble intégré d'expertises qui s'étend au-delà de ses métiers historiques.

Travaux routiers

Eurovia construit, rénove et entretient des infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires ainsi que des plates-formes industrielles et commerciales. Exercée pour le compte de clientèles publiques et privées, cette activité représente près de la moitié du chiffre d'affaires et se répartit sur environ 60 000 chantiers par an.

Production de matériaux

Eurovia gère un réseau de 220 carrières (produisant 54 millions de tonnes de granulats par an [1]), 60 usines de liants (500 000 t [1]), 460 postes d'enrobage (24 millions de tonnes d'enrobés [1]) et 110 plates-formes de recyclage et de valorisation de matériaux (5 millions de tonnes [1]). Cette activité, complémentaire des travaux, contribue à la croissance d'Eurovia et à ses résultats et garantit un approvisionnement de qualité de ses chantiers (1,5 milliard de tonnes de réserves de matériaux, soit environ 30 années de production).

Aménagement du cadre de vie et environnement

Eurovia maîtrise l'ensemble des savoir-faire associés aux aménagements qualitatifs urbains (plates-formes de transport en site propre, embellissement des espaces publics, sites ludiques et sportifs, etc.) et à la sécurisation des infrastructures de transport. L'entreprise est également présente dans les métiers liés à la protection de l'environnement : déconstruction, pose d'écrans antibruit et antipollution, assainissement et adduction d'eau, étanchéité, centres de stockage de déchets.

Services

Eurovia intervient en amont des projets d'infrastructures (conception-coordination, conseil, assistance technique) et assure en aval des services tels que la maintenance sur site, la gestion informatique de réseaux, la viabilité hivernale et les interventions d'urgence.

1. – *Quote part du groupe.*

Croissance soutenue et renforcement des capacités de production

Après une année 2004 de forte croissance et en dépit d'une importante tension sur les prix des produits pétroliers, l'activité d'Eurovia a de nouveau progressé très sensiblement en 2005 (+ 12,2 %), et l'entreprise enregistre une nouvelle hausse de son résultat opérationnel sur activité (+ 8,2 %), qui représente 3,6 % du chiffre d'affaires.

Chiffre d'affaires

+12,2 %

Résultat opérationnel sur activité

+8,2 %

Ces résultats satisfaisants sont le fruit d'une stratégie associant un fort ancrage d'Eurovia sur ses marchés, une intégration verticale des différents métiers, une politique d'innovation renforçant la compétitivité de l'entreprise et l'intensification des synergies techniques, commerciales et managériales entre ses différentes entités.

Sur l'ensemble de ses marchés, Eurovia tire parti de tendances de fond qui valorisent l'étendue et la diversité de ses expertises. Le groupe intervient sur des projets de plus en plus globaux et complexes, qui mobilisent, au-delà de la réalisation de chaussées et de revêtements, de nombreux savoir-faire connexes : assainissement, étanchéité, petits travaux de génie civil, aménagements paysagers, etc. Dans le même temps, Eurovia répond à une demande croissante en matière de gestion déléguée et de maintenance intégrale de réseaux routiers, dans le cadre de contrats pluriannuels. Enfin, sa maîtrise de produits et de procédés respectueux de l'environnement, appuyée sur l'expertise de son centre de recherche de Bordeaux-Mérignac, constitue un avantage concurrentiel fort sur des marchés où les exigences de développement durable deviennent prépondérantes, en particulier pour la réalisation de grandes infrastructures publiques.

Ces évolutions confortent Eurovia dans son positionnement d'aménageur de l'espace urbain et de constructeur de grandes infrastructures de transport capable de développer des solutions intégrant des problématiques multiples : déviation et réaménagement de réseaux divers, insertion des infrastructures dans le cadre de vie, amélioration du confort et de la sécurité, etc.
Sa participation à de nombreux chantiers d'aménagement de tramway en France et à la réalisation de grands axes autoroutiers et ferroviaires en Europe ainsi qu'en Amérique du Nord illustre cette tendance.

Parallèlement, Eurovia a poursuivi sa politique visant à renforcer sa capacité de production d'agrégats en acquérant en 2005 plusieurs sociétés exploitant des carrières en France, en République tchèque et au Canada, représentant au total

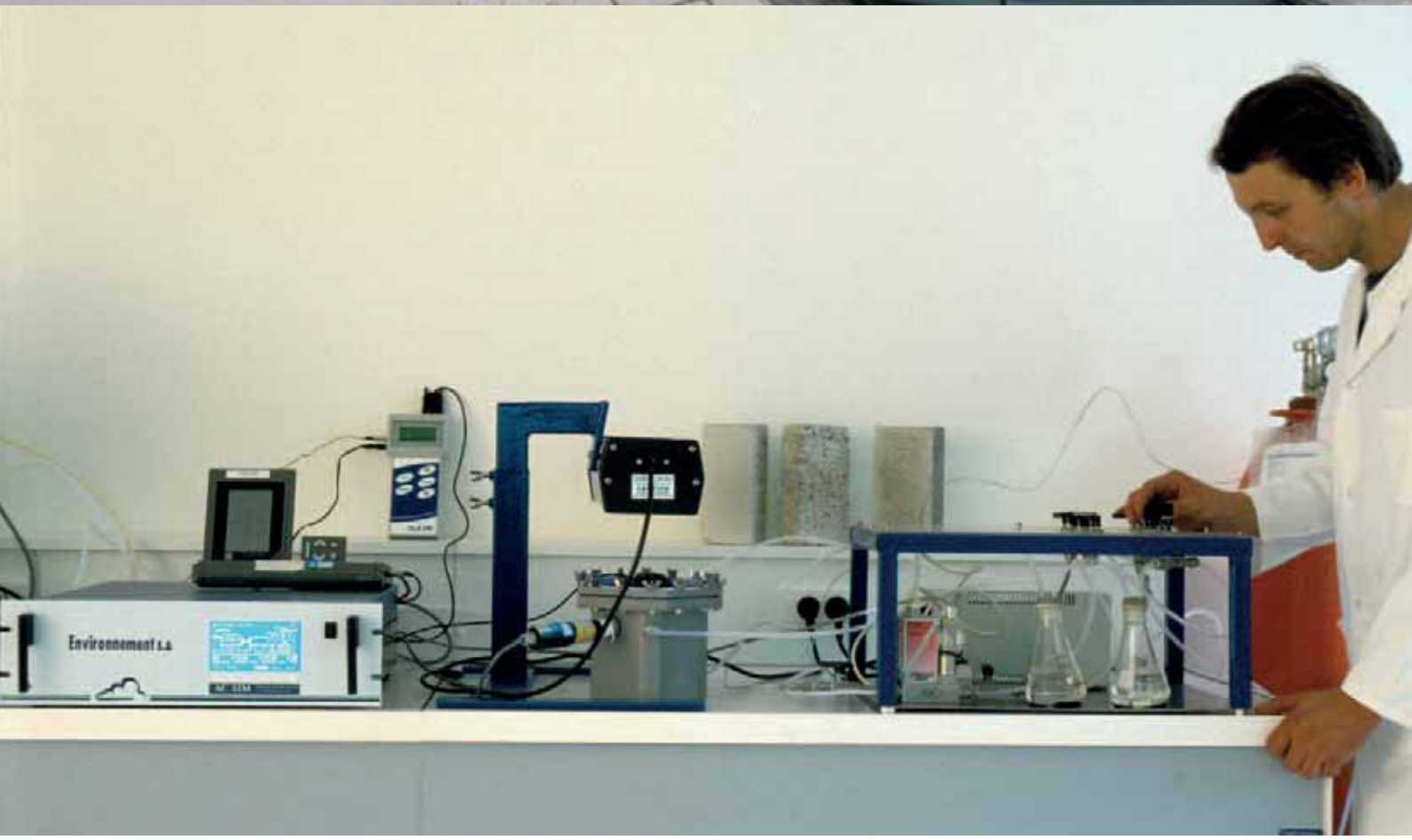

En haut. À Bordeaux comme sur de nombreux autres chantiers d'aménagement de tramway en France, Eurovia réalise des terrassements, déplace des réseaux, construit des chaussées et des plates-formes, assure les marquages au sol et l'installation de protections phoniques.
En bas. Dans son centre de recherche et de développement de Bordeaux-Mérignac, Eurovia élabore des produits et des procédés performants qui confortent son avance technologique et contribuent à rendre la route plus sûre, plus respectueuse des préoccupations de développement durable et moins coûteuse en entretien.

MATÉRIAUX : PÔLE STRATÉGIQUE À ANVERS

Eurovia et Van Wellen (filiale de CFE, société détenue à 45 % par VINCI Construction) ont créé en 2005 sur le port d'Anvers, en Belgique, une plate-forme portuaire de stockage, de transformation et de négoce de matériaux de construction. Approvisionné par voie maritime, le site permet d'assurer en une seule opération automatique le déchargement et la mise en stock de 6 000 tonnes de matériaux par heure. Son emplacement stratégique le destine notamment à l'approvisionnement des marchés d'Europe du Nord, déficitaires en matériaux routiers. Le trafic de cette plate-forme devrait atteindre un million de tonnes par an à l'horizon 2007.

En bas à gauche. Sur l'A89, Eurovia a réalisé pour le compte d'ASF les travaux de revêtement des sections Sancy-Combronde (51 km), y compris le viaduc de la Sioule, et Terrasson – Brive-Nord (10,2 km).

Chiffre d'affaires

+11%

en France

une production annuelle de 4 millions de tonnes (part du groupe). Le déploiement à l'échelle européenne de l'outil industriel d'Eurovia a également franchi une nouvelle étape avec la création d'une importante plate-forme de stockage, de transformation et de négoce de matériaux de construction dans le port d'Anvers en Belgique (voir ci-contre).

France

L'activité d'Eurovia en France, qui représente 56 % de son activité totale, a continué de croître à un rythme soutenu (+ 11 % en 2005 contre + 9 % en 2004). Cette progression, qui a concerné toutes les régions, a été particulièrement marquée en Auvergne et en Rhône-Alpes (+ 20,6 %). Plusieurs opérations de croissance externe représentant un chiffre d'affaires total de 32 millions d'euros sont venues renforcer le réseau du groupe, principalement dans le domaine des carrières (sociétés Pélissard, CLHP, CBA, Grands et Lebrat, soit une capacité totale de 750 000 tonnes par an) et du recyclage de matériaux (plate-forme de Fillot TP : 250 000 tonnes par an).

Eurovia est intervenu sur 15 chantiers de tramway, soit la grande majorité des projets de ce type en cours en France. Son approche d'aménageur urbain maîtrisant une large gamme de savoir-faire liés à la requalification du cadre de vie (terrassements, déplacements de réseaux, construction des plates-formes, aménagement de façade à façade, pavage et dallage, etc.) lui permet de se positionner en leader sur ce marché où il est présent depuis les premiers projets des années 1980. Le déploiement de services associés constitue également un avantage concurrentiel pour les programmes de réaménagement urbain : ainsi, l'introduction d'un **plan de communication** proposé par Eurovia l'a aidé à remporter l'appel d'offres pour la rénovation intégrale de plusieurs boulevards du centre-ville de Calais (Pas-de-Calais).

Communication à Calais

Pour informer les riverains en continu sur ce projet d'une durée de trois ans, Eurovia a créé un site Internet, accessible par le biais de deux bornes mises à la disposition du public en ville, en complément d'un numéro vert, d'un local d'information et d'une *newsletter* électronique gratuite.

L'activité a également été soutenue dans la construction ou la rénovation de grandes infrastructures, qu'il s'agisse d'autoroutes (notamment avec la réalisation de plusieurs sections représentant un total de 61 km sur l'A89 pour ASF, et la mise à deux fois trois voies de l'A42 sur 16,50 km dans l'Ain), de plates-formes aéroportuaires (nouveau centre de livraison d'Airbus à Toulouse ; extension de l'aéroport de Lyon – Saint-Exupéry) ou de travaux qualitatifs majeurs comme les aménagements des berges du Rhône à Lyon.

Ces projets importants ont été menés de pair avec un grand nombre de chantiers de taille plus réduite, réalisés pour le compte de clientèles publiques ou privées, qui constituent l'assise récurrente de l'activité. On retiendra également la réalisation de trois chantiers prestigieux : la réfection du pavage de la

◄ PAPYRUS INVENTE LE BUREAU DE CHANTIER

Primé par *Le Monde informatique* et *La Tribune* et récompensé par le prix Management du Prix de l'Innovation VINCI 2005, le logiciel Papyrus permet aux chefs de chantier d'Eurovia d'intégrer directement les données de chantier dans le système d'information de l'entreprise. À la fois « au bureau et sur le chantier » grâce à cet outil de communication supporté par une tablette PC, les responsables opérationnels réduisent le temps consacré aux tâches administratives et accèdent à de nombreuses fonctionnalités (intranet, messagerie, documents partagés…) qui enrichissent et valorisent leur métier. 2 500 chefs de chantier en France et 500 en Allemagne sont déjà équipés de Papyrus, leurs homologues tchèques le seront en 2006. Le déploiement s'inscrit dans la démarche globale engagée par Eurovia pour accélérer les échanges d'informations, le partage des connaissances et les synergies managériales à l'international, optimisant ainsi la productivité de l'ensemble du groupe.

place Charles-de-Gaulle (place de l'Étoile) à Paris, selon une technique innovante permettant de régénérer *in situ* les pavés, la rénovation de la place Stanislas, à Nancy (voir ci-dessous), ainsi que les travaux de restauration de voies du château de Versailles, dans un esprit de respect du patrimoine.

Poursuivant le développement de produits à hautes performances environnementales, Eurovia a mis en œuvre pour la première fois, sur le périphérique parisien et dans les Côtes-d'Armor, le mur **NOxer®**. 2005 a également été l'année de l'application à grande échelle du procédé d'enrobés tièdes à l'Aspha-Min®, mis en œuvre sur une trentaine de chantiers. Dans le domaine du recyclage, l'expertise d'Eurovia a été confirmée par l'attribution, pour la première fois en France, du marquage CE 2+ à des granulats issus de la valorisation de mâchefers d'incinération d'ordures ménagères produits par trois filiales franciliennes du groupe, qui ont obtenu simultanément la certification ISO 9001 pour leurs 15 sites de production.

Mur NOxer®

Les murs antibruit dépollueurs NOxer® développés par le centre de recherche d'Eurovia contribuent à réduire les pics de pollution en transformant les oxydes d'azote (NOx) produits sur les grands axes de circulation en composés azotés stables solubles dans l'eau.

Europe occidentale

EN ALLEMAGNE, sur un marché toujours tendu, Eurovia GmbH a enregistré une légère progression de son chiffre d'affaires et a stabilisé ses résultats grâce à une activité soutenue au second semestre. Parmi les chantiers importants de l'exercice, on retiendra notamment la construction d'une section de 7 km de la route fédérale B96 à Mahlov (Brandebourg). Profondément réorganisé pour faire face à la crise qui affecte le marché depuis plusieurs années, Eurovia GmbH est désormais en situation saine pour bénéficier de la reprise attendue des investissements autoroutiers et renouer avec le développement. Cette reprise des investissements interviendra notamment dans le cadre des projets A-Modelle pour des élargissements autoroutiers (560 km d'autoroutes soit un investissement total de 5 milliards d'euros sur 5 ans), dont les premières remises d'offres s'effectueront courant 2006.

En 2005, le procédé innovant d'enrobés tièdes à l'Aspha-Min® a été mis en œuvre à grande échelle sur une trentaine de chantiers.

AU ROYAUME-UNI, Ringway a enregistré une progression sensible de son chiffre d'affaires (+ 12,9%, à périmètre et changes équivalents) et une amélioration de ses résultats. Son activité s'exerce à 75% dans le cadre d'une trentaine de contrats à moyen ou long terme (entre trois et douze ans), représentant un chiffre d'affaires moyen de 15 millions d'euros par an, portant sur la maintenance de voiries et des services associés (viabilité hivernale, entretien des espaces verts et de l'éclairage public, etc.). L'obtention du marché d'entretien routier du comté du Worcestershire (d'une durée de quatre ans et demi et d'un montant annuel d'environ 25 millions d'euros) et le renouvellement de ceux de la ville de Perterborough (cinq ans, 3,4 millions d'euros par an) et du

LA PLACE STANISLAS RESTITUÉE AUX PIÉTONS ➤

Rénovée à l'occasion de son 250e anniversaire, la place Stanislas de Nancy, classée monument historique, a été revêtue de 11 000 mètres carrés de dalles et pavés naturels par les équipes lorraines d'Eurovia avant d'être définitivement fermée à la circulation automobile et restituée aux piétons. Eurovia s'est associé aux manifestations culturelles qui ont accompagné cette rénovation. Un « livre de mémoire » rassemblant un historique de la place, les plans des travaux ainsi que des messages des Nancéiens et des équipes de restauration, a été enfoui sous les pavés à l'intention des générations futures. L'illumination de ce joyau architectural du siècle des Lumières a été assurée par VINCI Energies.

En haut. La température réduite de fabrication et de mise en œuvre des enrobés tièdes à l'Aspha-Min® permet de diminuer la production de gaz à effet de serre. À Paris, sur les Champs-Élysées, ce procédé a été employé pour la première fois à l'occasion de l'opération de soutien de la candidature de la capitale aux Jeux olympiques de 2012.

En haut à gauche. Travaux routiers dans le village de Lodygowice, en Pologne.
En haut à droite. Au Royaume-Uni, les contrats d'entretien routier pluriannuels passés avec les collectivités locales comportent de nombreuses facettes : maintenance de l'éclairage public et des voiries, travaux de viabilité hivernale, entretien des espaces verts, etc.

Chiffre d'affaires

+29 %

en République tchèque

Wiltshire (cinq ans, 30 millions d'euros par an) contribuent à consolider les positions de leader de Ringway sur ce marché porteur. La filiale britannique s'est également renforcée sur le segment de la construction routière en acquérant TE Beach. Employant 400 salariés et réalisant un chiffre d'affaires de 70 millions d'euros, cette société basée à Dartford, dans le sud du pays, est également très présente sur le marché londonien.

EN ESPAGNE, l'acquisition de la société Trabit, basée à Madrid, a permis à Probisa d'afficher une progression de son activité dans un marché en voie de contraction (- 3,9 % à périmètre équivalent, à 155 millions d'euros). La pleine intégration de cette entreprise spécialisée dans la maintenance de réseaux urbains dans le cadre de contrats pluriannuels, ainsi que la mise en place d'une politique de sélectivité accrue et d'un schéma de management resserré, ont permis une amélioration de la rentabilité en 2005, qui devrait se poursuivre en 2006. Parmi les réalisations significatives de l'exercice, on retiendra le réaménagement de la piste d'atterrissage (90 000 m^2) de l'aéroport d'Altet-Alicante.

Europe centrale

Implanté dès les années 1990 en Europe centrale, Eurovia y déploie avec constance une stratégie visant à acquérir des positions significatives sur des territoires volontairement concentrés, en maîtrisant les deux leviers de l'activité que sont les travaux routiers et la production de matériaux. La validité de cette stratégie est attestée par les performances réalisées en 2005 par les filiales régionales d'Eurovia. Leur fort ancrage territorial, associé au système de management en vigueur chez VINCI, leur permet de tirer pleinement parti d'une conjoncture stimulée par le lancement de grands chantiers d'infrastructures cofinancés par l'Union européenne.

EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, SSZ a enregistré une forte progression (+ 20 % à périmètre et changes constants) de son activité et une nouvelle hausse de ses résultats. Le chiffre d'affaires atteint dans ce pays (634 millions d'euros) est désormais comparable à celui réalisé par Eurovia en Allemagne et au Royaume-Uni. La prise de contrôle d'une importante carrière à Jakubcovice (voir ci-dessous) contribue à sécuriser les approvisionnements de SSZ dans un contexte de développement soutenu des grands chantiers d'infrastructures en République tchèque et dans les pays limitrophes. Dans la même perspective, SSZ s'est doté de l'un des plus importants postes d'enrobage mobile discontinu jamais montés dans le monde (sa capacité atteint 340 tonnes par heure). Parmi les grands chantiers lancés ou poursuivis par SSZ en 2005, il faut retenir les deux tronçons de 12 km de l'autoroute D8, dont l'un réalisé en groupement avec SMP, filiale tchèque de VINCI Construction, une section de 20 km de l'autoroute D11 reliant Prague à la Pologne ainsi que le contournement

◄ NOUVELLE CARRIÈRE EN EUROPE CENTRALE

SSZ, la filiale tchèque d'Eurovia, a pris en 2005 une participation majoritaire dans la carrière de Jakubcovice, située à proximité d'Ostrava, en Moravie. Produisant 1,8 million de tonnes de matériaux par an, le site alimentera les grands chantiers d'infrastructures réalisés en République tchèque et dans les pays limitrophes. Intervenant après le rachat de six carrières en Slovaquie en 2004, cette acquisition conforte le développement d'Eurovia en Europe centrale et s'inscrit plus généralement dans une stratégie visant à densifier le réseau d'implantations industrielles de l'entreprise sur tous ses marchés, afin de sécuriser l'approvisionnement en matériaux de ses chantiers.

routier d'Otrokovice, en Moravie. Les travaux de voies ferrées, tels ceux réalisés à l'occasion de la modernisation de la gare de Chocen, sur le premier couloir ferroviaire national tchèque, constituent également une part de l'activité et du savoir-faire de SSZ.

Les filiales d'Eurovia dans les autres pays d'Europe centrale – Pologne, Slovaquie, Lituanie, Albanie – ont connu une progression encore plus marquée de leur activité (+ 50 %, à 90 millions d'euros). En Slovaquie, Eurovia Cesty réalise ainsi avec SSZ des travaux de terrassement et de chaussées sur l'autoroute D1, l'axe paneuropéen qui traverse le pays d'est en ouest.

Amériques

AUX ÉTATS-UNIS, la réorganisation de Blythe, filiale intervenant en Caroline du Nord et en Caroline du Sud, et la mise en place d'une politique de sélectivité accrue ont conduit à une contraction du chiffre d'affaires (- 4,2 % à changes équivalents, à 327 millions d'euros) qui s'est accompagnée d'un redressement des résultats. L'acquisition de deux centrales d'enrobage d'une capacité de 600 000 tonnes par an fait par ailleurs de Blythe le premier producteur régional d'enrobés, à même d'approvisionner ses propres chantiers et les autres acteurs du secteur. En 2005, l'entreprise a livré avec cinq mois d'avance sur le planning les 13 km du nouvel Interstate I-85, dans la région de Charlotte, avant d'obtenir le contrat en *design & build* d'une deuxième phase de cet axe. En Floride, l'autre pôle d'implantation d'Eurovia aux États-Unis, où intervient Hubbard, l'exercice a été marqué par la réalisation d'importants chantiers de rénovation autoroutière (I-95, SR 408, etc.), également dans le cadre de contrats en *design & build*.

Contrat en *design & build*

Le contrat de *design & build* (conception-construction en France) attribue, à l'issue d'un appel d'offres, la conception et la réalisation d'un projet à un groupement généralement composé d'une entreprise de travaux publics et d'un bureau d'études. Cette forme contractuelle connaît un très fort développement, notamment aux États-Unis.

AU QUÉBEC, DJL a enregistré une nouvelle progression de son activité (+ 10,4 %, à 107 millions d'euros) et a maintenu un haut niveau de résultat grâce à la qualité de son ancrage et à la diversité de ses interventions – chantiers routiers, aménagements urbains, contrats d'entretien hivernal. La reprise des actifs de la société Continental a permis à DJL d'augmenter sa capacité de production annuelle de 500 000 tonnes d'agrégats et de 200 000 tonnes d'enrobés.

AU CHILI, enfin, l'activité d'Eurovia a poursuivi sa forte progression (+ 8,4 % à structure constante, à 53 millions d'euros).

EUROVIA PRIMÉ AUX ÉTATS-UNIS

À l'occasion de sa 50e convention annuelle, la National Asphalt Pavment Association a décerné à Blythe, filiale d'Eurovia en Caroline du Nord et en Caroline du Sud, un prix d'excellence pour son intervention sur le chantier de l'autoroute I-485. L'association a souligné le soin apporté à l'application des enrobés et la qualité de l'uni du revêtement sur une section neuve à deux fois trois voies longue de 7,4 km.

En bas à gauche et à droite. Les équipes de Bitumix, filiale chilienne d'Eurovia, sont intervenues pour réaliser les travaux de réfection de 53 des 62 km du périphérique de Santiago, qui traverse 16 communes alentour.

Poursuivre le déploiement de filières intégrées en Europe

Après plusieurs années de forte croissance, l'activité d'Eurovia devrait progresser à un rythme plus modéré en 2006. Poursuivant sa politique d'innovation, d'optimisation de la production et d'intensification des synergies transnationales, Eurovia devrait enregistrer une nouvelle amélioration de son résultat opérationnel, à laquelle contribuera notamment le redressement de ses filiales espagnoles et américaines.

Dans les travaux routiers et la réalisation de plates-formes industrielles et commerciales, la complémentarité entre les grands projets d'infrastructures (notamment ceux réalisés en synergie avec les autres entités de VINCI) et les très nombreux chantiers de proximité réalisés pour le compte de clientèles publiques et privées permettra une couverture optimale des marchés tout en réduisant l'exposition aux risques.

Dans la production industrielle, Eurovia poursuivra, dans la continuité des opérations de croissance externe menées en 2005, sa politique visant à renforcer sur tous ses marchés ses capacités de production, de stockage, de transformation et de diffusion de matériaux de construction. Le développement de filières intégrées, en particulier sur les nouveaux marchés d'Europe centrale, sécurise les approvisionnements du groupe tout en optimisant les coûts de mise en œuvre des matériaux. Le renforcement des ressources et expertises d'Eurovia dans le recyclage (réseau de plates-formes, portefeuille de procédés et de produits) est également un atout important, du point de vue des capacités de production de matériaux routiers comme de l'accès aux marchés de travaux, pour lesquels les critères environnementaux deviennent déterminants.

Les activités d'aménagement urbain devraient se maintenir à un niveau soutenu, en particulier dans le domaine des plates-formes de transport en site propre. Les métiers liés à la préservation de l'environnement (déconstruction, sites de stockage, dépollution sonore et atmosphérique) représentent également à moyen terme des relais de croissance. Eurovia accentuera enfin son développement dans les services, en particulier la maintenance de réseaux routiers, afin d'élargir encore l'assise récurrente de son activité.

Eurovia poursuivra dans le même temps sa stratégie visant à renforcer la couverture des marchés où il a acquis des positions significatives, en particulier en Europe centrale, où la densification de ses réseaux accompagne la montée en puissance de grands projets d'infrastructures de transport cofinancés par l'Union européenne. Sur l'ensemble de ses marchés, le développement en cours des partenariats public-privé et de nouvelles formes contractuelles de délégation de service public représente un important relais de croissance, en synergie avec les autres divisions du Groupe.

Sur tous ses marchés, Eurovia poursuivra sa politique visant à renforcer ses capacités de production, de stockage, de transformation et de diffusion de matériaux de construction.

107
EUROVIA

TOUS LES GRANDS SAVOIR-FAIRE DE LA CONSTRUCTION EN RÉSEAU

CONSTRUCTION

En millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires

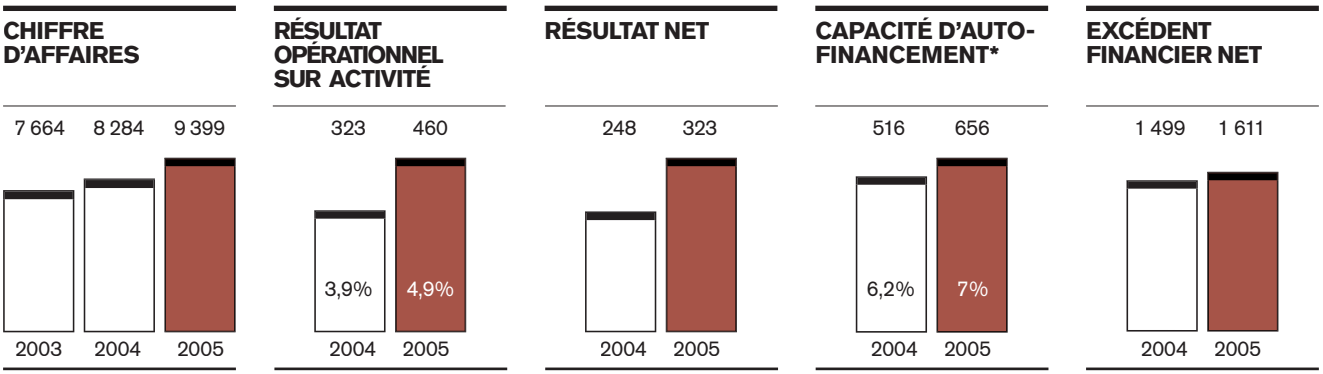

* Avant impôt et coût de l'endettement financier net.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MÉTIER

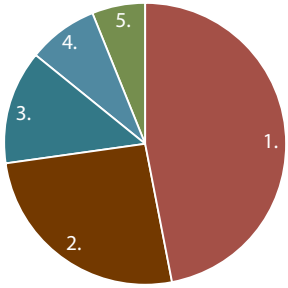

1. Bâtiment	47 %
2. Génie civil	26 %
3. Génie civil spécialisé	13 %
4. Travaux hydrauliques	8 %
5. Services	6 %
Total	100 %

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

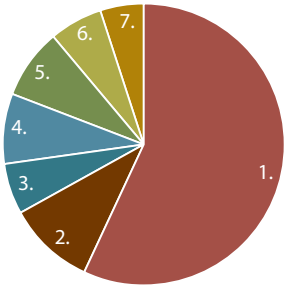

1. France	57 %
2. Royaume-Uni	10 %
3. Belgique	6 %
4. Europe centrale et orientale	8 %
5. Autres pays d'Europe	8 %
6. Afrique	6 %
7. Reste du monde	5 %
Total	100 %

POSITIONNEMENT CONCURRENTIEL DE VINCI CONSTRUCTION SUR SES PRINCIPAUX MARCHÉS

France (marché estimé à 165 milliards d'euros) : VINCI Construction est l'acteur le plus important devant Bouygues Construction, Eiffage Construction, Fayat et Spie-Batignolles. Le reste du marché se répartit entre un grand nombre (estimé à 306 000) de petites et moyennes entreprises.

Royaume-Uni (marché estimé à 182 milliards d'euros) : VINCI PLC est un acteur de taille moyenne. Les principaux acteurs britanniques sont Amec, Balfour Beatty, Taylor Woodrow et O'Rourke.

Belgique (marché estimé à 24 milliards d'euros) : CFE figure parmi les leaders aux côtés de Besix.

Allemagne (marché estimé à 204 milliards d'euros) : l'activité de VINCI Construction s'exerce au travers de deux filiales spécialisées, en marge des marchés traditionnels de la construction : SKE (*facility management*/PPP) et Bautec (services associés au bâtiment). Les principaux acteurs de la construction sont Hochtief, Bilfinger Berger et Strabag.

Par ailleurs, VINCI Construction est un acteur majeur sur les marchés mondiaux des grands ouvrages et du génie civil spécialisé.

Source : Direction des affaires économiques et internationales (DAEI), décembre 2005 (données 2004).

Numéro un français et major mondial de la construction

Effectif

50 000

Nombre de filiales

650

Nombre de chantiers en 2005

40 000

Leader en France et major mondial de la construction, VINCI Construction est le premier contributeur au chiffre d'affaires du Groupe. Il réunit un ensemble sans équivalent de compétences dans les métiers du bâtiment, du génie civil, des travaux hydrauliques et des services. La diversification de ses marchés, métiers et clients, associée à une stratégie constante de sélectivité, de développement de la valeur ajoutée et de recherche de la récurrence, a permis une progression significative de ses résultats au cours des dernières années, d'autant que la conjoncture très favorable des marchés de la construction en Europe a facilité la croissance soutenue des volumes d'activité.

L'activité de VINCI Construction s'organise en trois grandes composantes complémentaires :

> la France métropolitaine, avec deux réseaux multimétiers indépendants (Sogea Construction et GTM Construction) disposant d'un grand nombre de filiales et d'agences ancrées sur leurs marchés locaux ;

> les marchés locaux hors de France métropolitaine, couverts par un réseau de filiales qui exercent l'ensemble des métiers de la construction dans leurs zones d'intervention : VINCI PLC au Royaume-Uni ; CFE (détenu à 45 %) au Benelux ; VINCI Construction Filiales Internationales en Allemagne, en Europe centrale, dans les régions de l'Outre-mer français et en Afrique ;

> les activités relevant de marchés mondiaux, telles que les grands ouvrages avec VINCI Construction Grands Projets, le génie civil spécialisé à haute technicité avec Freyssinet et le dragage avec DEME (détenu à 50 % par CFE).

Creuset culturel du Groupe, VINCI Construction se caractérise par un mode de management conjuguant organisation décentralisée, responsabilité individuelle de l'encadrement, culture du profit et travail en réseau. Associé à la sélectivité dans les prises de commandes et à l'optimisation de la production sur les chantiers, ce schéma s'est traduit en 2005 par une nouvelle et forte progression du résultat opérationnel.

Des performances supérieures à celles du marché dans tous les secteurs

Avec un chiffre d'affaires en progression de 13,5 % dépassant 9 milliards d'euros, VINCI Construction a réalisé en 2005 d'excellentes performances dans la quasi-totalité de ses secteurs d'intervention. La progression des marges est allée de pair avec la hausse des volumes. La poursuite d'une politique constante associant sélectivité et optimisation des méthodes de production a permis d'enregistrer une forte croissance du résultat opérationnel sur activité (+ 43 %) et une nouvelle amélioration de la marge opérationnelle, qui a atteint le niveau historique de 4,9 % du chiffre d'affaires.

Chiffre d'affaires

+13,5 %

Résultat opérationnel sur activité

+43 %

France

L'activité de GTM Construction en 2005 a progressé de 8,3 % et celle de Sogea Construction de 17 %, soit un rythme très supérieur à celui du marché (3,3 %[1]). Tirant parti de la qualité de son ancrage territorial et de son leadership, VINCI Construction a enregistré une progression particulièrement marquée dans les régions en plus forte croissance économique et démographique, notamment le Sud-Est et l'Île-de-France. L'amélioration du chiffre d'affaires est encore plus sensible (+ 14 %) si l'on inclut l'activité exercée en France par VINCI Construction Grands Projets, Freyssinet et DEME. Elle atteint 15 % en intégrant les filiales implantées outre mer.

International

VINCI Construction réalise 43 % de son chiffre d'affaires hors de France. L'activité a progressé sur la quasi-totalité des marchés locaux du groupe, en Europe comme en Afrique et dans les régions de l'Outre-mer français, ainsi que sur les marchés mondiaux des grands projets, du génie civil spécialisé et du dragage.

AU ROYAUME-UNI, l'activité de VINCI PLC a progressé de 25 % (à 938 millions d'euros) notamment grâce à l'obtention de contrats dans le domaine de l'éducation auprès de la société Jarvis (pour un montant de 140 millions d'euros).

EN ALLEMAGNE, l'activité de SKE est concentrée sur les partenariats public-privé (PPP) et le marché porteur du *facility management*, où l'entreprise a poursuivi son développement en renouvelant ses contrats pluriannuels auprès de son client traditionnel, les forces armées des États-Unis, dont elle entretient les bases dans le pays. Par ailleurs, VINCI Bautec, spécialisé dans le second œuvre architectural, a maintenu son activité dans un marché difficile.

1. – *Source : DAEI du ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer.*

Ci-dessus . La tour Granite, construite à la Défense pour le compte de la Société Générale, sera le premier immeuble de grande hauteur certifié Haute Qualité Environnementale®. Pour VINCI, ce chantier est également un laboratoire puisque des travaux d'étude des comportements sécurité y sont réalisés par des chercheurs sous l'égide de Vigisite.

En haut. Travaux de renforcement de routes bitumées sur 285 km dans les environs de N'Djamena (Tchad).
En bas à gauche. À 120 km au sud-ouest de Budapest, sur l'autoroute A7, le viaduc de Köröshegy est l'ouvrage le plus long (1 870 m) et le plus haut (88 m) jamais construit en Hongrie.
En bas à droite. Aménagé dans le centre-ville de Varsovie (Pologne), Marina Mokotów est un complexe immobilier de très haut standing comprenant 1 500 unités résidentielles et 2 500 m² d'espaces commerciaux sur un terrain de 22 ha.

VINCI Construction Grands Projets

1,4 Md

d'euros de carnet de commandes à fin décembre 2005

EN BELGIQUE, l'activité de CFE (hors dragage) a progressé de 1,5 %, à 554 millions d'euros. Malgré un environnement concurrentiel exacerbé, le redressement de la marge s'est poursuivi, en particulier dans le pôle construction, qui représente la moitié de l'activité. CFE est également bien positionné sur les marchés porteurs du bâtiment résidentiel et de la promotion immobilière. Par ailleurs, la montée à 100 % dans le capital de la société Van Wellen accélère la diversification de CFE sur le marché de la construction routière.

EN EUROPE CENTRALE, où VINCI Construction enregistre une croissance significative (36 %), les performances de ses filiales ont confirmé, dans la continuité des années antérieures, la cohérence d'une stratégie associant fort enracinement local et mise en œuvre du schéma de management du Groupe. La progression de l'activité a été très forte en République tchèque et en Slovaquie (+ 52 %, à 125 millions d'euros, sur un marché en développement de 5,3 %[1]), avec une croissance concomitante des marges. Elle a été spectaculaire en Hongrie (+ 73 %, à 230 millions d'euros, sur un marché en développement de 4,4 %[1]), où Hídépítö est un acteur majeur de l'ambitieux programme d'infrastructures routières en cours. En Pologne, Warbud a concentré ses efforts sur l'amélioration de ses marges et a maintenu son chiffre d'affaires à un niveau volontairement stable. En Serbie-et-Monténégro, de nouveaux contrats en travaux hydrauliques et en génie civil ont conforté le développement des implantations récentes du groupe (Novkol, Inter-Most).

EN AFRIQUE, où Sogea-Satom bénéficie d'un ancrage historique dans une vingtaine de pays et figure parmi les leaders du BTP, l'activité a continué à progresser à un rythme soutenu (+ 26 %, à 355 millions d'euros). **Sogea-Satom** a ouvert de nouvelles implantations en République démocratique du Congo, en Ouganda et au Kenya, où ont été obtenus plusieurs contrats hydrauliques et routiers. D'importantes affaires routières remportées au Tchad ont généré une progression spectaculaire du chiffre d'affaires, de 29 à 67 millions d'euros. Sur l'ensemble de ses territoires d'intervention, historiques ou récents, la diversité des métiers de Sogea-Satom – route, terrassement, hydraulique, génie civil, bâtiment – lui permet de pallier les effets de cycle des politiques de financements internationaux.

70 ans d'Afrique

En 1931, l'ouverture de l'usine de préfabrication de tuyaux précontraints de Sidi Bouknadel (Maroc) marque le début de l'histoire de VINCI Construction en Afrique. Elle se poursuit depuis 70 ans au travers de sa filiale Sogea-Satom, aujourd'hui présente dans 19 pays.

DANS LES RÉGIONS DE L'OUTRE-MER FRANÇAIS, tirant pleinement parti du maillage fin de leurs marchés, les filiales locales de VINCI Construction ont enregistré une nouvelle progression marquée de leur chiffre d'affaires (+ 16 %, à 366 millions d'euros). Cette tendance a caractérisé tous les territoires (Antilles, Guyane, Réunion, Nouvelle-Calédonie) où les filiales locales conjuguent des activités de fonds de commerce et la participation à de nombreux projets majeurs en synergie avec d'autres entités de VINCI Construction.

SUR LES MARCHÉS MONDIAUX où intervient le groupe, l'activité de VINCI Construction Grands Projets, après un exercice 2004 en contraction, a renoué avec la croissance (+ 10,3 %, à 604 millions d'euros), le carnet de commandes atteignant en fin d'année 1,4 milliard d'euros, soit 29 mois d'activité. Après l'achèvement de plusieurs grands chantiers au cours des exercices précédents, le lancement de nombreux projets importants en synergie avec VINCI Concessions, notamment dans les infrastructures de transport, devrait soutenir la croissance de l'activité durant plusieurs exercices.

1. – *Source :* Bulletin européen du Moniteur *au 12 décembre 2005, citant* Euroconstruct.

Dans le génie civil spécialisé, Freyssinet, en avance sur son plan d'amélioration de la rentabilité, a dégagé une marge de résultat opérationnel sur activité de 4,1 %, tandis que son chiffre d'affaires continuait à progresser fortement (+ 10,6 %, à 508 millions d'euros). Aux États-Unis, l'acquisition des actifs de la société Foster a consolidé ses positions dans le domaine des techniques de renforcement des sols.

Dans les métiers du dragage, DEME a poursuivi son développement sur un marché porteur en participant notamment, au Qatar, à la création de l'île artificielle Pearl of the Gulf, l'un des plus importants chantiers de ce type au monde. L'acquisition d'un « **mégacutter** », drague à désintégrateur capable de s'attaquer aux sols rocheux jusqu'à 36 m de fond, et l'intensification des synergies avec les diverses entités de VINCI Construction devraient contribuer à accélérer son expansion et consolider ses positions de leader mondial.

Le mégacutter
Équipée d'une fraise d'une puissance de coupe de 8 000 chevaux capable de désagréger des matériaux deux fois plus durs que le béton, cette drague, baptisée *D'Artagnan*, est la plus puissante de ce type au monde (38 000 chevaux de puissance totale).

Bâtiment

À la faveur d'une forte demande, le secteur du bâtiment privé, tous pays confondus, enregistre, avec un chiffre d'affaires de 4,5 milliards d'euros, 21 % d'augmentation en 2005, soit la plus forte progression au sein de VINCI Construction.

IMMEUBLES DE BUREAUX ET BÂTIMENT PRIVÉ. Dans la construction-rénovation d'immeubles de bureaux, la croissance de l'activité a été particulièrement marquée (+ 101 %). En France, parmi les grands chantiers achevés ou en cours dans ce secteur, on retiendra, à Paris, place Vendôme, la réalisation d'un ensemble de quatre immeubles de bureaux et de commerces (30 000 m^2) et, dans le quartier de la Défense, la construction de la tour Granite (36 étages, 68 000 m^2), une opération dont VINCI assure la copromotion avec Nexity, dont le gros œuvre est réalisé par quatre entreprises de VINCI Construction et à laquelle est associé VINCI Energies. 2005 aura également été marqué par la construction du siège du groupe Casino à Saint-Étienne (Loire), et, à l'étranger, par la réalisation du nouveau bâtiment de la Banque européenne d'investissement à Luxembourg (voir ci-contre), et de l'immeuble Palac Tesnov à Prague (République tchèque), un ensemble de 14 000 m^2 de bureaux et 4 000 m^2 de commerces.

L'activité a également été soutenue dans les autres secteurs du bâtiment privé : magasins de luxe (LVMH et Cartier à Paris) ; grands établissements hôteliers (hôtels Mariott à Colombes, Radisson à Marseille et Novotel à Monaco ; City Inn à Manchester, au Royaume-Uni, et Ibis à Prague, en République tchèque) ; bâtiments industriels et logistiques (nouveaux sites de Miko 200 000 m^2 en France, de Gillette 95 000 m^2 en Pologne et de ProLogis Developments au Royaume-Uni) ; centres commerciaux réalisés en montage (projets Raduga 74 000 m^2 à Saint-Pétersbourg, en Russie ; Feeria à Bucarest, en Roumanie) ; bâtiment résidentiel privé ou social (nombreux chantiers en cours en France métropolitaine, dans les régions de l'Outre-mer français, en Belgique et en Pologne 1 500 logements construits dans le cadre de l'opération Marina Mokotów).

Tous pays confondus, le secteur du bâtiment enregistre la plus forte progression au sein de VINCI Construction.

ÉQUIPEMENTS PUBLICS. La même diversité caractérise l'activité du secteur équipements publics. Parmi les bâtiments administratifs construits en France, on retiendra l'hôtel de région de Lille et le palais de justice de

BÂTIMENT DU FUTUR POUR LE SIÈGE DE LA BEI

À Luxembourg, VINCI Construction Grands Projets et CFE construisent en groupement un nouveau bâtiment de 72 000 m² pour la Banque européenne d'investissement, un contrat atteignant 135 millions d'euros. Comprenant neuf étages de bureaux et trois atriums chauffés, l'immeuble sera notamment enveloppé d'une verrière cylindrique et doté de trois jardins d'hiver ventilés naturellement, deux spécificités destinées à réduire les consommations d'énergie du bâtiment et les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Les travaux ont débuté en février 2005 et se poursuivront pendant 28 mois.

En bas à gauche. Opération de réhabilitation lourde au cœur de Paris pour quatre immeubles situés rue Saint-Honoré et un hôtel particulier de la place Vendôme, dont seule la façade, longue de 30 m et haute de 23 m, a été préservée.
En bas à droite. Construction du City Inn à Manchester (Royaume-Uni) : un hôtel de 284 chambres dont six suites, qui ouvrira ses portes en 2007.

SYNERGIES DE GROUPE DANS LE SECTEUR HOSPITALIER

Mis en chantier en 2004 pour une livraison prévue en avril 2007, l'hôpital des armées de Toulon est l'un des plus importants projets hospitaliers en cours en France. Un partenariat étroit entre trois entreprises de VINCI Construction (Campenon Bernard Méditerranée, Sogea Sud-Est TP, Sovame) et deux entreprises de VINCI Energies (Tunzini Aix, Degréane) a permis d'optimiser le coût du projet et de répondre aux contraintes budgétaires du maître d'ouvrage, le ministère de la Défense. Les équipes régionales de VINCI réalisent 70 % des lots du projet, dont le budget total s'élève à 115 millions d'euros.

En bas. Dans le cadre d'un PPP, le gouvernement chilien a confié à VINCI Construction Grands Projets la conception, le financement, la construction, l'équipement et la gestion de trois prisons situées à Santiago, Puerto Montt et Valdivia.

Toulouse, et, dans le domaine des loisirs et de la culture, le théâtre d'Arras, la salle 3000 de Lyon, le Zénith de Nantes, le palais omnisports de Toulon et la **piscine flottante** à Paris.

La piscine flottante

Pour répondre aux exigences de la Ville de Paris, qui souhaite faire de cet établissement un élément clé de la mise en valeur des berges de la Seine, l'ouvrage a fait l'objet d'une conception très poussée en matière de maîtrise des coûts d'exploitation et de respect de l'environnement. À la fois flottant et naviguant, il pourra être mis en carénage tous les cinq ans pour l'entretien des parties métalliques.

Le développement des PPP et des nouvelles formes contractuelles contribue en outre à l'essor de l'activité dans plusieurs secteurs importants.

Dans le domaine de la sécurité, VINCI Construction a réalisé en France 21 gendarmeries dans le cadre de baux emphytéotiques administratifs (BEA) ainsi que trois établissements pénitentiaires pour adolescents et un centre de rétention administrative. Au Royaume-Uni, dans le cadre de contrats de PFI (*private finance initiative*), VINCI PLC construit le siège des services de police du Kent à Medway et participe au programme national de rénovation des prisons, pour un montant annuel d'environ 50 millions d'euros.
Au Chili, le Groupe construit trois prisons, dont il assurera la gestion pour une durée de 20 ans dans le cadre d'un PPP.

Dans le secteur éducatif, en dehors des traditionnels appels d'offres, l'activité a fortement progressé au Royaume-Uni, notamment grâce à l'obtention de près de 100 millions de livres sterling de contrats auprès de la société Jarvis. Dans le prolongement des contrats de rénovation concernant six établissements scolaires à Stafford et à Sandwell, VINCI PLC a lancé en partenariat un programme de rénovation pour plusieurs établissements scolaires à Derby. En Allemagne, après avoir remporté en 2004 un très important contrat en PPP pour la rénovation et la gestion pendant 15 ans de 43 écoles du district d'Offenbach (295 millions d'euros), SKE a signé un contrat similaire d'un montant de 47 millions d'euros avec la municipalité de Bedburg, dans la région de Cologne.

Dans le secteur de la santé, tirant notamment parti en France du plan Hôpital 2007, VINCI Construction a poursuivi ou démarré plusieurs chantiers majeurs, souvent en synergie avec des entreprises de VINCI Energies, pour la partie équipements techniques : hôpital des armées de Toulon (Var ; voir ci-contre) ; hôpitaux de Sarreguemines (Moselle), Bayonne (Pyrénées-Atlantiques) et Lunel (Hérault) ; hôpital pédiatrique et gynéco-obstétrical de Lyon (Rhône) ; polyclinique de Blois (Loir-et-Cher) ; clinique de la Conception à Marseille (Bouches-du-Rhône). Au Royaume-Uni, le groupe réalise une importante rénovation hospitalière d'un montant de 60 millions de livres sterling à Liverpool. Outre mer, il construit le pôle logistique du CHU de Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) et réalise le gros œuvre de l'hôpital Mangot-Vulcin du Lamentin (Martinique).

Parmi les commandes records de l'exercice, il faut enfin mentionner, au Vietnam, celle du futur complexe de la télévision nationale (33 000 m^2 sur cinq niveaux), équipé d'une quinzaine de studios, qui sera réalisé clés en main pour un montant de 61 millions d'euros.

Chiffre d'affaires du bâtiment

+21 %

COHESTRAND, LE TORON HAUTES PERFORMANCES POUR PONTS SUSPENDUS

Grand prix du palmarès final du Prix de l'Innovation VINCI 2005, le toron Cohestrand confirme l'avance technologique de Freyssinet dans le domaine des superstructures. Ce procédé de câble porteur pour pont suspendu pallie la vulnérabilité habituelle de ce type de câble en lui appliquant une technique déjà utilisée avec succès pour les haubans : la protection individuelle des torons par une gaine en polyéthylène, qui, dans le cas du Cohestrand, adhère totalement aux fils d'acier. Testé en laboratoire durant cinq ans puis sur un ouvrage privé, le toron Cohestrand revendique une durabilité supérieure à 100 ans. Sa facilité de mise en œuvre en fait une solution particulièrement économique pour les ouvrages de moyenne portée. Le pont routier de Kanne (ci-dessus), construit en 2005 sur le canal Albert, en Belgique, est la première application industrielle de ce procédé.

En bas à gauche. Sur la LGV Est, qui reliera Paris à Strasbourg, les derniers lots de terrassement se sont achevés en 2005.
Au centre. Édifié sur le Nil à 150 km de Louxor (Égypte), le barrage de Naga Hammadi permettra de réguler le cours du fleuve, de produire de l'électricité et d'irriguer les terres agricoles de la vallée.
En bas à droite. En Suède, le tunnelier *Åsa* (215 m de long, 3 100 t) creusera le double tunnel ferroviaire d'Hallandsås (deux galeries de 5,5 km chacune) qu'empruntera la future ligne à grande vitesse Göteborg-Malmö.

Chiffre d'affaires des travaux publics

+11,2 %

Travaux publics

Le chiffre d'affaires de VINCI Construction dans les travaux publics a globalement progressé de 11,2 % en 2005, à 4,3 milliards d'euros. La poursuite ou le lancement d'importants projets d'infrastructures ont contribué à soutenir l'activité sur les divers marchés du groupe.

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET FERROVIAIRES. L'activité routière a notamment porté en France sur les sections autoroutières en construction de Cofiroute (A85, A28, contournement d'Angers sur l'A11), au Royaume-Uni sur le contournement de Baldock, en Guinée équatoriale sur la digue de Bassacato-Luba, au Tchad sur la route Bisney-Ngoura-Bokoro (140 km) et au Kenya sur l'axe Mai-Mahiu-Naivasha-Lanet (96 km). Des commandes significatives : A19 et A89 en France, route des Tamarins à la Réunion, route Sakoinse-Bobodioulasso au Burkina Faso ainsi qu'une route de 112 km en République démocratique du Congo, devraient contribuer à maintenir l'activité 2006 à un niveau satisfaisant.

Par ailleurs, les travaux de terrassement et d'ouvrages d'art courants se sont poursuivis sur le tracé de la LGV Est, principal chantier ferroviaire en cours en Europe.

PONTS. En France, le groupe a achevé la construction du **viaduc de la Sioule** (990 m de long) sur l'A89 (Puy-de-Dôme) et a poursuivi la réalisation de celui de Monestier (900 m de long), sur l'A51 (Isère). L'activité a été très soutenue en République tchèque, où SMP réalise un pont à voussoirs à Karlovy Vary, un pont à haubans à Nymburk et, en synergie avec la filiale tchèque d'Eurovia, un ouvrage de 600 m franchissant l'Elbe au Nord de Prague et trois grands ponts sur l'autoroute D8. En Hongrie, Hídépítö construit le franchissement du Danube sur la M8 à Dunaujvaros, incluant une travée centrale métallique de 320 m, ainsi qu'un viaduc de 1 800 m sur la M7, dont la précontrainte est mise en œuvre par Freyssinet. Entre autres références significatives, Freyssinet est par ailleurs intervenu sur le pont de Kanne, en Belgique, première application industrielle du toron Cohestrand (voir ci-contre), sur le pont de Bai Chay, au Vietnam, où l'entreprise met en œuvre 112 haubans, et sur celui de Plock, le plus important ouvrage haubané de Pologne. Enfin, au Chili, VINCI Construction Grands Projets a démarré les études du pont suspendu de Chiloé (2 634 m), qui sera le plus grand ouvrage de ce type en Amérique latine.

Viaduc de la Sioule

Situé dans le périmètre du Parc des volcans d'Auvergne et dans une Znieff (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique) de type 1, le chantier du viaduc de la Sioule, le plus important ouvrage d'art de l'A89, a fait de la protection de l'environnement une de ses priorités : plan de respect de l'environnement, limitation des emprises de travaux, protection de la rivière contre toute pollution, remise en état du site, etc. L'ouvrage est en service depuis le début 2006.

TUNNELS. Sur un marché mondial d'accès restreint où l'expertise et la capacité d'ingénierie du groupe constituent de réels atouts, VINCI Construction a remporté de nouveaux contrats pour les métros d'Athènes (Grèce), d'Alger (Algérie) et de Budapest (Hongrie). Parallèlement, l'activité s'est poursuivie sur de nombreux chantiers dans l'Hexagone – tunnel autoroutier de l'A86 Ouest en Île-de-France, tunnel routier du Lioran (Cantal), métros de Toulouse et de Marseille – ainsi qu'en Europe – tunnels ferroviaires de Mitholz (Suisse), de Soumagne (Belgique), et du terminal 5 d'Heathrow (Royaume-Uni). Dans le même temps, en République tchèque, SMP réalisait de premières galeries pour le métro de Prague et, en Suède, les tunnels ferroviaires d'Hallandsås (5,5 km) étaient mis en chantier.

BARRAGES, TRAVAUX MARITIMES. En Égypte, le chantier du barrage de Naga Hammadi, sur le Nil, où sont mobilisées quelque 2 000 personnes,

est entré en pleine production. En Algérie a démarré le chantier de surélévation du barrage du Ghrib, où l'installation de 20 hausses fusibles de 4,50 m de hauteur permettra de stocker 70 millions de mètres cubes d'eau supplémentaires. À la Réunion, un groupement composé exclusivement d'entreprises de VINCI Construction s'est vu confier la réalisation, pour un montant de 73 millions d'euros, de l'extension de Port-Réunion, le port de commerce de l'île, incluant la construction d'un quai de 635 m en paroi moulée. En Nouvelle-Calédonie, le groupe a obtenu pour un montant de 61 millions d'euros le contrat de construction d'un port desservant les futures exploitations minières de Goro Nickel dans la baie de Prony. Au Qatar, DEME assure les opérations de dragage liées à la création de l'île artificielle Pearl of the Gulf et d'un aéroport. En Belgique, DEME a par ailleurs obtenu le renouvellement, pour une durée de six ans, de son contrat d'entretien des côtes.

HYDRAULIQUE. En France, l'activité travaux hydrauliques s'appuie à la fois sur de très nombreux contrats récurrents et locaux réalisés par le réseau des filiales du groupe et sur de grandes opérations comme les déviations de réseaux associées aux aménagements de tramway à Paris, Bordeaux, Nice, etc. VINCI Construction a par ailleurs confirmé sa maîtrise des techniques de génie civil appliquées au traitement de l'eau en participant à la construction ou à la modernisation de stations d'épuration (27 en construction ou en modernisation, 23 nouvelles commandes), dont les très importantes unités de Valenton et d'Achères, en région parisienne.

Au Royaume-Uni, VINCI PLC a signé un contrat-cadre national de cinq ans pour la rénovation d'usines d'eau potable et de réseaux de canalisations (9 millions de livres sterling de marchés attribués en 2005). Le groupe réalise par ailleurs la station de traitement d'eau potable de Hradiste, une ville de 250 000 habitants en République tchèque ; les réseaux d'eau potable et d'assainissement d'Entebbe et de Kabale, en Ouganda ; la rénovation des réseaux d'eau de la Jamaïque ; 11 stations de pompage, 9 réservoirs et 8 châteaux d'eau à Ouagadougou, au Burkina Faso. En Libye, enfin, le groupe participe à la troisième phase du programme Grande Rivière artificielle en réalisant deux stations de pompage d'une capacité unitaire d'un million de mètres cubes par jour, et deux réservoirs de régulation.

GRANDS ÉQUIPEMENTS ÉNERGÉTIQUES ET INDUSTRIELS. Plusieurs projets majeurs ont mobilisé les compétences complémentaires des entreprises de VINCI Construction, en particulier dans les régions de l'Outre-mer français. En Guyane, le groupe a ainsi obtenu la réalisation du futur **pas de tir des fusées Soyouz**, et en Nouvelle-Calédonie le contrat de construction, d'un montant de 60 millions de dollars, de la nouvelle usine de traitement de minerai de Goro Nickel, soit une vingtaine d'ouvrages industriels répartis sur 10 ha, qui s'ajoutent aux commandes du port associé à ce site et à celle, en cours, d'une centrale thermique au charbon d'une puissance de deux fois 50 MW. L'activité a par ailleurs été soutenue sur le marché en développement des réservoirs de gaz naturel liquéfié (GNL), avec un projet de réservoir de 140 000 m^3 en cours au Qatar et deux ensembles de deux réservoirs de 160 000 m^3 chacun à construire en Italie et au Mexique. Dans le secteur nucléaire, le groupe assure la précontrainte du réacteur européen de nouvelle génération (EPR), en construction à Olkiluoto (Finlande), et prend part en

Projet Soyouz en Guyane

L'Agence spatiale européenne a confié à un groupement piloté par VINCI Construction Grands Projets la réalisation des infrastructures au sol du programme Soyouz en Guyane. Le marché, d'un montant de 135 millions d'euros, porte sur la construction d'une zone de préparation, d'un pas de tir et d'un centre de lancement, représentant 20 000 m^2 de surface bâtie et 86 000 m^2 de voiries, sur un site de 120 ha. Les travaux devront être achevés pour un premier lancement prévu fin 2008. Depuis les années 1960, les entreprises de VINCI ont réalisé de nombreux travaux sur le site de Kourou, dont plusieurs ensembles de lancement pour les fusées Ariane.

En haut . Restructurée afin de réduire les volumes d'eaux usées traités, la station d'épuration d'Achères (Yvelines) est modernisée et dotée d'une unité de nitrification comprenant 6 batteries de 14 filtres Biostyr® et de 11 filtres Biofor®.
En bas à gauche . VINCI Construction Grands Projets construit le futur pas de tir des fusées Soyouz en Guyane.
En bas à droite. En Libye, dans le cadre du projet Grande Rivière artificielle (approvisionnement des régions littorales à partir des champs aquifères du sud du pays), deux stations de pompage et deux réservoirs de régulation sont construits.

VALORISATION DES DÉCHETS : LA VOIE DE LA MÉTHANISATION

Privilégiant une logique de valorisation à l'élimination, la méthanisation est largement répandue en Europe pour le traitement des déchets. En France, où cette technologie reste encore peu utilisée, VINCI Environnement contribue à sa diffusion en proposant divers procédés dont il maîtrise la mise en œuvre. Leurs performances ont valu à l'entreprise d'être retenue pour réaliser la nouvelle unité de traitement de l'agglomération de Montpellier (Hérault). L'ouvrage, dont la construction représente un montant de 68 millions d'euros, comprendra deux lignes de traitement : l'une pour les biodéchets (33 000 t/an), l'autre pour les déchets résiduels (170 000 t/an). Le chantier a démarré début 2006, après six mois d'études.

En bas. Les prestations de maintenance multitechnique et multiservice assurées par les entreprises de VINCI Construction dans les grands ensembles tertiaires représentent aujourd'hui 4 millions de mètres carrés, dont 500 000 m² dans le quartier d'affaires de la Défense (ci-dessus, intervention à la tour Technip).

France à la réalisation d'un réacteur d'essai (projet RES) à Cadarache (Bouches-du-Rhône) et aux travaux d'un laboratoire souterrain (deux puits de 500 m de profondeur) destiné à expérimenter le stockage des déchets radioactifs à grande profondeur.

Au Vietnam, enfin, VINCI Construction Grands Projets s'est vu confier le génie civil (27 millions d'euros) de la centrale thermique de Ca Mau, une unité de 720 MW destinée à alimenter le sud du pays, après avoir obtenu un premier contrat pour la consolidation de neuf hectares de terrain selon le procédé exclusif « sous vide » Menard Vacuum, développé par la filiale de Freyssinet Ménard Soltraitement.

Services

L'essor des PPP et l'externalisation croissante, de la part des donneurs d'ordre publics comme des investisseurs privés et des utilisateurs, de toutes les fonctions liées à leurs projets d'infrastructures ou à leurs projets immobiliers confortent le groupe dans sa stratégie visant à développer sa valeur ajoutée en amont et en aval de la construction.

Dans le bâtiment, les projets incluant le montage immobilier représentent ainsi une part croissante de l'activité de Sogea Construction et de GTM Construction en France, avec d'importants projets en cours comme le centre commercial la Visitation à Rennes (Ille-et-Vilaine), le nouveau siège de Carglass à Courbevoie (Hauts-de-Seine) ou l'opération Lyon-République (Rhône). À l'export, l'expertise de VINCI Construction Grands Projets dans le montage d'opérations clés en main s'illustre dans les réalisations majeures en cours en Europe orientale (projets Raduga en Russie, Feeria en Roumanie et Palac Tesnov en République tchèque). En Belgique et au Luxembourg, les positions fortes de CFE en promotion et en gestion immobilières sont génératrices d'activité et de marges pour les filiales de construction, sur un marché résidentiel bien orienté. Au Royaume-Uni et en Allemagne, les contrats en PFI ou en PPP remportés par le groupe génèrent un volume significatif et récurrent d'activités de *facility management*. En France, l'activité de maintenance multitechnique et multiservice, notamment réalisée sous la marque Manei, filiale de Sogea Construction, se développe également. En 2005, Manei a ainsi élargi son périmètre d'intervention à la maintenance d'ascenseurs.

Au Royaume-Uni et en Allemagne, les contrats en PFI et en PPP génèrent un volume significatif et récurrent d'activités de *facility management.*

Poursuivant sa diversification dans les services liés à l'environnement, VINCI Construction exploite en France 24 stations de traitement des eaux (capacité totale du parc géré : 1,25 million d'équivalents-habitants). L'année a été marquée par une forte progression de l'activité de traitement et de valorisation des déchets, les procédés innovants mis en œuvre par VINCI Environnement (voir ci-contre) ont notamment été retenus par les agglomérations de Chambéry (Savoie), Montpellier (Hérault) et Saint-Lô (Manche).

La même dynamique a caractérisé l'activité de VINCI Networks, spécialisée dans le déploiement et l'exploitation de réseaux télécoms à haut débit, avec les nouveaux contrats de délégation de service public confiés par les communautés urbaines d'Arras (Pas-de-Calais), du Creusot-Montceau et du Grand-Chalon (Saône-et-Loire).

Carnet de commandes record et perspectives soutenues pour les prochaines années

Le carnet de commandes de VINCI Construction à la fin 2005 représentait 13 mois d'activité, atteignant le niveau historique de 10,1 milliards d'euros. Sur des marchés qui devraient demeurer globalement orientés à la hausse, VINCI Construction anticipe une nouvelle croissance de son chiffre d'affaires en 2006. Cette tendance devrait concerner en particulier les réseaux de Sogea Construction et de GTM Construction en France, les implantations de VINCI Construction en Europe centrale, en Afrique et dans les régions de l'Outre-mer français ainsi que les activités mondiales de grands projets et de génie civil spécialisé. Valorisant ses positions de leader sur la plupart de ses marchés et poursuivant sa politique constante fondée sur la sélectivité dans les prises d'affaires, l'optimisation des méthodes de production et le développement de la valeur ajoutée, VINCI Construction devrait enregistrer une nouvelle progression de ses résultats et continuer à générer d'importants excédents de trésorerie.

La dynamique de développement de VINCI Construction se poursuivra principalement par croissance organique et, de manière ciblée, par croissance externe, pour densifier ses réseaux d'implantation et d'expertise, en application d'une stratégie visant à consolider ou à acquérir des positions significatives sur tous les marchés sur lesquels il intervient.

L'intensification des investissements dans les infrastructures de transport et les équipements publics, conjuguée à l'essor des PPP, stimulera la dynamique de développement sur le long terme.

Ce mouvement sera stimulé sur le long terme par l'intensification des investissements dans les infrastructures de transport (autoroutes, nouvelles dessertes périurbaines, lignes à grande vitesse) et les équipements publics (santé, sécurité, éducation) en Europe, et par le développement concomitant des PPP et des nouvelles formes contractuelles compensant le désengagement financier des États et des collectivités.

Dans ce contexte, l'acquisition d'ASF et le renforcement des synergies avec VINCI Concessions représentent un relais de croissance significatif pour VINCI Construction, en particulier dans le domaine des grands projets routiers en Europe occidentale et centrale. Dans le même temps, l'intégration des savoir-faire de VINCI Construction dans des offres globales à fort contenu de service, du montage d'opération à la maintenance, accompagnera une tendance croissante à la délégation de services publics de la part des collectivités et à l'externalisation, par une part croissante d'acteurs privés, de l'ensemble de leurs fonctions immobilières. La diversification de VINCI Construction dans les métiers du *facility management* et de l'environnement s'inscrit dans cette perspective.

Activité soutenue sur le marché français de la promotion immobilière

La fusion au 1er janvier 2005 des sociétés Elige et Sorif a donné naissance à VINCI Immobilier, qui intervient en France sur tous les segments du marché de la promotion immobilière.

Nombre de logements lancés en travaux

+33 %

Résultat net

+24 %

VINCI Immobilier, acteur de premier plan dans le domaine des grandes opérations de bureaux à Paris, intervient à travers un réseau de onze implantations régionales, sur l'ensemble du territoire français, sur tous les segments du marché de la promotion immobilière : résidentiel (logements et résidences services), bureaux, hôtels et centres commerciaux. L'étendue de ses savoir-faire lui permet notamment d'accompagner les collectivités publiques et les opérateurs privés dans la réalisation de projets associant logements, immobilier tertiaire et commerces dans le cadre de la revitalisation des centres-villes des grandes agglomérations.

En 2005, VINCI Immobilier a traité un volume d'affaires de 545 millions d'euros, dont 347 millions d'euros correspondant à la réservation de 1 713 logements (en accession à la propriété) et lots de résidences-services (personnes âgées, affaires et tourisme), et 198 millions d'euros à des opérations d'immobilier d'entreprise (ventes en l'état futur d'achèvement et contrats de promotion immobilière). Ces volumes placent VINCI Immobilier parmi les dix premiers promoteurs français.

Le chiffre d'affaires de VINCI Immobilier s'est élevé durant l'exercice à 409 millions d'euros et son résultat opérationnel sur activité à 33 millions d'euros, contre 27 millions d'euros en 2004 à structure équivalente.

UNE RÉALISATION DE VINCI IMMOBILIER RÉCOMPENSÉE AU SALON DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE ➤

En 2005, le Simi (Salon de l'immobilier d'entreprise) a décerné son grand prix, catégorie Immeuble neuf, au Liberté 2, un bâtiment de bureaux de 51 000 m² (Shon) comprenant 1 000 places de parking, réalisation à laquelle VINCI Immobilier a pris part en tant que maître d'ouvrage délégué aux côtés de l'agence d'architecture Di Fiore. Construit à Charenton-le-Pont (Val-de-Marne), cet immeuble accueille aujourd'hui 2 500 collaborateurs de Natexis Banques Populaires (photo). Pour VINCI Immobilier, l'année 2005 aura également été marquée par la première livraison du programme Axe Europe de la ZAC Euralille, à Lille, qui comprendra au total trois immeubles de bureaux d'une superficie totale de 19 300 m² et un parc de stationnement (qui sera géré par VINCI Park). En région également, VINCI Immobilier Sud-Ouest a livré à la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées, associée à la Caisse des Dépôts, sa première grande réalisation dans l'agglomération toulousaine : les Portes d'Espagne (7 800 m² de bureaux, 1 170 m² d'archives et 313 parkings).

En haut. Construit le long du parc de Bercy à Paris (XIIe arr.), l'ensemble immobilier Bercy Parc comprend 110 logements, trois commerces et une crèche.

Ci-dessus. À Boulogne-Billancourt, l'hôtel Radisson (quatre étoiles) allie élégance, raffinement, confort et qualité architecturale.

Atteignant 21 millions d'euros, le résultat net représente 5 % du chiffre d'affaires.

Le portefeuille de fonciers à développer maîtrisés par VINCI Immobilier avoisine, en immobilier résidentiel, 600 000 m² Shon (surface hors œuvre nette), permettant de réaliser 7 000 lots et, en immobilier d'entreprise, 180 000 m² Shon.

L'année a été marquée par le lancement des premières opérations dans le cadre de l'important projet d'aménagement des anciens terrains de Renault à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), qui permettra à VINCI Immobilier de développer, pour sa part, l'équivalent de 90 000 m² de bureaux, d'activités et de logements.

Pour accompagner et répondre aux demandes de ses partenaires, VINCI Immobilier continue de s'implanter dans l'Hexagone et a ouvert en 2005 trois nouvelles agences : à Clermont-Ferrand, à Bordeaux et à Nantes. Bénéficiant de l'environnement particulièrement porteur du marché de l'immobilier résidentiel, VINCI Immobilier a initié de nombreuses opérations de logements en portant à 2 900 lots les mises en commercialisation, tandis que les travaux démarraient pour 2 100 lots (contre 1 600 lots en 2004).

Sur le marché de l'immobilier d'entreprise et commercial, soutenu par la demande croissante des investisseurs français et étrangers, l'année a été ponctuée, à Paris, par le lancement des premiers travaux de l'opération Place Vendôme (46 000 m²), réalisée dans le cadre d'un contrat de promotion immobilière ; par la vente de l'immeuble Park Avenue (ZAC Paris-Rive gauche) à un investisseur allemand, et par les premières livraisons des immeubles de Capital 8, l'ex-siège d'EDF (66 000 m² Shon), pour Unibail. Au Havre, le projet des docks Vauban (55 000 m²) a poursuivi son développement avec le dépôt des dossiers à la CDEC (Commission départementale d'équipement commercial) et la signature des baux des principales enseignes.
Dans le secteur hôtelier, l'activité a été rythmée par la livraison des hôtels Radisson de Boulogne-Billancourt (170 chambres) et d'Eurodisney (250 chambres), le lancement de la construction de l'hôtel Radisson de Marseille (195 chambres) et celle d'un hôtel Novotel dans la ZAC Vaugirard, à Paris (199 chambres pour Accor).

Pour VINCI Immobilier, l'exercice 2006 s'inscrit dans le prolongement de 2005. L'immobilier résidentiel restera soutenu par la forte demande de logements sur un marché où les prix devraient toutefois commencer à se stabiliser après plusieurs années de forte hausse. Dans l'immobilier d'entreprise et commercial, l'abondance des liquidités détenues par les investisseurs institutionnels devrait continuer à stimuler le marché, en particulier sur le segment des centres commerciaux et des hôtels, où seuls les investisseurs spécialisés intervenaient jusqu'à présent.

VINCI Immobilier développera 90 000 m² de bureaux, d'activités et de logements dans le cadre de l'aménagement des anciens terrains de Renault à Boulogne-Billancourt.

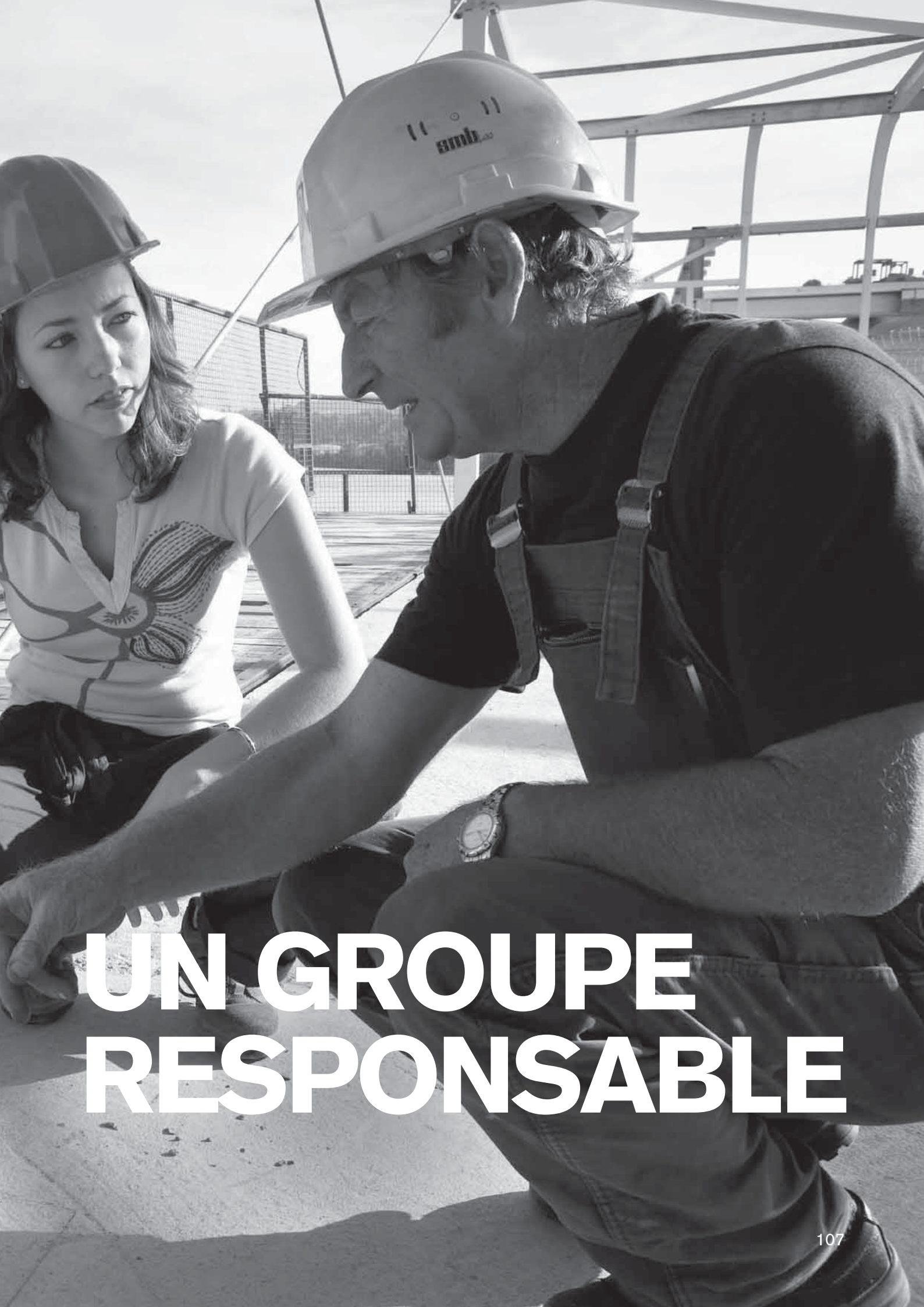

UN GROUPE RESPONSABLE

La démarche de développement durable de VINCI

L'ambition de VINCI est de conjuguer son modèle économique avec un projet humaniste de responsabilité sociale. La démarche de développement durable du Groupe s'articule autour de cinq chantiers : les ressources humaines, l'engagement citoyen, les relations avec les clients et les fournisseurs, l'environnement et la gouvernance. Pour chacun de ces chantiers ont été définis des objectifs à moyen et à long termes.

Animation de la démarche de développement durable

Comme l'essentiel des fonctions du Groupe, le développement durable est placé sous la responsabilité des entités opérationnelles et de leurs dirigeants, afin d'enraciner les concepts et les pratiques au cœur de l'entreprise.

La démarche de développement durable est coordonnée par la délégation au développement durable et animée par le comité développement durable (composé de 16 membres) placé auprès du comité exécutif. Elle est relayée par des comités et groupes de réflexion et par un réseau de près de 200 correspondants développement durable dans les différentes filiales. En 2005, au sein de VINCI Energies, un club développement durable a été créé, réunissant 17 directeurs régionaux. Chacune des 700 entreprises de ce pôle a dû présenter ses actions et objectifs de développement durable dans le cadre de son «projet stratégique partagé».

En 2005, la structure d'animation développement durable du holding a renforcé son dispositif d'appui-conseil auprès des entités opérationnelles. Des outils ont été créés, et parmi eux une méthodologie visant à proposer, à toutes les étapes d'un projet (conception, construction, exploitation), des solutions techniques pour limiter les effets du changement climatique et améliorer l'éco-efficacité des projets tout au long de leur cycle de vie.

Outils au service de la stratégie

Reporting social et environnemental

Son déploiement s'inscrit dans une démarche de progrès consistant à fixer des objectifs et à mesurer des niveaux de performance. La présentation retenue s'inspire des principes de transparence de la Global Reporting Initiative (GRI) et de l'article 116 de la loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE) et à son décret d'application du 20 février 2002.

Échanges de bonnes pratiques

VINCI participe à plusieurs groupes de travail au sein d'organismes spécialisés : «ancrage territorial» et «engagement des entreprises dans les quartiers sensibles», avec l'Institut du mécénat de solidarité (IMS) ; «partenariat ONG-entreprises» avec l'Observatoire de la responsabilité sociale des entreprises (Orse) ; «changement climatique» avec l'association Entreprises pour l'environnement (EPE) ; «protection de la biodiversité» avec l'Afep et le ministère de l'Écologie et du Développement durable ; « relations entreprises et collectivités » avec le Comité 21. Le Groupe prend également part aux travaux des organismes professionnels de son secteur (EGF-BTP, FNTP, FFB, Usirf, Asfa, etc.).

Dialogue avec les parties prenantes

VINCI identifie les attentes des publics concernés par ses activités, notamment grâce aux enquêtes de satisfaction qu'il réalise auprès des clients et des salariés, aux questions posées lors de l'assemblée générale des actionnaires, aux réunions du comité de groupe et du comité d'entreprise européen, aux relations avec la presse, aux réunions de concertation avec les riverains, aux évaluations et négociations de contrats, etc. Ces échanges et les retours d'information qu'ils suscitent permettent à VINCI d'adapter sa démarche aux attentes de ses publics et à leur évolution.

La mise en œuvre du *Global Compact* dans le Groupe

VINCI a signé le *Global Compact*, initiative des Nations Unies, en 2003.
Cette adhésion se traduit par des actions concrètes déclinées selon 10 principes fondamentaux.

	Principes	Exemples d'actions de VINCI
DROITS DE L'HOMME	**1. Soutenir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans sa sphère d'influence** **2. S'assurer que les sociétés ne se rendent pas complices de violation des droits de l'homme**	➤ Insertion d'une clause contractuelle dans les contrats-cadres référencés visant à ce que les fournisseurs respectent les principes du *Global Compact*. Concerne 100 % des contrats-cadres signés depuis 2005.
NORMES DU TRAVAIL	**3. Faire respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit aux négociations collectives** **4. Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire** **5. Assurer l'abolition effective du travail des enfants** **6. Éliminer la discrimination dans le travail et les professions**	➤ 993 accords signés en 2005 avec les partenaires sociaux. ➤ Surveillance / Veille. ➤ Actions en faveur de la scolarisation en Asie et en Afrique. ➤ Poursuite du programme « égalité des chances » au travers des actions de mobilisation et la formalisation d'outils.
RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	**7. Soutenir une approche préventive des défis environnementaux** **8. Prendre des initiatives pour promouvoir une responsabilité environnementale plus grande** **9. Encourager l'essor et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement**	➤ Identification du risque climatique comme enjeu majeur. ➤ Organisation du Prix de l'Innovation VINCI 2005. ➤ Développement des programmes de recherche européens.
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	**10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin**	➤ Renforcement du contrôle interne en 2005.

Pour plus d'informations sur l'engagement de VINCI au sein du *Global Compact* :
www.unglobalcompact.org - www.pactemondial.org - www.vinci.com

Développement durable : la démarche de progrès de VINCI

La démarche de développement durable s'articule autour de cinq chantiers : ressources humaines, engagement citoyen, relations avec les clients et les fournisseurs, environnement et gouvernance. Seuls les principaux axes sont présentés ci-dessous, des tableaux analytiques étant repris dans chaque chapitre.

Chantiers et axes prioritaires	Engagements	Quelques initiatives 2005	Perspectives
RESSOURCES HUMAINES Voir p. 112 à 123			
Améliorer la sécurité des personnes	➤ Objectif «zéro accident» pour les salariés, les intérimaires, les sous-traitants et les clients. ➤ Prévenir le risque routier.	➤ Travail sur les équipements de protection individuelle avec les acheteurs et les fournisseurs. ➤ Multiplication des actions de prévention du risque routier avec les Cram et cours de conduite sécurisée.	➤ Sensibiliser aux risques liés à la sous-traitance. ➤ Organiser des audits de conformité des entreprises de travail temporaire.
Garantir l'égalité des chances	➤ Lutter contre toute forme de discrimination.	➤ Sensibilisation des dirigeants, des responsables RH et des responsables communication. ➤ Formalisation d'outils techniques.	➤ Déployer des formations ciblées. ➤ Associer les fournisseurs du Groupe et construire une démarche commune.
Promouvoir le dialogue social	➤ Associer les représentants des salariés.	➤ Information sur les enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux de VINCI.	➤ Conclure des accords sur la mixité professionnelle.
ENGAGEMENT CITOYEN Voir p. 124 à 127			
Soutenir l'insertion par l'emploi	➤ Favoriser l'implication locale des salariés dans les actions citoyennes menées par VINCI.	➤ 82 projets soutenus par la Fondation VINCI.	➤ Élargir les actions de la Fondation VINCI à l'Europe et à l'international.
Participer à la protection du patrimoine	➤ Privilégier le mécénat de compétences.	➤ Fin des travaux de la première partie de la galerie des Glaces à Versailles. ➤ Diagnostics d'archéologie préventive.	➤ Soutenir les initiatives de prévention des séismes.
RELATIONS AVEC LES CLIENTS ET LES FOURNISSEURS Voir p. 128 à 131			
Garantir la qualité et la sécurité des services et des équipements	➤ Évaluer la qualité de nos services et la satisfaction de nos clients.	➤ Réalisation d'enquêtes de satisfaction auprès des usagers, et organisation de journées «clients».	➤ Développer des services toujours plus adaptés.
Associer les fournisseurs et les sous-traitants à la démarche de VINCI	➤ S'assurer du respect des principes du *Global Compact* par nos fournisseurs.	➤ Intégration d'une clause spécifique dans les contrats-cadres. ➤ Formation des acheteurs.	➤ Déployer les audits sociaux et environnementaux des fournisseurs.

Chantiers et axes prioritaires	Engagements	Quelques initiatives 2005	Perspectives
PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE Voir p. 132 à 143			
Limiter l'impact sur l'environnement des activités de VINCI	➤ Maîtriser les ressources naturelles. ➤ Optimiser la gestion et la valorisation des déchets. ➤ Préserver la biodiversité.	➤ Déploiement du système de management environnemental.	➤ Auditer le dispositif de gestion des déchets de chantier en Île-de-France et le déployer sur d'autres régions.
Innover pour anticiper sur les conséquences du changement climatique	➤ Réduire les émissions de CO_2. ➤ Promouvoir une démarche d'éco-efficacité. ➤ Développer la R&D.	➤ Création d'une mission « climat » au sein de VINCI. ➤ Optimisation de la flotte de véhicules (diminution des émissions de CO_2).	➤ Promouvoir la haute qualité environnementale (HQE®). ➤ Développer l'intermodalité.
GOUVERNANCE Voir p. 152 à 168			
Assurer la transparence	➤ Fournir des informations à nos actionnaires, aux investisseurs et aux analystes.	➤ Création du Club des actionnaires. ➤ Enquête de satisfaction des actionnaires. ➤ 1 200 investisseurs rencontrés.	➤ Systématiser la diffusion d'une information pertinente.
Procédures de contrôle	➤ Améliorer le contrôle interne.	➤ Missions d'audit interne.	➤ Déploiement de l'enquête annuelle sur le contrôle interne en France et à l'étranger.

L'appréciation de VINCI par les agences de notation

ASPI EUROZONE

VINCI est une des valeurs analysées par Vigeo Group, agence européenne de mesure de la responsabilité sociale, au titre de la recherche en investissement socialement responsable (notation déclarative). Les scores obtenus en 2005 ont confirmé la présence de VINCI dans l'indice ASPI Eurozone, qui inclut les 120 sociétés cotées de la zone Euro les mieux notées par Vigeo Group.

VINCI APPARTIENT AU DJSI

Depuis septembre 2005, VINCI fait partie de l'indice DJSI (Dow Jones Sustainability Indexes). Cet indice sélectionne, parmi les 2 000 plus importantes capitalisations boursières, les entreprises ayant les meilleures performances en matière de développement durable, selon l'expertise de l'agence SAM.

Notre responsabilité sociale

Les ressources humaines sont la clé de la performance de VINCI, qui emploie près de 134 000 salariés dans plus de 80 pays. Avec une gestion des ressources humaines décentralisée, VINCI développe et valorise les compétences, offre des conditions de travail sécurisées et propose un dialogue social en rapport direct avec la réalité opérationnelle.

VINCI affiche une progression de ses effectifs de 4 % (soit 5 000 emplois) principalement dans les secteurs de la construction et de la route.

Assurer la sécurité et la santé des collaborateurs

SÉCURITÉ

VINCI s'est fixé comme objectif d'atteindre le « zéro accident ». La sécurité est un sujet permanent de mobilisation à l'échelle du Groupe. La politique engagée en 2002 et les plans d'action conduits ont permis de réduire de plus de 40 % le nombre d'accidents et de diminuer leur gravité. Plus de la moitié des centres de profit de VINCI ont franchi l'année 2005 sans accident du travail avec arrêt.
Les récompenses obtenues par les entreprises de VINCI pour leurs initiatives sécurité peuvent être consultées sur www.vinci.com

Objectif : zéro accident

Dans l'ensemble des métiers et des entreprises, des plans d'action ont été renforcés et se déclinent sous diverses formes selon le contexte : mise en place de correspondants sécurité ; organisation de quarts d'heure sécurité sur les chantiers ; challenges interentreprises ; procédures d'accueil sur les chantiers ; démarches d'évaluation des risques ; publication de statistiques… Parmi ces initiatives, plusieurs, menées en 2005, se détachent par leur caractère innovant et exemplaire.

Chez VINCI Concessions, en partenariat avec la Direction de la sécurité et de la circulation routière (DSCR), Cofiroute sensibilise ses clients au respect des règles de sécurité sur autoroute et participe à de nombreuses actions collectives dans ce domaine. Le plan de prévention mis en place en interne a permis de réduire de 33 % en quatre ans le nombre d'accidents impliquant des salariés de Cofiroute.

Chez VINCI Energies, la Direction générale a réuni en juin ses 150 directeurs ainsi que les animateurs prévention-sécurité de ses différents pôles et pays pour analyser les résultats en matière de prévention-sécurité, réfléchir aux moyens de progresser tout en consolidant les acquis, et réaffirmer le rôle déterminant du management pour atteindre l'objectif zéro accident. Après s'être attachés à réduire les accidents de chantier dus aux chutes de hauteur, blessures, coupures et électrocutions, les managers, les responsables sécurité et les responsables des ressources humaines concentrent leurs efforts sur les situations de « presque-accident ». En Belgique, chaque collaborateur doit remplir un formulaire pour signaler les situations potentiellement dangereuses dont il est témoin. À l'occasion des réunions de chantier, des solutions sont recherchées et les clients en sont informés.

Chez Eurovia, une formation à la sécurité a été mise en place à l'intention de tout nouvel arrivant sur un chantier. Invité à participer à un test basé sur 30 situations de travail, celui-ci doit obtenir une note minimale de 25 sur 30 pour pouvoir pénétrer sur le chantier. Accessible *via* l'intranet de l'entreprise et sur toutes les tablettes PC Papyrus dont sont équipés les responsables opérationnels, ce test permet par ailleurs d'évaluer en permanence les connaissances acquises en matière de sécurité, et d'adapter en conséquence les actions de prévention. 12 000 tests ont été réalisés au cours des deux dernières années, et cette démarche a été récompensée lors du Prix de l'Innovation VINCI 2005.

Engagements	Sélection d'actions menées en 2005
Assurer la sécurité et la santé des salariés, des intérimaires et des sous-traitants	➤ Mise en œuvre de la charte entreprises de travail temporaire-VINCI sur la sécurité des intérimaires. ➤ Travail sur les équipements de protection individuelle avec les fournisseurs. ➤ Prévention du Sida en Afrique.
Mieux recruter et accueillir nos collaborateurs	➤ Développement des relations avec l'Éducation nationale (accueil de conseillers d'orientation et d'enseignants par l'Institut de l'entreprise ; opération Coulisses du bâtiment ; visites de chantiers par les lycéens et les collégiens). ➤ Tutorat pour les jeunes apprentis en Île-de-France et formation au tutorat. ➤ Journées « Bienvenue chez VINCI » pour les nouveaux cadres embauchés.
Développer les compétences et former les collaborateurs	➤ Développement des centres de formation interne. ➤ Nouveau jumelage pour encourager la mobilité interne.
Garantir l'égalité des chances	➤ Lancement de quatre groupes de travail (mixité professionnelle, handicap, personnes issues de l'immigration, seniors). ➤ Mobilisation des cadres dirigeants, des responsables des ressources humaines, des responsables communication et de la chaîne hiérarchique.
Promouvoir le dialogue social	➤ Négociation et signature de 993 accords dans les filiales. ➤ Implication des instances représentatives des filiales, du comité de groupe et du comité d'entreprise européen sur les politiques du Groupe. ➤ Enquête de satisfaction auprès de 15 000 salariés de VINCI Construction.
Promouvoir l'intéressement des salariés	➤ Généralisation des accords d'intéressement dans les centres de profit. ➤ Développement de l'actionnariat salarié et augmentation des sommes distribuées au titre de l'abondement de l'épargne salariale.

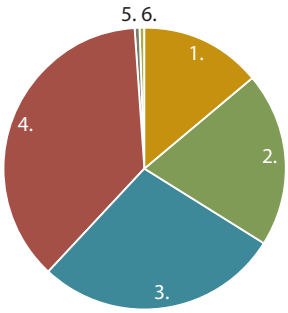

EFFECTIF PAR MÉTIER

1. Concessions et services	19 170
2. Énergies	26 907
3. Routes	38 303
4. Construction	48 662
5. Immobilier	176
6. Holding	295
Total	133 513

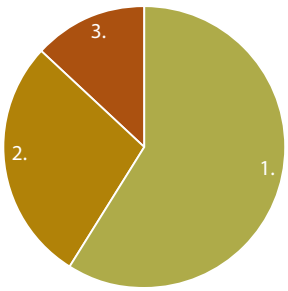

EFFECTIF PAR CATÉGORIE

1. Ouvriers	78 606
2. Etam	37 687
3. Cadres	17 220
Total	133 513

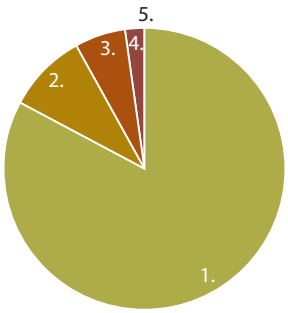

EFFECTIF PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

1. Europe	111 758
2. Amériques	12 061
3. Afrique	6 223
4. Asie	3 110
5. Océanie	361
Total	133 513

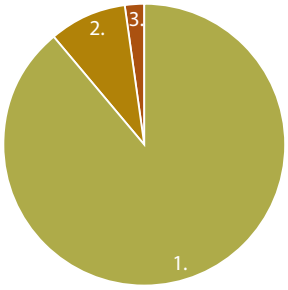

RÉPARTITION CDI/CDD ALTERNANCE

1. CDI	119 149
2. CDD	12 229
3. Alternance	2 135
Total	133 513

Sur les 133 513 salariés, près de 90 % sont en contrat à durée indéterminée. VINCI conforte sa présence et son implantation eu Europe avec 84 % de ses effectifs dans cette zone géographique.

Chez VINCI Construction, une campagne interne a été lancée pour sensibiliser le personnel sur les risques associés à la consommation d'alcool et de stupéfiants. Testée sur des chantiers pilotes, cette démarche est actuellement étendue à l'ensemble du pôle, en collaboration avec les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), les médecins du travail et l'association Marilou.

Prévenir le risque routier

Toutes les entreprises de VINCI sont concernées par la prévention du risque routier. De nombreuses actions locales ou nationales ont été initiées dans le cadre du plan de prévention Vigiroute® (Guide de sensibilisation des salariés, formation aux principes élémentaires de secourisme, signature d'une charte d'adhésion à la politique de prévention, etc.). Chez Eurovia, où ce dispositif a été mis en place en 2002, le nombre d'accidents impliquant des salariés a été réduit de 23 %. Pour améliorer leurs résultats dans ce domaine, Cofiroute, Sogea-Satom en Afrique, SSZ en République tchèque et les implantations françaises de Freyssinet se sont lancés dans la démarche en l'adaptant à leur activité et à son contexte. Chez VINCI Energies, trois filiales allemandes ont fait suivre à leurs collaborateurs des cours de conduite sécurisée : dans l'activité isolation, 10 % de l'effectif a ainsi été formé en 2005.

SANTÉ AU TRAVAIL

En 2005, le groupe « santé au travail et environnement » mis en place par VINCI a poursuivi ses actions :

– prévenir les risques d'apparition de troubles musculo-squelettiques (TMS) des collaborateurs, suivre leurs parcours professionnels et archiver les données relatives à leurs conditions de travail ;
– développer les formations « gestes et postures » ;
– prévenir, informer et mettre en place des actions pour lutter contre le Sida dans les pays où le taux de prévalence est élevé ;
– suivre les parcours professionnels des collaborateurs indirectement exposés à l'amiante (notamment ceux intervenant dans les métiers de la démolition, de la réhabilitation, de la maintenance de sites ou des canalisations).

Attirer les talents, développer les compétences et diversifier les profils

ATTIRER LES TALENTS

En 2005, VINCI a embauché 27 000 personnes en CDI dans le monde. Le renouvellement des équipes est un enjeu important pour le Groupe, dont les besoins de recrutement sont à la fois tirés par sa structure démographique et par la croissance soutenue de son activité.

Aller à la rencontre des jeunes et des futurs salariés

Un réseau de 150 « campus managers » anime et coordonne les relations du Groupe avec 70 écoles d'ingénieurs et filières d'enseignement supérieur. VINCI a participé dans l'année à une trentaine de forums d'écoles et a poursuivi ses parrainages de promotions. Les entreprises du Groupe multiplient également les actions de communication associées à leurs efforts de recrutement : Eurovia a lancé en 2005 une campagne diffusée sur les flancs de ses 3 500 fourgons et fourgonnettes pour atteindre son objectif de 2 100 nouveaux collaborateurs par an. En amont des actions de recrutement, la participation à des événements tels que les Coulisses du bâtiment ou Paris pour l'emploi permet de faire découvrir les métiers et les réalisations du Groupe à un large public, notamment de jeunes encore scolarisés. L'organisation dans le Groupe de stages destinés à des conseillers d'orientation ou à des enseignants vise le même objectif.

Développer l'alternance

Les filiales du Groupe impulsent des politiques volontaristes de formation en alternance, en accueillant chaque année plus de 2 000 jeunes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Dans le cadre de la Charte de l'apprentissage signée avec le ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, VINCI s'est engagé en juin 2005 à augmenter de 20 % en deux ans le nombre d'apprentis qu'il accueille. La charte engage par ailleurs ses signataires à développer leurs actions de tutorat, déjà répandues dans le Groupe.

Intégrer les nouveaux collaborateurs

Les sociétés de VINCI mettent en place différents dispositifs pour accompagner et optimiser l'intégration des nouveaux collaborateurs dans l'entreprise : programmes GTM Manager (huit sessions destinées aux ingénieurs et aux cadres ont déjà été organisées) et maîtres bâtisseurs chez GTM Construction ; programme Coaching Team chez Sogea (60 ingénieurs concernés en 2005) ; parcours Pépinière chez VINCI Energies, etc. À l'échelle du

ÉVOLUTION DU TAUX DE GRAVITÉ DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

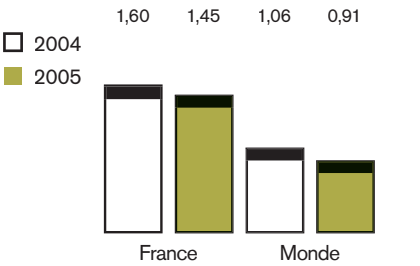

ÉVOLUTION DU TAUX DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

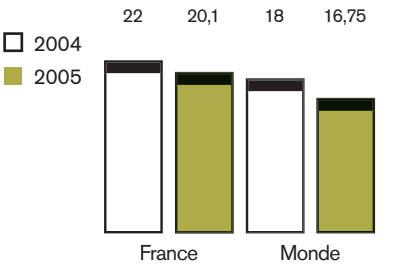

NOMBRE D'ENTREPRISES SANS ACCIDENT DU TRAVAIL AVEC ARRÊT

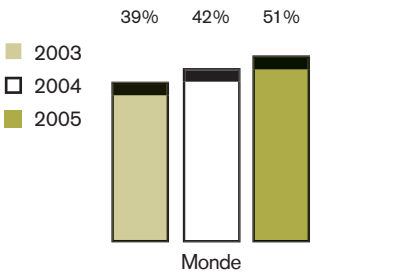

ASSOCIER MOTIVATION ET SÉCURITÉ

CFE, filiale belge de VINCI Construction, a considérablement amélioré ses résultats en matière de sécurité. Sa démarche, conduite en partenariat avec les représentants du personnel, l'a amené à organiser sur ce thème un «carrefour travaux» réunissant l'ensemble de ses directeurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise. Cette réflexion collective s'est concrétisée par la mise en œuvre d'un ensemble d'actions : démarche d'analyse des risques ; établissement de règles non négociables ; mesures d'accueil sur les chantiers ; procédures de sanction et d'encouragement. À titre d'exemple, l'incidence des résultats sécurité sur la rémunération des responsables de centre de profit peut atteindre 20 % du montant de leur prime. Avec le même objectif de responsabilisation, un accord d'entreprise concernant tous les personnels de chantier a transformé l'ancienne prime d'ancienneté en prime liée aux résultats sécurité individuels.

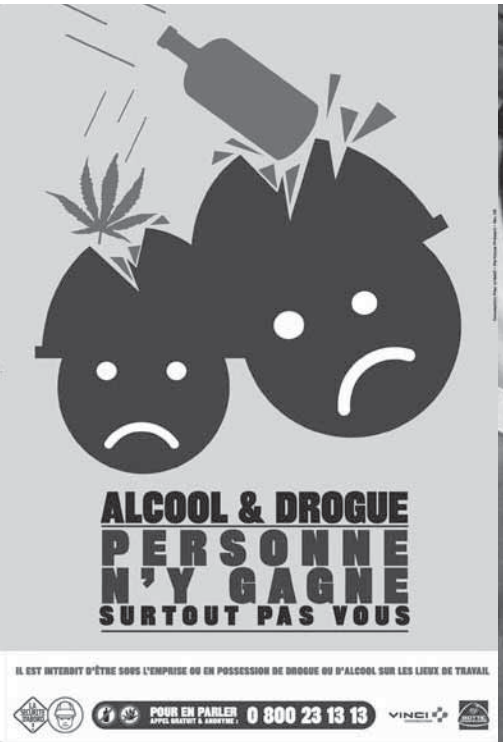

En bas à gauche. Campagne interne de VINCI Construction. La lutte contre la toxicomanie passe avant tout par la sensibilisation de tous.
En bas à droite. VINCI mène une politique active de recrutement, tant auprès des jeunes en formation que vis-à-vis des personnes expérimentées. Pendant les deux jours du forum Paris pour l'emploi (ci-dessus), auquel participait le Groupe, près de 800 candidatures ont été collectées.

PASSEPORT POUR L'EMPLOI : UN PARCOURS QUALIFIANT

Lors de la deuxième édition des Trophées de l'insertion des jeunes en entreprise, qui s'est tenue en mai 2005 sous le haut patronage du ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, et du Sénat, Sogea Construction a reçu le prix d'excellence dans la catégorie Entreprises pour sa démarche Passeport pour l'emploi. Mené en partenariat avec l'ANPE et l'Afpa, ce programme d'insertion, qui a permis de recruter des jeunes depuis 2001 dans le cadre de formations en alternance, a été mis en place sur le chantier de la station d'épuration d'Achères (ci-dessus), en Île-de-France, où les jeunes ont reçu en mai 2005 leurs certificats de compétence professionnelle.

En bas à gauche. VINCI multiplie les initiatives pour sensibiliser les plus jeunes et mieux faire connaître les métiers de la construction au sein de l'Éducation nationale : interventions dans les collèges, accueil en stage de professeurs et de conseillers d'orientation, participation à des forums de métiers (ci-dessus : le forum parisien Acteur de ton avenir).
En bas à droite. Fadela Amara, membre de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde), est venue témoigner au séminaire des responsables des ressources humaines de VINCI, en octobre 2005.

Groupe, des journées d'accueil pour les nouveaux cadres embauchés («Bienvenue chez VINCI») sont organisées en région avec l'appui des responsables opérationnels locaux et des directeurs de ressources humaines. Elles réunissent les entreprises du Groupe par grandes divisions territoriales, et sont animées par les membres du comité exécutif de VINCI.

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES

Chez VINCI, le dispositif de formation conjugue une organisation décentralisée et une volonté forte de développer les synergies au sein du Groupe. Le nombre d'heures de formation dispensées dans l'ensemble des entités s'est élevé à près de deux millions en 2005, en progression de 23% par rapport à 2004. Chaque pôle a développé des instituts de formation interne (voir tableau ci-dessous) adaptée à ses métiers. Des organismes externes apportent en outre un complément aux formations organisées en interne par les filiales, principalement sur des aspects techniques et managériaux. En France, les sociétés du Groupe intègrent progressivement le droit individuel à la formation.

Les entreprises du Groupe s'impliquent également pour développer des filières de formation en partenariat avec les organismes spécialisés. En France, Sogea Construction assure la formation technique de plusieurs promotions d'élèves dans le cadre des nouveaux bacs professionnels «travaux publics» et «canalisations».
GTM Construction a signé un partenariat avec l'Éducation nationale pour accueillir des professeurs dans ses centres de formation. Dans son centre de Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or), Eurovia accueille chaque année plusieurs dizaines de jeunes sans qualification qui, au terme de la formation, se voient remettre un diplôme initial en travaux publics reconnu par l'Éducation nationale. En République tchèque, SSZ, filiale d'Eurovia, a participé en 2005 à la création d'un centre d'apprentissage commun au secteur de la route. Aux Pays-Bas, Actemium (VINCI Energies) a développé un module de formation théorique et pratique en partenariat avec quatre instituts de formation en électricité et en automatisation industrielle de la région d'Eindhoven. Ce programme, destiné aux élèves ingénieurs et techniciens, est composé de neuf modules de formation en ligne (Web Based Learning Industrial Automation). Il est complété par un enseignement pratique sur la mise en service d'installations (Edulab) qui se déroule sur des systèmes automatisés mis à disposition dans les locaux de l'entreprise.

Les cadres dirigeants de VINCI sont invités à suivre des formations transversales par le biais de l'Académie VINCI (Entretiens de VINCI et Forum du management). Des programmes spécifiques sont proposés aux managers au sein des pôles opérationnels. Eurovia a ainsi créé un centre de management international sur le site de son centre de recherche et de développement à Bordeaux-Mérignac.

PROPOSER DES ÉVOLUTIONS DE CARRIÈRE

Implanté dans plus de 80 pays et exerçant une grande variété de métiers, VINCI offre des perspectives d'évolution intéressantes à ses collaborateurs. Les souhaits de mobilité et de formation exprimés lors des entretiens annuels sont pris en compte de façon à concilier les objectifs de développement personnel et ceux de l'entreprise. Dans sa rubrique Mobilité, l'intranet du Groupe recense l'ensemble des postes à pourvoir par filière professionnelle, par région et par entreprise. L'Observatoire des métiers, à la disposition des équipes des ressources humaines, permet quant à lui d'identifier les passerelles entre les métiers et de favoriser la mobilité intra groupe. En 2005, 1 676 collaborateurs ont bénéficié de la mobilité interne.

La mobilité est par ailleurs stimulée par les jumelages interentreprises, qui permettent les échanges de collaborateurs et les transferts de compétences entre équipes françaises et internationales. En juin 2005, la charte signée par la direction Sud de GTM Construction et les directions régionales de l'océan Indien de VINCI Construction Filiales Internationales a porté à cinq le nombre de jumelages réalisés dans le Groupe.

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Thème central de la convention des cadres dirigeants du Groupe en 2005, l'égalité des chances est un axe prioritaire de la politique de responsabilité sociale de VINCI. L'objectif du Groupe sur ce thème est de conjuguer vision humaniste et projet économique en agissant en opérateur pleinement responsable, en phase avec les attentes des sociétés qui constituent son environnement et avec la diversité des femmes et des hommes qui les composent.

Le principe retenu par le Groupe est de prévenir les discriminations au travail, notamment dans les processus de recrutement et de promotion, et de sensibiliser l'encadrement, les responsables des ressources humaines et l'ensemble du

Développement des écoles de formation interne

Centres de formation	Pôle	Nombre d'heures de formation	Nombre de stagiaires en formation
Sogeform / Sogea	Construction	68 032	2 533
Centre des savoirs et des métiers (Césame) / GTM Construction	Construction	32 716	1 719
École VINCI Park	Concessions	13 541	1 371
VINCI Airports	Concessions	25 000	5 000
Girf Gevrey-Chambertin / Eurovia	Routes	130 312	3 433
Académie VINCI Energies	Énergies	46 065	2 710

personnel. Dans le prolongement de la réflexion engagée en 2004 par le comité égalité des chances, des groupes de travail ont été créés sur les axes prioritaires choisis par VINCI : mixité professionnelle (les femmes représentent 13 % des effectifs de l'ensemble du Groupe, dont 11 % en France) ; recrutement et promotion des personnes issues de l'immigration ; maintien dans l'emploi et embauche de personnes handicapées (2 497 personnes, dont 1 892 en France soit 4,79 % des effectifs exerçant des métiers non exclus par la loi régissant en France l'emploi des personnes handicapées) ; évolution de carrière des seniors (22 % des salariés ont plus de 50 ans). Leurs travaux ont débouché sur l'élaboration d'un document de référence, socle commun des initiatives à développer au sein du Groupe. Ces travaux ont également nourri les réflexions de la deuxième convention des responsables des ressources humaines de VINCI, réunie en octobre 2005. La sensibilisation du réseau des responsables communication et la création d'outils dédiés favorisent également la prise de conscience.

À titre d'illustration, on citera, entre autres actions menées à l'initiative des entreprises, la signature d'une charte de la diversité par CFE en Belgique ; la mission confiée en France par Cofiroute à la Fondation des hôpitaux de Garches pour évaluer l'accessibilité de ses infrastructures aux personnes à mobilité réduite ; la mise en place de formations sur l'égalité des chances à destination de l'encadrement chez VINCI PLC au Royaume-Uni (82 managers en 2005).

Promouvoir le dialogue social

La politique de dialogue social de VINCI traduit le respect de plusieurs principes fondateurs : l'attachement au développement du fait syndical au sein du Groupe ; la décentralisation et la recherche d'un équilibre permanent entre l'engagement syndical et le maintien d'un lien étroit avec l'activité professionnelle ; la volonté de développer l'information et la formation des représentants du personnel et des représentants syndicaux en les associant à la mise en œuvre des grandes actions menées par le Groupe (santé, sécurité au travail, développement durable, mixité professionnelle…) ; la volonté de faciliter la communication et la tenue de réunions pour les organisations syndicales et les instances représentatives du personnel.

Localement, les comités d'entreprise (CE), délégations uniques du personnel (DUP) et délégués du personnel (DP) contribuent, avec les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) à la qualité du dialogue social. L'ensemble des échanges avec ces instances représentatives du personnel est complété au niveau national français par le comité de groupe, et à l'échelle européenne par le comité d'entreprise européen (CEE).

En France, le comité de groupe est constitué de représentants issus de plus de 50 entités présentes dans l'Hexagone et se réunit deux fois par an. Il reçoit des informations sur l'activité, la situation financière, l'évolution et les prévisions de l'emploi, les actions de prévention engagées dans le Groupe et dans chacune des entreprises qui le composent. Tenu informé des perspectives économiques de VINCI pour l'année à venir, il dispose des comptes et du bilan consolidés du Groupe ainsi que des rapports des commissaires aux comptes correspondants. Il est informé formellement avant toute décision d'importance significative concernant le périmètre, les structures juridiques ou financières du Groupe, et d'éventuelles conséquences sur l'emploi.

À une échelle plus large, le comité d'entreprise européen est constitué de représentants et d'observateurs issus de huit pays européens où le Groupe dispose d'implantations.

Les accords collectifs négociés et signés au sein des entreprises du Groupe sont la traduction concrète d'une politique de ressources humaines décentralisée, prenant en compte la réalité opérationnelle et visant notamment à améliorer les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité des collaborateurs ainsi que l'organisation du travail. En 2005, 993 accords collectifs ont été conclus. Les absences pour grève ont représenté dans l'année 7 800 journées, pour 28,2 millions de jours travaillés.

PYRAMIDE DES ÂGES

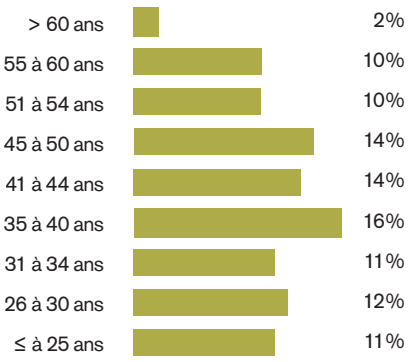

UNE ENQUÊTE D'OPINION DANS LE PÔLE CONSTRUCTION

VINCI Construction a lancé en juin 2005 une enquête d'opinion auprès de 15 000 collaborateurs (soit 31 % de salariés du pôle construction), leur donnant l'occasion de s'exprimer sur leur travail et leur entreprise. Le questionnaire de quatre pages devait être renvoyé directement à l'Ifop (Institut français d'opinion publique). Les résultats sont accessibles à l'ensemble des salariés et peuvent être consultés sur l'intranet de VINCI Construction.

En bas. Un groupe de travail au sein du comité d'entreprise européen a défini les axes prioritaires en matière sociale, environnementale et sociétale. Une restitution des échanges suivie d'un débat a eu lieu en 2005 auprès de l'ensemble des représentants du comité d'entreprise européen.

Souscripteurs aux plans Castor

	2005
Ouvriers	34 %
Etam	37 %
Cadres	29 %
TOTAL	100 %

En 2005, les salariés de VINCI ont investi 166 millions d'euros dans le plan d'épargne groupe VINCI.

Rétribuer et intéresser

ASSOCIER LES SALARIÉS AUX RÉSULTATS

La politique de rémunération s'inscrit dans le schéma de management décentralisé du Groupe. Des principes communs d'individualisation des rémunérations et d'intéressement du personnel à la marche de l'entreprise guident cette politique dans tous les pays où le Groupe est actif. En France, une part croissante des salariés bénéficie d'accords d'intéressement et d'accords de participation. 41 % des centres de profit versent de l'intéressement (plus de 30 millions d'euros), 39 % distribuent de la participation (plus de 68 millions d'euros), soit près de 100 millions d'euros au total.

DÉVELOPPER L'ÉPARGNE SALARIALE

Au 31 décembre 2005, au travers des fonds communs de placement investis en titres VINCI, plus de 50 000 salariés (ils étaient près de 44 000 en 2004), soit 53 % de l'effectif concerné, étaient actionnaires du Groupe. Détenant ensemble 8,5 % du capital de VINCI, ils en étaient les premiers actionnaires. En 2005, l'investissement moyen s'est élevé à 3 400 euros, le portefeuille moyen atteignant plus de 20 000 euros.

La politique d'épargne salariale du Groupe, mise en place dès 1995 avec la création du fonds Castor, vise à faciliter l'accès de tous les salariés, notamment ceux dont les revenus sont les plus modestes, au capital de VINCI. Elle contribue dans le même temps à stabiliser l'actionnariat du Groupe. Plusieurs possibilités d'épargne sont offertes aux salariés des filiales françaises de VINCI.
Le fonds Castor, investi en actions VINCI, permet de bénéficier d'un abondement de l'entreprise et d'un rabais de 20 % sur le cours moyen de l'action VINCI.
Castor Équilibre, créé en 2003, est un fonds investi en produits de taux (obligataires pour deux tiers au plus, monétaires pour un tiers au moins de son actif net), dont 10 % maximum d'obligations cotées du groupe VINCI.
Fin 2001 et début 2002, les salariés ont également pu épargner dans Castor Avantage, un dispositif offrant un effet de levier multipliant par dix l'apport personnel, un rendement minimum de 25 % sur cinq ans et 72 % de plus-value réalisée sur l'ensemble des actions souscrites. Ce dispositif viendra à échéance en 2007.

Pendant l'année 2005, trois augmentations de capital à prix préférentiel, soit 20 % de rabais sur le cours moyen de l'action VINCI, ont été proposées aux salariés des filiales françaises. Ceux-ci ont bénéficié d'un abondement pouvant aller jusqu'à 2 500 euros pour 9 000 euros de versement par an, avec une première tranche de 100 % d'abondement pour les 500 premiers euros versés (au lieu de 200 euros en 2003 et 400 euros en 2004, soit + 25 %). Grâce à cette offre particulièrement attractive, 36,5 millions d'euros ont été versés au titre de l'abondement en 2005, soit une progression de plus de la moitié par rapport à 2004.
Quant aux salariés des filiales basées en Allemagne, au Royaume-Uni, au Maroc, aux Pays-Bas et en Autriche, leurs avoirs continuent de se valoriser dans le fonds commun de placement Castor International en fonction de la progression du titre VINCI.

Rémunérations et charges sociales dans le monde (en milliers d'euros)

	Toutes catégories	Cadres	Etam	Ouvriers
Salaires moyens VINCI [1]	30	58	31	23
Hommes	31	60	33	24
Femmes	26	42	26	20
Charges sociales	42 %	49 %	41 %	40 %

1. – *Y compris congés payés.*

Indicateurs sociaux complémentaires

Le *reporting* social constitue un véritable outil de pilotage de la politique de responsabilité sociale. Plus de 200 personnes participent à la collecte et à la remontée des données. Toutes les procédures sont accessibles sur l'intranet et les résultats sont diffusés aux instances représentatives du personnel.

EFFECTIFS

Répartition par zone géographique et par métier

	Concessions et services	Énergies	Routes	Construction	Immobilier	Holding	%	Total	2004
France	8 120	19 264	21 301	27 116	176	277	57 %	76 254	73 560
Allemagne	45	3 318	4 257	1 622		14	7 %	9 256	9 758
Royaume-Uni	1 455	455	3 877	2 811			6 %	8 598	7 699
Belgique	80	210	240	3 965			3 %	4 495	4 005
Espagne	253	798	907	183			2 %	2 141	2 296
Europe centrale et orientale	25	974	4 607	2 589	0	0	7 %	8 195	7 728
Autres pays d'Europe	165	1 863	192	598	0	1	2 %	2 819	2 304
Europe	**10 143**	**26 882**	**35 381**	**38 884**	**176**	**292**	**84 %**	**111 758**	**107 350**
Amériques	7 076		2 922	2 061		2	9 %	12 061	11 704
Afrique		25		6 198			5 %	6 223	6 564
Asie	1 951			1 158		1	2 %	3 110	2 521
Océanie				361			0 %	361	294
Tous continents	**19 170**	**26 907**	**38 303**	**48 662**	**176**	**295**	**100 %**	**133 513**	**128 433**

Répartition par catégorie et par métier

	Concessions et services	Énergies	Routes	Construction	Immobilier	Holding	%	Total	*dont France*	2004
Cadres	1 101	4 820	3 916	7 091	111	181	13 %	17 220	13 095	16 242
Etam	5 888	9 697	8 828	13 095	65	114	28 %	37 687	23 192	35 249
Ouvriers	12 181	12 390	25 559	28 476	0	0	59 %	78 606	39 967	76 942
Toutes catégories	**19 170**	**26 907**	**38 303**	**48 662**	**176**	**295**	**100 %**	**133 513**	**76 254**	**128 433**

Répartition par type de contrat et par métier

	Concessions et services	Énergies	Routes	Construction	Immobilier	Holding	Total	*dont France*	2004
CDI	18 345	25 015	35 901	39 431	172	285	119 149	72 763	117 230
CDD	812	1 270	1 610	8 526	2	9	12 229	1 830	9 189
Alternance	13	622	792	705	2	1	2 135	1 661	2 014
Toutes catégories	**19 170**	**26 907**	**38 303**	**48 662**	**176**	**295**	**133 513**	**76 254**	**128 433**
Contrats intérimaires	753	2 619	3 442	7 950	6	16	14 786	12 926	14 935

Répartition par sexe et par métier

	Concessions et services	Énergies	Routes	Construction	Immobilier	Holding	%	Tous pôles	*dont France*	2004
Hommes	13 975	23 583	34 829	43 950	91	160	87 %	116 588	67 910	111 604
Femmes	5 195	3 324	3 474	4 712	85	135	13 %	16 925	8 344	16 829
Total	**19 170**	**26 907**	**38 303**	**48 662**	**176**	**295**	**100 %**	**133 513**	**76 254**	**128 433**

Entrées par métier

	Concessions et services	Énergies	Routes	Construction	Immobilier	Holding	%	Tous pôles	2004
CDI	6 981	2 465	5 637	11 413	19	28	60 %	26 543	19 786
CDD	8 198	1 120	2 600	5 844	7	10	40 %	17 778	16 146
Toutes catégories	**15 179**	**3 585**	**8 237**	**17 256**	**26**	**38**		**44 321**	**35 932**

Motifs de départs

	Concessions et services	Énergies	Routes	Construction	Immobilier	Holding	%	Total	*dont France*	2004
Démission	4 548	1 384	2 924	3 238	5	9	30 %	12 108	3 048	9 689
Fin de CDD	7 849	627	1 574	2 416	4	3	31 %	12 473	9 521	10 944
Fin de chantier	609	299	466	3 553	1	1	12 %	4 929	1 437	3 772
Retraite	97	352	1 023	627	1		5 %	2 100	1 262	1 774
Licenciement éco.	1 049	573	253	937			7 %	2 812	197	2 779
Autres licenciements	867	747	635	1 595	6	12	9 %	3 862	2 226	3 317
Autres motifs	1 587	526	248	219	3	11	6 %	2 594	1 148	4 681
Toutes catégories	**16 606**	**4 508**	**7 123**	**12 585**	**20**	**36**	**100 %**	**40 878**	**18 839**	**36 956**

FORMATION

Évolution et répartition des heures de formation

	Cadres	Etam	Ouvriers	%	Total 2005	*dont France*	Total 2004
Technique	63 277	234 882	477 264	39 %	775 424	481 660	621 638
Hygiène et sécurité	42 653	125 718	308 636	24 %	477 007	309 009	401 517
Qualité	7 482	16 984	22 090	2 %	46 556	13 697	33 429
Environnement	5 397	19 260	18 061	2 %	42 718	4 447	12 698
Management	45 917	34 004	22 476	5 %	102 397	62 834	86 085
Informatique	32 532	98 047	16 445	7 %	147 023	60 134	81 023
Adm/compta/gest/juridique	41 370	52 612	9 667	5 %	103 649	70 796	107 894
Langues	28 570	39 007	8 218	4 %	75 795	15 045	60 664
Autres	27 565	61 412	109 272	10 %	198 249	140 003	194 001
Total	**294 764**	**681 926**	**992 128**	**100 %**	**1 968 818**	**1 157 626**	**1 598 949**

SÉCURITÉ

Périmètre monde

☐ 2004 ■ 31 décembre 2005

TAUX DE FRÉQUENCE (SUR 12 MOIS GLISSANTS)

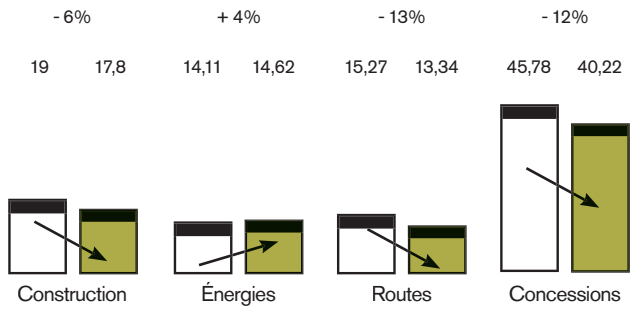

TAUX DE GRAVITÉ (SUR 12 MOIS GLISSANTS)

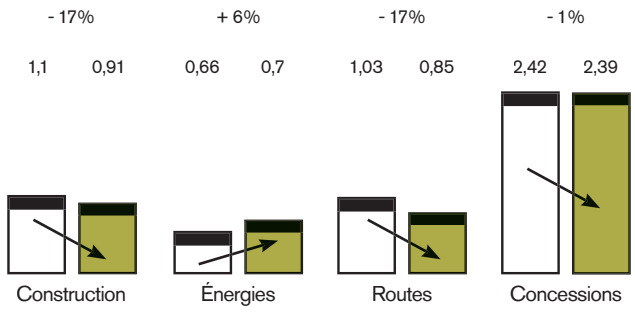

RÉMUNÉRATIONS

Rémunérations et charges en France (en milliers d'euros)

	Toutes catégories	Cadres	Etam	Ouvriers
Salaires moyens VINCI [1]	32	58	30	24
Hommes	32	61	31	24
Femmes	29	44	25	24
Salaires moyens du BTP [2]	24	46	25	19
Charges sociales	55 %	59 %	55 %	51 %

1. – Y compris congés payés.
2. – Source : Pro BTP 2004.

Intéressement, participation, abondement, œuvres sociales (en millions d'euros)

	2005 monde	2005 France
Intéressement	36,48	30,12
Participation	69,45	68,21
Abondement	39,33	36,50
Œuvres sociales	37,76	20,18
Total	183,02	155,01

TEMPS DE TRAVAIL

Répartition des jours d'absence par motif

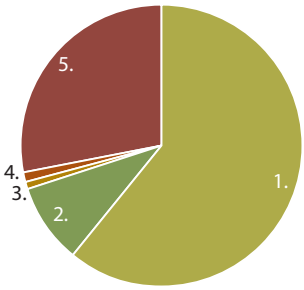

1. Maladie	61 %
2. Accident du travail	9 %
3. Accident de trajet	1 %
4. Maladie professionnelle	1 %
5. Autres causes	28 %
Total	100 %

En moyenne par salarié

- 10,7 jours pour maladie
- 1,6 jour pour accident du travail
- 0,2 jour pour accident de trajet
- 0,2 jour pour maladie professionnelle
- 5,0 jours pour autre cause

Organisation du temps de travail

Temps de travail	Cadres	Etam	Ouvriers	Total	2004
Nombre total d'heures travaillées	28 764 742	63 061 023	133 875 023	225 700 788	208 376 993
Dont heures supplémentaires	86 076	1 200 223	10 790 254	12 076 553	10 722 462
Salariés à temps partiel	169	1 304	3 109	4 582	4 985

Notre engagement citoyen

VINCI a fait le choix de soutenir des projets citoyens et solidaires qui contribuent à améliorer la cohésion sociale et la qualité de vie dans la cité. En cohérence avec sa vocation de bâtisseur, VINCI s'investit également dans la protection du patrimoine. Prolongeant l'engagement du Groupe, les entreprises de VINCI mènent à leur initiative de nombreux projets en privilégiant les actions locales inscrites dans la durée.

En trois ans, l'appui de la Fondation VINCI et l'implication des salariés ont permis à plus de 150 personnes de trouver un stage ou un emploi dans les entreprises du Groupe.

Soutenir l'insertion par l'emploi

LA FONDATION VINCI

Conçue comme un appui humain et financier pour favoriser emploi et lien social dans les quartiers sensibles, la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité s'engage aux côtés de plus de 200 acteurs de la lutte contre les exclusions (groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification, régies de quartier, entreprises d'insertion, associations…). Depuis sa création en 2003, la Fondation VINCI témoigne ainsi de la volonté qu'a le Groupe d'affirmer concrètement sa responsabilité sociale.

En 2005, la Fondation VINCI a soutenu 82 projets créant des passerelles entre le monde du travail et le monde associatif. Son intervention conjugue appui financier (15 500 euros en moyenne par projet) et mécénat de compétences : chaque projet est parrainé et suivi par un salarié du Groupe qui apporte ses compétences et mobilise son réseau de contacts. Les troisièmes rencontres nationales de ces « pilotes » ont été organisées en novembre 2005 au siège du Groupe.

En trois ans d'activité, l'appui de la Fondation et l'implication des salariés de VINCI ont permis à plus de 150 personnes de trouver un stage ou un emploi dans les entreprises du Groupe et à une cinquantaine d'entreprises d'insertion de bénéficier de débouchés commerciaux.

En lien avec sa mission d'insertion professionnelle, la Fondation VINCI soutient aussi plusieurs initiatives externes. Dans une logique de promotion de l'égalité des chances, elle est partenaire du concours Talents des Cités organisé par le ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement et le Sénat, et elle a étendu son soutien à des associations spécialisées dans l'insertion professionnelle de personnes handicapées.

En 2005, la Fondation VINCI a élargi son champ d'intervention hors de France, en soutenant des projets en Afrique et en Allemagne.

Engagements	Sélection d'actions menées en 2005
Soutenir l'insertion par l'emploi	➤ 82 projets soutenus par la Fondation VINCI. ➤ Soutien au concours Talents des Cités.
Participer à la protection du patrimoine	➤ Fin des travaux de la première partie de la galerie des Glaces à Versailles. ➤ Mécénat du musée Guimet. ➤ Mise en valeur de découvertes archéologiques.

APPRENDRE À APPRENDRE

La Fondation VINCI soutient l'association allemande Pfefferwerk Stadtkultur, dont la méthode «apprendre à apprendre» offre un cadre adapté pour aider de jeunes Berlinois sortis du système scolaire à s'insérer professionnellement. 12 000 euros ont été versés pour équiper une salle de formation. La salariée en lien avec l'association organise des stages de découverte des métiers de VINCI.

En bas à gauche. Lancée dans les jours qui ont suivi le raz-de-marée du 26 décembre 2004, l'opération Solidarité VINCI pour l'Asie a permis de verser 406 736 euros à Médecins du Monde et à l'Unicef, grâce aux dons des collaborateurs abondés par VINCI.
En bas à droite. Créé en 2005 dans le centre-ville de Tourcoing (Nord), le restaurant d'insertion «Mille et un délices» est soutenu par la Fondation VINCI. Il permet à quatre femmes de bénéficier d'un emploi.

LA GALERIE DES GLACES RETROUVE L'ÉCLAT DU GRAND SIÈCLE

Le 19 décembre 2005, VINCI et l'établissement public de Versailles ont dévoilé à la presse et au public la moitié de la galerie des Glaces restaurée après 18 mois de travaux sans jamais avoir fermé l'accès aux quatre millions de visiteurs annuels.

Cette première restauration intégrale porte sur le décor architectural de Jules Hardouin-Mansart – parements en marbre, glaces et sculptures en bronze, restaurés par des équipes du groupe VINCI et des spécialistes indépendants – et sur le décor peint et sculpté de la voûte. Le travail d'une soixantaine de restaurateurs a permis de restituer dans toute sa délicatesse la palette de couleurs de Charles Le Brun, premier peintre du roi, tout en permettant de conserver durablement ce décor original du XVIIe siècle.

En bas à gauche. Pour compléter la collection du musée Guimet à Paris, VINCI a fait don d'une statuette en bronze d'argent représentant un bodhisattva du IIIe siècle.
En bas à droite. Travaux des restaurateurs sur la voûte de la galerie des Glaces. Les peintures sur toile marouflée ont été nettoyées. Sous les couches de vernis et de repeints postérieurs réapparaissent les couleurs de Charles Le Brun.

LES ACTIONS DE SECOURS D'URGENCE

Lancée dans les jours qui ont suivi le raz-de-marée du 26 décembre 2004, l'opération Solidarité VINCI pour l'Asie incitait les salariés du Groupe à soutenir les organisations humanitaires Médecins du Monde et Unicef dans leurs interventions de secours auprès des populations sinistrées – VINCI s'engageant à doubler les dons de ses collaborateurs. 406 736 euros ont ainsi pu être versés aux deux associations. Par ailleurs, au Cambodge, les 700 salariés de la société concessionnaire de l'aéroport de Phnom Penh, filiale de VINCI Concessions, se sont mobilisés pour accélérer l'acheminement aérien des secours d'urgence du programme d'aide mondial (PAM) de l'ONU.

LES INITIATIVES LOCALES DE SOLIDARITÉ

L'engagement de VINCI en matière d'insertion professionnelle est complété par les initiatives de solidarité des sociétés du Groupe. VINCI Immobilier, au travers du Club des promoteurs citoyens, soutient le programme de logement social de la Fondation Abbé Pierre dans le cadre d'une convention de trois ans signée en avril 2005. Pour chaque logement vendu par VINCI Immobilier, l'entreprise verse 30 euros à la Fondation Abbé Pierre par acte notarié. En Guyane, dans la continuité du partenariat noué avec l'association dans les secours d'urgence apportés aux populations d'Asie du Sud-Est, VINCI Construction Filiales Internationales participe à la réhabilitation d'un centre de santé pour Médecins du Monde. Ringway, filiale britannique d'Eurovia, s'associe à l'ONG Care International pour collecter des fonds. Un groupe Solidarités nouvelles face au chômage (SNC), qui accompagne les chômeurs de longue durée dans leur recherche d'emploi, a été créé chez VINCI.

Protéger le patrimoine

Fort de ses traditions et savoir-faire de bâtisseur, VINCI et ses entreprises participent à la protection du patrimoine historique et culturel à travers des opérations de mécénat et la mise en valeur des découvertes archéologiques.

La galerie des Glaces du château de Versailles

Grand mécène du ministère de la Culture, VINCI mène depuis 2004 la première restauration intégrale de la galerie des Glaces du château de Versailles, contribuant ainsi à la sauvegarde de l'un des chefs-d'œuvre du patrimoine architectural mondial. VINCI prend en charge le financement des travaux – 12 millions d'euros – et met au service du projet le savoir-faire de ses entreprises spécialisées dans la restauration de monuments historiques dans le cadre innovant d'un contrat de mécénat de compétences. La réouverture de la galerie entièrement restaurée est prévue pour mai 2007.

VINCI associe l'ensemble des salariés et des actionnaires du Groupe et leurs familles à cette opération en leur offrant une carte d'entrée gratuite au château de Versailles pendant toute la durée du projet.

La collection du musée Guimet

Pour compléter la collection du Musée national des arts asiatiques, VINCI a offert une pièce rare, une statue en bronze d'argent représentant un bodhisattva du IIIe siècle provenant du Gandhara.

La place Stanislas à Nancy

Plusieurs filiales de VINCI se sont associées aux événements culturels qui ont accompagné la rénovation de la place Stanislas à Nancy, chef-d'œuvre architectural du XVIIIe siècle, classé par l'Unesco au patrimoine mondial de l'humanité. VINCI Park a ainsi soutenu l'exposition « Nancy 2005, le temps des Lumières », et Eurovia, qui a rénové le pavement de la place, s'est associé à la production du film *La Mémoire poétique*.

La maison Caillié à Tombouctou

La restauration de la maison de René Caillié, grand explorateur et premier européen à avoir visité la ville de Tombouctou en 1828, a fait l'objet d'un protocole d'accord entre l'agence de Sogea-Satom au Mali, le ministère de la Culture malien et les propriétaires de la maison.

La mise en valeur des découvertes archéologiques

Dans le cadre de leurs projets de construction et d'aménagement du territoire, les filiales de VINCI réalisent des diagnostics archéologiques préalables aux travaux.

Concessionnaire de la future autoroute A19 Artenay-Courtenay, Arcour, filiale de VINCI Concessions, est allée au-delà des obligations réglementaires dans ce domaine en signant en 2005 une convention avec le conseil général du Loiret et l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap). L'objectif est de développer des actions communes destinées à valoriser les recherches engagées dans le cadre de ce projet (réalisation d'un documentaire de 90 minutes, organisation d'une exposition et de visites d'élèves sur les sites…). Les sondages effectués ont permis de mettre au jour les fondations de deux bâtiments gallo-romains dans des communes où aucune fouille n'avait été réalisée jusqu'à présent.

Au Cambodge, la filiale de VINCI Concessions qui gère l'aéroport de Siem Reap, à proximité du site d'Angkor, a financé et réalisé de sa propre initiative, en partenariat avec l'Inrap, une campagne de fouilles préventives dans le cadre des travaux d'extension de la concession aéroportuaire. VINCI Concessions mène par ailleurs en coopération avec l'Unesco un programme d'aide à la gestion des flux touristiques destiné au centre d'accueil des temples d'Angkor ; ce programme représente un investissement de 2 millions de dollars sur deux ans.

Les montants engagés au titre du mécénat et de la Fondation VINCI ont atteint 7 millions d'euros en 2005.

Notre responsabilité vis-à-vis de nos clients et fournisseurs

Les relations de VINCI avec ses clients et ses fournisseurs sont fondées sur le respect mutuel et le partage de principes communs de responsabilité. Anticipant les attentes croissantes de leurs clients en matière de performance sociale et environnementale, les sociétés du Groupe mettent en place des réponses adaptées, proposant de nouveaux services ou des options à fort contenu environnemental (à l'exemple des bâtiments «haute qualité environnementale»). De même, VINCI associe ses fournisseurs à sa démarche de développement durable, notamment par l'intermédiaire de sa politique d'achat.

Anticiper et répondre aux attentes des clients

CONCERTATION, ÉCOUTE DES CLIENTS

L'écoute des parties prenantes est un axe privilégié de la politique qualité du Groupe. Dès le début de tout chantier d'infrastructure routière, Cofiroute (VINCI Concessions) engage ainsi un dialogue permanent avec les riverains. Cette démarche, fondée sur la concertation et la transparence, est formalisée par une charte cosignée par l'entreprise et les élus des communes directement concernées par les travaux.
Ainsi, sur le tracé de l'A86 Ouest en Île-de-France, la concertation locale a conduit à améliorer les dispositifs optimisant l'intégration du chantier dans son environnement urbain : installation de clôtures opaques et renforcement des lisières boisées pour masquer les infrastructures de chantier ; mise en place de protections acoustiques ; adaptation des horaires de chantier aux nécessités de l'activité locale, etc.

La culture de service qui caractérise VINCI Concessions conduit ses filiales à développer une politique active d'écoute des clients, notamment au travers du centre d'appels de Cofiroute, accessible sept jours sur sept, et des enquêtes de satisfaction réalisées par VINCI Park. Depuis trois ans, VINCI Park a également mis en place un dispositif de visites du «client mystère», qui permet d'analyser et de noter la qualité de service offerte dans chaque parc.

Enjeux	Sélection d'actions 2005
Garantir la qualité des services et des équipements	➤ Étude d'accessibilité du réseau Cofiroute par la Fondation des hôpitaux de Garches. ➤ Charte des engagements de service public de VINCI Concessions.
Associer les fournisseurs et sous-traitants à la démarche de développement durable	➤ Intégration dans les contrats-cadres d'une clause *Global Compact*. ➤ Évaluation des entreprises de travail temporaire sur les aspects sécurité. ➤ Mise en place de «documents guidés» pour l'achat de sous-traitance (VINCI Energies, VINCI Construction Grands Projets).

PRÉQUALIFICATION ET DÉMARCHE DE PROGRÈS AU ROYAUME-UNI

Le dispositif de préqualification mis en place au Royaume-Uni par la Direction des routes (Highway Agency) dans le cadre de son programme de modernisation du réseau autoroutier national est un levier de progrès pour les entreprises candidates, qui doivent obtenir un score minimal au Capability Assessment Toolkit (CAT) pour être autorisées à concourir. Ce processus d'évaluation se fonde sur les critères de *business excellence* établis par la Fondation européenne pour le management de la qualité (EFQM). En 2005, VINCI Construction Grands Projets et Ringway, filiale britannique d'Eurovia, ont été présélectionnés dans ce cadre. Les notations sont validées par des auditeurs indépendants.

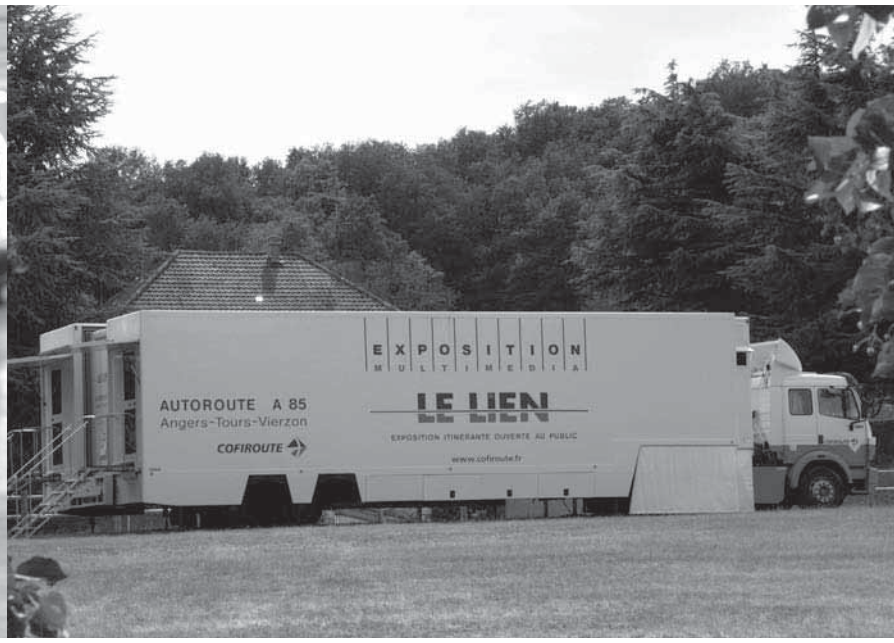

En bas à gauche. La culture de service qui caractérise VINCI Concessions conduit ses filiales, ici VINCI Park, à mener régulièrement des enquêtes de satisfaction.
En bas à droite. Créée par Cofiroute, l'exposition itinérante « Le lien », consacrée au projet d'autoroute Angers-Tours-Vierzon (A85), s'arrête dans toutes les communes concernées par le tracé pour informer les riverains sur les enjeux du projet et l'actualité du chantier. Depuis sa création, elle a accueilli 50 000 visiteurs.

QUALITÉ

L'obtention de certifications ISO 9001 version 2000 pour le management de la qualité constitue une étape importante de la démarche de progrès du Groupe.

Chez Eurovia, 89 % du chiffre d'affaires des entités de travaux étaient certifiés ISO 9001 à la fin 2005. Concernant VINCI Construction, 89 % de l'activité de GTM Construction, 84 % de l'activité de Sogea Construction et 100 % de celle de VINCI Construction Grands Projets sont certifiés. Les sociétés de VINCI Energies, en particulier celles qui exercent des activités en milieu industriel, ont multiplié leurs certifications et habilitations spécifiques en 2005 (UIC, Mase, etc.). Chez VINCI Concessions, Cofiroute est certifiée ISO 9001 pour la totalité de l'exploitation de son réseau.

Associer les fournisseurs

La politique d'achat du Groupe est animée par la Coordination Achats centrale et les clubs achats régionaux – dont deux ont été créés en 2005, en Belgique et en République tchèque. Cette politique s'attache notamment à :
– intégrer les principes et critères du développement durable dans les pratiques des acheteurs (758 salariés du Groupe ont bénéficié dans ce but de 4 788 heures de formation spécifique, soit 50 % de plus qu'en 2004) ;
– insérer des clauses contractuelles liées au développement durable dans les contrats-cadres du Groupe ;
– établir avec les fournisseurs des relations de partenariat dépassant la négociation sur les prix en les invitant à participer à des groupes de réflexion sur les thèmes du développement durable (sécurité, consommation de carburants, réduction des consommations énergétiques).

Deux séminaires de travail ont ainsi été organisés par Ringway, filiale britannique d'Eurovia, avec ses fournisseurs et sous-traitants. Des grilles d'évaluation des résultats ont été mises au point. Cette initiative qui a instauré une communication à double sens entre Ringway et ses sous-traitants s'inscrit dans le programme d'amélioration de la société, EFQM : the Way Forward.

VINCI Energies a élargi sa démarche d'achats à l'Europe en réunissant en décembre 2005 des représentants de sept pays. Trois groupes de travail spécialisés par type de fournisseurs ont été constitués pour élaborer un plan d'action stratégique commun d'achats et constituer un panel de fournisseurs européens.

SENSIBILISER LES FOURNISSEURS AUX PRINCIPES DU *GLOBAL COMPACT*

Les contrats de référencement des fournisseurs du Groupe incluent systématiquement depuis 2005 une clause invitant au respect du *Global Compact* et rappelant ses 10 principes dans les domaines des droits de l'homme, du droit du travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption (voir p. 109). Un engagement supplémentaire, inscrit par le Groupe, favorise les échanges de bonnes pratiques en invitant les fournisseurs à signaler toute initiative assurant la promotion des principes du *Global Compact* et, à l'inverse, toute demande ou tout acte qui leur seraient contraires.

Les 102 contrats-cadres en vigueur dans le Groupe à l'échelle internationale intègrent cette clause. Les fournisseurs qui ont refusé son adoption ont été exclus de toute relation commerciale.

ASSOCIER LES FOURNISSEURS AUX OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DU GROUPE

De manière opérationnelle, VINCI associe ses principaux fournisseurs à la mise en œuvre de sa politique de responsabilité sociale et environnementale.

Avec les entreprises de travail temporaire, la Coordination Achats a inséré une clause prévention dans les contrats d'intérim VINCI 2005-2007. Les 57 entreprises de travail temporaire référencées par VINCI se sont associées à son objectif « zéro accident » en signant une charte d'engagement mutuel en 14 points intitulée « Sécurité au travail pour les intérimaires ».

Avec les loueurs et constructeurs de véhicules, et plus précisément Arval et Renault, VINCI a engagé une démarche sur la prévention du risque routier et sur la réduction des consommations de carburants (avec un objectif de réduction annuelle de 2,5 %).

Avec les distributeurs d'équipements de protection individuelle, et dans la perspective du renouvellement des contrats-cadres, VINCI a lancé des réunions d'audit où chaque fournisseur rend compte de sa démarche et de ses résultats en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Ci-dessus. Les contrats de référencement des fournisseurs du Groupe incluent systématiquement depuis 2005 une clause invitant au respect des 10 principes du *Global Compact*.

Notre responsabilité environnementale

La politique environnementale de VINCI traduit sa volonté de prendre en compte l'impact de ses activités aux différents stades du cycle de vie des produits ou des services rendus – conception, construction, exploitation – et d'en réduire les éventuelles nuisances. Son expertise de concepteur-constructeur lui permet de développer des solutions globales associant efficacité économique et performance environnementale. La mise en œuvre de cette politique repose sur la responsabilisation de chacun dans l'entreprise et sur la pratique de la concertation avec les parties prenantes.

Prévenir et anticiper le changement climatique

L'impact environnemental de la construction se mesure notamment en consommation de ressources (matériaux et énergies) et en émissions de gaz à effet de serre.

Visant l'efficacité sur ces deux plans, la démarche environnementale de VINCI Construction s'appuie sur une réflexion globale sur le cycle de vie d'une construction et sur l'impact environnemental du cadre bâti. Particulièrement actives dans l'offre et la réalisation de constructions à haute performance environnementale, les sociétés de VINCI disposent de solides références en Haute Qualité Environnementale (HQE®) ; elles s'engagent aux côtés des pouvoirs publics français et européens pour promouvoir ce type de démarche tendant à une meilleure éco-efficacité des bâtiments.

Les sociétés de VINCI Energies interviennent majoritairement dans l'industrie et le tertiaire, à l'origine de plus du tiers de la production de gaz à effet de serre en

Engagements	Sélection d'actions menées en 2005
Lutter contre le changement climatique	➤ Création de la mission «climat» VINCI. ➤ 105 innovations environnementales proposées par les salariés au Prix de l'Innovation VINCI 2005.
Préserver les ressources naturelles	➤ Recyclage de 6,6 millions de tonnes de matériaux par Eurovia. ➤ Multiplication par 2,5 des formations à l'environnement.
Optimiser la gestion des déchets	➤ Mise en œuvre de la filière de gestion des déchets de chantier en Île-de-France.
Maîtriser les consommations d'énergie	➤ Poursuite du programme de réduction des émissions de gaz à effet de serre des véhicules de 2,5 % par an.
Prévenir les nuisances	➤ Installation des premiers murs antibruit dépollueurs.
Protéger le milieu naturel	➤ Signature d'une charte de partenariat pour la protection de la biodiversité entre Cofiroute et la Fédération nationale pour la protection des habitats de la faune sauvage.

UN BÂTIMENT MOINS CONSOMMATEUR D'ÉNERGIE

VINCI Construction Grands Projets et CFE (filiale de VINCI Construction) conçoivent et construisent le nouveau bâtiment du siège de la Banque européenne d'investissement (BEI) à Luxembourg, selon une procédure du Building Research Establishment (BRE) dont les critères permettent d'évaluer la qualité environnementale des bâtiments. Entouré d'une verrière cylindrique transparente, cet immeuble de bureaux haut de neuf étages comprendra trois atriums chauffés et trois jardins d'hiver ventilés naturellement sur une surface totale de 74 000 m². L'enveloppe vitrée comme les jardins d'hiver ont été conçus pour réduire les consommations d'énergie du bâtiment et les rejets de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

En bas. En chantier à Paris-la Défense, la tour Granite, que construisent les équipes de VINCI Construction, sera le premier immeuble de grande hauteur réalisé en Haute Qualité Environnementale®. Les principales cibles de la démarche sont la qualité de l'air sanitaire, le confort hygrométrique, la gestion de l'énergie et le confort visuel.

PREMIER CHANTIER DE TRAVAUX PUBLICS CERTIFIÉ ISO 14001

L'échangeur autoroutier construit à Marseille par Campenon Bernard Méditerranée (VINCI Construction), mandataire d'un groupement, a obtenu en 2005 la première certification environnementale (ISO 14001) attribuée en France à un chantier de travaux publics. Tri sélectif, valorisation des déchets, récupération des eaux des toupies de béton, lavage des roues de camions, etc. constituent les principaux volets du système de management environnemental spécifiquement mis en place pour ce projet. Un comité de pilotage associant les collectivités et les organismes environnementaux concernés (Ademe, région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Ville de Marseille, Afnor, Arpe, comité de quartier) assure en parallèle le suivi et l'évaluation de cette démarche innovante.

En bas. À l'occasion d'un chantier d'aménagement d'échangeur routier, SPL et Cochery (filiales d'Eurovia) ont proposé une solution basée sur l'utilisation de mâchefers d'incinération d'ordures ménagères (Miom) pour la réalisation de 183 000 t de remblai. Ce chantier a permis de participer à la préservation de la ressource naturelle et de limiter les nuisances liées au transport, l'installation de traitement des mâchefers étant situé à 3 km du chantier (la distance moyenne de récupération de remblai naturel en Île-de-France est de 15 km). Les contraintes générales (nuisances, carburants) ont ainsi pu être diminuées de 80 %. Cette réalisation a été récompensée par une mention spéciale du jury au concours Développement durable organisé par l'Union nationale des producteurs de granulats (UNPG).

France. Afin de contribuer à l'effort de maîtrise des consommations énergétiques de leurs clients, elles mettent en œuvre des actions de conseil et d'assistance qui constituent une réponse aux enjeux du changement climatique.
Concepteur de routes, producteur de matériaux routiers (granulats, liants, enrobés, matériaux recyclés) et aménageur du cadre de vie, Eurovia axe sa politique environnementale sur trois objectifs complémentaires : concevoir des techniques et fournir des prestations toujours plus respectueuses de l'environnement ; maîtriser l'impact environnemental de ses activités ; promouvoir les enjeux de développement durable et les bonnes pratiques environnementales auprès de l'ensemble de ses collaborateurs.

Dans le domaine des concessions, où le Groupe intervient sur des projets de long terme, Cofiroute, VINCI Park et les sociétés de services aéroportuaires ont poursuivi leurs programmes de recherche sur les transports et la mobilité durable. Partenaire de la Semaine européenne de la mobilité, VINCI Park a diffusé dans l'ensemble de ses parcs français le guide *Bouger autrement*, qui prône une approche de l'espace urbain conciliant transports collectifs, circulation douce et voiture individuelle.

Système de management environnemental

Le système de management environnemental de VINCI vise à répondre aux exigences particulières des clients, à assurer une veille réglementaire, à appliquer les normes en vigueur, à accroître les compétences de son personnel et la qualité globale de ses ouvrages dans une démarche d'amélioration continue. Dans ce cadre, le Groupe a intensifié ses efforts de formation environnementale (42 718 heures dispensées en 2005, au lieu de 12 700 en 2004) et de sensibilisation des équipes opérationnelles, notamment par l'organisation de quarts d'heure «environnement» hebdomadaires, sur le modèle des quarts d'heure sécurité déjà en vigueur.
Les entreprises du Groupe ont poursuivi leurs démarches de certification et le développement de leurs systèmes de management. Ainsi chez VINCI Construction, 54,7 % du chiffre d'affaires de GTM Construction, 18 % de celui de Sogea Construction et 100 % de celui de VINCI Construction Grands Projets étaient certifiés ISO 14001 à la fin 2005.

Préserver les ressources naturelles

RECYCLAGE DE MATÉRIAUX

Une des orientations stratégiques des entreprises de VINCI pour préserver les ressources naturelles est le recyclage des matériaux et leur utilisation. Eurovia a recyclé en 2005 plus de 6,6 millions de tonnes de matériaux. Le pôle routier du Groupe a poursuivi l'optimisation de son outil industriel dédié : ses trois filiales franciliennes (DLB, MEL, SPL) spécialisées dans la production de granulats issus de la valorisation de mâchefers d'incinération d'ordures ménagères (Miom) et de bétons concassés ont ainsi obtenu pour leurs granulats le marquage CE 2+.

ÉVOLUTION DES CERTIFICATIONS ISO 14001

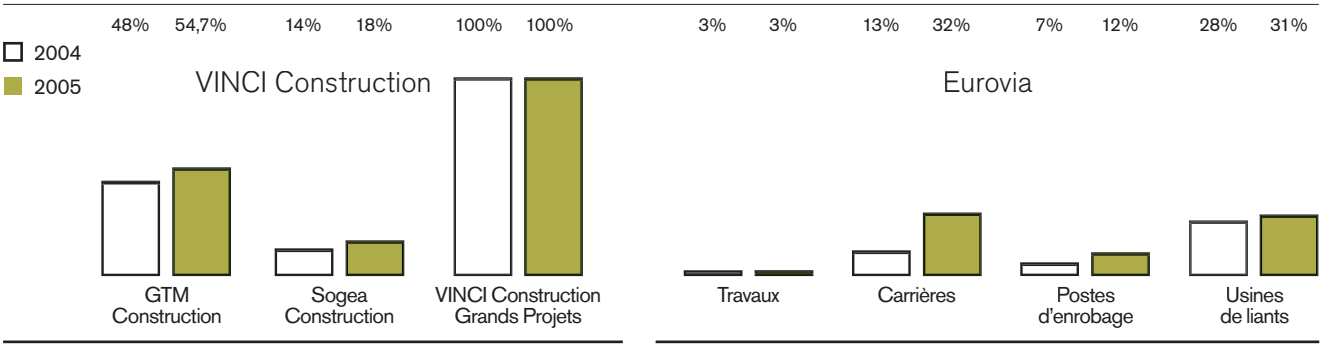

Par ailleurs, deux filiales d'Eurovia se sont vu décerner une mention spéciale du jury au concours Développement durable organisé par l'Union nationale des producteurs de granulats (UNPG) pour leur utilisation de Miom sur le chantier d'un échangeur de l'autoroute A15 dans le Val-d'Oise (voir p. 134).

LES PROCÉDÉS DE SUBSTITUTION

Eurovia a poursuivi le développement de procédés réduisant les consommations de matériaux dans les travaux routiers. Ainsi, le nouveau procédé Recyclovia®, commercialisé depuis 2005, permet de retraiter les chaussées en place et à froid, lors de la réhabilitation des couches de surface. Un autre procédé nouveau, le Polybitume C, permet quant à lui d'optimiser le recyclage de pneumatiques usagés et d'améliorer les propriétés des bitumes intégrant ce matériau, mis en œuvre à la même température d'enrobage que des bitumes purs. Développé par la filiale espagnole d'Eurovia Probisa, ce procédé a été récompensé par un prix spécial Développement durable au Prix de l'Innovation VINCI 2005.

De leur côté, les filiales d'Eurovia et de VINCI Construction spécialisées en démolition-déconstruction développent des solutions optimisant le taux de réutilisation des matériaux.

70% des chantiers de Sogea Construction ont remplacé les huiles minérales de décoffrage par des huiles végétales.

Réduire les consommations d'énergie

Les sociétés de VINCI ont poursuivi en 2005 leur politique de réduction des consommations énergétiques. Cet axe d'amélioration commun se décline à travers différents programmes.

CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ

Parmi les initiatives visant à limiter les consommations énergétiques sur les chantiers, GTM Construction a développé, en partenariat avec l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), un nouveau type de cantonnement, le Home vert, expérimenté en 2005. L'enjeu est important car le chauffage et la climatisation des 3 000 cantonnements de l'entreprise représentent 60% de la consommation électrique des chantiers, soit une production annuelle de gaz à effet de serre estimée à 5 300 t.
La mise en place d'un dispositif de gestion technique de bâtiment (GTB) associé à une meilleure isolation thermique (diminution des ponts thermiques) permet d'économiser 3 000 kWh/an par cantonnement.

ENROBÉS TIÈDES ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

La réduction des températures de chauffage des granulats lors de la mise en œuvre des enrobés routiers est l'un des axes de la politique de recherche et développement d'Eurovia. Son procédé d'enrobés tièdes à l'Aspha-Min®, qui permet d'abaisser la température d'enrobage de 30 °C et de réduire de 20% les consommations d'énergie, a remporté en mai 2005 le prix de l'innovation décerné par la FNTP (Fédération nationale des travaux publics), et en novembre le grand prix de l'innovation décerné par le Salon des maires et des collectivités locales.

CONSOMMATION DE CARBURANTS

Les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités de VINCI concernent pour l'essentiel son parc de 30 000 véhicules de service et ses 5 000 engins de chantier. Dans le cadre de la politique d'achat du Groupe, les actions de sensibilisation et de formation des acheteurs, couplées à la démarche de prévention du risque routier, permettent d'agir sur plusieurs leviers complémentaires : la maîtrise des consommations de carburants, la détection d'éventuelles anomalies des moteurs, la prévention des comportements de conduite à risque et la réalisation d'économies substantielles. En 2005, VINCI s'est fixé pour objectif une réduction de 2,5% des émissions de gaz à effet de serre de sa flotte de véhicules et d'engins.
De nombreuses initiatives sont prises à l'échelle des entreprises. Sur le site de Roissy – Charles-de-Gaulle, la filiale de services aéroportuaires EFS-WFS (VINCI Concessions) utilise une flotte de véhicules dont plus de la moitié fonctionnent à l'électricité et elle a

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCLAIRAGE URBAIN

Citéos, réseau de VINCI Energies spécialisé dans la conception, la réalisation et la maintenance de réseaux d'éclairage, développe pour le compte des collectivités des programmes visant à réduire les pollutions lumineuses et à améliorer l'efficacité énergétique de l'éclairage urbain. Dans le cadre du contrat de gestion globale de l'éclairage public de Moncé-en-Belin (Sarthe), cette approche a permis de réduire de 18 % la consommation énergétique par point lumineux tout en augmentant de 11 % l'éclairement moyen.

En bas. Afin de réduire l'émission de gaz à effet de serre liée à son activité sur le site de l'aéroport Roissy – Charles-de-Gaulle, EFS-WFS, filiale de services aéroportuaires de VINCI Concessions, s'est équipé d'une flotte de véhicules dont la moitié fonctionne à l'électricité.

En haut. La gestion des déchets (ci-dessus, installation de tri sur le chantier de l'hôpital d'Annecy) est l'une des priorités de la politique environnementale des sociétés de VINCI Construction, qui s'attachent à réduire leur production à la source et à assurer leur tri, la traçabilité de leur traitement et leur valorisation.
En bas. Certains équipements autoroutiers sont réservés à la faune sauvage, tel ce passage supérieur aménagé sur l'A28 au nord d'Écommoy, qui permet aux grands mammifères – cerfs, sangliers, chevreuils, renards, etc. – de franchir l'autoroute. En 2005, on compte 127 ouvrages de passage pour la petite et la grande faune sur le réseau Cofiroute.

initié avec Aéroports de Paris et l'Ademe un bilan carbone. Chez VINCI Energies, plusieurs entreprises se sont dotées de nacelles bi-énergie (motorisations thermique et électrique), tandis que les filiales allemandes ont décidé d'acquérir des véhicules de service systématiquement équipés de filtres à particules. En Afrique, poursuivant son programme volontaire de renouvellement de son parc de véhicules et de matériels de chantier, Sogea-Satom a atteint son objectif intermédiaire de 45 % de véhicules en conformité avec les normes européennes pour ce qui concerne les consommations de carburants.

Optimiser la gestion des déchets

VINCI a poursuivi en 2005 la généralisation du tri sélectif. Compte tenu des volumes en jeu, les sociétés de VINCI développent des actions pour réduire la production de déchets à la source et pour optimiser leur tri, la traçabilité de leur traitement et leur valorisation. Les déchets générés par les chantiers de construction relèvent des trois classes identifiées par la réglementation : déchets inertes, déchets banals et déchets dangereux.

En 2005, un projet pilote a vu le jour sous l'impulsion du club achats Île-de-France, réunissant plusieurs entreprises du Groupe – Sogea Construction, GTM Construction, Freyssinet, Eurovia, VINCI Energies –, qui se sont fixé pour objectif de mettre sur pied une filière commune de gestion globale de leurs déchets de chantier, dont le volume annuel atteint 80 000 t (dont 60 % de déchets inertes pouvant être recyclés par Eurovia). Le déploiement d'une démarche et d'outils communs (équipements de pré-tri sur les chantiers, cahiers des charges harmonisant les procédures de traitement, contrats-cadres avec les fournisseurs…) vise à réduire les coûts de gestion des déchets tout en améliorant sa traçabilité et le taux de recyclage. Cette initiative, récompensée par le prix spécial Synergies du Prix de l'Innovation VINCI 2005, a vocation, après avoir été auditée et formalisée, à être étendue à d'autres régions.

Prévenir les nuisances et limiter les pollutions

La politique de VINCI concernant la lutte contre le bruit passe par l'innovation (revêtements de routes plus silencieux, murs antibruit…) et par la réduction des émissions à la source. Concernant les chantiers, au-delà du strict respect des contraintes réglementaires liées au niveau sonore des engins (compresseurs, marteaux-piqueurs, grues à tour notamment), les entreprises du Groupe associent les riverains dans la définition des plages horaires de travaux, afin de réduire leur degré d'exposition au bruit.

Pour préserver la qualité de l'air, des solutions appropriées sont mises en œuvre sur les chantiers du Groupe : utilisation d'arroseuses limitant la dispersion des poussières lors des passages de véhicules ; dépoussiéreurs installés directement au-dessus des concasseurs dans les tunnels… Des techniques de traitement des fumées sont développées par VINCI Environnement (en particulier pour équiper les usines d'incinération d'ordures ménagères) et par Eurovia pour les rejets de ses propres unités industrielles. Ainsi, en 2005, Eurovia a développé un procédé de réduction des composés organiques volatils (COV) contenus dans les fumées de bitume.

Sur les divers chantiers du Groupe, l'organisation de quarts d'heure « environnement » sensibilise les salariés aux solutions permettant d'éviter les rejets accidentels dans l'eau et dans le sol. Sur les chantiers se généralise ainsi l'usage des bacs de décantation, de filtres et de kits antipollution d'urgence composés de matériaux absorbants, qui permettent de prévenir la pollution des sols et la contamination des eaux.

Protéger le milieu naturel

Les sociétés de VINCI réalisent en conception-construction des études d'impact environnemental comportant un volet sur la faune et la flore, notamment pour les activités relevant du régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

PRÉSERVER L'ÉQUILIBRE DES ÉCOSYSTÈMES

La maîtrise des impacts environnementaux est une préoccupation majeure à toutes les étapes d'un projet autoroutier (conception, construction, gestion), à commencer par l'étude d'impact préalable à la déclaration d'utilité publique. Après leur mise en service, les infrastructures autoroutières font l'objet d'un bilan environnemental en deux étapes : bilan intermédiaire après un an de fonctionnement, bilan final à échéance de trois à cinq ans. Cofiroute a ainsi présenté en mai 2005 le bilan intermédiaire concernant l'A85. Il a notamment permis de vérifier la qualité de l'intégration paysagère de l'autoroute (terrassements épousant les courbes naturelles du terrain), le soin apporté au traitement des eaux (souterraines et de surface) ainsi qu'à la protection de la faune : construction de passages pour la petite et la grande faune, aménagement de mares pour les batraciens, mesures localisées pour limiter la mortalité des oiseaux sur l'autoroute. Par ailleurs, Cofiroute et la Fondation nationale pour la protection des habitats de la faune sauvage ont signé en janvier 2006 une convention de partenariat pour la protection de la biodiversité.

RÉHABILITER LES SITES EN FIN D'EXPLOITATION

À l'issue de leur exploitation par les entreprises du Groupe, les anciennes carrières alluvionnaires sont réhabilitées en bassins de loisirs ou en plans d'eau, et les carrières de roches massives sont réaménagées ou reboisées. Les commissions locales de concertation et de suivi mises en place par l'exploitant, auxquelles sont invitées à prendre part les associations locales de protection de la nature, sont essentielles à la réussite d'un projet de réaménagement. En 2005, la société Carrières Bretagne Sud (Eurovia) s'est vu attribuer le prix Meilleures pratiques environnementales lors du concours Développement durable de l'Union nationale des producteurs de granulats pour le réaménagement de la carrière de Quinipily, dans le Morbihan. Exploitée pendant près d'un siècle, celle-ci a été reconvertie en espace naturel comprenant un plan d'eau au niveau de l'ancienne excavation et une plate-forme végétalisée.

Prévenir les risques

RISQUES ÉCONOMIQUES

VINCI n'est concerné par le Plan national d'affectation des quotas d'émission de gaz à effet de serre (Pnaq) qu'au titre de deux installations : Opteor-Sonex à Lisieux (Calvados) et l'usine CICF à Châteauneuf-les-Martigues (Bouches-du-Rhône), respectivement pour 14 429 et 159 172 t de CO_2. Le Groupe participe toutefois aux réflexions sur les évolutions de ce programme, notamment sur les thèmes « bâtiments et CO_2 » et « transports et CO_2 ».

RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

VINCI est faiblement exposé aux risques industriels et environnementaux. Seules certaines activités d'Eurovia – les usines de liants, les postes d'enrobage et les carrières –, particulièrement réglementées, présentent des caractéristiques proches de l'industrie et peuvent se trouver exposées à des risques limités et bien identifiés.

Les risques présentés par les usines de liants et les postes d'enrobage ont trait à l'utilisation ou à la fabrication de produits potentiellement dangereux pour l'environnement. Ces sites font l'objet d'une surveillance permanente et d'évaluations internes par les responsables qualité-sécurité-environnement d'Eurovia. Pour les postes d'enrobage, la politique de mise en conformité engagée il y a plus de sept ans a porté ses fruits. Les audits réalisés régulièrement sur ces sites permettent de s'assurer de la pérennité des conformités réglementaires. Les risques identifiés en matière de carrières ont trait au bruit, aux vibrations et aux rejets de poussières. Des audits externes sont réalisés chaque année par des organismes certifiés. Le contrôle des rejets de poussières, effectué dans le respect des normes par un organisme extérieur, fait l'objet d'une transmission annuelle aux directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (Drire). Du fait du caractère limité de ces différents risques, il n'est pas effectué de suivi particulier des coûts et investissements liés aux actions de prévention. Toutefois, tous les risques identifiés sont analysés au cas par cas et donnent lieu, le cas échéant, à la constitution de provisions. Au 31 décembre 2005, les provisions localisées chez Eurovia, où se concentre l'essentiel des risques industriels et environnementaux, représentaient un montant de 7 millions d'euros.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Ne disposant d'aucune installation classée figurant sur la liste prévue au point IV de l'article L. 515-8 du Code de l'environnement, les sociétés de VINCI ne sont pas directement concernées par les risques technologiques. Elles peuvent toutefois y être indirectement exposées dans les cas suivants :

– certaines activités du Groupe peuvent s'exercer ponctuellement ou de façon permanente à proximité d'installations classées à risque technologique. Les sociétés concernées respectent alors les législations en vigueur : en particulier, elles ne développent aucune activité qui pourrait se traduire par une augmentation des effectifs travaillant à proximité du site classé ;
– certaines activités de VINCI Energies l'amènent à intervenir au sein d'installations classées, dont les règles d'exploitation conduisent à prendre toutes les initiatives nécessaires, notamment pour les évacuations de personnes.

Indicateurs environnementaux

Réalisé annuellement, le *reporting* environnemental s'appuie sur des manuels de procédures formalisées. Plus de 200 collaborateurs du Groupe participent à la remontée des informations. Conformément au schéma directeur établi en 2003, le dispositif a été étendu aux performances des sociétés de VINCI Energies. Les données fiabilisées permettent de mesurer les évolutions par pôle ou par activité.
Le périmètre du *reporting* environnemental en 2005 concerne 49,8 % du chiffre d'affaires (34,4 % en 2004).

Périmètre du *reporting* environnemental

***Reporting* environnemental 2005**	**Périmètre**	**% du CA**
VINCI	Monde	49,8 %
VINCI Construction	Monde	27 %
dont GTM Construction	France	100 %
dont VINCI Construction Grands Projets	Monde	100 %
Eurovia	France	57 %
VINCI Concessions	France	47 %
dont Cofiroute	France	100 %
dont Stade de France	France	100 %
dont EFS (VINCI Airports)	France	100 %
VINCI Energies	Monde	95 %

Ci-dessus. Remises en état et aménagées à l'issue de leur exploitation, les carrières d'Eurovia (ci-dessus, la sablière de la Meurthe) se fondent dans leur environnement naturel.

Protection des ressources naturelles

A/ CONSOMMATIONS - EAU, ÉLECTRICITÉ, CARBURANTS

Cofiroute (VINCI Concessions)	2005 (986 km)	2004 (928 km)
Eau (en m³)	245 708	227 365
Électricité (en kWh)	17 139 636	18 769 378
Carburants (en tonnes équivalent pétrole)	2 265	2 140
Linéaire d'autoroute sur lequel la ressource en eau est protégée	589,5	480
Nombre de bassins de collecte des eaux de ruissellement	1 034	968

EFS (services aéroportuaires-VINCI Concessions)	2005	2004
Consommation de gas oil (en litres)*	68 604	44 331
Consommation de fuel (en litres)*	137 724	137 749
Pourcentage de véhicules électriques dans le parc véhicules EFS	45 %	45 %

* Sur le site d'Orly.

Consortium Stade de France (VINCI Concessions)	2005	2004
Électricité stade (en kWh)	10 293 897	10 293 323
Électricité eau glacée	1 826 000	2 227 000
Électricité eau chaude	7 881 000	7 230 000

GTM Construction (VINCI Construction)	2005	2004
Eau (en euros)	1 027 780	870 486
Électricité et gaz (en euros)	5 692 320*	4 518 992
Carburants et lubrifiants (en euros)	14 942 340**	12 085 524

* Évolution due au renchérissement du prix de l'énergie.
** Évolution due au renchérissement du prix des carburants.

VINCI Construction Grands Projets (VINCI Construction)	2005	2004
Eau potable (en m³)	2 772	3 660
Eau industrielle (en m³)	2 198	3 083
Pourcentage de chantiers avec mesures de réduction des consommations d'eau	70 %	35 %

Sogea-Satom (VINCI Construction)	2005	2004
Gas oil (en kWh)	0,11	0,13

VINCI Energies	2005
Eau (en m³)	129 248
Électricité (en kWh)	41 845 684
Pourcentage de véhicules non thermiques	1,3 %

B/ RECYCLAGE DES MATÉRIAUX

Eurovia	2005	2004
% de la production d'enrobés fabriqués avec réintroduction d'agrégats d'enrobés	20 %	18 %
Production d'enrobés fabriqués avec réintroduction à fort taux (>20%) d'agrégats d'enrobés (en tonnes)	92 000	84 000
% de la production de matériaux recyclés par rapport à la production totale de granulats	14 %	15 %
- dont production de matériaux recyclés (en tonnes)	6 612 000	7 150 000
- dont production de mâchefers	704 000	735 000
- dont production de laitiers	1 511 000	2 316 000
- dont production de schistes	705 000	890 000
Recyclage de déblais de chantier (croûtes d'enrobés, fraisats, bétons de démolition,…)	3 692 000	3 209 000
Nombre de plates-formes de recyclage des déblais de chantier (croûtes d'enrobés, fraisats, bétons de démolition,…)	91	87

Mesures prises pour lutter contre les rejets et les nuisances

A/ REJETS DANS L'EAU

Eurovia (stations de carburant - aires de stationnement et eaux d'exhaure)	2005	2004
% de stations de carburant disposant d'aires de distribution et de dépotage étanches, les eaux étant reliées à un séparateur d'hydrocarbures	81 %	84 %
% de séparateurs régulièrement vidangés et entretenus par des sociétés spécialisées	92 %	88 %
% des aires de stationnement « poids lourds et engins de chantier » étanches	63 %	66 %
% des aires de stationnement « VL/VU » étanches	86 %	84 %
% de la production des carrières concernées par les eaux d'exhaure réalisant des mesures périodiques sur leur rejets permettant de garantir la conformité aux exigences applicables	94 %	88 %

B/ NUISANCES SONORES

Eurovia	2005	2004
% de la production des carrières [1]	93 %	78 %
% de la production des postes d'enrobage [2]	68 %	68 %
% de la production des usines de liants [3]	88 %	88 %

C/REJETS DANS L'AIR - NUISANCES DUES AUX POUSSIÈRES

Eurovia	2005	2004
% de la production des carrières [1]	94 %	95 %
% de la production des postes d'enrobage [2]	85 %	79 %

VINCI Construction Grands Projets	2005	2004
Chantiers gérant les poussières	63 %	50 %
Projets surveillant leurs émissions de CO_2	33 %	20 %

Sogea-Satom (VINCI Construction)	2005	2004
Matériels de forage dotés de système de récupération de poussières	80 %	70 %
Centrales à béton dotées de filtres dépoussiérants	100 %	
Centrales d'enrobés équipées de système de traitement de fumées	50 %	36 %

Gestion des déchets

Cofiroute (VINCI Concessions)	2005	2004
Centres d'exploitation équipés pour le tri sélectif	100 %	100 %
Aires de repos équipés	11,76 %	12 %
Consommation de produits recyclés pour l'entretien et la rénovation des chaussées	13,56 %	8,52 %

VINCI Energies	2 005
Sociétés triant leurs déchets papiers	53 %
Sociétés triant leurs déchets cartons	60 %
Sociétés triant leurs déchets métaux	75 %
Sociétés triant leurs déchets cartouches	92 %
Sociétés triant leurs déchets accumulateurs	100 %
Sociétés triant leurs déchets lumière (lampes, néons, ampoules)	100 %
Sociétés triant leurs déchets DEEE	100 %

VINCI Construction Grands Projets	2005	2004
Chantiers avec tri des déchets	83 %	79 %
Chantiers avec traçabilité des déchets dangereux	67 %	75 %
Chantiers prenant des mesures pour réduire les quantités de déchets	58 %	40 %
Chantiers recyclant leurs déchets de matériaux	54 %	42 %

Dépenses annuelles consacrées à l'environnement

	2005	2004
Cofiroute (VINCI Concessions)	6 778 178 €	6 646 336 €
GTM Construction	589 000 € [4]	582 000 € [4]
Eurovia	14 150 000 €	4 500 000 € [4]

Protection de la biodiversité

Cofiroute (VINCI Concessions)	2005	2004
Nombre de km de clôtures faune	1808	1671
Nombre d'ouvrages de passage pour la petite faune et la grande faune	127	88

1.– En 2005, 28, sur 89 carrières détenues en propre, se situent à moins de 200 m des premières habitations.

2.– En 2005, 10, sur 41 postes d'enrobage, se situent à moins de 200 m des premières habitations.

3.– En 2005, 6 sur 11 usines de liants détenues en propre, se situent à moins de 200 m des premières habitations.

4.– Uniquement effort R&D.

La R&D et l'innovation

Au cœur de la démarche de développement durable de VINCI, l'innovation apporte des réponses aux préoccupations de qualité, de sécurité et de respect de l'environnement. Sa mise en œuvre à l'échelle du Groupe conjugue une impulsion forte au niveau central et les initiatives des entreprises pour offrir aux clients et aux usagers des infrastructures plus sûres, plus durables et respectueuses du milieu naturel.

Plus de 2 400 salariés ont concouru au Prix de l'Innovation VINCI en présentant 994 projets.

PRIX DE L'INNOVATION VINCI 2005

Afin de développer le potentiel créatif du Groupe en valorisant les innovations de ses collaborateurs, VINCI organise tous les deux ans un grand concours ouvert à tous les salariés des filiales françaises et étrangères : le Prix de l'Innovation VINCI. L'édition 2005 a suscité une forte mobilisation : 994 projets ont été présentés par 2 400 collaborateurs, soit une participation en progression de 35 % par rapport à l'édition précédente. 123 prix régionaux ont été attribués au cours de la première phase du concours. Les 12 prix du palmarès final (voir ci-dessous) ont été décernés le 5 décembre 2005 au cours d'une cérémonie qui a réuni plus de 2 000 personnes à la Cité des sciences et de l'industrie de la Villette, à Paris. Afin d'inciter les collaborateurs du Groupe à exploiter ces innovations, tous les projets déposés en 2005 (et ceux des éditions antérieures) sont mis à disposition sur l'intranet VINCI.

Les 12 lauréats du palmarès final

Grand Prix.
Câble de pont suspendu en Cohestrand (pont de Kanne – Belgique) : *un procédé innovant pour accroître la durabilité des câbles porteurs de ponts suspendus (voir page 94).*

Prix Matériaux.
Un passage supérieur à tous les niveaux : *un pont en béton fibré ultraperformant qui réinvente la méthode des voussoirs préfabriqués.*

Prix Services.
Système de mesure et d'information sur les vitesses et les interdistances sur autoroute : *un système qui contribue de manière pédagogique à la lutte contre l'insécurité routière.*

Prix Procédés et Techniques.
Fondations flottantes du viaduc de Monestier : *une solution pour construire un ouvrage sur des terrains inconsistants.*

Prix Matériels et Outils.
Rouleau pour graisser les coffrages : *un système qui préserve l'environnement et améliore les conditions de travail.*

Prix Management.
Papyrus : *une tablette-PC équipée d'un logiciel qui permet au chef de chantier d'intégrer les données terrain dans le système d'information centralisé, tout en disposant de sa messagerie électronique et de l'intranet sur le chantier (voir page 73).*

Prix Développement durable.
Réduction des emballages de produits finis : *remplacement de l'emballage du liant par un sac polyéthylène basse densité qui se recycle dans le liant.*

Prix Sécurité.
Chariot pour tourets de câble : *nouveau chariot permettant une manipulation facile et parfaitement sûre des tourets de câble.*

Prix spécial Synergies.
Gestion globale des déchets de chantier : *une synergie de groupe pour une gestion améliorée des déchets.*

Prix spécial Compagnon.
Picvert, crochet de manutention de couvercle de regard ajustable sur un pic de pioche : *un crochet permettant d'éviter les accidents durant l'ouverture des regards en fonte.*

Prix spécial information.
Présentation sur Internet des chantiers en cours : *description détaillée sur le site Internet des chantiers en cours d'Eurovia Deutschland, afin d'informer les clients et les usagers de la route.*

Prix spécial Ingéniosité.
La roue de friction : *un système de transfert par transbordeur sans bras télescopiques (voir page 58).*

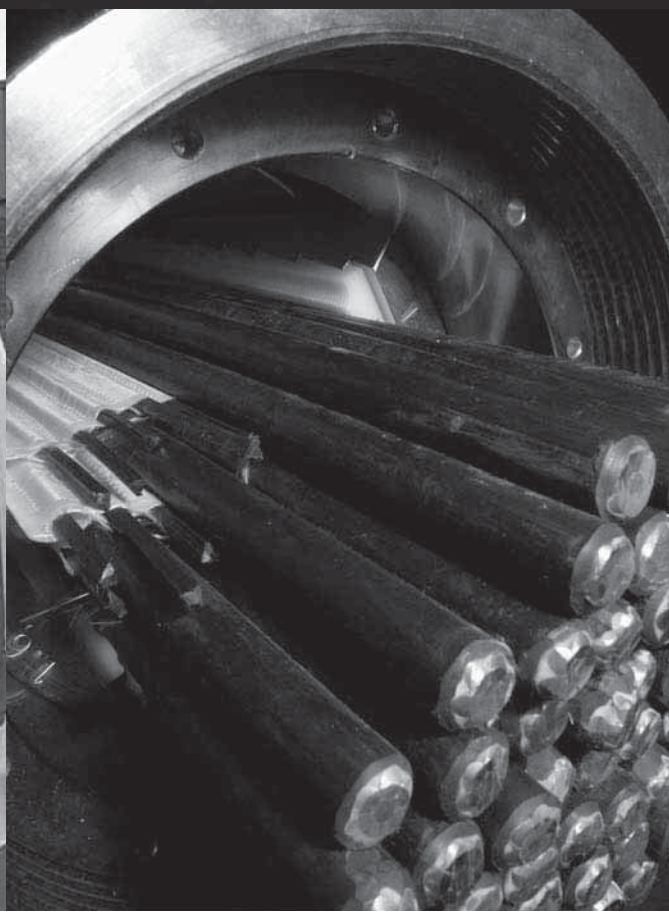

En haut. Les lauréats des 12 prix du palmarès final du Prix de l'Innovation VINCI 2005, décernés le 5 décembre 2005, en photo avec Antoine Zacharias et Xavier Huillard.
En bas à gauche. Pour minimiser la production de déchets et leur gestion, les sacs d'emballage utilisés par Ringway (Eurovia) pour certains composants entrant dans la fabrication de liants sont en polyéthylène. Jetés entiers dans la chaudière, ils fondent et leur matériau s'incorpore au liant en fabrication. Cette innovation a reçu le prix Développement durable du Prix de l'Innovation VINCI 2005.
En bas à droite. Fruit de la recherche de Freyssinet, le Cohestrand, toron de hauban rendu adhérent, c'est-à-dire « cohérent », apporte une solution au problème de durabilité des câbles porteurs des ponts suspendus. Cette innovation a remporté le grand prix du Prix de l'Innovation VINCI 2005.

POLITIQUE DE RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

Composé de représentants des diverses entités de VINCI, le comité recherche, développement et innovation se réunit tous les deux mois. Sa mission est de faciliter les échanges sur les recherches en cours au sein du Groupe ou dans le cadre de projets européens, à l'exemple des programmes ECTP (European Construction Technology Platform) et Encord (European Network for Construction Companies for Research and Development). Elle consiste également à valoriser les projets primés lors des diverses éditions du Prix de l'Innovation VINCI en identifiant ceux qui peuvent être largement diffusés dans le Groupe.

Chaque pôle gère son budget et ses projets de recherche & développement en fonction des enjeux de son secteur. Le programme annuel d'Eurovia, qui mobilise 6 % du résultat net de l'entreprise, est ainsi orienté vers le développement durable, la sécurité routière et la gestion du patrimoine routier.
Le Groupe favorise les échanges entre laboratoires nationaux et internationaux, afin de faciliter les transferts de technologies entre ses entreprises. Intensifiant dans le même temps ses relations avec le monde universitaire, VINCI, qui est membre de l'Association nationale de la recherche technologique (ANRT), recrute de jeunes doctorants en contrats d'insertion et de formation pour la recherche en entreprise (Cifre) et participe aux éditions du forum Cifre.

Les programmes de recherche en cours en 2005 et les entreprises concernées

Réduction énergétique	➤ Home vert (GTM Construction). ➤ Recyclage à froid des agrégats d'enrobés (programme Score, Eurovia). ➤ Recyclage en Europe (programme Samaris, Eurovia). ➤ Construction respectueuse de l'environnement (programme Echo-Housing, GTM Construction). ➤ Automatisation du compactage (programme Circom, Eurovia). ➤ Revêtements routiers à plus basse température (enrobés, asphaltes, Eurovia). ➤ Éclairage urbain (programme Citéos Center, Générale d'Infographie et Citéos/VINCI Energies).
Actions anti-pollution	➤ Dépollution des façades (programme Picada, GTM Construction). ➤ Murs antibruit dépollueurs d'oxyde d'azote NOx (Eurovia). ➤ Micro-émulsions (Eurovia). ➤ Plasma à froid pour traitement des fumées des usines de liants (Eurovia). ➤ Émulsifiants biodégradables (Eurovia). ➤ Fluxants issus de l'agriculture (Eurovia). ➤ Télémesure de la pollution atmosphérique (Degréane/VINCI Energies). ➤ Observation météorologique et surveillance de l'environnement (programmes menés par VINCI Energies et l'Ademe, Météo France, le Centre de recherche atmosphérique, le Laboratoire des sciences et de l'environnement électromagnétique terrestre).
Sécurité routière, transports	➤ Nouveaux concepts de route (programme européen NRCC, Eurovia). ➤ Marquage thermosensible (Eurovia). ➤ Déploiement de systèmes de transport « intelligents » sur le réseau routier transeuropéen (programme européen Arts, Cofiroute). ➤ Interopérabilité technique entre systèmes de télépéage en Europe, notamment entre les systèmes français Liber-t et allemand Toll Collect (projet européen RCI, Cofiroute). ➤ Systèmes coopératifs véhicules-véhicules et véhicules-infrastructures pour éviter les collisions en chaîne et améliorer la sécurité routière (programme européen Safespot, Cofiroute).
Prévention des risques naturels	➤ Séismes et glissements de terrain (programme européen Lessloss, VINCI Construction Grands Projets). ➤ Hausses rabattables pour barrages (Hydroplus/VINCI Construction).

Avis de l'un des commissaires aux comptes sur la mise en œuvre du *reporting* environnemental et sur l'application des procédures de collecte des informations contenues dans la partie «responsabilité sociale» du rapport annuel 2005

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes de VINCI, nous avons mis en œuvre les travaux décrits ci-dessous relatifs à la vérification de :
– la mise en œuvre des procédures liées au *reporting* environnemental ;
– l'application des procédures de collecte des informations sociales contenues dans la partie «responsabilité sociale» du rapport annuel 2005.

Cette mise en œuvre et ces procédures ont été établies sous la responsabilité du comité exécutif de VINCI. Il nous appartient, sur la base de nos travaux, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité des données au sens des normes internationales d'audit, de formuler un avis sur ces éléments.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nos travaux ont comporté les aspects suivants :
• Au niveau de la démarche de mise en œuvre du *reporting* environnemental
– la revue de l'organisation mise en place pour collecter les données environnementales dans quatre sous-groupes [1] notamment quant aux critères de pertinence, d'exhaustivité, de fiabilité, d'objectivité et de compréhension ;
– des entretiens avec les directeurs en charge du *reporting* environnemental de chaque sous-groupe.
• Au niveau de l'application des procédures de collecte des informations sociales
– l'analyse des procédures de collecte, de validation et de consolidation des indicateurs sociaux figurant dans la partie «responsabilité sociale» du rapport annuel notamment quant aux critères indiqués ci-dessus ;
– des entretiens au siège et dans quatre sous-groupes [2] avec les principaux responsables de la mise en œuvre et du contrôle de l'application des procédures de collecte des informations sociales.

COMMENTAIRES FORMULÉS

Les travaux réalisés appellent, de notre part, les commentaires suivants :
• Démarche de mise en œuvre du *reporting* environnemental
– les quatre sous-groupes revus ont mis en œuvre une organisation interne permettant la collecte de données environnementales ; au cours de l'exercice, des procédures ont été formalisées ;
– cette collecte ne concerne pas la totalité du groupe, notamment certains sous-groupes ne tiennent compte que de données issues de opérations réalisées en France.
• Application des procédures de collecte des informations sociales
– pour les prochaines années, un renforcement des moyens de vérification devrait être mis en œuvre par les pôles du Groupe ;
– le rôle de chaque intervenant lors de la vérification analytique des données devrait être précisé ;
– l'utilisation du système de *reporting* groupe devrait être systématisée lorsque ce dernier est disponible.

CONCLUSION

Compte tenu des travaux réalisés et des commentaires formulés ci-dessus,
• la démarche de mise en œuvre du *reporting* environnemental est en cours et notamment doit être étendue à la totalité du Groupe ;
• nous n'avons observé aucune anomalie significative dans l'application des procédures mises en place pour la collecte des informations figurant dans la partie «responsabilité sociale» du rapport annuel 2005.

1.– *Cofiroute, Eurovia, GTM Construction, VINCI Construction Grands Projets.*
2.– *Eurovia, Sogea, VINCI Energies, VINCI Park.*

Paris, le 1er mars 2006
Salustro Reydel
Membre de KPMG International

Philippe Arnaud
Associé Responsable
du département Environnement
et Développement durable

Benoît Lebrun
Associé

Bernard Cattenoz
Associé

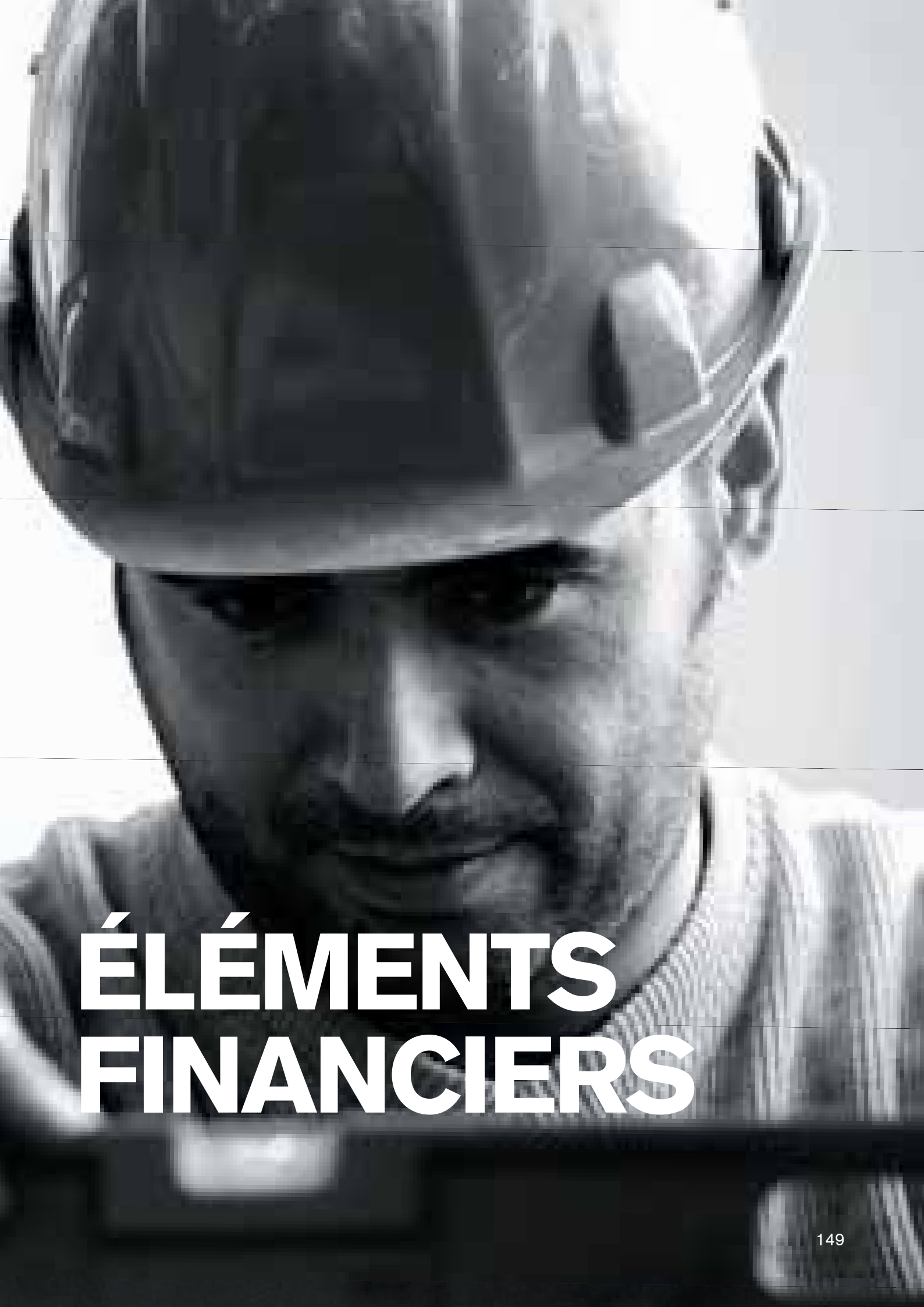

ÉLÉMENTS FINANCIERS

SOMMAIRE

Gouvernement d'entreprise	**152**
Composition du conseil d'administration	152
Fonctionnement du conseil d'administration	160
La direction générale du Groupe	162
Rémunération des mandataires sociaux	162
Options de souscription ou d'achat d'actions	165
Rapport du président sur les procédures de contrôle interne	**169**
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président	175
Rapport de gestion du conseil d'administration	**176**
Rapport sur les comptes de l'exercice	176
Facteurs de risques	182
Politique d'assurance	185
Comptes consolidés	**189**
États financiers consolidés	189
Annexe aux comptes consolidés	194
A. Faits marquants de l'exercice 2005	194
B. Principes comptables et méthodes d'évaluation	196
C. Informations sectorielles	206
1. Chiffre d'affaires	206
2. Autres informations sectorielles par pôle de métier	207
3. Autres informations sectorielles spécifiques au pôle concessions et services	210
4. Informations sectorielles par zone géographique	213
D. Notes relatives au compte de résultat	214
5. Résultat opérationnel	214
6. Coût de l'endettement financier	215
7. Autres produits et charges financiers	215
8. Impôts sur les bénéfices	216
9. Résultat par action	218
E. Notes relatives au bilan	219
10. Immobilisations incorporelles	219
11. Goodwill	219
12. Pertes de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers	220
13. Immobilisations incorporelles du domaine concédé	221
14. Immobilisations corporelles	224
15. Immobilisations corporelles en location financement	225
16. Immeubles de placement	225
17. Participations dans les sociétés mises en équivalence	225
18. Autres actifs financiers non courants	227
19. Besoin en fonds de roulement	228
20. Contrats de construction	229
21. Actifs financiers de gestion de trésorerie et disponibilités	230
22. Variation des capitaux propres et paiement en actions	230
23. Engagements de retraites et autres avantages du personnel	235
24. Provisions	239
25. Endettement financier net et ressources de financement	240
26. Instruments financiers et gestion des risques de marché	247

27. Valeur de marché des instruments financiers 254
28. Transactions avec les parties liées 255
29. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus 256
30. Effectifs et droit à la formation 258
31. Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction 259
F. Événements postérieurs à la clôture 259
G. Litiges et arbitrages 260
H. Principaux impacts des normes IFRS sur les indicateurs clés et les capitaux propres du Groupe au 31 décembre 2004 262
I. Réconciliation des états financiers au 31 décembre 2004 (référentiel français / normes IFRS) 263
J. Rappel des états financiers VINCI établis en 2003 et 2004 conformément au référentiel français 278
K. Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2005 279
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 283

Comptes sociaux 284
Résumé des comptes sociaux 284
Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 292
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées 293

Renseignements généraux sur la Société et son capital 296
Identité de la Société 296
Relations entre la Société et ses filiales 298
Renseignements sur le capital 299

Responsables du document de référence et du contrôle des comptes 304

Table de concordance du document de référence 306

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La direction générale de VINCI attache une grande importance à l'efficience de son système de contrôle des prises de décision importantes et à la fluidité de la circulation de l'information au sein du Groupe, cette préoccupation permanente découlant notamment de son mode d'organisation très décentralisé.

La dissociation des fonctions de président et de directeur général, décidée par le conseil d'administration du 14 juin 2005, et les réorganisations de la direction générale et des travaux du conseil qui l'ont suivie, s'inscrivent dans ce cadre.

1. DISSOCIATION DES FONCTIONS DE PRÉSIDENT ET DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

La dissociation des fonctions de président et de directeur général, décidée par le conseil d'administration du 14 juin 2005 sur la proposition de M. Antoine Zacharias, est devenue effective le 9 janvier 2006.

À compter de cette date, M. Zacharias, jusqu'alors président-directeur général, a cessé d'exercer le mandat de directeur général en conservant le seul mandat de président non exécutif. M. Xavier Huillard, jusqu'alors directeur général délégué, a été nommé directeur général et coopté par le conseil d'administration en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Henri Saint Olive qui avait remis préalablement son mandat à la disposition du conseil.

Afin de garantir la continuité du fonctionnement et de la stratégie de l'entreprise et de prendre en compte la dimension nouvelle du Groupe dans la perspective de l'intégration d'ASF, le conseil a, sur proposition de son président, revu l'organisation de ses travaux et de ceux des différents comités qui en sont l'émanation. Le conseil a ainsi créé deux nouveaux comités, le comité de la stratégie et des investissements et le comité des nominations, dont les présidences ont été confiées à M. Zacharias.

Dans ses nouvelles fonctions d'administrateur-directeur général, M. Huillard a proposé au conseil, qui l'a acceptée, la nomination de M. Roger Martin en qualité de directeur général délégué. M. Huillard a par ailleurs modifié la composition du comité exécutif qu'il préside désormais. MM. Pierre Coppey (directeur de la communication, des ressources humaines et des synergies), Christian Labeyrie (directeur financier) et Philippe Ratynski, déjà membres du comité exécutif, ont été nommés directeurs généraux adjoints. MM. David Azéma (directeur général délégué de VINCI Concessions), Richard Francioli (président de VINCI Construction), Jean-Yves Le Brouster (président-directeur général de VINCI Energies) et Jacques Tavernier (directeur général de VINCI Concessions) ont rejoint le comité exécutif.

2. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À la date du présent document de référence, le conseil d'administration comprend 15 membres.

La durée du mandat des administrateurs est de quatre ans pour les administrateurs nommés ou renouvelés dans cette fonction à compter du 1er janvier 2005, et de six ans pour les mandats en cours au 1er janvier 2005, sous réserve des dispositions relatives à la limite d'âge. À cet égard, les statuts de la Société stipulent que nul ne peut être nommé administrateur ou renouvelé dans cette fonction s'il a atteint l'âge de 75 ans et, par ailleurs, que le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans à la date de clôture de l'exercice sur les comptes duquel statue l'assemblée des actionnaires ne peut être supérieur au tiers du nombre total des administrateurs en fonction.

2.1 MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Le tableau ci-dessous récapitule les mandats et fonctions des 15 administrateurs à la date du présent document de référence, ainsi que ceux des deux administrateurs dont la nomination est proposée à l'assemblée et ceux du directeur général délégué non administrateur :

Administrateurs

Antoine Zacharias 66 ans • 1990-2008 VINCI 19, rue Balzac 75008 Paris Président du comité de la stratégie et des investissements et du comité des nominations	**Président du conseil d'administration de VINCI** ***Principaux mandats au sein du groupe VINCI :*** président du conseil d'administration de VINCI Concessions, président du conseil de surveillance de VINCI Deutschland GmbH, représentant permanent de VINCI au conseil d'administration d'Autoroutes du Sud de la France, administrateur de VINCI Energies, VINCI Park, VINCI PLC et Cofiroute, président de la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité. ***Mandats extérieurs au groupe VINCI :*** administrateur de Nexity et membre du conseil de surveillance de Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux. ***Mandats hors Groupe expirés au cours des cinq derniers exercices :*** administrateur de Nexity Topco ; membre du conseil de surveillance de Nexity. ***Expertise et expérience professionnelle complémentaires :*** diplômé de l'ENSEEIHT, M. Antoine Zacharias a occupé différents postes de responsabilité au sein de la Compagnie Générale des Eaux, où il a effectué l'essentiel de sa carrière. Il a notamment été directeur régional à Lyon et chargé du développement et du suivi des activités allemandes du Groupe. Il a été nommé directeur général adjoint de la Compagnie Générale des Eaux en 1994 et membre du comité exécutif de Vivendi en 1995. Nommé administrateur-directeur général de VINCI en 1991, il en est devenu président en juin 1997.
Xavier Huillard 51 ans • 9 janvier 2006-2006 [1] VINCI 1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	**Administrateur-directeur général de VINCI** ***Principaux mandats au sein du groupe VINCI :*** administrateur de VINCI Energies, VINCI Park et VINCI PLC. ***Mandats extérieurs au groupe VINCI :*** administrateur de Soletanche. ***Mandats hors Groupe expirés au cours des cinq derniers exercices :*** néant ***Expertise et expérience professionnelle complémentaires :*** M. Xavier Huillard est diplômé de l'École Polytechnique et de l'École nationale des ponts et chaussées. Il a fait l'essentiel de sa carrière dans les métiers de la construction en France et à l'étranger. Il a rejoint Sogea en décembre 1996, en tant que directeur général adjoint chargé de l'international et des travaux spécifiques, puis en est devenu président-directeur général. Nommé directeur général adjoint de VINCI en mars 1998, il est président de VINCI Construction de 2000 à 2002. Il est nommé directeur général délégué de VINCI et président de VINCI Energies en avril 2002. Il devient administrateur-directeur général en 2006.
Bernard Huvelin 69 ans • 1983-1988 et 1999-2009 VINCI 19, rue de Balzac 75008 Paris Membre du comité de la stratégie et des investissements, du comité des comptes et du comité des nominations	**Vice-président du conseil d'administration de VINCI et conseiller du président** ***Principaux mandats au sein du groupe VINCI :*** président-directeur général de la société Consortium Stade de France, administrateur-directeur général délégué de VINCI USA Holdings Inc., administrateur de VINCI Concessions, VINCI Park, VINCI Energies et CFE, représentant permanent de Sogepar au conseil d'administration de Cofiroute et de Semana au conseil d'administration d'Eurovia, administrateur de la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité. ***Mandats extérieurs au groupe VINCI :*** administrateur de la Société d'économie mixte locale de Rueil 2000, d'Electro Banque, de Cofido et de la SAS Soficot, président du syndicat professionnel Entreprises Générales de France-BTP (EGF-BTP). ***Mandats hors Groupe expirés au cours des cinq derniers exercices :*** néant. ***Expertise et expérience professionnelle complémentaires :*** ancien élève de HEC, M. Bernard Huvelin est entré à la SGE en novembre 1962 et y a effectué toute sa carrière. Nommé secrétaire général en janvier 1974, il a occupé différents postes à la direction générale du groupe de 1982 à 1990 avant de devenir directeur général adjoint en 1991, directeur général en 1997, administrateur-directeur général en 1999, puis administrateur-directeur général délégué de VINCI en 2002. Il est nommé vice-président du conseil d'administration de VINCI et conseiller du président en 2005.

[1] *Monsieur Huillard a été coopté en qualité d'administrateur pour la durée du mandat restant à courir de Monsieur Saint Olive. Le renouvellement de son mandat pour les quatre ans de 2006 à 2010 est proposé à l'assemblée générale des actionnaires.*

Dominique Bazy 54 ans • 1996-2008 UBS Investment Bank 65, rue de Courcelles 75008 Paris Président du comité des comptes	**Vice-chairman d'UBS Investment Bank** M. Dominique Bazy est également administrateur d'Atos Origin. ***Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :*** président-directeur général d'UBS Holding France SA ; président du conseil d'administration d'UBS Securities France SA ; administrateur de GrandVision ; membre du conseil de surveillance d'Atos Origin. ***Expertise et expérience professionnelle complémentaires :*** M. Dominique Bazy est licencié en droit, diplômé de l'IEP de Paris et de l'École nationale d'administration. Il est également diplômé d'études supérieures de sciences économiques. Après avoir occupé différents postes en ministères, il entre chez Athéna en 1984 et devient directeur général d'Athéna Banque en 1985 et directeur général adjoint d'Athéna de 1986 à 1988. Il est nommé président de la Sicav Haussmann France en 1987. De 1990 à 1992, il occupe différents postes à l'UAP. Il est membre du comité exécutif du Crédit Lyonnais en 1993 et président de Clinvest de 1993 à 1994, président du conseil de surveillance d'Altus Finance en 1993, directeur général délégué à la Compagnie de l'UAP de 1995 à 1996, président d'Allianz Assurances France de 1997 à 2000, directeur général chargé du pôle agents généraux des AGF de 1998 à 2000, membre du comité exécutif international d'Allianz AG de 1997 à 2000, président-directeur général d'UBS Warburg (devenu UBS) Holding France de 2000 à 2003, président d'UBS Securities France SA de 2003 à 2004. Il est vice-chairman d'UBS Investment Bank depuis 2004.
François David 64 ans • 2003-2009 Coface 12, cours Michelet La Défense 10 – Cedex 51 92065 Paris La Défense Membre du comité des comptes	**Président de Coface SA** M. François David est également président de AK Coface (Allemagne) et Viscontea Coface (Italie), censeur de Rexel et administrateur d'EADS. ***Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :*** président-directeur général de Coface SCRL Participations et de Coface SCRL ; président du conseil d'administration de Coface Expert ; président du conseil de surveillance de AKC (Allgemeine Kreditversicherung Aktiengesellschaft Coface) ; administrateur de Rexel. ***Expertise et expérience professionnelle complémentaires :*** M. François David est licencié en sociologie, diplômé de l'IEP de Paris et ancien élève de l'École nationale d'administration. Après avoir occupé différents postes en ministères de 1969 à 1990, il devient directeur général international de la société Aérospatiale de 1990 à 1994. Il est président du conseil d'administration de Coface depuis 1994, président du conseil de surveillance de AK Coface depuis 1996, président du conseil d'administration de Viscontea Coface depuis 1997. M. David a par ailleurs écrit de nombreux ouvrages.
Quentin Davies 61 ans • 1999-2000 et 2003-2008 House of Commons London SWIA OAA Président du comité des rémunérations et membre du comité des nominations	**Député à la Chambre des Communes du Parlement du Royaume-Uni** Administrateur de Lloyds of London. ***Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :*** néant. ***Expertise et expérience professionnelle complémentaires :*** de nationalité britannique, M. Quentin Davies est diplômé de l'université de Cambridge et de l'université de Harvard. Il a occupé différentes fonctions dans le service diplomatique britannique à partir de 1967 avant de rejoindre Morgan Grenfell en 1974, où il a notamment occupé le poste de directeur corporate finance. Député conservateur à la Chambre des Communes du Parlement du Royaume-Uni depuis 1987, il a été successivement porte-parole de l'opposition pour les questions de retraite et de sécurité sociale, de budget, de défense et d'Irlande du Nord, et membre du « shadow cabinet ». Il a été administrateur de VINCI de 1999 à 2000.
Guy Dejouany 85 ans • 1988-2006 Veolia Eaux - Compagnie Générale des Eaux 52, rue d'Anjou 75008 Paris	**Président d'honneur de Vivendi Universal** M. Guy Dejouany est également membre des conseils de surveillance de Dalkia et de la Compagnie des Eaux et de l'Ozone. ***Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :*** administrateur de Vivendi Universal Publishing et Dataceo ; représentant permanent de Vivendi Universal au conseil d'administration de UGC. ***Expertise et expérience professionnelle complémentaires :*** M. Guy Dejouany est diplômé de l'École Polytechnique et de l'École nationale des ponts et chaussées. Il a rejoint la Compagnie Générale des Eaux (devenue Vivendi en 1998) en 1961. Il en devient directeur général adjoint en 1965, puis directeur général en 1972, administrateur-directeur général en 1973, président-directeur général de 1976 à 1996 et président d'honneur depuis 1996. Il a été nommé président délégué de la Société Monégasque des Eaux en 1970, président de la Société d'Applications Hydrauliques d'Investissements et d'Entreprises et de la Société Française de Distribution d'Eau de 1976 à 1996, et président-directeur général de la Société Générale d'Entreprises de 1988 à 1996.

Alain Dinin 55 ans • 1997-2008 Nexity 1, terrasse Bellini TSA 48200 – La Défense 11 92919 Paris La Défense Cedex Membre du comité de la stratégie et des investissements et du comité des rémunérations	**Président-directeur général de Nexity** M. Alain Dinin est également président de Nexity Initiale, de Nexity Logement, de George V USA ; président du conseil d'administration du Crédit Financier Lillois SA ; vice-président et membre du conseil de surveillance de Saggel Holding ; membre du conseil de surveillance de Parcoval SAS ; administrateur de Nexity-España, de Nexibel 4 ; director de Nexity Belgium, de Sea Oaks GP, LC ; presidente et consigliere de Nexity Biandrate, de Nexity Italia ; gérant de la Société d'Aménagement et d'Investissements Fonciers SARL, de Critère SARL, de Clichy Europe 4 SARL ; cogérant de Nexity Investissement. En sa qualité de président de Nexity Logement et de Nexity Initiale, M. Alain Dinin est par ailleurs représentant légal de plusieurs sociétés du groupe Nexity. Il est également représentant permanent de diverses sociétés au sein de conseils d'administration de sociétés du groupe Nexity. M. Alain Dinin est en outre administrateur de la Fédération Nationale des Promoteurs Constructeurs et de l'École supérieure de commerce de Lille ; administrateur de l'ORF (Observatoire Régional du Foncier en Île-de-France) ; membre du bureau exécutif de la FNPC (Fédération Nationale des Promoteurs Constructeurs). *Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices* : président-directeur général de George V Gestion et de Nevalor ; directeur général du Crédit Financier Lillois ; administrateur de Sari Participations ; vice-président du conseil de surveillance de Vivolio ; président et membre du directoire de Nexity Topco et Capsud ; vice-président du conseil de surveillance de Coprim ; gérant de Locosud Gestion, de George V Participations, de CIPP GSO Services, d'Immobilière Du Vert Bois, de Macba, de Nexity Management SNC ; président de Terre Neuve, de Mitglieg dans Euromedien Babelsberg GmbH ; président du conseil d'administration de Nexity España ; président du conseil de surveillance de Saggel Management SCA. M. Alain Dinin a eu divers mandats dans des sociétés du groupe Nexity en sa qualité de représentant légal de certaines sociétés du groupe Nexity. *Expertise et expérience professionnelle complémentaires* : M. Alain Dinin, diplômé de l'École supérieure de commerce de Lille, a intégré le groupe George V en 1979, où il a exercé plusieurs fonctions de direction. En 1987, il est nommé administrateur-directeur général puis en 1997 président-directeur général du groupe George V. En 1996, il exerce également les fonctions de conseiller du président de la Compagnie Générale des Eaux et d'administrateur-directeur général de la Compagnie Générale d'Immobilier et de Services (CGIS), puis de vice-président du directoire et de directeur général (2000-2003) de Nexity, dont il devient président en 2003.
Patrick Faure 60 ans 1993-2009 Renault F1 Team API : RSV F1 1/15, avenue du Président-Kennedy 91177 Viry-Chatillon Membre du comité de la stratégie et des investissements	**Président-directeur général de Renault Sport et président du conseil d'administration de Renault F1 Team Ltd** M. Patrick Faure est également président du conseil d'administration d'Ertico et administrateur d'AB Volvo, Renault Agriculture, Grigny UK Ltd et de Cofiroute. *Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :* président du conseil d'administration de Benetton Formula ; administrateur de la Compagnie Financière Renault, Compagnie d'affrètement et de transport, Esl & network, Giat industries, directeur général adjoint et membre du comité exécutif de Renault. *Expertise et expérience professionnelle complémentaires :* M. Patrick Faure est diplômé de l'École nationale d'administration. Il a exercé depuis 1979 différentes fonctions au sein du Groupe Renault, et notamment, de 1981 à 1982, celle de directeur de Renault Autriche puis, de 1982 à 1984, celle de directeur de Renault Grande-Bretagne. En 1984, il est nommé directeur central des affaires publiques de Renault jusqu'en juillet 1985, date à laquelle il devient directeur des affaires publiques et de la communication. En janvier 1986, M. Patrick Faure devient délégué général de Renault, puis, en janvier 1988, secrétaire général du Groupe Renault. En janvier 1991, il est nommé directeur général adjoint et directeur commercial, ainsi que président de Renault Sport. M. Patrick Faure a exercé les fonctions de directeur général adjoint et de membre du comité exécutif de Renault jusqu'au 1er janvier 2005.
Dominique Ferrero 59 ans • 2000-2006 (2) Merrill Lynch Capital Markets 112, avenue Kléber BP 2002-16 75761 Paris cedex 16 Membre du comité des rémunérations	**Vice-chairman de Merrill Lynch Europe** M. Dominique Ferrero est également administrateur des Assurances Générales de France. *Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :* administrateur-directeur général de la société financière de la BFCE ; administrateur de Crédit Lyonnais Capital Investissement, Gallimard, AGF ; membre du conseil de surveillance d'Atos ; membre du comité exécutif du Crédit Lyonnais. *Expertise et expérience professionnelle complémentaires :* ancien élève de l'École normale supérieure, M. Dominique Ferrero est entré à la Banque Française du Commerce Extérieur (BFCE) en 1978. Détaché de la BFCE de 1981 à 1986, il occupe différents postes à la direction du Trésor, puis au ministère du Commerce extérieur et du Tourisme et au ministère du Redéploiement industriel et du Commerce extérieur. De 1988 à 1991, il occupe les fonctions de directeur du développement de la BFCE, membre du comité de direction générale, responsable de la création et du développement des activités de haut de bilan et de banque d'affaires. Il est nommé directeur général de la Société Financière de la BFCE puis directeur général adjoint et membre de la direction générale en 1991, et directeur général de la BFCE en 1994. Il devient directeur général du groupe Natexis (résultant de la fusion de la BFCE et du Crédit National) en 1996, puis directeur général de Natexis Banques Populaires (résultant de la fusion de Natexis et de la Caisse Centrale des Banques Populaires) en 1999, directeur général du Crédit Lyonnais de 1999 à 2003. Il est depuis 2004 senior adviser et vice-chairman de Merrill Lynch Europe.

(2) *Renouvellement pour les quatre ans de 2006 à 2010 proposé à l'assemblée générale des actionnaires.*

Serge Michel 79 ans • 1984-1988 et 1990-2008 Soficot 103, boulevard Haussmann 75008 Paris	**Président de Soficot, du Groupe Epicure et de la Société Gastronomique de l'Étoile** M. Serge Michel est également président de la SAS CIAM et de la SAS Carré des Champs-Élysées ; président du conseil de surveillance de Segex ; administrateur d'Eiffage, Veolia Environnement, Infonet Services, LCC, SARP Industries ; membre des conseils de surveillance de la Compagnie des Eaux de Paris et de Trouville Deauville et Normandie ; représentant permanent de la CEPH au conseil d'administration de Sedibex et représentant permanent d'Edrif au conseil de surveillance de la Compagnie Générale des Eaux. ***Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :*** administrateur de DB Logistique, Fomento de Construcciones y Contratas SA, FCC Construcción SA, Cementos Portland, VINCI Construction. ***Expertise et expérience professionnelle complémentaires :*** M. Serge Michel, titulaire d'un brevet de technicien supérieur des travaux publics, a passé la totalité de sa vie professionnelle dans le monde du bâtiment et des travaux publics. Il a occupé les fonctions de directeur de la Société d'Entreprises et d'Applications Sanitaires (SEAS) de 1954 à 1955, puis, entre 1955 et 1967, de directeur des Établissements Houdry. En 1967, il entre dans le groupe Saint-Gobain, où il devient président de Socea en 1979, puis président-directeur général de SGE de 1983 à 1988 et directeur général adjoint de la Compagnie de Saint-Gobain en 1986. De 1988 à 1990, il est président du directoire de SGE et de 1990 à 1995 vice-président du conseil d'administration de SGE. De 1988 à 1992, il est président fondateur de la CISE et, de 1991 à 1992, directeur général adjoint de la Compagnie Générale des Eaux. Parallèlement à ces postes, M. Serge Michel a occupé les postes de président de Air Industrie en 1972, président de Wanner Industrie en 1978, président de Tunzini en 1980 et président de Saunier Duval en 1982. M. Serge Michel est depuis 1997 président fondateur de Soficot, société de conseil en direction d'entreprise et en investissements, président de la SAS Carré des Champs-Élysées depuis 2000, président de la SAS Gastronomique de l'Étoile et du Groupe Epicure depuis 2005.
Alain Minc 57 ans • 1984-1986 et 2000-2006 (3) AM Conseil 10, avenue Georges-V 75008 Paris Membre du comité des nominations	**Président-directeur général d'AM Conseil et président du conseil de surveillance du *Monde*** M. Alain Minc est également président d'honneur et administrateur de la Société des lecteurs du *Monde*, administrateur de la Fnac, Valeo. ***Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :*** membre du conseil de surveillance de Pinault Printemps Redoute, administrateur de Ingenico, Yves Saint Laurent, président du conseil de surveillance de « Le monde SA », censeur d'Ingenico ; président-directeur général de Cochery Bourdin Chaussé de 1984 à 1986 ; directeur général de 1982 à 1985 et administrateur-directeur général de 1985 à 1986 de SGE. ***Expertise et expérience professionnelle complémentaires :*** diplômé de l'École des mines de Paris, de l'IEP de Paris et de l'École nationale d'administration, M. Alain Minc est entré à la Compagnie de Saint-Gobain en 1979 en qualité de directeur des services financiers, puis est nommé directeur financier en 1982. Il devient ensuite administrateur-directeur général de la Société Générale d'Entreprises puis président de Cochery Bourdin Chaussé de 1985 à 1986. De 1986 à 1992, il est vice-président de Cir International (groupe De Benedetti). En parallèle, il est nommé administrateur-directeur général (1986), puis vice-président (1989-1991) des Compagnies Européennes Réunies. Il est président de AM Conseil depuis 1991, président de la Société des lecteurs du *Monde* depuis 1985 et président du conseil de surveillance de « Le monde SA » depuis 1994. M. Alain Minc, tout au long de sa carrière, a écrit de nombreux ouvrages.
Yves-Thibault de Silguy 57 ans • 2000-2006 (3) Suez 16, rue de la Ville-L'Évêque 75008 Paris	**Délégué général de Suez** M. Yves-Thibault de Silguy est également président du conseil d'administration d'Aguas Argentinas ; président du conseil d'administration de Sino French Holdings (Chine) ; administrateur de Degrémont, Suez Environnement, Suez Énergies Services, Suez Tractebel et de Swire Sita Waste Services Ltd (Chine); président du conseil d'administration ou administrateur de filiales du groupe Suez en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, à Monaco et au Vanuatu, et membre des conseils de surveillance de Métropole Télévision-M6 et de Sofisport. M. Yves-Thibault de Silguy exerce en outre la présidence du comité France-Algérie et la vice-présidence du comité France-Chine du Medef ; la présidence des conseils d'administration de l'Institut national agronomique Paris-Grignon et de l'Université française d'Egypte. ***Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :*** administrateur de Lyonnaise Europe, Ondéo-Degrémont, Ondéo Services, Société générale de Belgique, SITA, IFRI, CDE, EEC, Marama Niu, Socif 4, Unelco Vanuatu, Fabricom ; membre du conseil de surveillance d'Elyo ; représentant permanent de Lyonnaise Satellite au conseil d'administration de TPS Gestion ; représentant permanent de TPS au conseil d'administration de TPS Motivation.

Yves-Thibault de Silguy (suite)	*Expertise et expérience professionnelle complémentaires :* M. Yves-Thibault de Silguy est licencié en droit de l'université de Rennes, il est diplômé d'études supérieures de droit public, de l'IEP de Paris section service public, et de l'École nationale d'administration. De 1976 à 1981, il a travaillé au ministère des Affaires étrangères puis, de 1981 à 1985, pour la commission des Communautés européennes. Il a ensuite travaillé à l'ambassade de France à Washington en qualité de conseiller chargé des affaires économiques de 1985 à 1986. De 1986 à 1988, il a été conseiller technique chargé des affaires européennes et des affaires économiques et financières internationales au cabinet du Premier ministre. De 1988 à 1993, il est nommé directeur à la direction des affaires internationales puis directeur des affaires internationales du Groupe Usinor Sacilor. De 1993 à 1995, il est secrétaire général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne et, simultanément, conseiller pour les affaires européennes et vice-sherpa (préparation des sommets des pays industrialisés) au cabinet du Premier ministre. De 1995 à 1999, il est membre de la commission européenne chargée des affaires économiques, monétaires et financières. En janvier 2000, M. de Silguy devient membre du directoire de Suez Lyonnaise des Eaux, dont il assume la direction générale de 2001 à 2002.
Willy Stricker 63 ans • 2000-2006[3] Ixis Corporate & Investment Bank 47, quai d'Austerlitz 75648 Paris Cedex 13	**Senior adviser de Ixis-CIB (groupe Caisse d'Épargne)** M. Willy Stricker est également président du conseil d'administration d'IFE Fund (Luxembourg) et administrateur de Canal +. *Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :* président-directeur général de CDC Ixis Private Equity et administrateur d'Electropar France, de Fondinvest Capital et d'IN Com ; président des conseils de surveillance de CDC Ixis Equity Capital et CDC Ixis Services Industrie ; président du conseil de surveillance de CDC Ixis Innovation et président de CDC Innovation 2000 ; vice-président du conseil de surveillance de Club Méditerranée et membre du conseil de surveillance de CDC Ixis Private Capital Management. *Expertise et expérience professionnelle complémentaires :* diplômé de l'École Centrale de Paris, M. Willy Stricker a occupé les postes d'ingénieur en organisation au groupe Bossard de 1968 à 1970, de directeur informatique de Compta Carte Informatique de 1970 à 1973, directeur de la rédaction de la Société Générale de Presse de 1973 à 1980, directeur de l'information de la Compagnie Générale d'Électricité de 1980 à 1983, directeur de la communication de l'Association Française de Banques de 1983 à 1986, délégué général de la Compagnie Financière de CIC de 1986 à 1987. Il a été nommé directeur général adjoint, puis directeur général délégué et directeur général pour les activités de communication de la Générale Occidentale entre 1987 et 1991. Il devient président-directeur général du groupe Express et du groupe Media SA de 1988 à 1992, président de Communication Développement de 1993 à 1995, président de Canal J de 1993 à 1999, de CDC Participations devenu CDC Ixis Private Equity de 1995 à 2004 et senior banker à CDC Ixis depuis 2004. Il est administrateur de Canal + depuis 1995, et de VINCI depuis 2000.
Denis Vernoux 59 ans • 2002-2008 VINCI Construction Grands Projets 1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92851 Rueil-Malmaison Membre du comité de la stratégie et des investissements	**Administrateur représentant des salariés actionnaires** Ingénieur de la filiale VINCI Construction Grands Projets, M. Denis Vernoux est président du conseil de surveillance commun aux fonds communs de placement d'entreprise du groupe VINCI « Castor » et « Castor Relais » et président des conseils de surveillance des fonds communs de placement d'entreprise « Castor Avantage » et « Castor Equilibre ». *Expertise et expérience professionnelle complémentaires :* ingénieur de formation (EIM-CHEBAP), M. Denis Vernoux a effectué la totalité de sa carrière depuis 1973 au sein du groupe VINCI. Il a notamment rempli les fonctions d'ingénieur en chef au sein de la direction technique de Campenon Bernard. Il est actuellement ingénieur en chef au sein de la direction ingénierie et moyens techniques de la filiale VINCI Construction Grands Projets. Parallèlement, M. Denis Vernoux a successivement rempli les fonctions de membre et de secrétaire du comité d'établissement du siège de Campenon Bernard puis de VINCI Construction Grands Projets. Il est secrétaire du comité d'entreprise de VINCI Construction Grands Projets.

[3] *Renouvellement pour les quatre ans de 2006 à 2010 proposé à l'assemblée générale des actionnaires.*

Note : expiration des mandats lors de l'assemblée d'approbation des comptes de l'exercice précédant l'exercice mentionné.

Administrateurs dont la nomination est proposée à l'assemblée

Henri Saint Olive 62 ans 2000-9 janvier 2006 2006-2010 12 748 actions VINCI Banque Saint Olive 84, rue Duguesclin 69458 Lyon Cedex 06	**Président du conseil d'administration de Banque Saint Olive** M. Henri Saint Olive est par ailleurs président du conseil de surveillance de Saint Olive et Cie et de Saint Olive Gestion ; président du conseil d'administration d'Enyo ; gérant de CF Participations et de Segipa ; membre des conseils de surveillance d'Eurazeo, Prodith et de Monceau Générale Assurances et ANF ; administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance, de la Compagnie Industrielle d'Assurance Mutuelle, du Centre Hospitalier Saint-Joseph et Saint-Luc et de l'Association de l'Hôpital Saint-Joseph. *Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :* président du conseil d'administration de CIARL ; administrateur de Rue Impériale de Lyon, Monceau Assurances Mutuelles Associées et Groupe Monceau-Mutuelles Associées ; gérant de LP Participation. *Expertise et expérience professionnelle complémentaires :* ancien élève de HEC, Henri Saint Olive est entré à la Banque Saint Olive en novembre 1969 et y a effectué toute sa carrière. Il a été nommé président du directoire de cette banque le 10 décembre 1987, puis président du conseil d'administration le 19 novembre 1997.
Bernard Val 63 ans • 2006-2010 100 actions VINCI ASF 100, avenue de Suffren 75015 Paris	**Président du conseil d'administration d'ASF** M. Bernard Val est par ailleurs administrateur d'Escota, de Penauille Polyservices et de l'établissement public Autoroutes de France et membre du conseil de surveillance de Ginger. *Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :* administrateur de C3D et d'Egis Project, censeur du conseil d'administration de SMTPC (Société Marseillaise du Tunnel du Prado Carénage). *Expertise et expérience professionnelle complémentaires :* diplômé de l'École des ingénieurs de la Ville de Paris, Bernard Val a occupé le poste de directeur général des services techniques de la Ville de Brive de 1968 à 1985, directeur général adjoint puis directeur général des services du conseil général de la Corrèze de 1985 à 1996. De 1986 à 1996, il a par ailleurs été ingénieur général de la Ville de Paris. De 1996 à 1997, il a occupé les fonctions de président de la société des Autoroutes Rhône-Alpes (AREA) et, de 2001 à 2002, celles de président de l'Association des Sociétés Françaises d'Autoroutes (ASFA). Depuis 1997, il est président du conseil d'administration d'ASF.

Directeur général délégué non administrateur

Roger Martin 62 ans • 2002-2008 Eurovia 18, place de l'Europe 92851 Rueil-Malmaison	**Président-directeur général d'Eurovia** *Principaux mandats au sein du groupe VINCI :* administrateur de Cofiroute, VINCI Energies, VINCI Park. *Mandats extérieurs au groupe VINCI :* président du conseil de surveillance d'Eurinter et de Financière Eurinter ; administrateur de Sade-CGTH. *Mandats hors Groupe expirés au cours des cinq derniers exercices :* néant. *Expertise et expérience professionnelle complémentaires :* diplômé de l'ESTP et du CPA, Roger Martin est titulaire d'un master de sciences de l'université de Berkeley. Entré chez Bourdin Chaussé comme ingénieur travaux en 1966, il est devenu directeur général de Cochery Bourdin Chaussé en 1985, puis président-directeur général en 1988. Il est président-directeur général d'Eurovia depuis 1998. Il a été nommé directeur général adjoint de VINCI en 1997 et directeur général délégué de VINCI en avril 2002.

2.2 ÉVALUATION DE L'INDÉPENDANCE DES ADMINISTRATEURS

2.2.1 Conflits d'intérêts potentiels liés aux fonctions des administrateurs

Sur les 15 membres du conseil d'administration à la date du présent document de référence, quatre sont liés au groupe VINCI et ne peuvent donc pas être qualifiés d'indépendants :

- M. Antoine Zacharias, qui assume la présidence du conseil d'administration et a démissionné le 9 janvier 2006 de son poste de directeur général de la Société ;
- M. Xavier Huillard, qui assume la direction générale de la Société ;
- M. Bernard Huvelin, qui a renoncé à son mandat de directeur général délégué au sein de la Société en janvier 2005. M. Huvelin a conservé son mandat de président-directeur général de la société Consortium Stade de France (filiale à 66,67 % de VINCI) et plusieurs autres mandats au sein du Groupe. Il est par ailleurs vice-président du conseil d'administration et conseiller du président ;
- M. Denis Vernoux, qui représente les salariés actionnaires de la Société au travers des fonds communs de placement d'entreprise.

Les onze autres administrateurs sont des personnalités du monde industriel et financier extérieures au Groupe. Si l'application stricte des critères mentionnés dans le « rapport Bouton » pourrait conduire à considérer certains d'entre eux comme non indépendants, la Société estime que chacun de ces administrateurs dispose à la fois des compétences et d'une expérience professionnelle utiles à la Société et d'une entière liberté et indépendance de jugement. Ces personnes, dont les mandats extérieurs au Groupe sont détaillés au paragraphe 2.1. ci-dessus, sont les suivantes :

- M. Dominique Bazy est vice-président de UBS Investment Bank, établissement bancaire pouvant intervenir dans le cadre de transactions conclues par la Société, ses filiales ou sa direction. En particulier, la Société a confié à une société du groupe UBS une mission d'assistance et de conseil dans le cadre du projet d'acquisition de la participation détenue par l'État français dans le capital de la société Autoroutes du Sud de la France. Par ailleurs, UBS est un fournisseur de services financiers de la Société.

- M. François David est président du groupe Coface, qui intervient en qualité d'assureur crédit dans le cadre de marchés conclus par les filiales de VINCI.

- M. Quentin Davies est membre du Parlement britannique et peut être qualifié d'administrateur indépendant.

- M. Guy Dejouany, s'il a été président de la Compagnie Générale des Eaux et de la SGE, est actuellement à la retraite, ce qui lui confère la qualité d'administrateur indépendant.

- M. Alain Dinin est président-directeur général de Nexity, groupe immobilier susceptible de conclure des conventions à l'occasion d'opérations réalisées avec certaines filiales de VINCI.

- M. Patrick Faure exerce des fonctions de direction ou des mandats d'administrateur dans des sociétés de construction automobile susceptibles de conclure des marchés de travaux ou de services avec les sociétés filiales de VINCI, ou de fournir des prestations de biens ou de services aux sociétés du Groupe.

- M. Dominique Ferrero est vice-chairman de Merrill Lynch Europe, établissement bancaire susceptible d'intervenir dans le cadre de transactions conclues par la Société, ses filiales ou sa direction. En particulier, la Société a confié à une société du groupe Merrill Lynch une mission d'assistance et de conseil dans le cadre du projet d'acquisition de la participation détenue par l'État français dans le capital de la société Autoroutes du Sud de la France. Par ailleurs, Merrill Lynch est un fournisseur de services financiers de la Société.

- M. Serge Michel est président de Soficot, une société de conseil avec laquelle VINCI a conclu une convention de conseil. M. Serge Michel est par ailleurs président de Société Gastronomique de l'Étoile, une société de restauration avec laquelle une convention de prestation a été conclue avec la Société. M. Michel est également administrateur d'Eiffage, groupe concurrent du groupe VINCI et de Veolia Environnement, groupe avec lequel des sociétés du Groupe entretiennent des relations d'affaires.

- M. Alain Minc est président-directeur général de AM Conseil, une société de conseil ayant conclu une convention de conseil avec VINCI. Il est par ailleurs président du conseil de surveillance d'un groupe de presse et administrateur de sociétés susceptibles d'avoir des relations d'affaires avec VINCI ou ses filiales.

- M. Yves Thibault de Silguy exerce des fonctions de direction au sein du groupe Suez, qui n'est plus actionnaire de VINCI mais qui est susceptible d'avoir des relations d'affaires avec VINCI ou ses filiales.

- M. Willy Stricker est senior advisor de Ixis-CIB, établissement bancaire susceptible d'intervenir dans le cadre de transactions conclues par la Société, ses filiales ou sa direction.

Par ailleurs, M. Henri Saint Olive, administrateur de VINCI jusqu'au 9 janvier 2006 et dont la nomination sera proposée à la prochaine assemblée générale, est président de Banque Saint Olive, un établissement bancaire susceptible d'intervenir dans le cadre de transactions conclues par la Société, ses filiales ou sa direction.

Il est à noter que tous les administrateurs de VINCI ont pu exercer leur mission avec une totale indépendance de jugement en 2005.

2.2.2 Dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration

Le règlement intérieur dont le conseil d'administration s'est doté le 14 mai 2003 précise les règles applicables tant au fonctionnement du conseil qu'à ses comités et le comportement attendu de chacun des membres le composant.

À cet égard, le règlement prévoit notamment :
- l'obligation pour chaque administrateur de maintenir en toutes circonstances son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action et de rejeter toute pression, directe ou indirecte, pouvant s'exercer sur lui et pouvant émaner notamment d'autres administrateurs, de groupes particuliers d'actionnaires, de créanciers, de fournisseurs et en général de tous tiers, et de faire part au conseil de toute situation de conflit d'intérêt, même potentielle ou à venir, dans laquelle ils se trouve ou est susceptible de se trouver ;
- l'obligation pour le conseil d'examiner chaque année la situation de chacun de ses membres au regard de son indépendance, un administrateur étant considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de nature commerciale ou financière (sauf celle d'actionnaire non significatif) avec la Société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ;
- l'obligation pour chaque mandataire social de déclarer à la Société toutes les opérations qu'il réalise directement ou par personne interposée sur les titres ou produits dérivés de la Société ;
- l'interdiction pour chaque mandataire social de procéder à des opérations d'achat ou de vente de titres ou de produits dérivés de la Société durant les 15 jours précédant la date de publication de comptes consolidés et pendant toute période comprise entre, d'une part, la date à laquelle ils ont connaissance d'une information sur la marche des affaires du Groupe ou ses perspectives qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours et, d'autre part, la date à laquelle cette information est rendue publique.

2.3 SITUATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de VINCI.

À la connaissance de la Société, aucun mandataire social de VINCI n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années. Aucune de ces personnes n'a participé en qualité de mandataire social à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années et aucune n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. Aucune n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ce chapitre forme le Rapport du président sur les travaux du conseil prévu à l'article 225-37 du Code de commerce (modifié par l'article 117 de la loi de sécurité financière).

3.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le règlement intérieur du conseil d'administration prévoit que celui-ci examine et approuve, préalablement à leur mise en œuvre, les opérations significatives de la Société, et notamment ses orientations stratégiques, les acquisitions et cessions de participations financières et d'actifs significatives susceptibles de modifier la structure du bilan et, en tout état de cause, les acquisitions et cessions de participations financières et d'actifs d'un montant supérieur ou égal à 200 millions d'euros ainsi que les opérations se situant en dehors de la stratégie annoncée de la Société.

En 2005, le conseil d'administration a délibéré sur toutes les questions majeures de la vie du Groupe. Il s'est réuni huit fois, et le taux moyen de participation a atteint 88 %.

Le conseil a ainsi notamment :
- arrêté les comptes de l'exercice 2004 établis en normes françaises et ceux du premier semestre 2005 établis en normes IFRS ;
- examiné les comptes de l'exercice 2004 retraités en normes IFRS et les différents recalages budgétaires ;
- débattu des principaux projets d'acquisition et de la stratégie du Groupe dans les différents métiers. En particulier, dans le cadre du processus de cession par l'État français de sa participation au capital de la société ASF, le conseil a examiné et approuvé les termes des offres remises à l'État, ainsi que les modalités de financement de l'opération ;
- procédé à l'examen régulier de la situation financière du Groupe et de l'évolution de son endettement ;
- approuvé les objectifs du programme de rachat d'actions propres, suivi son application et décidé de procéder à l'annulation d'actions auto-détenues par réductions de capital ;
- décidé de la politique de distribution de dividendes à proposer aux actionnaires ;
- examiné la situation du Groupe en matière de contrôle interne et pris connaissance des travaux menés dans le cadre de la loi de sécurité financière ;
- décidé les augmentations de capital réservées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne groupe, et mis en place un nouveau plan d'options de souscription ;
- décidé, sur proposition du comité des rémunérations, des modalités de la rémunération des mandataires sociaux ;
- engagé une démarche d'évaluation externe des travaux du comité des comptes.

3.2 LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les attributions et les modalités de fonctionnement des comités sont régies par le règlement intérieur du conseil d'administration.

Chaque comité a un rôle d'analyse et de préparation de certaines délibérations du conseil relevant de sa compétence et d'étude des sujets et/ou projets que le conseil ou son président peuvent renvoyer à son examen. Il a un pouvoir consultatif et agit sous l'autorité du conseil dont il est l'émanation et à qui il rend compte.

Le conseil d'administration de VINCI du 13 décembre 2005 a décidé, sur la proposition de son président, M. Antoine Zacharias, de créer deux nouveaux comités d'administrateurs – un comité des nominations et un comité de la stratégie et des investissements – qui viennent compléter le comité des rémunérations et le comité des comptes déjà existants.

3.2.1 Le comité des comptes

Attributions :

Le comité des comptes aide le conseil à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de VINCI, et à la qualité de l'information délivrée. Il a notamment pour mission :
- en ce qui concerne les comptes, d'examiner les comptes annuels et semestriels, sociaux et consolidés du Groupe avant leur soumission au conseil, de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes et principes comptables, de prévenir tout manquement éventuel à ces règles et de veiller à la qualité de l'information donnée aux actionnaires ;
- en ce qui concerne le contrôle externe de la Société, d'évaluer les propositions de nomination des commissaires aux comptes de la Société et leur rémunération, d'examiner avec les commissaires aux comptes leurs plans d'intervention, les conclusions de ceux-ci et

leurs recommandations, ainsi que les suites qui leur sont données ;
– en ce qui concerne le contrôle interne de la Société, d'évaluer, avec les responsables du contrôle interne, les systèmes de contrôle interne du Groupe, d'examiner, avec ces responsables, les plans d'intervention et d'action dans le domaine de l'audit interne, les conclusions de ces interventions et les recommandations et suites qui leur sont données ;
– en ce qui concerne les risques, de passer en revue régulièrement les principaux risques financiers du Groupe et notamment les engagements hors bilan.

Composition :
Le comité des comptes est composé au minimum de trois administrateurs et au maximum de cinq administrateurs désignés par le conseil. Tous les membres du comité des comptes doivent avoir une compétence financière ou comptable. Un des membres au moins doit avoir une parfaite compréhension des normes comptables, une expérience pratique de l'établissement des comptes et de l'application des normes comptables en vigueur. Le directeur financier assiste aux réunions du comité des comptes et en assure le secrétariat.

Présidé par M. Dominique Bazy, ce comité était composé jusqu'au 13 décembre de MM. Henri Saint Olive et Quentin Davies. Depuis le 13 décembre 2005, il est composé, outre M. Bazy, de MM. François David et Bernard Huvelin.

Activité en 2005 :
Le comité des comptes s'est réuni cinq fois en 2005, avec un taux de participation de 100 %. Il a notamment examiné, outre les comptes arrêtés durant l'exercice :
– les comptes 2004 retraités en IFRS ;
– la situation de l'endettement de la Société et du Groupe ainsi que les placements de trésorerie du holding ;
– les états de suivi des provisions et des engagements hors bilan ;
– les travaux de formalisation et d'évaluation des procédures de contrôle interne engagés dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de sécurité financière ;
– la politique du Groupe en matière d'assurances.

Pour mener à bien ces missions, le comité des comptes a notamment auditionné le directeur financier, les directeurs généraux délégués, le directeur de l'audit interne, les commissaires aux comptes, le directeur des assurances ainsi que les directeurs financiers de plusieurs pôles sur lesquels une attention particulière a été portée dans le cadre de l'évaluation des procédures de contrôle interne.

3.2.2 Le comité de la stratégie et des investissements

Attributions :
Créé par le conseil d'administration du 13 décembre 2005, ce comité aide le conseil à élaborer la stratégie du Groupe et il examine, avant leur présentation au conseil, les projets de contrats, d'investissements et de désinvestissements susceptibles d'avoir une incidence significative sur le périmètre, l'activité, les résultats ou l'appréciation boursière de le Société.

Il a notamment pour mission :
– d'examiner le plan à trois ans du Groupe ;
– de préparer les délibérations du conseil relatives à la stratégie du Groupe ;
– de formuler un avis, au bénéfice de la direction générale, sur les projets d'acquisition ou de cession de participations dont la valeur excède 50 millions d'euros et n'entrant pas dans le champ des attributions directes du conseil.

Par ailleurs, le comité est informé par la direction générale de l'état d'avancement des projets de contrats pluriannuels impliquant, pour la part incombant au groupe VINCI, un investissement total (fonds propres et dettes) d'un montant supérieur à 100 millions d'euros.

Composition :
Le comité de la stratégie et des investissements est composé au minimum de trois administrateurs et au maximum de cinq administrateurs désignés par le conseil. Le président du conseil préside ce comité.

Le directeur général et le directeur financier de VINCI assistent aux réunions du comité de la stratégie et des investissements. Le directeur financier en assure le secrétariat.

À la date du présent document, ce comité est présidé par M. Antoine Zacharias et composé de MM. Alain Dinin, Patrick Faure, Bernard Huvelin et Denis Vernoux.

3.2.3 Le comité des rémunérations

Attributions :
Le comité des rémunérations propose au conseil les conditions de rémunération des mandataires sociaux. Il a pour mission :
– de faire au conseil des recommandations concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers, y compris, le cas échéant, les attributions d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société concernant le président, le directeur général, les directeurs généraux délégués, ainsi que, le cas échéant, les éventuels membres du conseil salariés ;
– de proposer au conseil la détermination d'une enveloppe globale d'attribution d'actions gratuites et/ou d'options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société ainsi que les conditions générales et particulières applicables à ces attributions ;
– de formuler un avis sur les propositions de la direction générale concernant le nombre des attributaires ;
– de proposer au conseil un montant global pour les jetons de présence ainsi que les modalités de leur répartition.

Composition :
Le comité des rémunérations est composé au minimum de trois membres et au maximum de cinq membres désignés par le conseil parmi ses membres. Le président du conseil assiste aux réunions du comité. Un des membres du comité en assure le secrétariat.

À la date du présent document, le comité est présidé par M. Quentin Davies et composé de MM. Alain Dinin et Dominique Ferrero.

Le comité s'est réuni cinq fois en 2005 et le taux de présence moyen a atteint 93 %.

3.2.4 Le comité des nominations

Attributions :

Créé par le conseil d'administration du 13 décembre 2005, ce comité :
- prépare les délibérations du conseil relatives à l'évaluation de la direction générale de la Société ;
- examine, à titre consultatif, les propositions de la direction générale relatives à la nomination et à la révocation des principaux dirigeants du Groupe (directeurs de branches, directeurs fonctionnels) ;
- est informé de la politique élaborée par la direction générale en matière de gestion des cadres dirigeants du Groupe ;
- formule des propositions sur la sélection des administrateurs ;
- examine toute candidature aux fonctions d'administrateur et formule sur ces candidatures un avis et/ou une recommandation au conseil ;
- prépare en temps utile des recommandations et avis concernant la nomination ou la succession du président du conseil, du directeur général et des directeurs généraux délégués.

Composition :

Le comité des nominations est composé au minimum de trois membres et au maximum de cinq membres désignés par le conseil parmi ses membres. Le président du conseil préside ce comité.

Le directeur général assiste aux réunions du comité (sauf lorsque celui-ci procède à l'évaluation de la direction générale). Un des membres du comité en assure le secrétariat.

À la date du présent document, le comité des nominations est présidé par M. Antoine Zacharias et composé de MM. Quentin Davies, Bernard Huvelin et Alain Minc.

3.3 ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le règlement intérieur du conseil d'administration prévoit que celui-ci consacre chaque année un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement afin d'en améliorer l'efficacité. À cette occasion, le conseil procède à sa propre évaluation – en confiant, le cas échéant, à l'un de ses membres le soin de coordonner cette évaluation – suivant les trois axes suivants :
- faire le point sur ses modalités de fonctionnement ;
- vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ;
- et mesurer la contribution effective de chaque administrateur à ses travaux du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

Par ailleurs, le règlement intérieur du conseil prévoit qu'une évaluation formalisée du conseil est réalisée tous les trois ans, éventuellement sous la direction d'un administrateur et/ou avec l'aide d'un consultant extérieur. Cette évaluation a pour objectif de vérifier le respect des principes de fonctionnement du conseil détaillés dans le règlement et d'identifier des propositions destinées à améliorer son fonctionnement et son efficacité. Une telle évaluation externe est programmée pour la fin 2006. En outre, une évaluation externe des travaux du comité des comptes au titre de l'exercice 2005 a été lancée début 2006.

4. LA DIRECTION GÉNÉRALE DU GROUPE

Le comité exécutif assure la direction générale de la Société. Il est composé de neuf membres en 2006, dont la liste figure en page 6. Il s'est réuni à douze reprises en 2005, soit une réunion par mois en moyenne.

Le comité de coordination et d'orientation rassemble, aux côtés des membres du comité exécutif, les principaux dirigeants opérationnels et fonctionnels du Groupe et a pour objet d'assurer une large concertation sur la stratégie et la situation de VINCI ainsi que sur les politiques transverses au sein du Groupe. Il se compose de 26 membres en 2006, dont la liste figure en page 6. Il s'est réuni deux fois en 2005.

5. RÉMUNÉRATION ET INTÉRÊTS DES MANDATAIRES SOCIAUX

5.1 JETONS DE PRÉSENCE

L'assemblée générale des actionnaires tenue le 4 mai 2004 a fixé le montant annuel des jetons de présence alloués au conseil d'administration à 800 000 euros à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2004.

Sur proposition du comité des rémunérations, le conseil d'administration, dans sa séance du 4 mai 2004, a fixé la répartition des jetons de présence comme suit :
- 80 000 euros pour le président-directeur général ;
- 30 000 euros pour chaque administrateur ;
- une somme supplémentaire de 15 000 euros pour les membres du comité des comptes et de 10 000 euros pour ceux des autres comités ;
- une somme supplémentaire de 20 000 euros pour le président du comité des comptes et de 15 000 euros pour les présidents des autres comités.

Sur les jetons versés à chaque administrateur, la somme de 20 000 euros est variable et dépend de l'assiduité du bénéficiaire aux réunions du conseil.

Le montant total des jetons de présence versés en 2005 par la Société (au titre du deuxième semestre 2004 et du premier semestre 2005) s'est élevé à 624 000 euros, soit 78% de l'enveloppe autorisée. Par ailleurs, certains mandataires sociaux ont perçu au cours de l'exercice 2005 des jetons de présence de la part de sociétés contrôlées par VINCI.

Le tableau ci-dessous récapitule les jetons de présence perçus en 2005 par les 15 administrateurs et les 2 directeurs généraux délégués de VINCI.

(en euros)	Jetons de présence versés en 2005 par VINCI	Jetons de présence versés en 2005 par les sociétés contrôlées par VINCI
Administrateurs		
Antoine Zacharias	80 000	44 847
Bernard Huvelin	30 000	32 742
Dominique Bazy	50 000	—
François David	40 000	—
Quentin Davies	60 000	—
Guy Dejouany	30 000	—
Alain Dinin	34 000	—
Patrick Faure	30 000	—
Dominique Ferrero	55 000	—
Serge Michel	30 000	—
Alain Minc	30 000	—
Henri Saint Olive	45 000	—
Yves-Thibault de Silguy	40 000	—
Willy Stricker	40 000	—
Denis Vernoux	30 000	—
Directeurs généraux délégués		
Xavier Huillard	—	26 056
Roger Martin	—	34 608
Total	**624 000**	**138 253**

5.2 ACTIONS ET STOCK-OPTIONS DÉTENUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux statuts de la Société, le nombre minimal d'actions VINCI que doit détenir chaque administrateur (à l'exception de l'administrateur représentant les salariés actionnaires) est de 500, ce qui correspond, sur la base du cours à la fin janvier 2006, à un patrimoine minimum de 38 275 euros investi en actions VINCI. Au 31 janvier 2006, les 15 membres du conseil détenaient ensemble 4 013 922 actions VINCI.

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre d'actions et d'options de souscription ou d'achat d'actions VINCI détenues par les mandataires sociaux au 31 janvier 2006.

	Nombre d'actions VINCI	Nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions VINCI
Administrateurs		
Antoine Zacharias	2 322 672 [1]	3 589 000
Bernard Huvelin	1 468 832 [1]	—
Xavier Huillard	139 100	643 500
Dominique Bazy	850	—
François David	500	—
Quentin Davies	1 010	—
Guy Dejouany	74 800	—
Alain Dinin	1 210	—
Patrick Faure	2 000	—
Dominique Ferrero	500	—
Serge Michel	872	—
Alain Minc	500	—
Yves-Thibault de Silguy	576	—
Willy Stricker	500	—
Denis Vernoux	—	—
Total	**4 013 922**	**4 232 500**
Directeur général délégué		
Roger Martin	30 250	850 000
Total mandataires sociaux	**4 044 172**	**5 082 500**

[1] *Dont actions nanties pour le financement de leur acquisition : 2 232 682 (Antoine Zacharias), 810 000 (Bernard Huvelin).*

5.3 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les conditions de rémunération du président-directeur général et des directeurs généraux délégués sont arrêtées par le conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations.

La rémunération versée au cours des trois derniers exercices par VINCI et par les sociétés du Groupe aux dirigeants mandataires sociaux de VINCI s'établit comme suit :

(en euros)	Antoine Zacharias	Bernard Huvelin	Xavier Huillard	Roger Martin
Rémunération fixe brute	—	195 114	354 307	355 172
Rémunération variable brute	3 461 506	951 366	380 000	437 823
Jetons de présence versés par VINCI SA	80 000	30 000	—	—
Jetons de présence versés par les filiales de VINCI	44 847	32 742	26 056	34 608
Avantages en nature	8 974	1 401	3 432	3 344
Total perçu en 2005	**3 595 327**	**1 210 623**	**763 795**	**830 947**
Rémunération fixe brute	—	405 286	318 354	354 960
Rémunération variable brute	3 317 296	457 350	330 000	425 000
Jetons de présence versés par VINCI SA	80 000	25 000	—	—
Jetons de présence versés par les filiales de VINCI	31 768	27 837	28 127	31 759
Total perçu en 2004	**3 429 064**	**915 473**	**676 481**	**811 719**
Rémunération fixe brute	1 263 284	416 292	308 243	336 918
Rémunération variable brute	1 676 940	457 350	362 000	389 170
Jetons de présence versés par VINCI SA	80 000	20 000	—	—
Jetons de présence versés par les filiales de VINCI	13 051	16 101	16 948	12 480
Total perçu en 2003	**3 033 275**	**909 743**	**687 191**	**738 568**

5.3.1 Rémunération de M. Antoine Zacharias

Lors de sa réunion du 7 septembre 2004, le conseil d'administration, sur proposition du comité des rémunérations, a arrêté le principe d'une rémunération entièrement variable pour le président-directeur général et ce, à compter du 1er janvier 2004. La rémunération de M. Antoine Zacharias est ainsi depuis cette date déterminée par la variation, d'un exercice sur l'autre, de six indicateurs de pondération égale : le résultat net par action, la capacité d'autofinancement par action, la rentabilité des capitaux engagés, la performance absolue de l'action, la performance relative de l'action (par rapport à l'indice CAC 40 et à un panier de sociétés européennes du secteur de la construction et des concessions) et le montant des dividendes versés par la Société.

Par application de cette formule, la rémunération brute due à M. Antoine Zacharias au titre de l'exercice 2005 s'établit à 4 290 265 euros, dont le versement s'est échelonné sur 2005 et 2006.

Lors de la cessation de ses fonctions de directeur général en janvier 2006, M. Antoine Zacharias a bénéficié d'une indemnité de départ conformément à la décision du conseil d'administration du 12 juillet 2000 (cf. paragraphe 5.3.5).

5.3.2 Rémunération de M. Bernard Huvelin

Parti en retraite le 7 juin 2005, M. Bernard Huvelin continue à exercer les fonctions de vice-président du conseil d'administration et ne perçoit de la Société aucune autre rémunération que les jetons de présence mentionnés au paragraphe 5.1.

Il a perçu de la Société, entre le 1er janvier et le 7 juin 2005, une rémunération totale de 1 146 480 euros, dont 951 366 euros correspondant à sa rémunération variable au titre de 2004. Cette partie variable a été déterminée, sur proposition du comité des rémunérations, en fonction des mêmes critères que ceux de M. Antoine Zacharias ainsi que de l'appréciation de sa performance individuelle au cours de l'année.

Lors de la cessation de ses fonctions, il a perçu une somme de 1 276 024 euros correspondant à l'indemnité de départ en retraite prévue par la convention collective nationale des cadres des travaux publics aux lieu et place de l'indemnité mentionnée au paragraphe 5.3.5 à laquelle il a renoncé.

5.3.3 Rémunération de MM. Xavier Huillard et Roger Martin

La rémunération de MM. Xavier Huillard et Roger Martin se compose d'une partie fixe et d'une partie variable.

Pour les exercices 2004 et 2005, la partie variable a été déterminée en fonction, d'une part, de l'évolution d'indicateurs mesurant la performance du pôle concerné (VINCI Energies pour M. Xavier Huillard, qui en était président jusqu'au 9 décembre 2005, et Eurovia pour Roger Martin) et celle de l'action VINCI et, d'autre part, de l'appréciation de leur performance individuelle au cours de l'année.

La rémunération variable au titre de 2005 (versée en 2006) de M. Huillard a été fixée à 700 000 euros et celle de M. Martin à 440 000 euros.

5.3.4 Avantages en nature

MM. Antoine Zacharias, Bernard Huvelin, Roger Martin et Serge Michel bénéficient d'un véhicule de fonction et d'un chauffeur. M. Xavier Huillard bénéficie d'un véhicule de fonction.

5.3.5 Primes d'arrivée ou de départ

Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient pas de prime d'arrivée.

Lors de sa réunion du 12 juillet 2000, le conseil d'administration a attribué à MM. Antoine Zacharias et Bernard Huvelin le bénéfice d'une prime de départ égale à trois fois le montant de leur dernière rémunération annuelle.

5.3.6 Engagements complémentaires de retraite spécifiques

Certains cadres du Groupe réunissant certaines conditions d'éligibilité bénéficient d'un régime complémentaire de retraite leur garantissant une pension totale comprise entre 40% et 50% de la dernière année de rémunération ou de la moyenne des trois dernières années de rémunération, le taux étant déterminé en fonction de l'ancienneté et de l'âge de l'intéressé.

MM. Antoine Zacharias et Bernard Huvelin, qui ont fait valoir leurs droits à la retraite respectivement le 9 janvier 2006 et le 7 juin 2005, bénéficient de ce régime. M. Roger Martin en bénéficie également. Ce régime complémentaire de retraite a été fermé en 2003.

M. Xavier Huillard bénéficie, au même titre qu'un certain nombre de cadres du Groupe réunissant les conditions d'éligibilité à ce régime, d'un plan complémentaire de retraite lui garantissant une pension complémentaire annuelle comprise entre 20% et 35% de la moyenne des trois dernières années de rémunération, dans la limite de 80 315 euros par an.

Au 31 décembre 2005, les provisions relatives aux engagements de retraite des dirigeants mandataires sociaux représentaient un montant total de 45,2 millions d'euros, dont 11,7 millions d'euros ont été provisionnés en 2005.

6. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

6.1 CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET D'EXERCICE DES OPTIONS

Le conseil d'administration de VINCI, conformément aux autorisations de l'assemblée générale, définit les conditions d'attribution d'options de souscription d'actions et la liste des bénéficiaires.

Chaque option donne droit à la souscription ou à l'achat d'une action VINCI. Les bénéficiaires peuvent lever deux tiers de leurs options deux ans après leur attribution et la totalité de leurs options au bout de trois ans. La validité de l'option expire si elle n'est pas exercée à l'issue d'une période de 7 ans ou 10 ans, selon les plans, ou si les bénéficiaires quittent le Groupe avant la fin de la période d'attribution, sauf dérogation particulière accordée par le conseil d'administration.

Les options peuvent être exercées en totalité de manière anticipée dans l'un des cas suivants :

- en cas de prise de participation supérieure à 10% dans le capital de VINCI par une personne agissant seule ou de concert ;
- pour les besoins d'un apport en garantie, par les bénéficiaires, des actions ainsi souscrites ou acquises, afin de leur permettre d'acquérir des actions VINCI ou des valeurs mobilières donnant accès à terme à son capital social ;
- dans le cas où les actions de VINCI feraient l'objet d'une offre publique d'achat ou d'échange.

Aucune filiale contrôlée par VINCI n'attribue d'options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux du Groupe.

6.2 DÉTAIL DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS AU 31/12/2005

	Date		Nombre à l'origine		Dont options attribuées aux		Dates	
	assemblée	conseil	bénéficiaires	options	mandataires sociaux	10 premiers salariés [1]	départ des levées	expiration des levées
GTM 1997	—	—	194	714 000	36 000	87 600	27/06/99	26/03/05
VINCI 1998	18/06/93	04/03/98	66	481 000	—	90 000	01/01/99	04/03/08
GTM 1998	—	—	211	714 720	40 800	99 600	25/03/00	24/03/06
VINCI 1999 n° 1	25/05/98	09/03/99	88	1 304 000	120 000	350 000	09/03/01	08/03/09
VINCI 1999 n° 2	25/05/98	07/09/99	590	2 006 382	313 334	340 000	07/09/01	06/09/09
GTM 1999	—	—	369	1 385 736	84 000	180 000	24/03/01	23/03/07
VINCI 2000 n° 1	25/10/99	11/01/00	40	1 950 000	500 000	680 000	11/01/02	10/01/10
VINCI 2000 n° 2	25/10/99	03/10/00	999	3 535 000	90 000	265 600	03/10/02	02/10/10
GTM 2000	—	—	355	1 128 240	84 000	122 400	24/01/02	23/05/08
VINCI 2001	25/10/99	08/03/01	3	465 000	465 000	—	08/03/03	07/03/11
VINCI 2002 n° 1	25/10/99	17/12/02	287	4 901 000	1 310 000	606 000	25/01/04	17/12/12
VINCI 2002 n° 2	25/10/99	17/12/02	409	5 000 000	1 380 000 [2]	510 000	17/12/04	17/12/12
VINCI 2003	14/05/03	11/09/03	126	2 804 000	700 000	648 000	11/09/05 [3]	11/09/13
VINCI 2004	14/05/03	07/09/04	142	3 172 000	820 000	710 000	07/09/06 [3]	07/09/14
VINCI 2005	14/05/03	01/03/05	158	2 540 568	1 134 000	588 000	16/03/07 [3]	16/03/12
Total plans de souscription			**1 743**	**32 101 646**	**7 077 134**	**5 277 200**		
VINCI 1999 n° 2	25/05/98	07/09/99	590	4 012 618	626 666	680 000	07/09/01	06/09/09
VINCI 2000	25/10/99	03/10/00	999	3 535 000	90 000	265 600	03/10/02	02/10/10
VINCI 2001	25/10/99	08/03/01	3	465 000	465 000	—	08/03/03	07/03/11
VINCI 2002	25/10/99	25/01/02	7	99 000	—	99 000	25/01/04	24/01/12
Total plans d'achat			**1 181**	**8 111 618**	**1 181 666**	**1 044 600**		
Total			**1 743**	**40 213 264**	**8 258 800**	**6 321 800**		

[1] Non mandataires sociaux.

[2] Environ les deux tiers de ces options sont assorties d'une condition d'exercice liée au cours de bourse de l'action VINCI.

[3] Pour deux tiers des options, le dernier tiers des options étant exerçable trois ans après l'attribution.

Note : nombre d'options et prix d'exercice ajustés pour tenir compte de la division par deux du nominal du titre VINCI intervenue le 13 mai 2005.

	Options levées en 2005	Options annulées	Options levées/annulées au 31/12/2005 (cumul)	Options restant à lever au 31/12/2005	Prix d'exercice (euros)	Nombre de bénéficiaires résiduels
GTM 1997	60 400	13 200	714 000	—	9,37	—
VINCI 1998	29 786	—	467 316	13 684	12,81	5
GTM 1998	70 160	—	631 720	83 000	12,71	30
VINCI 1999 n° 1	73 386	—	1 230 798	73 202	18,99	10
VINCI 1999 n° 2	286 454	1 667	1 734 921	271 461	21,15	150
GTM 1999	223 485	—	1 102 255	283 481	16,47	95
VINCI 2000 n° 1	905 750	—	1 680 750	269 250	25,00	9
VINCI 2000 n° 2	976 982	667	2 147 088	1 387 912	28,50	485
GTM 2000	387 519	—	719 459	408 781	17,82	142
VINCI 2001	133 625	—	380 000	85 000	28,50	2
VINCI 2002 n° 1	333 832	—	683 832	4 217 168	31,83	269
VINCI 2002 n° 2	908 292	—	1 239 984	3 760 016	26,45	400
VINCI 2003	100 798	—	300 798	2 503 202	30,70	124
VINCI 2004	—	—	—	3 172 000	41,20	142
VINCI 2005	—	—	—	2 540 568	49,40	158
Total plans de souscription	**4 490 469**	**15 534**	**13 032 921**	**19 068 725**	**33,34**	**1 109**
VINCI 1999 n° 2	572 871	3 333	3 469 302	543 316	21,83	150
VINCI 2000	1 020 607	667	2 147 088	1 387 912	24,02	485
VINCI 2001	90 000	—	380 000	85 000	28,50	2
VINCI 2002	—	5 000	65 000	34 000	31,83	4
Total plans d'achat	**1 683 478**	**9 000**	**6 061 390**	**2 050 228**	**23,75**	**565**
Total	**6 173 947**	**24 534**	**19 094 311**	**21 118 953**	**32,41**	**1 109**

6.3. OPTIONS CONSENTIES ET EXERCÉES EN 2005

Options consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers

	Nombre d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (euros)
Options consenties par VINCI durant l'exercice à chaque mandataire social		
Antoine Zacharias	894 000	49,40
Xavier Huillard	120 000	49,40
Roger Martin	120 000	49,40
Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social		
Antoine Zacharias	635 000	26,99
Xavier Huillard	131 500	26,62
Roger Martin	165 000	21,60

Note : nombre d'options et prix d'exercice ajustés de la division par deux de la valeur nominale de l'action intervenue en mai 2005.

Options consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

	Nombre total d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (euros)
Nombre total d'options consenties par VINCI, durant l'exercice, aux 10 salariés non mandataires sociaux du Groupe, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	588 000	49,40
Nombre total d'options détenues sur VINCI, levées durant l'exercice, par les 10 salariés non mandataires sociaux du Groupe, dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	960 130	26,87

Note : nombre d'options et prix d'exercice ajustés de la division par deux de la valeur nominale de l'action intervenue en mai 2005.

6.4. ÉVOLUTION DES PLANS D'OPTIONS SUR ACTIONS EN 2006

Le conseil d'administration du 9 janvier 2006 a décidé la mise en place d'un plan de souscription d'actions portant sur 1 315 000 options (dont 925 000 attribuées aux mandataires sociaux) à un prix d'exercice de 72,65 euros.

Sur la période du 1er janvier au 31 janvier 2006, 442 004 options ont été exercées, dont 325 736 options de souscription et 116 268 options d'achat.

Compte tenu de ces éléments, le nombre des options non levées s'établissait au 31 janvier 2006 à 21 991 949 options, au prix d'exercice moyen de 34,97 euros (dont 20 057 989 options de souscription au prix moyen de 36,05 euros et 1 933 960 options d'achat au prix moyen de 23,78 euros).

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES TRAVAUX DU CONSEIL ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE, EN APPLICATION DE LA LOI DE SÉCURITÉ FINANCIÈRE (LSF)

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce (modifié par l'article 117 de la loi de sécurité financière du 17/07/2003), le président du conseil d'administration de VINCI doit rendre compte :
– des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ;
– des procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe.

Le rapport du Président sur les travaux du conseil figure au paragraphe 3 du chapitre « Gouvernement d'entreprise », page 152. Les développements ci-dessous portent sur les procédures de contrôle interne.

1. PRINCIPES D'ACTION ET DE COMPORTEMENT

Les métiers de VINCI nécessitent que les équipes qui les exercent soient géographiquement proches de leurs clients pour leur apporter dans des délais rapides des solutions adaptées à leurs demandes. Afin de permettre à chaque responsable de centre de profit de prendre rapidement les décisions opérationnelles nécessaires, une organisation décentralisée a été mise en place au sein de chacun des quatre pôles de métier (construction, routes, énergies, concessions).

Cette organisation implique une délégation de pouvoirs et de responsabilités aux acteurs opérationnels à tous les niveaux de l'organisation.

Cette obligation s'exerce dans le respect de principes d'action et de comportement, sur lesquels VINCI a fait le choix d'un engagement fort :
– respect rigoureux des règles communes au Groupe, en matière de délégation (voir paragraphe 3.3), de prise d'affaires (voir paragraphe 4.1) et d'information financière, comptable et de gestion (voir paragraphe 4.2). Ces règles communes, dont le nombre est volontairement limité compte tenu de la diversité des activités du Groupe, doivent être appliquées strictement par les collaborateurs concernés ;
– transparence et loyauté des responsables vis-à-vis de leur hiérarchie au niveau opérationnel et vis-à-vis des services fonctionnels centraux de pôles et du holding. Chaque responsable doit notamment communiquer à sa hiérarchie les difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions (réalisation des chantiers, relations avec les clients, les administrations, les fournisseurs, relations internes, gestion du personnel, sécurité, etc.). S'il fait partie intégrante des missions des responsables opérationnels de prendre seuls les décisions relevant de leur champ de compétence, les difficultés éventuellement rencontrées doivent être traitées avec l'aide, si nécessaire, de leurs supérieurs hiérarchiques ou des directions fonctionnelles des pôles ou du holding VINCI ;
– respect des lois et règlements en vigueur dans les pays où le Groupe opère ;
– responsabilité des dirigeants opérationnels de communiquer les principes d'action et de comportement du Groupe à leurs collaborateurs par les moyens adaptés et de montrer l'exemple. Cette responsabilité ne peut être déléguée à des responsables fonctionnels ;
– sécurité des personnes (collaborateurs, prestataires, sous-traitants…) ;
– culture de la performance financière.

Les responsables hiérarchiques opérationnels et fonctionnels jusqu'au plus haut niveau de l'organisation du Groupe effectuent des visites de terrain régulières ou des missions ponctuelles, afin notamment de s'assurer que les principes détaillés ci-dessus sont appliqués de manière efficace.

2. OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

2.1 DÉFINITION

En attente de la recommandation en cours d'élaboration sous l'égide de l'AMF, le Groupe a retenu encore pour l'année 2005 la définition du Committee of Sponsoring Organisations (Coso), la plus communément admise sur le plan international :
« Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par la direction générale, la hiérarchie, le personnel d'une entreprise, et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs entrant dans les catégories suivantes :
– réalisation et optimisation des opérations ;
– fiabilité des informations financières ;
– conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ».

2.2 LIMITES DU CONTRÔLE INTERNE

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Le contrôle interne, aussi bien conçu et appliqué soit-il, ne peut toutefois, comme tout système de contrôle, fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

3. ORGANISATION GÉNÉRALE ET ENVIRONNEMENT DU CONTRÔLE INTERNE

3.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE COMITÉ DES COMPTES

Le conseil d'administration de VINCI représente collectivement l'ensemble des actionnaires et s'impose l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise. Il délibère sur toutes les questions majeures de la vie du Groupe, en particulier sur les grandes orientations stratégiques.

Le conseil d'administration a confié au comité des comptes certaines missions spécifiques en matière de contrôle interne et de gestion des risques, comme par exemple le suivi des provisions et des engagements hors bilan.

3.2 LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif est en charge de l'exécution de la stratégie du Groupe, de la définition et de la mise en œuvre des politiques relatives à la gestion du Groupe (finances, ressources humaines, sécurité, assurances, etc.).
En 2005, le comité exécutif était composé de sept membres : le président-directeur général, qui assumait également la présidence de VINCI Concessions, l'administrateur directeur général délégué devenu vice-président du conseil d'administration début 2005, les deux directeurs généraux délégués (en même temps présidents des pôles énergies et routes), le président du pôle construction, le directeur financier du Groupe et le directeur de la communication, des ressources humaines et des synergies.

À compter du 9 janvier 2006, les membres du comité exécutif sont : le directeur général du Groupe, les présidents des pôles construction, énergies et routes, le directeur général de VINCI Concessions, le directeur financier et le directeur de la communication, des ressources humaines et des synergies du Groupe.

3.3 LES DIRECTIVES

Les présidents des sociétés têtes de pôle (VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction) et le directeur général de VINCI Concessions exercent les pouvoirs qui leur sont conférés par la loi. Dans le cadre de l'organisation interne du Groupe, ils sont par ailleurs tenus de se conformer aux directives émises à leur attention par le directeur général de VINCI. Celles-ci s'appliquent aux domaines suivants :
– prises d'affaires, soumissions, offres de services et de travaux, études, prestations, concessions (y compris partenariats public-privé) et montages d'affaires ;
– investissements immobiliers ;
– investissements et désinvestissements financiers ;
– personnel et affaires sociales ;
– relations financières et bancaires, fiscalité, assurances ;
– cautions, avals et garanties ;
– communication externe et interne ;
– grands risques.

Ces directives obligent notamment au respect des procédures du holding en matière de prises d'affaires ou d'investissements, procédures qui elles-mêmes définissent des seuils à partir desquels une autorisation spécifique doit être obtenue ou une information préalable communiquée au directeur général et/ou à certaines directions fonctionnelles de VINCI.

3.4 L'AUDIT INTERNE

Le rôle de la direction de l'audit interne du holding est de rédiger et diffuser les procédures générales du holding et de superviser l'amélioration des procédures en vigueur dans les pôles, en veillant à leur bonne adaptation à la situation et à l'organisation du Groupe dans le respect des exigences de la loi de sécurité financière. Par ailleurs, elle organise les sessions du comité des risques de VINCI, chargé d'examiner et d'autoriser les prises d'affaires dépassant certains seuils (voir paragraphe 4.1). Elle enregistre et assure le suivi des décisions prises par ce comité.

Enfin, elle procède à des missions ponctuelles demandées, soit par la direction générale ou la direction financière du Groupe, soit par les directions des pôles.
La direction de l'audit interne s'appuie à la fois sur les équipes d'audit interne des pôles avec lesquelles elle mène des missions conjointes, sur du personnel détaché spécialement à cet effet par la direction opérationnelle concernée, ou encore sur du personnel provenant des directions fonctionnelles du holding.

3.5 RÔLE DU HOLDING PAR RAPPORT AUX PÔLES

Le holding dispose d'un effectif limité à environ 150 personnes, adapté à l'organisation décentralisée du Groupe. Les différents services fonctionnels du holding ont pour mission d'établir et de veiller à la bonne application des règles et procédures du Groupe et des décisions prises par la direction générale. En outre, en fonction des demandes exprimées, ils conseillent les différents pôles sur des sujets techniques, sans interférer dans les prises de décisions opérationnelles qui relèvent de la responsabilité des pôles.

4. PRINCIPALES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Les principales procédures décrites ci-après sont communes à l'ensemble du Groupe. Au sein de chaque pôle, des procédures spécifiques existent, en particulier pour le suivi des affaires et des prévisions de résultats, notamment s'agissant des contrats pluriannuels.

4.1 PROCÉDURES D'AUTORISATION DES PRISES DE COMMANDES : LE COMITÉ DES RISQUES DE VINCI

Des procédures strictes de contrôle en amont des prises de commandes sont appliquées. Toutes les nouvelles soumissions dépassant certains seuils préalablement définis doivent être autorisées dans le cadre des procédures Groupe.

Le comité des risques de VINCI a pour mission d'apprécier :
– les opérations de croissance externe et les cessions d'activités ;
– les conditions et modalités de remise des offres, et en particulier les engagements techniques, juridiques et financiers qui s'y attachent ;
– toutes opérations de promotion immobilière, de concession ou engagement de longue durée, y compris les opérations de financement liées.

Cette procédure couvre l'ensemble des affaires publiques ou privées, en France ou à l'étranger, quelle que soit la manière dont l'entreprise est sollicitée (gré à gré, appel d'offres, montage d'opération, partenariat public-privé, concession).

Elle s'applique à tous les contrats dont le montant est supérieur au seuil défini dans les procédures, ce montant visant l'ensemble de l'opération concernée tous lots confondus, quel que soit le pourcentage de participation obtenu par les entités du Groupe dans l'affaire.

D'autres seuils, inférieurs au niveau requis pour le passage devant le comité des risques, déclenchent l'information préalable de la direction générale de VINCI au moyen d'une fiche d'alerte. Enfin, dans le cadre des délégations et sous-délégations mises en place, d'autres niveaux de seuils déclenchent la nécessité d'un accord formel de la direction générale du pôle (selon une procédure qui est propre au pôle concerné et définie par celui-ci).

L'objectif du comité des risques est d'examiner les affaires qui, du fait notamment de leur taille, de leur montage financier, de leur localisation ou de leur spécificité, comportent un risque particulier ; d'autres éléments peuvent êtres retenus comme critère d'examen, notamment celui de soumissions comportant un risque technique important.
Le passage devant le comité des risques constitue la concrétisation de l'engagement pris par le responsable de la filiale concernée quant au niveau de résultat attendu sur l'affaire présentée.
Le comité, dans sa composition la plus courante, comprend les membres suivants : pour le holding, le directeur général ou le directeur général délégué, le directeur financier, le directeur de l'audit interne ; le président du pôle concerné et les représentants opérationnels de la société qui présentent l'affaire (directeur général, responsable de l'affaire, du bureau d'études, etc.) et fonctionnels (service juridique, assurances, financier, etc.). Par ailleurs, la composition du comité des risques peut être adaptée en fonction de son objet (examen des opérations immobilières, des acquisitions de sociétés, des contrats de concessions longue durée).
La saisine du comité des risques est obligatoire lorsque les seuils déterminés en fonction des pôles et de la nature des opérations sont dépassés.

Le comité des risques du holding, sous ses différentes déclinaisons, s'est réuni en moyenne trois fois par semaine en 2005.

4.2 LE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE D'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

La direction des budgets et de la consolidation, rattachée à la direction financière du Groupe, est responsable de la production et de l'analyse des informations financières diffusées à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe, dont elle doit s'assurer de la fiabilité. Elle a en particulier en charge :

- l'établissement, la validation et l'analyse des comptes semestriels et annuels, sociaux et consolidés de VINCI, et du reporting prévisionnel (consolidation des budgets, recalages budgétaires et prévisions triennales), suivant un processus identique à celui utilisé pour la consolidation des comptes ;
- la définition et le suivi des procédures comptables au sein du Groupe et le passage aux normes IFRS à compter du 1er janvier 2005 ;
- le pilotage de Vision, système d'information financière du Groupe, qui intègre le processus de consolidation et unifie les différents reportings de VINCI (informations comptables et financières, ressources humaines, données commerciales, endettement).

La procédure budgétaire est commune à l'ensemble des pôles du Groupe et à leurs filiales. Elle comporte cinq rendez-vous annuels : budget de l'année n + 1 en novembre de l'année n, puis quatre recalages budgétaires en mars, mai, septembre et novembre. À l'occasion de ces rendez-vous, des comités de gestion sont organisés pour examiner, en présence du directeur général et du directeur financier du Groupe, la marche de chacun des pôles et leurs données financières.

Un reporting de l'activité, des prises de commandes, du carnet de commandes et de l'endettement net consolidé du Groupe est établi par la direction financière mensuellement, à partir de données détaillées communiquées par les pôles, et diffusé à la direction générale.
Un reporting spécifique des faits marquants du mois est établi par chacun des dirigeants de pôle.

La direction des budgets et de la consolidation fixe un calendrier et les instructions de clôture pour la préparation des comptes semestriels et annuels. Ces instructions sont diffusées auprès des directions financières de pôles et font l'objet de présentations détaillées aux responsables de la consolidation des entités concernées.

Les rubriques des liasses de consolidation renseignées par les pôles dans le cadre de Vision sont préalablement définies par la direction des budgets et de la consolidation. De même, les règles et méthodes comptables du Groupe sont précisées sous forme de procédures largement diffusées. Certains domaines spécifiques font l'objet d'un suivi détaillé particulier : provisions pour risques, impôts différés, engagements hors bilan.
Lors de chaque arrêté des comptes, les pôles transmettent à la direction des budgets et de la consolidation un dossier d'analyse et de commentaires des données consolidées communiquées.

La direction financière du Groupe présente aux commissaires aux comptes les traitements comptables qu'elle prévoit d'appliquer à l'occasion d'opérations complexes, afin de recueillir leur avis préalable.

Les commissaires aux comptes présentent au comité des comptes leurs observations sur les comptes annuels et semestriels avant leur présentation au conseil d'administration. Ces observations font l'objet d'une présentation préalable aux responsables des pôles concernés et du holding VINCI.

Préalablement à la signature de leurs rapports, les commissaires aux comptes recueillent des lettres d'affirmation auprès de la direction du Groupe et des directions de pôle. Dans ces déclarations, la direction du Groupe et les directions de pôle confirment que, selon leur appréciation, les éventuelles anomalies relevées par les commissaires aux comptes et non corrigées, n'ont pas, tant individuellement que globalement, d'impact significatif sur les comptes pris dans leur ensemble.

Les pôles disposent de systèmes de contrôle de gestion adaptés à leur activité. Ainsi, des outils spécifiques de contrôle budgétaire liés à la comptabilité sont en place dans les pôles construction, routes et énergies et pour chacune des activités de concession (autoroutes, parkings, aéroportuaire) et permettent le suivi régulier de l'avancement des chantiers et des contrats.

5. ACTIONS MENÉES POUR LE RENFORCEMENT DU CONTRÔLE INTERNE

5.1 LES TRAVAUX EFFECTUÉS ANTÉRIEUREMENT À 2005

VINCI a initié en 2003 un plan d'action destiné à renforcer la qualité du contrôle interne du Groupe, sans remettre en cause ses caractéristiques adaptées à l'organisation managériale en vigueur dans le Groupe, laquelle conjugue culture d'entrepreneurs, autonomie des acteurs opérationnels, transparence, loyauté et fonctionnement en réseau.

Ce projet comportait plusieurs étapes, dont la première, achevée fin 2003, était de procéder à l'identification des principaux risques et contrôles associés pour les principales entités du Groupe et les grands processus.

La deuxième étape portait sur l'établissement d'un état des lieux de l'organisation du contrôle interne, l'objectif étant d'obtenir une description des dispositifs mis en place au sein des différents pôles. Des questionnaires d'auto-évaluation de l'environnement du contrôle interne, validés par le comité exécutif, ont ainsi été adressés en 2003 et 2004 aux responsables d'un échantillon d'entités sélectionnées parmi les plus importantes et les plus représentatives. Les réponses à ces questionnaires ont été analysées, puis un recensement des principales procédures existantes a été effectué.

Une troisième étape, qui s'est déroulée en 2003 et 2004, a porté sur le recensement des risques et des contrôles associés. L'objectif de cette phase était, à partir des réponses aux questionnaires d'auto-évaluation et d'entretiens conduits avec la direction générale de VINCI, les dirigeants des principaux pôles et les directions fonctionnelles de VINCI, de répertorier les principaux risques et les contrôles correspondant au niveau du Groupe et dans les pôles. Ce travail a débouché sur la détermination du périmètre des processus devant faire l'objet d'une évaluation par les différentes entités sous l'angle du contrôle interne. C'est principalement le processus des prises d'affaires qui est apparu comme celui devant être traité en priorité. Les principaux risques inhérents aux activités du Groupe sont analysés dans le chapitre « Gestion des risques » du rapport annuel.

L'année 2004 a vu le lancement de la mise en œuvre des décisions prises en 2003, portant sur l'amélioration de l'environnement du contrôle interne :
– déclinaison de la directive du directeur général (voir paragraphe 3.3) auprès des différents responsables opérationnels et fonctionnels des pôles, en France et à l'étranger ;
– harmonisation et perfectionnement de la formalisation de certaines procédures (par la création de groupes de travail et de moyens spécifiques dédiés), concernant notamment le holding (trésorerie, comptabilité) et le pôle routes (refonte des procédures opérationnelles) ; de plus, les procédures holding ont été rendues disponibles sur l'intranet Groupe ;
– mise en place dans certaines filiales à l'international de méthodes de gestion et de procédures conformes à la politique du Groupe ;
– création de structures d'audit interne dans les pôles qui n'en disposaient pas encore (concessions, énergies) et renforcement des effectifs centraux de contrôle de gestion dans les pôles ;
– mise en vigueur dans la plus importante entité opérationnelle du pôle construction (Sogea Construction) d'une charte portant sur ses 10 règles de fonctionnement internes (prises de risques, montage financier, mandats ou fonctions extérieurs, acquisition ou cession de titres – réorganisation, biens immobiliers et mobiliers, ressources humaines, gestion budgétaire, relations bancaires et engagements financiers, gestion administrative, médias – marques et logos).

5.2 LES TRAVAUX EFFECTUÉS EN 2005

L'enquête 2005 sur l'appréciation de la qualité du contrôle interne au titre de la loi de sécurité financière a porté sur 193 entités du Groupe (dont 38 à l'international), qui ont répondu à 120 questions réparties en trois questionnaires d'auto-évaluation (activités de contrôle sur les opérations et suivi des affaires ; activités de contrôle sur l'information financière ; environnement de contrôle et évaluation des risques). Les trois questionnaires utilisés les années précédentes avaient au préalable fait l'objet de simplifications et de clarifications réalisées par un groupe de travail constitué d'experts des différents pôles du Groupe. Le dépouillement a été effectué selon plusieurs critères : le pôle, le métier, la zone géographique, le chiffre d'affaires.
Cette enquête a mis en évidence que le « taux de satisfaction » sur la qualité du contrôle interne a progressé en moyenne pour le Groupe de 8 % par rapport à 2004.

En outre, un chantier d'évaluation de fonctionnement des systèmes d'information a été lancé auprès d'entités formant un échantillon représentatif ; elles répondront à un questionnaire d'auto-évaluation réparti en quatre chapitres :
– environnement des systèmes d'information ;
– acquisition, développement, implémentation de logiciels et de matériels ;
– exploitation ;
– sécurité des systèmes d'information.

Ce chantier sera poursuivi au cours de l'année 2006.

Le contrôle interne du **pôle construction** est effectué au niveau de chacun des sous-pôles qui le composent : Sogea Construction, GTM Construction, VINCI Construction Grands Projets, VINCI Construction Filiales Internationales, Freyssinet, VINCI PLC (Royaume-Uni) et CFE (Belgique). Chaque sous-pôle met en place son propre système adapté à son organisation et à son métier, à son lieu d'action géographique et à la taille de ses chantiers ; ainsi, le contrôle interne est bien adapté à chaque entité mais généralement peu transposable à une autre. Une entité comme VINCI Construction Grands Projets, certifiée ISO 9001 et 14001, a mis en place de longue date des procédures rigoureuses et bien appliquées ; les entités strictement françaises comme Sogea Construction ont fait des efforts conséquents de renforcement de leur contrôle interne, notamment au niveau de la formalisation des règles de fonctionnement et de leur diffusion de manière pertinente ; en outre, la vérification constante du respect des clauses de la charte (cf paragraphe 5.1 ci-dessus) est désormais prévue dans les procédures. Des efforts ont été entrepris en 2005 par VINCI Construction pour renforcer le contrôle interne des filiales d'Europe centrale et de l'Est (Pologne, Hongrie, République tchèque…) ; ces efforts seront poursuivis en 2006.

De son côté, le **pôle énergies** a achevé de bâtir la première partie d'un corps de règles applicables à l'ensemble de ses entreprises, qui porte notamment sur la politique et l'organisation du contrôle interne dans le pôle ; une deuxième partie, portant sur la rédaction de procédures concernant 18 processus considérés par le pôle comme « prioritaires », comme par exemple la prise d'affaires ou le recouvrement de créances clients, sera achevée en 2006.
Le service audit interne de VINCI Energies créé fin 2004 a réalisé 27 missions en 2005.

VINCI Concessions a créé un service d'audit interne fin 2004. Tout en s'intéressant à chaque activité propre au pôle, la programmation initiale des missions d'audit s'est attachée à retenir non pas les secteurs à plus forte contribution au résultat mais les entités du périmètre dans lesquelles l'autonomie des entités opérationnelles était considérée comme la plus forte. De ce fait, l'objectif de ces premières missions fut d'établir un état des lieux dans des entités parfois excentrées ; les futures missions s'attacheront davantage à suivre la mise en œuvre des procédures du pôle dans un cadre récurrent.

Douze missions d'audit interne ont été effectuées par VINCI Concessions en 2005, se répartissant entre : 1 chez Cofiroute, 4 chez VINCI Park, 4 dans les services aéroportuaires et 3 dans les autres concessions. D'une façon générale, les missions ont confirmé la mise en œuvre au sein des entités auditées des procédures du pôle en matière de contrôle du développement (autorisation des prises de commandes), de production et de fiabilité de l'information financière et comptable.

En 2005, **Eurovia** avait les objectifs suivants :
– harmoniser et perfectionner la formalisation de certaines procédures, en particulier dans le domaine opérationnel ;
– améliorer le contrôle interne en poursuivant la mise en place des méthodes de gestion et des procédures du pôle dans certaines filiales à l'international ;
– déployer progressivement le système informatique du pôle à l'international.

Ce projet a été mené à bien et a permis de constater que :
– l'organisation du pôle, avec l'existence de centres de services partagés, assure un partage équilibré des pouvoirs entre les responsabilités opérationnelles et les responsabilités fonctionnelles favorisant l'exercice du contrôle interne ;
– les méthodes de gestion sont formalisées (manuel de gestion, procédures, guides) ;
– une charte de l'audit interne a été élaborée et diffusée au sein du pôle ; le service d'audit interne a effectué 32 missions en 2005, qui ont donné lieu à des recommandations dont le suivi est assuré ;
– les procédures d'acquisition de sociétés et de contrôle des soumissions sont correctement définies et respectées ;
– l'implication de la direction générale du pôle dans l'exercice des fonctions du contrôle de gestion et de l'audit interne conforte l'efficacité de ces fonctions.

À l'international, Eurovia a démarré le déploiement en 2005 du système informatique de gestion Kheops, version adaptée aux entités étrangères du système Khepra déjà en place en France. Les principes de gestion d'Eurovia seront ainsi mis en place progressivement dans l'ensemble du pôle.

5.3 TRAVAUX À EFFECTUER EN 2006 ET AU-DELÀ

Les différents pôles de VINCI sont désormais sensibilisés et organisés pour entrer dans une démarche de progrès en matière de contrôle interne. Les deux priorités pour les années à venir ont été définies comme suit :
– renforcer le niveau de contrôle des filiales étrangères, notamment par l'affectation de contrôleurs de gestion dédiés et la mise en place des outils de gestion utilisés en France ;
– évaluer le contrôle interne, notamment par sondage au cours de missions d'audit interne spécifiques.

L'enquête annuelle sur le contrôle interne basée sur les questionnaires d'auto-évaluation sera étendue à un nombre croissant d'entités opérationnelles ou fonctionnelles à l'étranger. Les informations recueillies déboucheront sur la mise au point de plans d'action annuels par pays et par pôle.

Tout en s'efforçant de continuer à améliorer l'organisation du contrôle interne au sein du Groupe, VINCI entend maintenir des structures de commandement légères, au niveau tant du holding que des pôles. Les principes d'action du Groupe, qui reposent sur l'autonomie des entités opérationnelles, seront largement diffusés et leur respect impératif, avec les objectifs suivants :
– s'assurer de la bonne application des règles et procédures du Groupe ;
– suivre l'évolution des contraintes réglementaires ;
– maintenir une gestion efficace des principaux risques ;
– garantir une information financière de qualité.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE

SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE VINCI POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société VINCI et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :
- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la description des procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 2 mars 2006
Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés — Salustro Reydel
Membre de KPMG International

Thierry Benoit — Bernard Cattenoz — Benoît Lebrun

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A - RAPPORT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE

Note : les comptes consolidés annuels de l'exercice 2005 sont établis pour la première fois selon les normes IFRS. Pour des besoins de comparaison, les comptes de l'exercice 2004 ont été retraités selon ces mêmes règles.

1. COMPTES CONSOLIDÉS

L'année 2005 a confirmé les bonnes tendances déjà relevées en 2004 : activité très soutenue dans les différents métiers de la construction en France dans la plupart des régions, forte croissance du marché des infrastructures dans les pays de l'Europe centrale et orientale nouvellement entrés dans l'Union européenne, nombreux projets à l'étude dans le domaine des partenariats public-privé (PPP) dans de nombreux pays européens et notamment en France.

Après une année 2004 déjà excellente, cet environnement favorable s'est traduit pour VINCI par une nouvelle progression des prises de commandes dans l'ensemble des métiers de travaux, le renouvellement des carnets continuant à s'effectuer dans de bonnes conditions.

Au global, le Groupe a enregistré une hausse d'activité supérieure à 10 %, excédant les prévisions initiales, et une nouvelle amélioration de ses marges opérationnelles.

1.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires consolidé 2005 de VINCI atteint 21,54 milliards d'euros, ce qui représente une hausse de 10,4 % par rapport à 2004 (19,5 milliards d'euros).
Alors que la croissance de l'activité de VINCI avait, au cours des années récentes, été tirée par le marché français, l'activité augmente cette année de manière comparable en France et à l'international. En particulier, les métiers de la route et de la construction affichent des croissances fortes aussi bien en France qu'à l'international.
Cette bonne tendance est due essentiellement à la croissance organique, les effets positifs de périmètre et de changes représentant un impact positif sur le chiffre d'affaires limité à 2 % : les nouvelles acquisitions (2005 et 2004 en année pleine) ont apporté une activité supplémentaire de 380 millions d'euros, partiellement compensée par celle des sociétés cédées pour 105 millions d'euros.

En France, le chiffre d'affaires augmente de 9,7 %, à 13,3 milliards d'euros (+ 8,5 % à structure comparable).

À l'international, il augmente de 11,5 %, à 8,25 milliards d'euros (+ 8,5 % à structure comparable), et représente 38 % de l'activité totale.
Il est rappelé que la société ASF, détenue par VINCI à hauteur de 23 % au 31 décembre 2005, est consolidée dans les comptes du Groupe par mise en équivalence. En conséquence, son chiffre d'affaires, qui s'est élevé à 2,5 milliards d'euros en 2005, n'est pas inclus dans le chiffre d'affaires consolidé de VINCI au titre de cet exercice.

Concessions : 2 055 millions d'euros (+ 5,8 % à structure réelle ; + 3 % à structure comparable)

Le chiffre d'affaires de Cofiroute augmente de 3,2 %, à 900 millions d'euros. Cette évolution traduit la progression des recettes de péage, qui ont bénéficié de la conjonction d'un accroissement du trafic de 0,9 % (dont 0,1 % au titre du démarrage satisfaisant de la section Ecommoy-Tours de l'A28, mise en service le 14 décembre 2005) et d'effets tarifaires pour 2,2 %.
Après un premier semestre marqué par des effets calendaires défavorables (année 2004 bissextile, lundi de Pentecôte ouvré), le trafic des véhicules légers a été bien orienté à partir de l'été, pour finalement progresser de + 0,8 % sur l'ensemble de l'année. Le trafic poids lourds, quant à lui, a crû de manière régulière tout au long de l'année (+ 1,2 %).

Le chiffre d'affaires de VINCI Park ressort à 494 millions d'euros, en augmentation de 1,8 %. Celle-ci traduit les effets de la croissance organique enregistrée en France (+ 0,9 %) et d'une progression plus soutenue à l'international (+ 4,2 %), surtout due à la prise en compte des nouvelles acquisitions.

Le chiffre d'affaires des autres ouvrages en concession s'inscrit en forte hausse (+ 29 %), à 161 millions d'euros. Elle inclut à hauteur de 41 millions d'euros la contribution en année pleine du pont de Charilaos Trikoupis (Rion-Antirion) en Grèce, ouvert en août 2004.

Les services d'assistance aéroportuaire ont réalisé un chiffre d'affaires de 505 millions d'euros, dont la hausse (+ 8 %) est essentiellement imputable à l'intégration de la société France Handling, acquise en cours d'année. À périmètre et changes constants, le chiffre d'affaires, malgré une bonne activité dans le cargo, se contracte de 2 % sous l'effet des mesures de réduction d'activité prises aux États-Unis.

Énergies : 3 508 millions d'euros (+ 5,1 % à structure réelle ; + 3,8 % à structure comparable)

En France, le chiffre d'affaires de VINCI Energies s'établit à 2,6 milliards d'euros, en accroissement de 6,5 % (+ 6,6 % à structure comparable).

L'activité a été particulièrement dynamique dans le secteur des infrastructures de télécommunication, qui a bénéficié des investissements réalisés par les opérateurs téléphoniques, dans les infrastructures de transport d'énergie ainsi que dans le secteur tertiaire (immobilier commercial).

À l'international, le chiffre d'affaires de VINCI Energies reste quasiment stable (+1,3%), à 940 millions d'euros, en dépit de la réduction très significative de l'activité de la filiale autrichienne TMS (de 162 à 101 millions d'euros, soit –38%), dans un marché de l'ingénierie de production automobile sinistré. Les autres filiales étrangères ont réalisé un exercice 2005 de bonne facture, affichant une progression d'environ 10 % sur un marché européen globalement mieux orienté.

Routes : 6 457 millions d'euros (+ 12,2 % à structure réelle ; + 9,1 % à structure comparable)

En France, le chiffre d'affaires d'Eurovia dépasse 3,6 milliards d'euros, traduisant une croissance de 10,6% (+9,6% à structure comparable).

Après un début d'année difficile marqué par des conditions météorologiques défavorables, l'activité a été forte au second semestre, notamment grâce à la montée en puissance de plusieurs grands chantiers d'aménagement urbain (tels que les infrastructures pour les tramways de Valenciennes, Nice, Montpellier et Marseille).

À l'international, le chiffre d'affaires atteint 2,8 milliards d'euros, soit une augmentation de 14,3%, incluant pour la première fois la contribution de la société britannique TE Beach.

À structure comparable, la progression de l'activité des filiales étrangères reste élevée (+8,4%). Elle traduit notamment les excellentes performances réalisées en République tchèque et au Royaume-Uni, ainsi qu'une reprise en Allemagne (+3,5%), où l'activité a été soutenue au second semestre.

Construction : 9 399 millions d'euros (+ 13,5 % à structure réelle ; + 12,3 % à structure comparable)

En France, VINCI Construction a réalisé un chiffre d'affaires de 5,4 milliards d'euros, en accroissement de 14,1% (+12,5% à périmètre constant).

Après un premier semestre marqué par une très forte croissance, l'activité est restée soutenue au cours de la seconde partie de l'année, avec un rythme de progression cependant plus modéré. Les réseaux d'entreprises de Sogea Construction et de GTM Construction, bien ancrés sur l'ensemble du territoire, bénéficient, tant en Île-de-France qu'en régions, de marchés en croissance, avec notamment une demande toujours forte dans le bâtiment et des perspectives de nouveaux projets d'infrastructures importants. Outre-mer, l'activité a aussi été particulièrement dynamique.

À l'international, le chiffre d'affaires est en hausse de 12,6%, atteignant près de 4 milliards d'euros (+12 % à structure comparable).

Cette bonne performance reflète la forte croissance enregistrée en Europe centrale et orientale, ainsi que par Norwest Holst au Royaume-Uni. De son côté, la filiale belge CFE affiche un chiffre d'affaires de 965 millions, en hausse de 17%, traduisant les bonnes perspectives de sa filiale de dragage Deme.

Chiffre d'affaires par métier [1]

			Variation 2005/2004	
(en millions d'euros)	**2005**	**2004**	**à structure réelle**	**à structure constante [2]**
Concessions et services	2 055	1 943	5,8%	3,0%
Énergies	3 508	3 338	5,1%	3,8%
Routes	6 457	5 755	12,2%	9,1%
Construction	9 399	8 284	13,5%	12,3%
Immobilier	409	428	(4,3%)	(4,3%)
Éliminations	(285)	(228)		
Total	**21 543**	**19 520**	**10,4%**	**8,5%**

[1] *Données présentées aux bornes de chaque pôle de métiers, avant élimination des opérations réalisées avec les autres pôles.*

[2] *À périmètre et changes constants.*

Chiffre d'affaires par zone géographique

(en millions d'euros)	**2005**	**% CA**	**2004**	**Variation 2005/2004**
France	**13 292**	**62%**	**12 118**	**9,7%**
Allemagne	1 583	7%	1 635	(3,2%)
Royaume-Uni	1 775	8 %	1 532	15,9%
Europe centrale et orientale	1 560	7%	1 096	42,4%
Belgique	636	3%	625	1,8%
Espagne	328	2%	314	4,4%
Autres pays d'Europe	540	3%	547	(1,3%)
Europe hors France	6 422	30%	5 749	11,7%
Amérique du Nord	764	3%	831	(8,0%)
Reste du monde	1 065	5%	822	29,4%
Total	**21 543**	**100%**	**19 520**	**10,4%**

1.2 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ / RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat opérationnel sur activité se définit comme le résultat opérationnel, avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2), des dépréciations de survaleurs affectées, et, le cas échéant, des éléments non récurrents significatifs.

Le résultat opérationnel sur activité atteint 1 568 millions d'euros en 2005, soit une hausse de près de 21% par rapport à 2004. Il représente 7,3% du chiffre d'affaires, contre 6,7% en 2004. L'ensemble des métiers, mais plus particulièrement la construction, ont contribué à cette nouvelle progression de la rentabilité opérationnelle.

Concessions

Les concessions ont dégagé un résultat opérationnel sur activité de 633 millions d'euros, contre 580 millions d'euros en 2004. Elles contribuent pour 40% au total du Groupe. Cofiroute a enregistré un résultat opérationnel sur activité de 469 millions d'euros, en hausse de 1,4%. Celui de VINCI Park a progressé de 8,3% pour atteindre 127 millions d'euros. La contribution des autres infrastructures en concession atteint 55 millions d'euros en 2005, en progression de 25 millions d'euros sur l'exercice. Elle intègre l'impact en année pleine du pont de Charilaos Trikoupis (Rion-Antirion) – 17 millions d'euros –, mis en service en août 2004.
Après une année 2004 marquée par la poursuite des mesures de restructuration aux États-Unis, les services aéroportuaires ont amélioré leur contribution de 9 millions d'euros, qui est désormais positive.

Énergies

Le résultat opérationnel sur activité de VINCI Energies s'est élevé à 178 millions d'euros, en augmentation de 8,5% sur l'exercice précédent. Il représente 5,1% du chiffre d'affaires, contre 4,9% en 2004. Il faut souligner le maintien à un niveau élevé du résultat des filiales françaises et les bonnes performances réalisées par les implantations européennes, notamment par les entités allemandes. La perte opérationnelle de TMS (–10 millions d'euros) a, quant à elle, été fortement réduite, suite aux restructurations engagées.

Routes

Le résultat opérationnel sur activité d'Eurovia s'est établi à 235 millions d'euros, en progression de 8,2%, la marge opérationnelle en pourcentage du chiffre d'affaires affectée par le renchérissement des coûts de l'énergie ressortant à 3,6% (3,8% en 2004). En France, l'évolution du résultat est en ligne avec la progression de l'activité, les marges opérationnelles se maintenant à un niveau satisfaisant. À l'international, la situation est plus contrastée : bien orientée au Royaume-Uni et en République tchèque, en amélioration en Allemagne, en cours de redressement en Espagne et aux États-Unis.

Construction

VINCI Construction a fortement augmenté son résultat opérationnel sur activité, qui ressort à 460 millions d'euros, en hausse de 42,5%. La marge opérationnelle s'établit à 4,9% du chiffre d'affaires (contre 3,9% en 2004). Ces excellents résultats traduisent la nouvelle et très nette amélioration des performances réalisées par les filiales françaises : Sogea Construction et GTM Construction, ainsi que par la plupart des autres composantes du pôle (filiales étrangères, régions de l'Outre-mer français, grands projets et métiers de spécialités de Freyssinet).

Immobilier

VINCI Immobilier a apporté une contribution au résultat opérationnel sur activité de 33 millions d'euros (contre 27 millions d'euros en 2004).

Résultat opérationnel sur activité par métier / résultat opérationnel

(en millions d'euros)	2005	% CA	2004	% CA	Variation 2005/2004
Concessions et services	633	30,8%	580	29,8%	+9,1%
Énergies	178	5,1%	164	4,9%	+8,5%
Routes	235	3,6%	218	3,8%	+8,2%
Construction	460	4,9%	323	3,9%	+42,5%
Immobilier	33	8,2%	27	6,3%	+23,6%
Holdings	29		(12)		
Résultat opérationnel sur activité	**1 568**	**7,3%**	**1 300**	**6,7%**	**+20,6%**
Paiement en actions	(71)		(36)		
Dépréciation de survaleurs	(13)		(46)		
Éléments non récurrents	—		(10)		
Résultat opérationnel	**1 484**	**6,9%**	**1 208**	**6,2%**	**+22,9%**

Après prise en compte des charges associées aux paiements en actions et des dépréciations de survaleurs pour un total de 84 millions d'euros, le résultat opérationnel ressort à 1 484 millions d'euros en 2005, soit 6, 9% du chiffre d'affaires, en hausse de 22,9% par rapport à 2004.

1.3 RÉSULTAT NET

Le résultat net part du groupe s'élève à 871 millions d'euros, en hausse de 19% par rapport à 2004 (732 millions d'euros). Le résultat par action s'établit à 5,08 euros (4,56 euros en 2004), soit une hausse de 11,5%, tandis que le résultat par action dilué est en augmentation de 11% à 4,46 euros (4,02 euros en 2004). Par métier, VINCI Concessions est le premier contributeur au résultat du Groupe devant VINCI Construction, ces deux pôles ayant accru fortement leurs résultats. VINCI Energies et Eurovia ont également amélioré leurs contributions. Il convient de rappeler que le résultat net des holdings intégrait en 2004 le produit de l'*equity swap* sur ASF précédemment mentionné, pour un montant de 62 millions d'euros nets d'impôts.

Résultat net par métier

(en millions d'euros)	2005	2004	Variation 2005/2004
Concessions et services	336	233	+44,6%
Énergies	106	95	+11%
Routes	159	139	+14,2%
Construction	323	248	+30,1%
Immobilier	21	17	+23,9%
Holdings	(74)	—	
Total	**871**	**732**	**+19,1%**

Les frais financiers nets s'établissent à −158 millions d'euros contre −242 millions d'euros en 2004. Cette évolution est la conséquence de l'amélioration de la trésorerie d'exploitation de la plupart des entités opérationnelles, à l'exception de Cofiroute qui a poursuivi l'exécution de son important programme d'investissements. Elle prend également en compte un meilleur rendement des placements de trésorerie réalisés par le holding ainsi que l'effet positif d'un changement d'estimation de la maturité de l'Oceane 2002-2018.

Les autres produits et charges financiers s'élèvent à +52 millions d'euros, contre un montant de +238 millions d'euros en 2004, qui comprenait un produit exceptionnel de 96 millions d'euros suite au dénouement d'un contrat d'échange de flux financiers (*equity swap*), portant sur environ 4% du capital d'ASF, et le dividende perçu d'ASF (32 millions d'euros).
Cette rubrique comprend également les intérêts intercalaires capitalisés au titre des investissements en cours des sociétés concessionnaires (63 millions d'euros contre 77 millions d'euros en 2004), l'incidence du coût de l'actualisation des engagements de retraite (−28 millions d'euros contre −24 millions d'euros en 2004) et celle des cessions d'actifs (24 millions d'euros en 2005).

La charge d'impôt de l'exercice ressort à 462 millions d'euros (380 millions d'euros en 2004). Elle correspond à un taux effectif d'impôt de 31,6%, plus élevé que le taux de 29,6% constaté en 2004, du fait de la plus forte contribution en 2005 des filiales françaises, dont le niveau d'imposition est globalement plus élevé que celui des filiales étrangères.

La part du groupe dans les sociétés mises en équivalence ressort à 87 millions d'euros, en forte augmentation par rapport à 2004 (14 millions d'euros), en raison de l'impact en année pleine de la consolidation d'ASF pour 77 millions d'euros.

Les intérêts minoritaires (132 millions d'euros) représentent essentiellement les parts non détenues par VINCI dans les résultats de Cofiroute (34,7%) et dans la société de construction belge CFE (54,6%).

1.4 CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT [1]

La capacité d'autofinancement s'établit à 2,15 milliards d'euros en 2005, en progression de 6,5% par rapport à celle de 2004, qui intégrait un encaissement de 96 millions d'euros lié au dénouement de l'*equity swap* sur ASF. Retraité de cet élément non récurrent, la hausse ressort à 12%. L'amélioration de la capacité d'autofinancement est principalement imputable à VINCI Construction et à VINCI Concessions.

Capacité d'autofinancement par métier

(en millions d'euros)	2005	% CA	2004	% CA	Variation 2005/2004
Concessions et services	857	41,5%	791	40,7%	+8,4%
Énergies	215	6,4%	221	6,6%	(2,7%)
Routes	379	6,2%	368	6,4%	+3%
Construction	656	6,9%	516	6,2%	+27,1%
Immobilier	34	8,4%	29	6,7%	+19,8%
Holdings	9		93		
Total	**2 150**	**10%**	**2 018**	**10,3%**	**+6,5%**

[1] *Avant coût de financement et impôt.*

1.5 AUTRES FLUX DE TRÉSORERIE

Après prise en compte de la variation du besoin en fonds de roulement (+ 120 millions d'euros contre + 370 millions d'euros en 2004), du coût du financement et des impôts payés, **les flux de trésorerie liés à l'activité** ressortent à 1 676 millions d'euros, en baisse de 168 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Compte tenu de l'accroissement des investissements opérationnels nécessaire au développement de l'activité (604 millions d'euros en 2005 contre 476 millions d'euros en 2004), le ***cash-flow* libre opérationnel avant investissements de développement** s'élève à 1072 millions d'euros (1368 millions d'euros en 2004).

Les investissements de développement réalisés dans les concessions représentent un montant de 811 millions d'euros, en augmentation de 243 millions d'euros (+43%) par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution résulte, pour l'essentiel, de l'accélération des investissements de Cofiroute (736 millions d'euros en 2005 contre 454 millions d'euros en 2004).

Les investissements financiers (hors rachats d'actions propres) se sont élevés à 191 millions d'euros, contre 442 millions d'euros en 2004. Les principales acquisitions réalisées en 2005 concernent TE Beach (24 millions d'euros) et France Handling (35 millions d'euros).

Le montant des cessions de titres représente 105 millions d'euros. Il correspond, pour l'essentiel, à la vente des participations minoritaires du Groupe dans les actifs aéroportuaires : aéroports du Mexique Nord (SETA) pour 18 millions d'euros et Pékin (BCIA) pour 40 millions d'euros. Sur ces bases, le ***cash-flow* disponible après financement de la croissance** ressort à 289 millions d'euros, contre 574 millions d'euros en 2004.

Les **opérations de financement** de l'exercice ayant une incidence sur l'endettement financier net représentent un flux net positif de 565 millions d'euros.
Il prend en compte, pour un total de 390 millions d'euros, les dividendes distribués par la maison mère (solde du dividende 2004 de 1,15 euro par action et acompte 2005 de 0,7 euro par action), ainsi que ceux versés aux actionnaires minoritaires par les filiales (Cofiroute pour l'essentiel).
Il intègre également les mouvements sur le capital : les rachats d'actions ont occasionné un besoin à financer de 370 millions d'euros (achat de 6,3 millions d'actions à un cours moyen de 58,7 euros/action) et, en contrepartie, des augmentations de capital qui ont représenté un montant de 270 millions d'euros (8,9 millions d'actions créées). Il ressort de ces mouvements sur le capital un flux de trésorerie négatif de 100 millions d'euros sur l'exercice.
Enfin, les conversions anticipées des Oceane 2001-2007 et 2002-2018 ont généré une augmentation des fonds propres de 1 096 millions d'euros, en contrepartie d'un flux de remboursement d'emprunt d'un montant équivalent.

1.6 BILAN

L'endettement financier net de VINCI s'élève à 1,6 milliard d'euros au 31 décembre 2005, en amélioration de 854 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent, malgré l'augmentation de l'endettement des filiales Concessions, de 3,3 à 3,8 milliards d'euros, imputable principalement à l'accroissement des investissements chez Cofiroute. Les autres pôles présentent un excédent net de trésorerie de 2,8 milliards d'euros, en amélioration de près de 200 millions d'euros par rapport à celui de 2004. Les holdings ont, quant à elles, réduit leur endettement de plus de 1,2 milliard d'euros essentiellement grâce à la conversion des Oceane.

Excédent (endettement) financier net

(en millions d'euros)	2005	2004	Variation 2005/2004
Cofiroute	(2 544)	(1 989)	(555)
VINCI Park	(391)	(487)	+ 96
Autres concessions	(703)	(674)	(29)
Services aéroportuaires	(190)	(129)	(61)
Concessions et services (hors holdings)	(3 828)	(3 279)	(549)
Énergies, routes, construction	2 760	2 572	+ 188
Investissement dans ASF	(1 483)	(1 483)	—
Holdings et immobilier	972	(243)	+ 1 215
Endettement financier net	**(1 579)**	**(2 433)**	**+ 854**

Ainsi, la structure financière du Groupe s'est fortement renforcée en 2005, avec un montant de **fonds propres**, incluant les intérêts minoritaires, en progression de 3,6 à 5,3 milliards d'euros et un *gearing* (ratio d'endettement / fonds propres totaux) de 30 % (contre 67 % en 2004).

Les **provisions** pour risques au passif du bilan (courantes et non courantes) se sont maintenues à un niveau équivalent à celui du 31 décembre 2004, à 1,6 milliard d'euros à fin 2005. Les provisions pour engagements de retraite représentent, quant à elles, un montant de 667 millions d'euros.

Enfin, l'**excédent du fonds de roulement** se maintient au très haut niveau atteint en 2004, soit 1,6 milliard d'euros au 31 décembre 2005.

1.7 RENTABILITÉ DES CAPITAUX

Retour sur capitaux propres (ROE)

Le ROE, calculé sur la base des capitaux propres consolidés à l'ouverture (hors intérêts minoritaires), ressort globalement à 28,9 % au titre de 2005, en amélioration par rapport à celui de l'exercice précédent. Ce niveau élevé traduit la forte rentabilités des métiers de travaux, peu consommateurs de capitaux.

(en millions d'euros)	2005	2004
Capitaux propres au 31/12/N-1	3 016	2 662
Résultat net de l'année N	871	732
ROE	**28,9 %**	**27,5 %**

Retour sur capitaux engagés (ROCE)

Le ROCE s'est également apprécié par rapport à celui constaté en 2004 malgré l'augmentation des capitaux engagés, conséquence de la poursuite de la politique d'investissement du Groupe dans les concessions. Cette évolution positive intègre l'effet de la consolidation d'ASF mise en équivalence sur l'ensemble de l'année 2005.

Le ROCE du Groupe est le résultat de deux profils d'activité très différents :

– un niveau très élevé du ROCE des activités hors concessions (262 % en 2005), qui résulte de leur intensité capitalistique faible (voire négative pour VINCI Construction), alliée à des rentabilités opérationnelles élevées ;

– un ROCE des concessions plus limité (6,4 % en 2005), impacté par le poids des investissements en phase de construction et des concessions en démarrage (1,6 milliard d'euros au total), produisant une rentabilité encore faible.

(en millions d'euros)	2005	2004
Capitaux engagés au 31/12/N-1	7 562	7 640
Capitaux engagés au 31/12/N	8 481	7 562
Moyenne des capitaux engagés	**8 022**	**7 601**
Résultat opérationnel sur activité	1 568	1 300
Autres éléments [1]	91	66
Impôt théorique [2]	(496)	(387)
NOPAT	**1 163**	**979**
ROCE	**14,5 %**	**12,9 %**

[1] *Part du Groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence, dividendes perçus et autres éléments financiers (hors coût de financement, amortissements et provisions, résultat de change, résultats sur cessions, intérêts intercalaires, coût d'actualisation des retraites, et produit de l'equity swap en 2004).*

[2] *Sur la base du taux effectif de la période (31,6 % en 2005 et 29,6 % en 2004).*

2. COMPTES SOCIAUX

Le résultat de la société mère s'est élevé à 716 millions d'euros en 2005, contre 330 millions d'euros en 2004.

Les dépenses visées par l'article 39.4 du Code général des impôts se sont élevées à 15 062 euros en 2005.

3. DIVIDENDES

Le dividende net proposé à l'assemblée générale des actionnaires s'établit à 2,0 euros par action, en progression de 14 % par rapport au dividende de 1,75 euro par action versé au titre de l'exercice 2004 (3,50 euros par action avant division du titre par 2 en mai 2005). Il représente un rendement, avoir fiscal inclus, de 2,6 % par rapport au cours du 24 février 2006. Le complément de dividende de 1,30 euro par action sera mis en paiement le 18 mai 2006.

Le montant global qui sera distribué aux actionnaires au titre de l'exercice 2005 est estimé à 382 millions d'euros, soit une hausse de 33 % par rapport au montant distribué au titre de l'exercice 2004 (287 millions d'euros), ce qui représente 44 % du résultat net consolidé de l'exercice 2005 (40 % en 2004).

B. FACTEURS DE RISQUES

1. RISQUES OPÉRATIONNELS

1.1 CONSTRUCTION, ROUTES, ÉNERGIES

Les métiers de VINCI Construction, d'Eurovia et de VINCI Energies sont de façon générale dépendants de la conjoncture économique et de la commande publique dont l'évolution, lorsqu'elle est négative, peut engendrer des pressions sur les volumes d'activité et sur les prix.

Dans l'exécution de leurs contrats de travaux, les entreprises du Groupe sont, en outre, exposées au risque que le délai et/ou le coût de réalisation de l'objet à construire diffèrent de ceux estimés lors de l'obtention du contrat. Ils dépendent, en effet, d'un certain nombre de paramètres difficiles ou impossibles à prévoir, tels que l'évolution du prix des matières premières, de la main d'œuvre et des coûts de sous-traitance, les difficultés liées à la complexité technique de l'ouvrage, les conditions climatiques et géologiques.

Les activités des entreprises du Groupe sont également exposées au risque de solvabilité de leurs clients.

Les risques décrits précédemment sont atténués par le fait que le chiffre d'affaires des entreprises du Groupe est réparti entre un grand nombre de contrats (estimé à environ 300 000 par an), généralement de taille modeste et d'une durée limitée à quelques mois, et exercés dans le cadre d'une grande diversité d'expertises, d'implantations géographiques et de clients.

Les grands ouvrages réalisés par la division VINCI Construction Grands Projets représentent moins de 7 % du chiffre d'affaires du pôle Construction et moins de 3 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Dans ce domaine, la politique du Groupe est de privilégier les projets à forte valeur ajoutée technique, permettant la valorisation de ses savoir-faire, et cela dans des pays où l'environnement est connu ou maîtrisable. En outre, ces grands projets sont généralement réalisés dans le cadre de groupements avec des sociétés tierces afin de limiter les risques encourus par le Groupe.

En matière de prises de commandes, le Groupe a mis en place une politique de sélection des affaires et, pour ce faire, a instauré de longue date des procédures de contrôle des engagements en amont. De plus, les procédures budgétaires et les systèmes de reporting et de contrôle interne en vigueur au sein de chaque pôle et au niveau du holding permettent un suivi régulier, généralement mensuel, des principaux indicateurs de gestion, et une revue périodique des résultats dégagés par chaque entité. L'ensemble de ces procédures est décrit dans le « Rapport du président sur les procédures de contrôle interne », page 169.

1.2 IMMOBILIER

Les activités de promotion immobilière sont soumises à un certain nombre de risques liés notamment aux aléas administratifs, techniques et commerciaux qui peuvent engendrer des délais (voire l'abandon de certains projets), des dépassements de budgets et une incertitude sur le prix de vente des ouvrages.

L'exposition de VINCI aux risques immobiliers est limitée. L'activité de promotion immobilière du Groupe s'exerce à l'essentiel au travers de sa filiale spécialisée VINCI Immobilier. Concentrée en région parisienne et dans les grandes métropoles régionales en France, l'activité de VINCI Immobilier a représenté en 2005 moins de 2 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Par ailleurs, dans le cadre de ses activités de construction, certaines filiales du Groupe peuvent être amenées, de façon ponctuelle, essentiellement en France, en Belgique et au Luxembourg, à participer à des opérations de promotion immobilière.

Les projets de promotion immobilière sont soumis à l'examen et l'accord préalable du comité des risques de VINCI, la politique du Groupe étant de n'engager un nouveau projet qu'à la condition que l'ensemble des risques soient maîtrisés et en particulier que l'opération soit suffisamment pré-commercialisée.

1.3 CONCESSIONS

Les risques liés aux projets de concessions tiennent notamment aux risques de conception-construction (lesquels sont toutefois, en règle générale, assumés par les entreprises en charge de la construction), aux facteurs influant sur le trafic et aux paramètres financiers (risques de taux, inflation, etc).

Les projets de concessions sont systématiquement soumis à l'examen et à l'accord du comité des risques de VINCI. En outre, afin de limiter les montants investis à risque par le Groupe, ces projets sont généralement développés en partenariat avec des entreprises tierces et sont financés en maximisant la part de l'endettement, lequel est, en règle générale, sans recours ou à recours limité contre VINCI.

1.4 ACQUISITIONS

Afin de maîtriser les risques liés à l'intégration des sociétés nouvellement acquises et de pouvoir y appliquer les principes de gestion du Groupe, la politique de VINCI en matière d'acquisition est d'acquérir le contrôle majoritaire du capital des cibles visées.

Tout projet d'acquisition ou de cession est soumis à l'accord du comité des risques de VINCI et, pour les plus significatifs, du conseil d'administration, après examen par le comité de la stratégie et des investissements (cf. paragraphe 3.2.2 de la partie « Gouvernement d'entreprise »).

2. RISQUES DE LIQUIDITÉ ET DE MARCHÉ

2.1 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité du Groupe tient aux obligations de remboursement de sa dette existante, à laquelle s'ajoutera l'endettement supplémentaire résultant de l'acquisition en cours du groupe ASF, et celui du groupe ASF lui-même. En particulier, le financement de cette opération inclut un prêt d'acquisition à 7 ans de 4,2 milliards d'euros, prévoyant le respect d'un ratio financier tout au long de la vie de ce prêt, faute de quoi le prêt deviendrait exigible.

Le détail des ces obligations et des ressources dont le Groupe dispose pour y faire face (excédents de trésorerie, lignes de crédit confirmées non utilisées, notations financières) figure aux notes 25 et 26.2 de l'« Annexe aux comptes consolidés ».

2.2 RISQUES DE MARCHÉ (TAUX, CHANGE, ACTIONS)

VINCI est exposé au risque de taux d'intérêt pour la partie de son endettement à taux variable, et au risque de change lié à ses activités réalisées à l'international. Toutefois, les activités à l'international du Groupe étant réalisées à hauteur d'environ 80% par des filiales opérant dans la zone euro, l'exposition de VINCI au risque de change reste limitée.

La gestion des risques de taux et de change est exposée en note 26 de l'« Annexe aux comptes consolidés ».

VINCI n'est pas exposé au risque sur actions. En effet, le Groupe ne détient plus de participation non consolidée significative dans une société cotée et les supports d'investissements utilisés pour la gestion de ses excédents de trésorerie sont essentiellement des OPCVM monétaires, ainsi que des titres de créances négociables.

3. EXPOSITION AU PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES

VINCI est potentiellement exposé à la hausse du prix de certaines matières premières utilisées dans le cadre des activités de travaux de VINCI Construction, Eurovia et VINCI Energies. Toutefois, le Groupe estime que de telles hausses ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence défavorable significative sur ses résultats. En effet, une large part des contrats de travaux du Groupe comprend des formules de révision de prix permettant de faire évoluer le prix des ouvrages, en cours de réalisation, en fonction de l'évolution du prix des matières premières. En outre, les activités de travaux du Groupe sont exercées au travers d'un grand nombre de contrats, pour la plupart de courte durée, ce qui, même en l'absence de formule de révision de prix, limite l'impact de la hausse des matières premières.

Ainsi, la forte hausse du prix du pétrole n'a pas eu d'impact défavorable significatif sur les résultats du Groupe en 2005. Cette hausse concerne essentiellement Eurovia dont les activités sont consommatrices de bitume, de fuel pour ses installations industrielles et de carburant pour son parc d'engins. L'impact estimé sur le résultat opérationnel d'Eurovia en 2005 a pu être limité à environ 30 millions d'euros, le surcoût ayant été en grande partie répercuté dans les prix de vente, soit initialement lors de la fixation du prix, soit en cours d'exécution du contrat grâce à la mise en œuvre des clauses de révision de prix.

4. RISQUES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

Compte tenu de la diversité de ses activités et de ses implantations géographiques, le Groupe est soumis à un environnement législatif et réglementaire complexe, lié au lieu d'exécution des prestations et aux domaines d'activité concernés. Lui sont notamment applicables les règles relatives aux contrats et marchés de droit public et privé, au droit de la concurrence et de la concentration, au droit économique, financier et boursier. Ces activités sont susceptibles d'engager sa responsabilité civile (notamment celle des entreprises de construction) et pénale, et ce tant en France qu'à l'étranger. Les risques financiers afférents à la mise en jeu éventuelle de la responsabilité civile des sociétés du Groupe sont couverts par des polices d'assurance décrites au paragraphe C.

En outre, il est à noter que, dans le domaine des concessions en France, le Groupe se trouve dans une situation de dépendance à l'égard des pouvoirs publics, qui disposent, conformément au droit administratif français, du pouvoir de modifier, moyennant indemnité, les termes et conditions des contrats de délégation de service public en cours d'exécution.

Une information détaillée sur les principaux litiges dans lesquels le Groupe est impliqué est fournie en section G. de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 260.

5. RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Voir la partie « Un Groupe responsable », page 140.

6. RISQUES TECHNOLOGIQUES

Voir la partie « Un Groupe responsable », page 140.

C. POLITIQUE D'ASSURANCE

1. POLITIQUE D'ENSEMBLE

La politique d'assurance du groupe VINCI se définit, compte tenu de sa structure décentralisée, à plusieurs niveaux de responsabilité :
– le comité exécutif du Groupe fixe les orientations générales et notamment les standards applicables à toutes les filiales ;
– les responsables de pôles ou de grandes filiales définissent dans ce cadre, à partir d'une identification et d'une analyse rigoureuse des risques afférents à leurs activités, le meilleur équilibre possible entre, d'une part, le niveau et l'étendue des garanties susceptibles de répondre à la cartographie des risques assurables et, d'autre part, un niveau de coût (primes et charges de sinistres conservés) permettant aux entités opérationnelles de rester concurrentielles.

Dans une optique de prévention et d'optimisation économique, les franchises sont définies filiale par filiale et atteignent couramment 75 000 euros. Dans le même esprit, des budgets d'auto-assurance ont été mis en place, comme en responsabilité civile (RC) ou en automobile, chez Eurovia, GTM Construction ou VINCI Energies (dans la limite d'un montant inférieur ou égal à 4 millions d'euros pour chacune de ces entités et chacun de ces risques).

Aux garanties propres aux filiales, s'ajoutent celles souscrites pour l'ensemble du Groupe, notamment dans les domaines suivants :
– protection de la responsabilité civile des mandataires sociaux ;
– protection contre les risques catastrophe en responsabilité civile ;
– responsabilité professionnelle des bureaux d'étude ;
– responsabilité environnementale.

Après avoir étudié l'opportunité de la mise en place d'une société captive de réassurance, le Groupe n'a pas souhaité son instauration, son intérêt financier n'étant pas apparu avéré. Seule une partie de l'activité de VINCI au Royaume-Uni est assurée, pour des raisons historiques, dans une captive d'assurance basée à Guernesey ; un mécanisme de réassurance limite son exposition à un niveau défini en fonction des conditions de marché, qui a été fixé à 6 millions d'euros en 2005.

Les principaux assureurs du Groupe sont la SMABTP et AXA. Enfin, VINCI a créé sa propre société de courtage, VINCI Assurances, chargée de la consolidation des souscriptions et de l'harmonisation des garanties au sein du Groupe. VINCI Assurances intervient, sauf exception, comme courtier auprès des filiales françaises et, en tant que simple intermédiaire, ne porte aucun risque financier d'assureur.

2. PRÉVENTION DES RISQUES ET SINISTRALITÉ

Des dispositions de prévention sont systématiquement adoptées, tant sur les sites d'exploitation que sur les chantiers. Cette politique, qui donne une place importante à la formation, recoupe largement les efforts accomplis par les entreprises de VINCI en matière d'assurance qualité et de prévention des accidents du travail.

Sans préjuger de la responsabilité réellement encourue dans les affaires concernées, la sinistralité dans le Groupe se caractérise, sur la base des statistiques et des données disponibles, par un petit nombre (une dizaine en cinq ans) de sinistres d'une valeur unitaire supérieure à 1 million d'euros, par l'occurrence de quelques sinistres moyens (une trentaine en 2005) compris entre 75 000 euros et 1 million d'euros, et enfin par un nombre relativement incompressible de petits sinistres de valeur unitaire inférieure à 75 000 euros, en grande partie supportés par les filiales par le biais des franchises d'assurance. Seuls deux sinistres d'une valeur unitaire supérieure à 1 million d'euros, mais inférieure à 2 millions d'euros ont été déclarés en 2005.

3. L'ASSURANCE DANS LES MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION, DE LA ROUTE ET DE L'ÉNERGIE

3.1 LES GARANTIES DE RESPONSABILITÉ CIVILE (RC)

Les filiales concernées peuvent voir leur responsabilité mise en cause à la suite de dommages corporels, matériels ou immatériels subis par des tiers, y compris les clients ou maîtres d'ouvrage.

Les garanties RC souscrites à cet effet sont articulées en, d'une part, une première ligne qui regroupe les garanties mises en place au niveau des filiales, destinées à absorber la sinistralité courante et, d'autre part, un ensemble de lignes complémentaires souscrites pour compte commun. Aucun sinistre n'a, à ce jour, été réglé au titre de ces lignes complémentaires dans les métiers concernés.

À ces garanties de base peuvent s'ajouter des couvertures spécifiques, en vertu de la loi, des contrats ou d'une décision managériale, dans les domaines suivants :
– responsabilité civile décennale (en France) ;
– responsabilité civile automobile ;
– transport.

3.2 LES GARANTIES DE DOMMAGES

Les immeubles de bureaux et ateliers fixes sont couverts pour une valeur contractuelle de reconstruction, correspondant à la valeur à neuf ou à une estimation du sinistre maximum indemnisable. Les matériels de chantier sont traités au cas par cas selon l'intérêt économique d'une couverture, fonction de leur valeur, de leur type et de leur ancienneté. Les véhicules, regroupés pour une large part en flottes par pays, ne sont qu'exceptionnellement garantis sur une base tous risques.

Les grands chantiers font, d'une façon générale, l'objet de garanties « tous risques » couvrant notamment les conséquences matérielles d'accidents ou d'événements naturels à concurrence de la valeur du chantier.

4. L'ASSURANCE DANS LES MÉTIERS DE CONCESSIONS ET DE SERVICES

4.1 LES GARANTIES DE DOMMAGES

Le métier d'exploitant de concession expose potentiellement le Groupe aux dommages, accidentels ou non, pouvant être causés aux ouvrages concédés et susceptibles d'entraîner à la fois l'obligation de reconstruction, avec les coûts attachés à celle-ci, et les conséquences financières de l'interruption d'exploitation, auxquelles s'ajoutent le cas échéant les contraintes du service de la dette à l'égard des organismes de financement.

En règle générale, les ouvrages d'art sensibles (ponts, tunnels et parcs de stationnement) sont garantis dès l'origine pour leur valeur de reconstruction en cas de destruction accidentelle. Tel n'est pas le cas cependant pour des ouvrages de type linéaire (autoroutes), dont la destruction complète n'est pas envisagée.

4.2 LES GARANTIES DE RESPONSABILITÉ CIVILE (RC)

Les ouvrages concédés à des filiales de VINCI en France et à l'étranger disposent également de leur propre programme d'assurance RC, coordonné avec les lignes complémentaires souscrites au niveau du Groupe. Comme dans les métiers de la construction, de la route et de l'énergie, aucun sinistre n'a, à ce jour, été réglé au titre de ces lignes complémentaires. Ces programmes sont conçus pour répondre spécifiquement aux exigences légales locales et à celles du cahier des charges de chaque opération. Les concessions dans lesquelles VINCI détient une participation minoritaire ne bénéficient pas automatiquement des protections complémentaires RC souscrites pour compte commun.

Les activités aéroportuaires font, pour leur part, l'objet d'une police distincte « responsabilité civile aviation » applicable à toutes les exploitations concernées (services d'assistance et management aéroportuaire).

4.3 LES GARANTIES DE PERTES D'EXPLOITATION

L'assurance des pertes d'exploitation est destinée à permettre au concessionnaire de restaurer les recettes interrompues par un événement accidentel atteignant l'ouvrage dans son fonctionnement normal, et ainsi de faire face aux engagements financiers éventuellement pris à l'égard des bailleurs de fonds et aux charges de son fonctionnement courant pendant la période de reconstruction.

Les pertes d'exploitation sont garanties moyennant des franchises variables en valeur absolue ou en nombre de jours d'interruption. Les exploitations peu exposées à ce risque (autoroutes en particulier) ne bénéficient pas de telles garanties, l'arrêt prolongé et complet d'exploitation n'étant pas pris en considération. Les franchises précitées sont déterminées au cas par cas de façon à ce que les résultats de la concession considérée ne soient pas significativement affectés par l'interruption accidentelle de la fréquentation. De telles garanties n'ont pas été jusqu'à présent appelées à jouer.

D. AUTRES INFORMATIONS

1. ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENTS

Dans le cadre de leurs contrats de concession, les sociétés Cofiroute et Arcour se sont engagées à réaliser des investissements représentant pour les cinq prochaines années un montant total respectivement de 1,8 milliard d'euros pour Cofiroute et 600 millions d'euros pour Arcour (cf. note 13.2 de l'« Annexe aux comptes consolidés »).

Les investissements de Cofiroute seront financés par tirage sur ses lignes de crédit disponibles (1 milliard d'euros, cf. note 25.3 de l'« Annexe aux comptes consolidés »), et par souscription de nouveaux emprunts auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et sur le marché obligataire.

Les investissements d'Arcour seront financés dans un premier temps par les mises en capital effectuées par VINCI, par endettement interne auprès de VINCI et externe auprès d'établissements financiers. Le Groupe prévoit, à l'issue de la réalisation des travaux et de la montée en régime de l'exploitation, de saisir des opportunités de refinancement sur le marché obligataire.

Par ailleurs, l'engagement de VINCI d'acquérir la participation de 50,4% de l'État dans le capital d'ASF, puis de lancer une offre publique sur les 26,6 % restants, représente un investissement potentiel maximum de 9,1 milliards d'euros (cf. notes A.1.1.2 et 29 de l'« Annexe aux comptes consolidés »). Le financement de cette opération est décrit aux notes A.1.1.2 et 25.3 de l'« Annexe aux comptes consolidés ».

VINCI envisage de refinancer partiellement le crédit d'acquisition dédié à cette acquisition en réallouant une partie de celui-ci au niveau de certaines filiales concessionnaires dont ASF. Le Groupe n'exclut pas, par ailleurs, la possibilité de réaliser des cessions d'actifs non stratégiques.

2. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

Hormis les événements postérieurs à la clôture mentionnés en section F de l'Annexe aux comptes consolidés, aucun changement significatif de la situation financière et commerciale du Groupe n'est survenu depuis le 31 décembre 2005.

Avec un carnet de commandes représentant près de 10 mois d'activité, en progression de 14% sur un an, VINCI dispose d'une bonne visibilité pour 2006. Le chiffre d'affaires du Groupe devrait donc enregistrer une nouvelle progression. Pour autant, le Groupe ne se fixe pas d'objectif de progression de son activité, conformément à sa politique de sélectivité constamment réaffirmée.

Carnet de commandes

(en millons d'euros)	31/12/2005	31/12/2004	Variation 2005/2004
Énergies	1 445	1 322	9 %
Routes	4 289	3 694	8 %
Construction	10 155	8 880	14 %
Total [1]	**15 857**	**13 896**	**14 %**
En nombre de mois d'activité	9,8	9,6	

[1] *Après éliminations.*

3. MARCHÉS DU GROUPE : SAISONNALITÉ DE L'ACTIVITÉ

Pour la part de ses activités réalisée dans le domaine des travaux, notamment dans la route et le génie civil, VINCI est soumis aux aléas climatiques. Par ailleurs, le trafic enregistré par certaines concessions, notamment celui des véhicules légers sur le réseau interurbain de Cofiroute, est généralement plus important durant les mois d'été que pendant l'hiver.
Ainsi, l'activité réalisée par le Groupe au second semestre de l'année est généralement supérieure à son niveau du premier semestre : en 2005, la différence entre les deux semestres a représenté un écart de l'ordre de 14% (15% en 2004).
Cette situation se traduit par une moindre absorption des coûts fixes au premier semestre – et corrélativement par des niveaux de marges d'exploitation généralement inférieurs à ceux de l'ensemble de l'année – ainsi que par un alourdissement de la trésorerie d'exploitation s'expliquant par un niveau d'encaissement auprès des clients plus faible.

4. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

Les immobilisations corporelles du Groupe sont principalement constituées de matériels de chantier, installations techniques et agencements, ainsi que de constructions.

Il n'existe pas d'immobilisations corporelles d'une taille significative à l'échelle du Groupe.

Les parties « Bourse et actionnariat » (pages 14 à 17), « Un groupe responsable » (pages 106 à 147), « Gouvernement d'entreprise » (pages 152 à 168), « Rapport du président sur les travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne » (pages 169 à 175), « Renseignements sur le capital de VINCI » (pages 299 à 303) ainsi que les notes A.3, B et 22.2 de l'annexe aux comptes consolidés font partie intégrante du rapport de gestion du conseil d'administration.

COMPTES CONSOLIDÉS

LES CHIFFRES CLÉS

(en millions d'euros)	2005	2004
Chiffre d'affaires	**21 543,0**	**19 520,2**
dont chiffre d'affaires réalisé à l'étranger	8 250,7	7 402,7
% du chiffre d'affaires	38,3%	37,9%
Résultat opérationnel sur activité	1 567,6	1 300,1
% du chiffre d'affaires	7,3%	6,7%
Résultat net part du groupe	**871,2**	**731,6**
Résultat net par action (en euros)	5,08	4,56(**)
Résultat net dilué par action (en euros)	4,46	4,02(**)
Dividende par action hors avoir fiscal (en euros)	2,00	1,75(**)
Capitaux propres y compris intérêts minoritaires	5 318,5	3 614,6
Provisions (courantes et non courantes) (*)	1 588,7	1 548,2
Endettement financier net	(1 579,0)	(2 433,1)
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	**2 149,8**	**2 018,4**
Investissements opérationnels nets	(604,4)	(476,3)
Investissements du domaine concédé	(811,0)	(568,3)
Investissements financiers nets	(86,2)	(241,0)

(*) *Hors provisions pour retraites et autres avantages du personnel.*

(**) *Chiffres retraités suite à la division par deux du nominal de l'action VINCI du mois de mai 2005.*

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ IFRS

(en millions d'euros)	Notes	2005	2004
Chiffre d'affaires	1-2-3	**21 543,0**	**19 520,2**
Produits des activités annexes	5	179,4	255,0
Charges opérationnelles	5	(20 154,9)	(18 475,2)
Résultat opérationnel sur activité	2-3-5	**1 567,6**	**1 300,1**
Paiements en actions (IFRS 2)	5-22	(70,1)	(36,3)
Restructurations			(10,1)
Perte de valeur des *goodwill*	11-12	(13,2)	(45,5)
Résultat opérationnel	5	**1 484,3**	**1 208,2**
Coût de l'endettement financier brut		(275,5)	(320,8)
Produits financiers des placements de trésorerie		117,0	79,2
Coût de l'endettement financier net	6	**(158,5)**	**(241,6)**
Autres produits et charges financiers	7	52,5	238,2
Impôts sur les bénéfices	8	(462,5)	(380,4)
Part du groupe dans les sociétés mises en équivalence	17	87,0	14,0
Résultat net (y compris intérêts minoritaires)		**1 002,8**	**838,3**
Intérêts minoritaires	22	(131,6)	(106,7)
Résultat net part du groupe		**871,2**	**731,6**
Résultat net par action (en euros)	9	5,08	4,56 (*)
Résultat net dilué par action (en euros)	9	4,46	4,02 (*)

(*) *Chiffres retraités suite à la division par deux du nominal de l'action VINCI au mois de mai 2005.*

BILAN CONSOLIDÉ IFRS

Actif (en millions d'euros)	Notes	2005	2004
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	2-3-10	103,7	82,0
Goodwill	2-3-11-12	813,1	776,9
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	2-3-4-13	5 741,0	5 024,1
Immobilisations corporelles	2-3-4-14	2 214,8	2 006,7
Immeubles de placement	16	47,2	41,9
Participations dans les sociétés mises en équivalence	2-3-17	1 595,5	1 558,5
Autres actifs financiers non courants	18	240,4	288,0
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants	25	199,6	244,7
Impôts différés actifs	8	210,5	167,2
Total actifs non courants		**11 165,7**	**10 190,0**
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	19	540,7	542,8
Clients et autres créances d'exploitation	19	8 334,3	7 279,8
Autres actifs courants	19	218,6	157,3
Actifs d'impôt exigible	8	62,5	24,4
Autres actifs financiers courants	18	39,9	129,6
Juste valeur des produits dérivés actifs courants	25	47,9	104,4
Actifs financiers de gestion de trésorerie	21-25	4 340,4	3 687,4
Disponibilités	21-25	1 144,0	830,4
Total actifs courants		**14 728,1**	**12 756,1**
Total actifs		**25 893,9**	**22 946,0**

Passif (en millions d'euros)	Notes	2005	2004
Capitaux propres			
Capital social		983,2	838,1
Primes liées au capital		2 247,5	1 231,5
Titres autodétenus		(335,8)	(130,3)
Réserves consolidées		849,4	350,1
Réserves de conversion		31,3	(5,7)
Résultat net – Part du groupe		871,2	731,6
Résultat enregistré directement en capitaux propres		(0,0)	0,6
Capitaux propres – Part du groupe		**4 646,8**	**3 015,9**
Intérêts minoritaires		671,7	598,6
Total capitaux propres	22	**5 318,5**	**3 614,6**
Passifs non courants			
Provisions pour retraites et autres avantages du personnel	23	654,0	677,6
Provisions non courantes	24	143,3	165,4
Emprunts obligataires	25	3 588,3	4 619,9
Autres emprunts et dettes financières	25	1 831,8	1 520,8
Juste valeur des produits dérivés passifs non courants	25	8,6	34,6
Autres passifs non courants		32,0	14,4
Impôts différés passifs	8	210,6	169,6
Total passifs non courants		**6 468,7**	**7 202,3**
Passifs courants			
Provisions courantes	2-3-24	1 445,4	1 382,8
Fournisseurs	19	5 002,3	4 619,2
Juste valeur des produits dérivés passifs courants	25	3,5	45,5
Autres passifs courants	19	5 498,6	4 743,6
Passifs d'impôt exigible	8	253,9	213,6
Dettes financières courantes	25	1 903,1	1 124,6
Total passifs courants		**14 106,7**	**12 129,2**
Total passifs & capitaux propres		**25 893,9**	**22 946,0**

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS IFRS

(en millions d'euros)		Notes	2005	2004
Résultat net consolidé (y compris les intérêts minoritaires)			**1 002,8**	**838,3**
Dotations nettes aux amortissements			689,5	630,1
Dotations nettes aux provisions (*)			16,6	71,7
Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements			33,6	36,3
Résultat sur cessions			(68,6)	(36,1)
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de change			10,0	(10,7)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées			(91,8)	(55,8)
Coûts d'emprunt immobilisés			(63,3)	(77,3)
Coût de l'endettement financier net comptabilisé			158,5	241,6
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées			462,5	380,4
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts		2-3	**2 149,8**	**2 018,4**
Variations du BFR et des provisions courantes		2-3-19	119,9	369,9
Impôts payés			(484,4)	(333,4)
Intérêts financiers nets payés			(109,0)	(210,8)
Flux de trésorerie liés à l'activité	**I**	2-3	**1 676,2**	**1 844,1**
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles		2-3-4	(732,5)	(556,2)
Cession des immobilisations corporelles et incorporelles			128,1	80,0
Investissements en immobilisations du domaine concédé *(nets de subventions reçues)*			(811,0)	(568,3)
Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés)			(191,0)	(442,0)
Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés)			104,9	201,0
Incidence nette des variations de périmètre			6,6	3,1
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence et non consolidées			65,6	44,4
Autres			27,8	(31,5)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	**II**	2-3	**(1 401,6)**	**(1 269,5)**
Augmentation de capital			270,4	259,6
Acquisition d'actions propres			(369,8)	(492,1)
Augmentations de capital des filiales souscrites par des tiers			(0,0)	1,4
Sommes encaissées lors de l'exercice des stocks-options			39,4	95,2
Dividendes payés				
– aux actionnaires de VINCI SA			(321,7)	(287,2)
– aux minoritaires des sociétés intégrées			(68,7)	(55,5)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts			743,5	633,7
Remboursements d'emprunts			(129,5)	(420,8)
Variation des actifs de gestion de trésorerie			(377,2)	(225,0)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	**III**	2-3	**(213,7)**	**(490,6)**
Variation nette de trésorerie nette	**I + II + III**		**61,0**	**84,0**
Trésorerie nette à l'ouverture			**449,9**	**363,5**
Incidence des variations des cours des devises			28,1	2,4
Trésorerie nette à la clôture			**538,9**	**449,9**

Augmentation (diminution) des actifs financiers de gestion de trésorerie	377,2	225,0
(Émission) remboursement des emprunts	(614,0)	(212,9)
Conversion des Océane	1 096,5	
Autres	(94,6)	(39,6)
Variation de l'endettement net	**854,1**	**58,9**
Endettement net en début de période	**(2 433,1)**	**(2 492,0)**
Endettement net en fin de période	**(1 579,0)**	**(2 433,1)**

(*) *Y compris les variations des provisions pour retraites et autres avantages du personnel.*

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capitaux propres part du groupe									
(en millions d'euros)	**Capital social**	**Primes liées au capital**	**Titres auto-détenus**	**Réserves consolidées**	**Réserves de conversion**	**Résultat net**	**Résultats enregistrés directement en capitaux propres**	**Total**	**Minoritaires**	**Total**
Capitaux propres au 31 décembre 2004	**838,1**	**1 231,5**	**(130,3)**	**350,1**	**(5,7)**	**731,6**	**0,6**	**3 015,9**	**598,6**	**3 614,6**
Opérations sur capital	145,0	1 016,0		52,5				1 213,6	(0,0)	1 213,5
Opérations sur titres autodétenus			(205,5)					(205,5)		(205,5)
Affectation de résultat et dividendes distribués				409,9		(731,6)	0,0	(321,7)	(68,7)	(390,4)
Résultat net de l'exercice (a)						871,2		871,2	131,6	1 002,9
Instruments financiers : variations de juste valeur (b)							(4,9)	(4,9)	(2,8)	(7,8)
dont :										
actifs financiers disponibles à la vente							0,2	0,2	(0,5)	(0,3)
couverture de flux de trésorerie							(5,1)	(5,1)	(2,4)	(7,5)
Écarts de conversion					39,8			39,8	4,7	44,5
Variations des capitaux propres des ME comptabilisées directement en capitaux propres							1,2	1,2		1,2
Paiements en actions (IFRS 2)				64,0				64,0		64,0
Variations de périmètre				0,4	(2,8)		3,7	1,3	8,0	9,3
Divers				(27,4)	0,1		(0,6)	(27,9)	0,4	(27,6)
Capitaux propres au 31 décembre 2005	**983,2**	**2 247,5**	**(335,8)**	**849,4**	**31,3**	**871,2**	**(0,0)**	**4 646,8**	**671,7**	**5 318,5**
dont total des produits et charges comptabilisés au titre de la période (a) + (b)						871,2	(4,9)	866,3		

La réconciliation des capitaux propres au 1er janvier 2004 et au 31 décembre 2004 (référentiel français / normes IFRS) est présentée en note H. « Principaux impacts des normes IFRS », paragraphe 2.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

A. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2005

1. ASF (AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE)

1.1 CONSOLIDATION PAR MISE EN ÉQUIVALENCE DES ASF SUR L'EXERCICE 2005

VINCI consolide par mise en équivalence sa participation de 22,99 % dans ASF depuis le 15 décembre 2004 à la suite de la nomination d'un administrateur représentant VINCI au conseil d'administration de cette société.

L'incidence nette de la mise en équivalence d'ASF sur le résultat de l'exercice 2005 de VINCI s'établit à 76,8 millions d'euros. Elle se détermine après prise en compte d'un amortissement de 24,9 millions d'euros de l'écart de première consolidation amorti linéairement sur sa durée résiduelle d'utilité de 28 ans, à la date de première mise en équivalence du groupe ASF.

Au total, les titres ASF mis en équivalence représentent un actif de 1 512 millions d'euros dans les comptes consolidés de VINCI, à comparer à une valeur boursière de 2 654,7 millions d'euros au 31 décembre 2005.

1.2 DÉCISION DE L'ÉTAT DE CÉDER À VINCI SA PARTICIPATION DE 50,4 % DANS LE CAPITAL DES ASF

Au terme du processus engagé pour la cession par l'État de ses participations dans les sociétés d'autoroutes, celui-ci a décidé le 14 décembre 2005 de céder à VINCI sa participation de 50,4% dans le capital des ASF. L'opération permettra l'émergence d'un leader mondial français de la concession/construction d'infrastructures de transports, sur un marché en pleine expansion.

Prix

L'acquisition s'effectuera en numéraire au prix de 50 euros par action, soit une valeur de 8,9 milliards d'euros pour les 77% du capital restant à acquérir, compte tenu des 23% déjà détenus par VINCI. Ce prix sera porté à 51 euros par action si l'intégration en cours de la section Lyon Balbigny de l'autoroute A 89 dans l'assiette de la concession d'ASF est confirmée (soit une valeur de 9,1 milliards d'euros pour les 77% du capital restant à acquérir). Le 23 février 2006, l'assemblée nationale a approuvé la loi qui valide l'avenant Lyon Balbigny.

Financement

Le financement de l'opération sera assuré sur les bases suivantes :

- pour 2,6 milliards d'euros par des ressources existantes (trésorerie disponible et lignes de crédit moyen terme);
- pour 4,2 milliards d'euros par un prêt d'acquisition sur 7 ans à compter du 7 novembre 2005 ;
- pour 2,3 milliards d'euros par un prêt relais sur 20 mois à compter du 7 novembre 2005.

Une augmentation de capital en numéraire, pour laquelle les actionnaires de VINCI bénéficieront d'un droit préférentiel de souscription, interviendra dans un délai maximum de 18 mois en fonction des conditions de marché. Le montant de cette augmentation de capital n'excédera pas 30% du montant total de l'opération.

La cession à VINCI du bloc majoritaire détenu par l'État est subordonnée à l'autorisation des autorités en charge du contrôle des concentrations. Elle sera suivie par le lancement par VINCI d'une offre publique sur les 26,6% restants du capital d'ASF sous la forme d'une garantie de cours. La finalisation de cette opération est attendue au cours du premier semestre 2006.

2. OCEANE

2.1 REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DE L'OCEANE 2001-2007

Suite à la forte revalorisation de l'action, VINCI a décidé de procéder au remboursement anticipé de la totalité de l'Oceane émise le 20 juillet 2001 à échéance janvier 2007.

Le remboursement anticipé a été proposé le 22 août 2005 au prix de 103,19 euros par obligation, majoré du coupon couru depuis le 1er janvier 2005 de 0,57 euro, soit un montant total de 103,76 euros par obligation.

La quasi-totalité des obligations (99,72%) a fait l'objet d'une demande de conversion en actions, entraînant la création de 11 468 262 actions se traduisant par une augmentation de capitaux propres consolidés de 586,5 millions d'euros.

2.2 REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DE L'OCEANE 2002-2018

VINCI a également décidé en novembre de procéder au remboursement anticipé de la totalité de l'Oceane émise le 2 mai 2002 à échéance janvier 2018.

Le remboursement anticipé a été proposé le 1er janvier 2006 au prix de 96,52 euros par obligation, majoré du coupon exigible le 1er janvier 2006 de 1,80 euro, soit un montant total de 98,32 euros par obligation.

La quasi-totalité des obligations (99,90%) a fait l'objet de demandes de conversion en actions au cours du quatrième trimestre, entraînant la création de 11 105 716 actions se traduisant par une augmentation des capitaux propres consolidés de 510 millions d'euros.

Au global, ces deux opérations se sont traduites sur l'exercice 2005 par une diminution de l'endettement financier net de l'ordre de 1,1 milliard d'euros et par un renforcement des fonds propres consolidés du même montant.

3. POLITIQUE DE RACHAT D'ACTIONS

Entre le 1er janvier 2005 et le 6 juin 2005, la société a racheté 6 299 788 actions au prix moyen de 58,70 euros par action. Durant la même période, 2 500 000 actions ont fait l'objet d'une annulation par voie de réduction de capital.

Compte tenu de ses projets de développement, VINCI n'a procédé à aucun rachat d'action depuis juin 2005.

Par ailleurs, 1 683 478 actions ont été cédées en 2005 dans le cadre des levées d'options d'achat.

Compte tenu de ces éléments, l'autodétention représentait 6 835 016 actions au 31 décembre 2005 (soit 3,5% du capital) dont 2 059 228 actions affectées à la couverture des plans d'options. Le solde (4 775 788 actions) est destiné à être, soit apporté en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, soit cédé.

4. AUTRES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

4.1 CONCESSIONS ET SERVICES

La participation de 3,4% dans l'aéroport de Pékin (BCIA), détenue par VINCI Airport, a été cédée en janvier 2005 pour un montant de 40 millions d'euros. La plus-value nette de cession comptabilisée dans les comptes s'élève à 1,1 million d'euros.
VINCI Services Aéroportuaires a conclu, en août 2005, un accord pour le rachat de 100% du capital de la société France Handling, numéro un français de l'assistance cargo aux compagnies aériennes et aux agents de fret. Cette société a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires consolidé de 91 millions d'euros.
VINCI a cédé sa participation dans la société SETA, gestionnaire de 13 aéroports du nord-est mexicain. Cette participation de 37,25% a été cédée à ICA, groupe mexicain de construction, déjà actionnaire de SETA, pour un prix de cession de 18 millions d'euros.

L'État et Arcour, société appartenant à VINCI, ont signé le 31 mars 2005 un contrat de concession portant sur la conception, la construction, le financement et l'exploitation de l'autoroute A19, qui reliera Artenay à Courtenay dans la région Centre en 2009. La maîtrise d'ouvrage et le financement du projet, dont le coût est estimé à 618 millions d'euros, seront assurés par Arcour, filiale de VINCI Concessions, dans le cadre d'un contrat de concession d'une durée totale de 65 ans.

VINCI Park a finalisé en juin 2005 la cession de ses activités au Chili pour un prix total de 3,8 millions d'euros, montant sensiblement équivalent à la plus-value nette comptabilisée.

4.2 ROUTES

En janvier 2005, Eurovia a acquis la société britannique TE Beach (Contractors) Limited, basée à Dartford près de Londres, pour 25 millions d'euros. Cette société intervient sur les marchés du revêtement routier et de la construction routière à Londres. Dotée d'un effectif de 359 salariés, elle a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires de 68 millions d'euros.

En septembre 2005 à travers sa filiale américaine Blythe Construction, Eurovia a acquis des actifs de la société Crowder Construction, basée à Charlotte, en Caroline du Nord (États-Unis). Cette acquisition porte sur les deux centrales d'enrobage de Crowder, produisant plus de 600 000 tonnes d'enrobés par an, ainsi que sur son matériel de mise en œuvre.

4.3 ÉNERGIES

VINCI Energies a poursuivi sa politique de croissance externe et acquis :
- en mars 2005, la totalité du capital de l'entreprise allemande NK Networks & Services, spécialisée dans l'intégration d'infrastructures réseaux, la ToIP (téléphonie utilisant la technologie Internet) et la sécurité des réseaux ;
- en juin 2005, 80% du capital de la société portugaise Sotécnica, l'un des leaders portugais des métiers de la conception, réalisation et maintenance d'installations techniques dans l'industrie, le tertiaire, l'aéroportuaire et les infrastructures d'énergie ;
- en juillet 2005, la totalité du capital d'IDF Thermic, qui réalise des installations d'équipements réfrigérés pour les entrepôts et les surfaces commerciales, ainsi que la climatisation et le traitement d'air de locaux frigorifiques.

4.4 CONSTRUCTION

En janvier 2005, le groupement formé par VINCI Construction Grands Projets, Hochtief (Allemagne), American Bridge (États-Unis), Besalco (Chili) et Tecsa (Chili), a remporté le contrat de concession du pont de Chiloé, au Chili, pour un coût de 400 millions d'euros. Le contrat prévoit une phase d'ingénierie technique de 32 mois, qui sera mise à profit pour finaliser le montage financier du projet, puis une phase de construction de 65 mois et une phase d'exploitation de 30 ans.

4.5 VINCI IMMOBILIER

La réorganisation des activités immobilières s'est traduite par la création du pôle VINCI Immobilier, regroupant les opérations de montage et de promotion immobilière des filiales Sorif et Elige. La fusion juridique des entités est intervenue le 31 août 2005, avec une prise d'effet au 1er janvier 2005.

5. APPRÉCIATION PAR LES AGENCES DE NOTATION

Dans le cadre du processus de cession par l'État de ses participations au capital des sociétés concessionnaires d'autoroutes, l'agence de rating Standard & Poor's a placé sous surveillance négative, le 25 août 2005, la note long terme BBB+ de VINCI (tout en confirmant la note court terme A-2) et, le 9 septembre 2005, les notes long terme A et court terme A-1 de Cofiroute.

Le 14 décembre 2005, à la suite de la décision de l'État de céder à VINCI sa participation de 50,4% dans ASF, Standard & Poor's a confirmé les notes long terme BBB+ et court terme A-2 de VINCI. Toutefois, la note long terme BBB+ reste sous surveillance négative jusqu'à la réalisation de l'augmentation de capital destinée à refinancer partiellement l'opération. Suite à l'annonce du 14 décembre, Standard & Poor's a par ailleurs abaissé de A+ à BBB+ la note long terme d'ASF et de A-1 à A-2 sa note court terme. Ces notes restent sous surveillance négative jusqu'à la réalisation de l'augmentation de capital de VINCI.

L'agence de rating Moody's a, quant à elle, confirmé le 14 décembre 2005 les notes Baa1/P-2 de VINCI, avec perspective stable. Ni Cofiroute ni ASF ne sont notées par Moody's.

B. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005, sont établis, pour la première fois, conformément aux normes et interprétations IFRS publiées par l'IASB, applicables pour l'exercice 2005 et telles qu'approuvées par l'Union européenne. L'information financière comparative 2004 a été établie suivant les mêmes normes et interprétations. En particulier, les données IFRS 2004 sont établies en tenant compte des normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation ». En effet, VINCI a opté pour l'application de ces deux normes dès le 1er janvier 2004, afin d'assurer une meilleure comparabilité des comptes des exercices 2004 et 2005. À noter que les dispositions de la norme IAS 39, rejetées par la Commission européenne et relatives à la comptabilisation des opérations de macro-couvertures, ne trouvent pas à s'appliquer au sein du Groupe.

1.1 MODALITÉS DE PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS

L'information financière IFRS 2004, donnée à titre comparatif, est établie conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première application du référentiel IFRS», et suivant les normes IFRS applicables au 1er janvier 2004, telles qu'elles ont été adoptées pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2005.

1.1.1 Principe général

VINCI a appliqué de façon rétrospective sur son bilan d'ouverture au 1er janvier 2004 les principes comptables en vigueur à la clôture des premiers états financiers IFRS (au 31 décembre 2005), comme si ces normes avaient toujours été appliquées.

1.1.2 Options retenues par le Groupe

La norme IFRS 1 prévoit une application rétrospective des normes, à l'exception de certaines dispositions obligatoires et optionnelles limitatives. Dans ce cadre, VINCI a retenu les options suivantes :

Engagements de retraites : les écarts actuariels existants au 1er janvier 2004, non comptabilisés selon le référentiel français, sont enregistrés en provisions pour retraites en contrepartie d'une diminution des capitaux propres. Les écarts actuariels nés après le 1er janvier 2004 sont reconnus de façon prospective.

Écarts de conversion liés à une entité étrangère : le Groupe a choisi de reclasser en réserves consolidées, les écarts de conversion cumulés au 1er janvier 2004, ce reclassement n'ayant pas d'impact sur le total des capitaux propres. La nouvelle valeur IFRS des écarts de conversion est donc ramenée à zéro au 1er janvier 2004. En cas de cession ultérieure de ces filiales, le résultat de cession n'incorporera pas la reprise des écarts de conversion antérieurs au 1er janvier 2004 mais comprendra en revanche les écarts de conversion comptabilisés postérieurement à cette date.

Regroupements d'entreprises : VINCI a choisi de ne pas retraiter, selon les dispositions prévues par la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004.

Immobilisations corporelles et incorporelles : VINCI a choisi de ne pas utiliser l'option consistant à évaluer à la date de transition certaines immobilisations incorporelles et corporelles pour leur juste valeur.

Paiements en actions : VINCI a choisi d'appliquer la norme IFRS 2 pour les plans de stocks-options octroyés après le 7 novembre 2002 dont les droits ne sont pas encore acquis au 1er janvier 2005.

Afin d'expliquer les effets du passage aux IFRS sur l'information financière 2004, les chapitres H et I décrivent les principaux impacts de la transition sur les capitaux propres au 1er janvier 2004 et au 31 décembre 2004, sur le bilan, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie de l'exercice 2004.

1.2 TEXTES OU PROJETS IFRS EN COURS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE APPLICATION ANTICIPÉE DÈS 2005

Les états financiers de VINCI au 31 décembre 2005 n'intègrent pas les éventuels impacts :
- des normes et interprétations publiées au 31 décembre 2005 mais dont l'application n'est obligatoire qu'à compter des exercices ouverts à partir du 1er janvier 2006 ;
- des projets d'interprétation de l'IFRIC sur le traitement comptable des contrats des concessions.

1.2.1 Projets d'interprétation relatifs aux contrats de concessions

L'IFRIC a publié, en mars 2005, trois projets d'interprétation concernant le traitement comptable des contrats de concessions (projets D12, D13, D14) toujours en cours de discussion :
- le premier projet fixe le champ d'application des contrats de concessions et les critères déterminant le modèle comptable à appliquer. Le champ d'application couvre les contrats de concessions exploités dans le cadre d'un service public, pour lesquels le concédant est réputé exercer son contrôle sur les actifs exploités. Le mode de rémunération du concessionnaire est, à ce jour, le seul critère retenu pour déterminer la nature des actifs à inscrire au bilan et les traitements comptables en découlant ;
- les deux autres projets traitent des deux modèles comptables proposés :
  - le modèle actif incorporel (*intangible asset model*) : l'actif concédé serait comptabilisé en tant qu'actif incorporel dans le cas où le concessionnaire est payé directement par les usagers.
    Cet actif s'assimile à un droit à percevoir des péages reçu par le concessionnaire en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Ce traitement s'appliquerait à la plupart des concessions d'infrastructures aujourd'hui gérées par VINCI, en particulier le réseau

autoroutier de Cofiroute, l'A19, le pont de Rion-Antirion en Grèce, et la plupart des parkings gérés en concession par VINCI Park ;

- le modèle de la créance financière (*financial asset model*) : l'actif concédé serait comptabilisé comme une créance financière amortissable portant intérêts dès lors que le concessionnaire serait rémunéré directement par le concédant et non par l'usager. Ce modèle s'appliquerait aux contrats de partenariat de type « PPP » (« PFI » en Grande-Bretagne), ainsi qu'à certaines des concessions d'infrastructures pour lesquelles le Groupe est rémunéré par le concédant dans le cadre soit d'un « *availability scheme* » (cas du contournement de Newport pour lequel une partie de la redevance est fonction de la disponibilité de l'ouvrage), soit d'un *shadow toll* (exemple du « A Modell », en Allemagne), pour lequel la redevance perçue par l'opérateur sera fixée en fonction du trafic mais versée par le concédant.

L'application en 2006 des interprétations définitives de l'IFRIC à paraître concernant les contrats de concession est susceptible de modifier le traitement comptable actuel dans les comptes consolidés de VINCI.

Les méthodes actuellement utilisées par le Groupe ne dérogent pas aux normes IFRS applicables au 31 décembre 2005 et n'ont pas fait l'objet de modification à l'occasion du passage aux normes IFRS. Les contrats de concessions sont comptabilisés dans les comptes du Groupe en immobilisations incorporelles du domaine concédé, conformément aux méthodes décrites au paragraphe 3 figurant ci-dessous.

1.2.2 Amendement IAS 19 « Avantages du personnel »

L'amendement de la norme IAS 19 relatif à la comptabilisation des pertes et gains actuariels est applicable à compter du 1er janvier 2006, une application anticipée étant encouragée. Le Groupe ne s'est pas encore prononcé sur l'option qu'il retiendra à cette date, notamment sur la possibilité de comptabiliser l'intégralité des écarts actuariels directement en capitaux propres.

1.2.3 IFRIC 4 (Identification de contrats de location au sein des conventions)

À ce stade, le Groupe n'a pas décidé d'appliquer par anticipation l'interprétation IFRIC 4 « contrats incorporant un contrat de location financement » applicable à compter du 1er janvier 2006. Les conséquences liées à l'application d'IFRIC 4 et leurs impacts financiers chez VINCI sont en cours d'évaluation.

1.2.4 Instruments financiers : Amendements IAS 39 « option juste valeur », « garantie financière et assurance crédit » et « couverture de flux de trésorerie au titre de transactions intra-groupe»

VINCI a choisi de n'appliquer dans ses comptes les amendements IAS 39 qu'à compter du 1er janvier 2006. L'application de ces amendements dans les comptes au 31 décembre 2005 n'aurait pas modifié significativement les traitements comptables actuels.

1.2.5 IFRS 7 « Informations à fournir sur les instruments financiers »

Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer par anticipation cette norme qui entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2007.

2. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote sont consolidées par intégration globale. Les sociétés détenues à moins de 50%, mais sur lesquelles VINCI exerce un contrôle de fait, c'est-à-dire le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'en obtenir des avantages, sont consolidées selon cette même méthode. Cela concerne notamment CFE, dont VINCI détient 45,38% du capital.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle. Cela concerne notamment la société Consortium Stade de France, détenue à 66,67% par VINCI, qui est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle, en vertu d'un accord prévoyant que toute décision en matière de politique financière et opérationnelle nécessite l'accord de VINCI et de l'autre actionnaire détenant 33,33% du capital de la société.

Les comptes consolidés regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur les comptes du Groupe.

Les sociétés en participation autonomes constituées pour la réalisation des chantiers, conjointement avec d'autres partenaires, et dont le chiffre d'affaires à 100 % est supérieur à 45 millions d'euros, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les autres sociétés en participation sont consolidées en comptabilisant en compte de résultat la quote-part de chiffre d'affaires et de charges revenant au Groupe tout en maintenant au bilan les comptes courants d'associés.

	31 décembre 2005			31 décembre 2004		
	Total	**France**	**Étranger**	**Total**	**France**	**Étranger**
Intégration globale	**1 364**	928	436	**1 347**	913	434
Intégration proportionnelle	**302**	146	156	**291**	139	152
Mise en équivalence	**38**	16	22	**38**	18	20
	1 704	1 090	614	**1 676**	1 070	606

Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont, en règle générale, éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

– en totalité si l'opération est réalisée entre deux entreprises intégrées globalement ;
– à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise si l'opération est réalisée entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise intégrée proportionnellement ;
– à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre des projets d'infrastructures du domaine concédé inscrits au bilan consolidé est, conformément aux règles adoptées par le Groupe en matière de contrats de construction, maintenu au compte de résultat (cf. infra – Contrats de construction).

Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie locale.
Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis selon la méthode dite « du cours de clôture ». Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique résultat de change et présentés en autres produits et charges financiers au compte de résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaie étrangère ou sur les produits dérivés de change, utilisés à des fins de couverture des participations dans les filiales étrangères, sont enregistrés dans la rubrique des écarts de conversion dans les capitaux propres.

Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1er janvier 2004, le Groupe applique la méthode dite de l'acquisition. En application de cette méthode, le Groupe comptabilise à la juste valeur aux dates de prise de contrôle, les actifs, passifs et certains passifs éventuels identifiables.
Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Lorsque l'accord de regroupement d'entreprise prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans l'évaluation du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.
Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprise considéré.

3. RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

– les durées d'amortissement des immobilisations ;
– l'évaluation des provisions et des engagements de retraites ;
– l'évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction ;
– les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur ;
– la valorisation des instruments financiers à la juste valeur ;
– la valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2).

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé des pôles Énergies, Routes et Construction représente le montant cumulé des travaux, produits et prestations de services réalisés par les filiales consolidées au titre de leur activité principale. Il inclut le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe au titre des ouvrages en concession, qui figurent au bilan de VINCI en immobilisations incorporelles du domaine concédé. La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de construction est détaillée dans la note « Contrats de construction » présentée ci-dessous.

Le chiffre d'affaires consolidé du pôle Concessions et services comprend les péages perçus sur les ouvrages routiers concédés, les revenus des parcs de stationnement et des concessions aéroportuaires ainsi que les produits des activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunications et d'espaces publicitaires.
Dans le secteur de l'immobilier, le chiffre d'affaires des lots vendus est comptabilisé à l'avancement de la prestation de promotion immobilière mesurée selon la méthode des coûts engagés (fonciers, coûts des travaux...).

Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes regroupent les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises, les études et les redevances, à l'exclusion de celles enregistrées par les sociétés concessionnaires.

Contrats de construction

Le Groupe comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11. Pour le pôle Construction, l'avancement est généralement déterminé sur la base d'un avancement physique. Pour les autres pôles (Routes et Énergies), il est déterminé sur la base d'une mesure de l'avancement par les coûts.
Pour les chantiers de construction représentant un chiffre d'affaires inférieur à 10 millions d'euros en quote-part, il est considéré, sauf exception, que le résultat pris en compte au stade est représentatif du résultat à l'avancement.
Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Le chiffre d'affaires, intégrant la marge de construction (profits ou pertes), réalisé dans le cadre des contrats de concession figurant à l'actif du bilan en immobilisations incorporelles du domaine concédé, est enregistré en compte de résultat selon la méthode de l'avancement décrite ci-dessus.

Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondant n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions et des plans d'épargne groupe sont définies par la norme IFRS 2 « paiements fondés sur des actions ». L'attribution de stock-options et les offres de souscription au plan d'épargne groupe représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par VINCI. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Plans d'options de souscription d'actions

Des options de souscription d'actions sont attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe. La juste valeur des options attribuées est déterminée, à la date d'attribution, à partir d'un modèle d'évaluation binomial, de type « Monte Carlo », ajusté de la probabilité que les conditions d'acquisition des droits relatifs à l'exercice de l'option ne soient pas satisfaites.

Plan d'épargne groupe (PEG)

Dans le cadre du PEG, le Groupe procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées à ses salariés, avec un prix de souscription comportant une décote par rapport au cours de bourse moyen des actions VINCI sur les vingt derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du conseil d'administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés, dont la juste valeur est déterminée à la date du conseil d'administration qui fixe le prix de souscription, à partir d'un modèle d'évaluation binomial de type « Monte Carlo ». Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité pendant cinq ans des actions acquises.

Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :
- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif - TIE), le résultat des couvertures de taux de dette brute, ainsi que les variations nettes de juste valeur des produits dérivés de taux non qualifiés de couverture ;
- la rubrique produits financiers des placements comprend les rendements perçus sur placements de trésorerie (produits d'intérêts, dividendes sur OPCVM, plus et moins-values de cessions...), les impacts des couvertures de taux rattachées à ces placements ainsi que leurs variations de juste valeur.

Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement le résultat de change, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les coûts d'emprunts immobilisés et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la gestion du risque de taux.

Les coûts d'emprunts supportés pendant la période de construction des ouvrages sont incorporés dans la valeur des actifs immobilisés. Ils sont déterminés de la façon suivante :
- lorsque des fonds sont empruntés spécifiquement en vue de la construction d'un ouvrage, les coûts d'emprunts incorporables correspondent

aux coûts réels encourus au cours de l'exercice, diminués des produits financiers éventuels provenant du placement temporaire des fonds empruntés ;
– dans le cas où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts, autres que les coûts des emprunts contractés spécifiquement pour la construction d'ouvrages déterminés.

Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt connus. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.
Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.
Concernant les différences relatives à des participations dans des filiales mises en équivalence ou intégrées selon la méthode proportionnelle, un passif d'impôt différé est comptabilisé sauf :
– si le groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera, et
– si la différence n'est pas appelée à s'inverser dans un avenir prévisible.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considérée et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.
Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.
Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres autodétenus.
Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise, tels que les obligations convertibles en actions ou les options de souscription et d'achat d'actions.

Immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des droits d'exploitation, des droits de fortage de carrières à durée définie et des logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

Goodwill

Le *goodwill* correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs, passifs majorés le cas échéant de certains passifs éventuels relatifs à la société.
Les *goodwill* relatifs aux sociétés contrôlées sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique *goodwill*. Les *goodwill* relatifs à des sociétés mises en équivalence sont inclus dans la rubrique « titres mis en équivalence ».
Les *goodwill* ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en charge opérationnelle et est non réversible.
Les écarts d'acquisition négatifs (*badwill*) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les coûts des contrats de concessions sont inscrits sur une ligne spécifique du bilan, en immobilisations incorporelles du domaine concédé. Ils sont amortis de façon linéaire sur la durée du contrat, à compter de la mise en exploitation des ouvrages.
Les biens renouvelables sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation. Les biens de retour remis gratuitement au concédant font l'objet d'un amortissement complémentaire visant à ramener leur valeur résiduelle à zéro en fin de contrat.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.
Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions :	
– Gros œuvre	de 20 à 40 ans
– Installations générales techniques	de 5 à 20 ans
Matériels de chantiers et installations techniques	de 3 à 12 ans
Matériels de transport	de 3 à 5 ans
Agencements	de 8 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date de mise en service du bien.

Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital investi. Ils sont inscrits sur une ligne spécifique à l'actif du bilan.
Les immeubles de placement sont enregistrés pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur, selon les mêmes modalités que les immobilisations corporelles.

Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas des *goodwill*), un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.
Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

Participation dans les sociétés mises en équivalence

Les participations du Groupe consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le *goodwill* dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans l'entreprise mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée.
S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est testée selon les modalités décrites dans la note relative aux pertes de valeur d'actifs immobilisés non financiers (cf. supra).

Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente, et la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

Titres disponibles à la vente

La catégorie « titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur, c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée.
Pour les titres non cotés, la juste valeur est déterminée sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie attendus, ou, à défaut, sur la base de la quote-part du Groupe dans les capitaux propres de la société.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. Elles ne sont transférées en résultat qu'au moment de la cession des titres de participation considérés.
Lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente par rapport au coût d'acquisition historique et que celle-ci est assimilée à une perte de valeur significative et/ou durable, cette perte de valeur est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût d'achat. En cas d'indication objective de dépréciation durable, une perte de valeur irréversible est constatée en résultat.

Prêts et créances au coût amorti

La catégorie « prêts et créances au coût amorti » comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées, des dépôts de garantie, les prêts et créances collatéralisés, les autres prêts et créances.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Ils font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.

Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition ou de production dans l'entreprise. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont des actifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Autres actifs financiers courants

Cette catégorie correspond à la part à moins d'un an des prêts et créances figurant dans les autres actifs financiers non courants.

Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme.
Ils sont évalués et comptabilisés à la juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat, l'option de juste valeur ayant été retenue.
Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de règlement.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des *cash-flow* futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

Disponibilités

Cette rubrique comprend uniquement les comptes courants bancaires ne faisant l'objet d'aucune restriction. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Titres autodétenus

Les titres autodétenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de titres autodétenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Engagements de retraites et autres avantages du personnel

Engagements de retraites à prestations définies

Les engagements résultant de régimes de retraites à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.
Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés en résultat. Toutefois les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils représentent un avantage économique futur pour le Groupe.
Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés, soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime ou le changement d'un régime existant, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. À l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime ou le changement d'un régime existant donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée).
Les gains et pertes actuariels qui excèdent 10 % du montant le plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation, au titre de ses prestations définies, et la juste valeur des actifs du régime, sont comptabilisés selon un mode linéaire sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels éventuels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime ; le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs sont comptabilisés en autres charges et produits financiers.

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière des ouvriers du bâtiment, faisant l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur multi-employeur (CNPO), sont inscrits en charges au fur et à mesure de l'appel des cotisations.

Provisions pour autres avantages du personnel

Les autres avantages du personnel sont provisionnés au bilan. Ils comprennent les engagements relatifs aux médailles du travail et primes de jubilés, ainsi que la couverture des frais médicaux dans certaines filiales. Cette provision est évaluée selon la méthode des unités de crédits projetées.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraites et pour autres avantages du personnel est présentée dans les passifs courants.

Provisions

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peut être fixé de manière précise. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.
Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque le Groupe dispose d'un plan formalisé et détaillé, et que celui-ci a été notifié aux parties intéressées.

Provisions courantes
Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée.

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés, notamment les garanties décennales dans le secteur du bâtiment en France. Elles sont estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base des désordres spécifiquement identifiés.
Les provisions pour pertes à terminaison et risques chantiers concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire ainsi que les travaux restant à réaliser au titre de chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous traitants, co-traitants ou fournisseurs. Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

Provisions non courantes
Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles comprennent notamment des provisions pour litiges.
Les obligations contractuelles de remise en état des ouvrages exploités dans le cadre des contrats de concession donnent lieu à la constatation de provisions pour grosses réparations. Elles sont calculées à la fin de chaque exercice en fonction d'un plan pluriannuel de travaux révisés chaque année pour tenir compte des programmes de dépenses.

La part à moins d'un an des provisions non courantes est présentée au bilan dans les provisions courantes.

Dettes financières (courantes et non courantes)

Les dettes financières comprennent les emprunts obligataires et les autres emprunts et sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Celui-ci incorpore au coût de la dette les primes de remboursement et les frais d'émission, qui sont présentés au passif du bilan en diminution du montant nominal de la dette. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est constatée de manière actuarielle dans la rubrique « coût de l'endettement financier brut ».

Cette rubrique inclut également la composante dette des Oceane. L'Oceane est un instrument hybride comportant une composante « dette » et une composante « capitaux propres » correspondant à l'option de conversion en un nombre fixe d'actions VINCI donnée au porteur.

Conformément à la norme IAS 32, le prix d'émission de l'instrument hybride est alloué entre sa composante dette et sa composante capitaux propres, la part capitaux propres étant définie comme la différence entre le prix d'émission et la valeur attribuée à la composante dette. Celle-ci correspond à la juste valeur d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas d'option de conversion ainsi qu'à la juste valeur des *calls* émetteurs et des *puts* investisseurs le cas échéant. La valeur attribuée à l'option de conversion n'est pas modifiée durant la vie de l'emprunt. La composante dette est évaluée selon la méthode du coût amorti sur sa durée de vie estimée. Les frais d'émission sont alloués proportionnellement à la composante dette et à la composante capitaux propres.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste dettes financières courantes.

Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (taux, change et actions), le Groupe utilise des instruments dérivés. La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par VINCI peuvent être qualifiés d'instrument de couverture. La comptabilité attachée aux instruments de couverture est applicable si :
- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- « l'efficacité » de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et de façon régulière tant qu'elle perdure.

Instruments financiers qualifiés de couverture
Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Néanmoins, leur comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :
- couverture de juste valeur d'un actif ou passif ou d'un engagement ferme d'acheter ou de vendre un actif ;
- couverture de flux de trésorerie ;
- couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.

– Couverture de juste valeur
Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif tels que prêts et emprunts à taux fixe ou des actifs et passifs en devises étrangères ou d'engagements fermes non comptabilisés.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, l'impact de la réévaluation de l'élément couvert est enregistré au compte de résultat de la période. Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la « part inefficace » de la couverture.

– Couverture de flux de trésorerie
Une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en capitaux propres pour la « part efficace » de

la couverture et en résultat de la période pour la « part inefficace ». Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres doivent être reclassés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir le résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et les résultats financiers pour les autres – au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue, notamment parce qu'elle n'est plus considérée comme « efficace », les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur ne présente plus un caractère hautement probable, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors reclassés immédiatement au compte de résultat.

– Couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère

Une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée. De façon similaire à la couverture de flux de trésorerie, la partie « efficace » des variations de valeur de l'instrument dérivé est inscrite dans les capitaux propres dans la rubrique écarts de conversion, la partie des variations de valeur considérée comme « non efficace » étant enregistrée en résultat. La variation de valeur du produit dérivé comptabilisée en écarts de conversion doit être reprise en résultat lors de la cession de l'entité étrangère ayant fait l'objet de l'investissement initial.

Instruments financiers non qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de juste valeur est enregistrée en résultat.

Les instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an sont présentés au bilan en actifs ou passifs non courants. Les autres instruments financiers sont classés en actifs ou passifs courants.
La valeur de marché des opérations de taux et de change est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la clôture de l'exercice.

Engagements hors bilan

VINCI a défini et mis en place un reporting visant à recenser ses engagements hors bilan et à en connaître la nature et l'objet. Ce processus prévoit la transmission par les filiales consolidées, dans le cadre des procédures de consolidation, des informations relatives aux engagements donnés suivants :

– sûretés personnelles (avals, cautions et garanties);
– sûretés réelles (hypothèques, nantissements, gages) ;
– garanties solidaires des associés des sociétés de personnes non consolidées ;
– locations simples ;
– obligations d'achat et d'investissement ;
– autres engagements.

C. INFORMATIONS SECTORIELLES

Basée sur l'organisation interne du Groupe, l'information sectorielle est présentée par pôle de métiers (premier niveau) et par zone géographique (second niveau).

Les activités principales par pôle de métiers sont les suivantes :

- Concessions et services : gestion, dans le cadre de contrats de concession, d'affermage ou de services, d'infrastructures autoroutières, de grands ouvrages (ponts, tunnels), de parcs de stationnement et d'aéroports ; services d'assistance aéroportuaire.
- Énergies : ingénierie et travaux électriques, technologies de l'information et de la communication, génie climatique, isolation.
- Routes : travaux routiers neufs et de maintenance, production de matériaux, travaux pour l'environnement, démolition, recyclage.
- Construction : conception et construction d'ouvrages de bâtiment, génie civil, travaux hydrauliques, maintenance multi-techniques.
- Immobilier : opérations de montage et de promotion immobilière dans le domaine du logement, des bureaux, de l'hôtellerie, des commerces et des aménagements urbains, réalisées par VINCI Immobilier.

Les données financières présentées pour l'information sectorielle suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers globaux.

Les opérations entre les différents pôles de métiers sont réalisées à des conditions de marché.

1. CHIFFRE D'AFFAIRES

1.1 RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PÔLE DE MÉTIER

			Variation 2005/2004		
			à structure		à changes
(en millions d'euros)	2005	2004	réelle	comparable(*)	constants
Concessions et services	2 054,8	1 943,1	5,8 %	3,0 %	5,6 %
Énergies	3 508,5	3 338,5	5,1 %	3,8 %	5,1 %
Routes	6 457,0	5 755,2	12,2 %	9,1 %	11,3 %
Construction	9 398,9	8 283,8	13,5 %	12,3 %	12,9 %
Immobilier	409,3	427,8	(4,3 %)	(4,3 %)	(4,3 %)
Éliminations	(285,5)	(228,1)			
Total	**21 543,0**	**19 520,2**	**10,4 %**	**8,5 %**	**9,9 %**

(*) *Périmètre et changes constants.*

1.2 RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

1.2.1 Chiffre d'affaires par pays de destination

(en millions d'euros)	2005	%	2004	%
France	**13 292,4**	**61,7 %**	**12 117,6**	**62,1 %**
Royaume-Uni	1 774,6	8,2 %	1 531,7	7,8 %
Allemagne	1 583,2	7,3 %	1 635,1	8,4 %
Europe centrale et orientale	1 560,1	7,2 %	1 095,8	5,6 %
Belgique	636,2	3,0 %	624,9	3,2 %
Espagne	327,5	1,5 %	313,8	1,6 %
Autres pays d'Europe	540,8	2,5 %	548,0	2,8 %
Europe(*)	**19 714,6**	**91,5 %**	**17 866,9**	**91,5 %**
dont Union européenne	19 527,5	90,6 %	17 725,2	90,8 %
Amérique du Nord	764,0	3,5 %	830,7	4,3 %
Reste du monde	1 064,4	4,9 %	822,6	4,2 %
Total	**21 543,0**	**100,0 %**	**19 520,2**	**100,0 %**

(*) *Dont zone euro : 16 212 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 15 057 millions d'euros au 31 décembre 2004.*

Le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger s'établit à 8 250,7 millions d'euros sur l'exercice 2005, en hausse de 11,5 % par rapport à l'exercice 2004. Il représente 38,3 % de l'activité totale.

1.2.2 Chiffre d'affaires par pays d'origine

(en millions d'euros)	2005	%	2004	%
France	**13 667,9**	**63,4 %**	**12 345,3**	**63,2 %**
Royaume-Uni	1 782,6	8,3 %	1 533,4	7,9 %
Allemagne	1 608,1	7,5 %	1 617,4	8,3 %
Europe centrale et orientale	1 378,4	6,4 %	1 022,4	5,2 %
Belgique	1 083,3	5,0 %	982,6	5,0 %
Espagne	307,9	1,4 %	301,5	1,5 %
Autres pays d'Europe	399,3	1,9 %	462,8	2,4 %
Europe(*)	**20 227,5**	**93,9 %**	**18 265,4**	**93,6 %**
dont Union européenne	20 132,8	93,5 %	18 128,2	92,9 %
Amérique du Nord	760,4	3,5 %	820,7	4,2 %
Reste du monde	555,1	2,6 %	434,1	2,2 %
Total	**21 543,0**	**100,0 %**	**19 520,2**	**100,0 %**

(*) *Dont zone euro : 16 915 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 15 525 millions d'euros en 2004.*

2. AUTRES INFORMATIONS SECTORIELLES PAR PÔLE DE MÉTIER

Les données ci-après sont présentées aux bornes de chaque pôle de métiers, avant élimination à leur niveau des opérations réalisées avec les autres pôles. Afin de maintenir la comparabilité des données sectorielles entre 2004 et 2005, les impacts relatifs aux paiements en actions (norme IFRS 2) sont présentés au niveau du holding VINCI.

EXERCICE 2005

(en millions d'euros)	Concessions et services	Énergies	Routes	Construction	Immobilier	Holdings	Éliminations	Total
31 décembre 2005								
Compte de résultat								
Chiffre d'affaires	2 054,8	3 508,5	6 457,0	9 398,9	409,3		(285,5)	**21 543,0**
Élimination des ventes inter-segments	(0,7)	(55,8)	(48,6)	(178,3)		(2,0)	285,5	
Chiffre d'affaires externe	2 054,2	3 452,7	6 408,3	9 220,6	409,3	(2,0)		**21 543,0**
Résultat opérationnel sur activité	632,8	178,1	235,4	460,2	33,4	27,6		**1 567,6**
% du chiffre d'affaires	30,8%	5,1%	3,6%	4,9%	8,2%	ns		7,3%
Part du résultat net dans les sociétés mises en équivalence	81,6		2,9	2,8		(0,2)		**87,0**
Résultat net - part du Groupe	336,3	105,8	158,8	322,6	20,8	(73,1)		**871,2**
% du chiffre d'affaires	16,4%	3,0%	2,5%	3,4%	5,1%	ns		4,0 %
Tableau des flux de trésorerie								
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	**856,8**	**215,2**	**379,2**	**655,9**	**34,4**	**8,3**		**2 149,8**
% du chiffre d'affaires	41,7%	6,1%	5,9%	7,0%	8,4%	ns		10,0 %
dont dotations nettes aux amortissements	238,8	59,1	176,3	207,9	0,5	6,9		689,5
dont dotations nettes aux provisions	(5,1)	16,1	(6,0)	(1,4)	0,5	12,5		16,6
Variation du besoin en fonds de roulement (y compris provisions courantes)	1,4	27,2	57,9	92,2	(31,3)	(27,6)		**119,9**
Impôts payés	(225,3)	(64,5)	(72,3)	(120,4)	(13,6)	11,7		**(484,4)**
Intérêts financiers nets payés	(168,3)	8,5	6,7	19,3	(0,5)	25,3		**(109,0)**
Flux de trésorerie liés à l'activité	**464,6**	**186,4**	**371,5**	**647,1**	**(11,0)**	**17,6**		**1 676,2**
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	(65,2)	(54,3)	(248,9)	(342,9)	(0,5)	(20,7)		**(732,5)**
Investissements incorporels du domaine concédé	(808,7)			(2,3)				**(811,0)**
Acquisition de titres de participation (conso et non conso)	(44,6)	(46,3)	(69,3)	(30,9)				**(191,0)**
Autres	178,8	35,3	41,9	53,9	(8,3)	31,4		**332,9**
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	**(739,6)**	**(65,3)**	**(276,3)**	**(322,2)**	**(8,8)**	**10,7**		**(1 401,6)**
Augmentations et réductions de capital						(99,5)		**(99,5)**
Encaissements et remboursements d'emprunt	165,8	(86,9)	(44,7)	6,3	35,3	538,2		**614,0**
Autres	144,4	(17,4)	(25,0)	(311,0)	(21,7)	(497,4)		**(728,2)**
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	**310,2**	**(104,3)**	**(69,7)**	**(304,7)**	**13,5**	**(58,8)**		**(213,7)**
Variation nette de trésorerie nette	**35,1**	**16,8**	**25,5**	**20,2**	**(6,2)**	**(30,4)**		**61,0**
Bilan								
Actifs sectoriels	**8 518,9**	**1 856,5**	**2 983,4**	**5 614,1**	**436,8**	**199,1**		**19 608,8**
Immobilisations incorporelles	6,6	5,4	78,6	11,3	0,0	1,8		**103,7**
Goodwill	458,0	142,9	77,7	98,1	0,2	36,3		**813,1**
Immobilisations corporelles	336,8	218,4	764,0	845,3	2,0	95,6		**2 262,1**
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	5 729,3			11,6				**5 741,0**
Participations dans les sociétés mises en équivalence	1 554,0		28,1	13,4				**1 595,5**
Autres actifs sectoriels courants	434,2	1 489,9	2 035,0	4 634,4	434,7	65,5		**9 093,5**
Passifs sectoriels	**595,1**	**1 861,1**	**2 653,2**	**6 271,8**	**301,2**	**263,8**		**11 946,2**
Provisions courantes	74,4	230,3	265,2	746,3	5,9	123,2		**1 445,4**
Autres passifs sectoriels courants	520,7	1 630,8	2 387,9	5 525,5	295,3	140,7		**10 500,8**
Capitaux engagés	8 171,2	137,1	539,9	(506,5)	133,7	5,3		**8 480,8**
Capitaux propres y compris intérêts minoritaires	3 429,1	421,1	835,4	817,0	82,1	(266,1)		**5 318,5**
Excédent (endettement) financier net	(4 240,8)	518,0	631,2	1 611,1	(55,6)	(42,9)		**(1 579,0)**
Rentabilité des capitaux								
Résultat opérationnel après impôts (NOPAT)	502,0	122,3	163,4	326,0	22,1	26,7		**1 162,6**
Rentabilité des capitaux engagés (ROCE)	6,4%	75,8%	34,7%	(61,3%)	20,0%	ns		**14,5%**
Retour sur capitaux propres (ROE)	11,6%	32,0%	23,0 %	53,3%	30,6%	ns		**28,9%**
Effectif au 31 décembre	**19 170**	**26 907**	**38 303**	**48 662**	**176**	**295**		**133 513**

EXERCICE 2004

(en millions d'euros)	Concessions et services	Énergies	Routes	Construction	Immobilier	Holdings	Éliminations	Total
31 décembre 2004								
Compte de résultat								
Chiffre d'affaires	1 943,1	3 338,5	5 755,2	8 283,8	427,8		(228,1)	**19 520,2**
Élimination des ventes inter-segments	(0,6)	(47,4)	(45,6)	(134,5)			228,1	
Chiffre d'affaires externe	1 942,4	3 291,2	5 709,6	8 149,3	427,8			**19 520,2**
Résultat opérationnel sur activité	580,0	164,2	217,5	322,9	27,0	(11,5)		**1 300,1**
% du chiffre d'affaires	29,8%	4,9%	3,8%	3,9%	6,3%	ns		6,7%
Part du résultat net dans les sociétés mises en équivalence	9,8		3,0	1,7		(0,5)		**14,0**
Résultat net - part du Groupe	232,6	95,2	139,0	248,0	16,8	(0,1)		**731,6**
% du chiffre d'affaires	12,0%	2,9%	2,4%	3,0%	3,9%	ns		3,7%
Tableau des flux de trésorerie								
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	**790,7**	**221,2**	**368,0**	**515,9**	**28,7**	**93,9**		**2 018,4**
% du chiffre d'affaires	40,7%	6,6%	6,4%	6,2%	6,7%	ns		10,3%
dont dotations nettes aux amortissements	211,2	61,3	160,9	192,2	0,4	4,0		630,1
dont dotations nettes aux provisions	15,9	11,8	13,8	12,4	2,2	15,5		71,7
Variation du besoin en fonds de roulement (y compris provisions courantes)	(26,5)	(7,7)	154,5	276,0	(22,3)	(4,2)		**369,9**
Impôts payés	(190,5)	(64,0)	(75,6)	(94,4)	(10,6)	101,7		**(333,4)**
Intérêts financiers nets payés	(187,4)	5,8	4,0	12,5	(0,7)	(44,9)		**(210,8)**
Flux de trésorerie liés à l'activité	**386,4**	**155,4**	**450,9**	**710,0**	**(5,0)**	**146,4**		**1 844,1**
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	(79,8)	(58,7)	(164,3)	(227,3)	(0,3)	(25,8)		**(556,2)**
Investissements incorporels du domaine concédé	(568,3)							**(568,3)**
Acquisition de titres de participation (conso et non conso)	(357,2)	(40,6)	(16,1)	(27,9)		(0,1)		**(442,0)**
Autres	313,9	(92,3)	(48,6)	(272,9)	19,9	377,0		**297,0**
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	**(691,4)**	**(191,6)**	**(229,1)**	**(528,1)**	**19,6**	**351,2**		**(1 269,5)**
Augmentations et réductions de capital						(232,5)		**(232,5)**
Encaissements et remboursements d'emprunt	156,4	10,3	(42,1)	(60,2)	(2,2)	150,6		**212,9**
Autres	146,0	2,3	(193,5)	(50,7)	(9,1)	(366,1)		**(471,1)**
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	**302,5**	**12,6**	**(235,6)**	**(110,9)**	**(11,3)**	**(447,9)**		**(490,6)**
Variation nette de trésorerie nette	**(2,6)**	**(23,6)**	**(13,8)**	**71,0**	**3,3**	**49,7**		**84,0**
Bilan								
Actifs sectoriels	**7 761,3**	**1 756,2**	**2 545,2**	**4 808,1**	**416,4**	**182,8**		**17 470,0**
Immobilisations incorporelles	10,3	5,6	51,1	13,4		1,7		**82,0**
Goodwill	447,8	131,4	67,3	92,1		38,3		**776,9**
Immobilisations corporelles	322,8	234,4	658,7	742,7	2,2	87,8		**2 048,6**
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	5 019,6			4,5				**5 024,1**
Participations dans les sociétés mises en équivalence	1 536,2		16,0	6,2				**1 558,5**
Autres actifs sectoriels courants	424,7	1 384,7	1 752,1	3 949,3	414,2	55,0		**7 979,9**
Passifs sectoriels	**642,4**	**1 740,0**	**2 345,9**	**5 555,0**	**322,7**	**139,6**		**10 745,5**
Provisions courantes	97,2	192,8	249,2	761,1	3,2	79,2		**1 382,8**
Autres passifs sectoriels courants	545,2	1 547,2	2 096,6	4 793,9	319,5	60,4		**9 362,7**
Capitaux engagés	7 400,9	185,6	402,0	(557,4)	87,3	44,1		**7 562,4**
Capitaux propres y compris intérêts minoritaires	3 343,4	332,4	734,9	706,3	68,5	(1 570,9)		**3 614,6**
Excédent (endettement) financier net	(3 685,2)	416,1	657,6	1 498,5	(30,8)	(1 289,2)		**(2 433,1)**
Rentabilité des capitaux								
Résultat opérationnel après impôts (NOPAT)	401,8	102,8	156,4	244,8	61,3	11,8		**978,7**
Rentabilité des capitaux engagés (ROCE)	5,7%	58,7%	31,9%	(72,9%)	69,1%	ns		**12,9%**
Retour sur capitaux propres (ROE)	8,7%	39,2%	21,1%	51,4%	29,6%	ns		**27,5%**
Effectif au 31 décembre	**18 948**	**27 212**	**36 805**	**45 016**	**174**	**278**		**128 433**

3. AUTRES INFORMATIONS SECTORIELLES SPÉCIFIQUES AU PÔLE CONCESSIONS ET SERVICES

EXERCICE 2005

(en millions d'euros)	Cofiroute (*)	ASF	VINCI Park	Autres Concessions	Services Aéroportuaires	VINCI Concessions holdings	Total
31 décembre 2005							
Compte de résultat							
Chiffre d'affaires	900,0		493,7	161,0	505,0	(4,9)	**2 054,8**
Résultat opérationnel sur activité	468,7		126,6	54,8	4,4	(21,7)	**632,8**
% du chiffre d'affaires	52,1%		25,7%	34,0%	0,9%	ns	**30,8%**
Part du résultat net dans les sociétés mises en équivalence	0,5	76,8		4,3			**81,6**
Résultat net - part du Groupe	186,8	76,8	75,6	10,0	2,3	(15,2)	**336,3**
% du chiffre d'affaires	20,7%		15,3%	6,2%	0,5%	ns	**16,4%**
Tableau des flux de trésorerie							
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	**604,6**		**176,7**	**82,5**	**12,7**	**(19,7)**	**856,8**
% du chiffre d'affaires	67,2%		35,8%	51,2%	2,5%	ns	**41,7%**
dont dotations nettes aux amortissements	129,6		60,1	33,4	15,6	0,1	**238,8**
dont dotations nettes aux provisions	3,8		(3,7)	1,0	(7,0)	0,9	**(5,1)**
Variation du besoin en fonds de roulement (y compris provisions courantes)	(28,8)		17,7	14,3	(1,0)	(0,8)	**1,4**
Impôts payés	(177,8)		(36,1)	(2,7)	(4,2)	(4,7)	**(225,3)**
Intérêts financiers nets payés	(103,6)		(17,6)	(32,5)	(4,9)	(9,7)	**(168,3)**
Flux de trésorerie liés à l'activité	**294,4**		**140,8**	**61,6**	**2,6**	**(34,9)**	**464,6**
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	(0,8)		(25,6)	(6,6)	(32,2)		**(65,2)**
Investissements incorporels du domaine concédé	(735,4)		(41,6)	(31,8)	0,1		**(808,7)**
Acquisition de titres de participations (conso et non conso)			(0,8)	(1,6)	(34,9)	(7,3)	**(44,6)**
Autres	0,1	55,2	52,4	1,8	6,3	62,9	**178,8**
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	**(736,1)**	**55,2**	**(15,6)**	**(38,2)**	**(60,7)**	**55,7**	**(739,6)**
Augmentations et réductions de capital							
Encaissements et remboursements d'emprunt	353,1		(73,6)	(20,9)	(56,3)	(36,5)	**165,8**
Autres	93,6	(55,2)	(42,6)	(6,6)	120,2	35,0	**144,4**
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	**446,7**	**(55,2)**	**(116,2)**	**(27,5)**	**63,9**	**(1,5)**	**310,2**
Variation nette de trésorerie nette	**5,1**		**9,0**	**(4,1)**	**5,8**	**19,3**	**35,1**
Bilan							
Actifs sectoriels	**4 160,1**	**1 512,0**	**1 473,9**	**971,6**	**391,9**	**10,5**	**8 518,9**
Immobilisations incorporelles			2,6	2,1	1,9		**6,6**
Goodwill	5,2		355,4	5,0	92,4		**458,0**
Immobilisations corporelles	10,1		183,0	4,0	139,2	0,4	**336,8**
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	4 038,0		827,0	864,3			**5 729,3**
Participations dans les sociétés mises en équivalence		1 512,0		43,0			**1 554,0**
Autres actifs sectoriels courants	106,8		105,8	53,1	158,3	10,1	**434,2**
Passifs sectoriels	**115,3**		**238,4**	**90,3**	**142,6**	**8,4**	**595,1**
Provisions courantes	31,9		6,1	9,8	21,0	5,6	**74,4**
Autres passifs sectoriels courants	83,4		232,3	80,5	121,6	2,8	**520,7**
Capitaux engagés	4 067,1	1 512,0	1 303,6	885,1	394,0	9,5	**8 171,2**
Capitaux propres y compris intérêts minoritaires	1 346,9	1 512,0	773,7	184,2	52,1	(439,7)	**3 429,1**
Excédent (endettement) financier net	(2 543,8)		(390,9)	(703,2)	(190,3)	(412,6)	**(4 240,8)**
Effectif au 31 décembre	**2 116**		**4 960**	**1 069**	**11 025**		**19 170**

(*) *Données à 100%.*

EXERCICE 2004

(en millions d'euros)	Cofiroute (*)	ASF	VINCI Park	Autres Concessions	Services Aéroportuaires	VINCI Concessions holdings	Total
31 décembre 2004							
Compte de résultat							
Chiffre d'affaires	872,2		485,2	124,8	467,7	(6,8)	**1 943,1**
Résultat opérationnel sur activité	462,2		116,9	30,3	(4,4)	(25,0)	**580,0**
% du chiffre d'affaires	53,0%		24,1%	24,3%	ns	ns	**29,8%**
Part du résultat net dans les sociétés mises en équivalence	0,5	3,6	0,1	4,6		1,0	**9,8**
Résultat net - part du Groupe	165,5	35,5	67,0	12,1	(46,0)	(1,4)	**232,6**
% du chiffre d'affaires	19,0%		13,8%	9,7%	ns	ns	**12,0%**
Tableau des flux de trésorerie							
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	**579,7**		**178,9**	**49,7**	**5,0**	**(22,5)**	**790,7**
% du chiffre d'affaires	66,5%		36,9%	39,8%	1,1%	ns	**40,7%**
dont Dotations nettes aux amortissements	121,3		55,5	22,1	12,2	0,1	**211,2**
dont Dotations nettes aux provisions	(17,1)		5,0	1,5	23,3	3,2	**15,9**
Variation du besoin en fonds de roulement (ycompris provisions courantes)	(34,4)		(4,0)	20,3	2,6	(11,0)	**(26,5)**
Impôts payés	(145,6)		(31,0)	(2,8)	(6,4)	(4,7)	**(190,5)**
Intérêts financiers nets payés	(111,5)		(20,4)	(44,9)	(5,0)	(5,6)	**(187,4)**
Flux de trésorerie liés à l'activité	**288,1**		**123,5**	**22,3**	**(3,9)**	**(43,7)**	**386,4**
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	(3,2)		(40,9)	(4,6)	(30,9)	(0,2)	**(79,8)**
Investissements incorporels du domaine concédé	(450,0)		(41,2)	(77,2)			**(568,3)**
Acquisition de titres de participations (conso et non conso)	(34,5)		(5,8)			(316,8)	**(357,2)**
Autres	2,5	31,9	43,0	(7,5)	(88,4)	322,4	**313,9**
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	**(485,3)**	**31,9**	**(45,0)**	**(89,2)**	**(119,3)**	**15,4**	**(691,4)**
Augmentations et réductions de capital						0,0	
Encaissements et remboursements d'emprunt	124,2		(51,2)	55,4	28,6	(0,6)	**156,4**
Autres	73,6	(31,9)	(36,6)	(3,6)	116,3	28,1	**146,0**
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	**197,9**	**(31,9)**	**(87,8)**	**51,8**	**144,9**	**27,6**	**302,5**
Variation nette de trésorerie nette	**0,7**		**(9,3)**	**(15,1)**	**21,7**	**(0,7)**	**(2,6)**
Bilan							
Actifs sectoriels	**3 553,1**	**1 488,8**	**1 515,9**	**901,5**	**291,5**	**10,6**	**7 761,3**
Immobilisations incorporelles	0,2		5,6	2,1	2,4		**10,3**
Goodwill	5,7		356,2	0,5	85,4		**447,8**
Immobilisations corporelles	15,3		215,9	3,6	87,2	0,7	**322,8**
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	3 373,7		835,6	809,9	0,4		**5 01 9,6**
Participations dans les sociétés mises en équivalence		1 488,8		47,4			**1 536,2**
Autres actifs sectoriels courants	158,0		102,6	37,9	116,2	9,9	**424,7**
Passifs sectoriels	**212,5**		**235,7**	**79,5**	**107,1**	**7,6**	**642,4**
Provisions courantes	47,0		19,2	11,9	18,6	0,4	**97,2**
Autres passifs sectoriels courants	165,5		216,5	67,5	88,4	7,2	**545,2**
Capitaux engagés	3 349,1	1 488,8	1 350,7	825,1	325,9	61,4	**7 400,9**
Capitaux propres y compris intérêts minoritaires	1 217,9	1 488,8	737,6	158,1	45,7	(304,6)	**3 343,4**
Excédent (endettement) financier net	(1 989,3)		(487,3)	(673,6)	(129,1)	(406,1)	**(3 685,2)**
Effectif au 31 décembre	**2 193**		**5 061**	**419**	**11 258**	**17**	**18 948**

(*) *Données à 100%.*

Réconciliation des indicateurs sectoriels avec les états financiers

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Autres actifs sectoriels		
Stock et travaux en cours	540,7	542,8
Clients et autres créances d'exploitation	8 334,3	7 279,8
Autres actifs courants	218,6	157,3
Autres actifs sectoriels	**9 093,5**	**7 979,9**
Autres passifs sectoriels		
Fournisseurs	5 002,3	4 619,2
Autres passifs courants	5 498,6	4 743,6
Autres passifs sectoriels	**10 500,8**	**9 362,7**
Capitaux engagés		
Actifs sectoriels	19 608,8	17 470,0
Passifs sectoriels	(11 946,2)	(10 745,5)
Autres actifs financiers non courants	240,4	288,0
Prêts et créances collatéralisés (*part à + 1 an*)	(23,5)	(45,5)
Dépréciation des goodwill	792,7	784,5
Actifs d'impôt exigible	62,5	24,4
Passifs d'impôt exigible	(253,9)	(213,6)
Capitaux engagés	**8 480,8**	**7 562,4**
NOPAT		
Résultat opérationnel sur activité	1 567,6	1 300,1
Autres charges / produits financiers	(1,0)	10,0
Impôt théorique (*)	(495,7)	(387,4)
Dividendes	4,7	42,0
Résultat des entreprises associées	87,0	14,0
NOPAT	**1 162,6**	**978,7**
Capitaux engagés au 31/12/N-1	7 562,4	7 639,5
Capitaux engagés au 31/12/N	8 480,8	7 562,4
Capitaux engagés moyens	8 021,6	7 601,0
ROCE (capitaux engagés moyens / NOPAT)	**14,5%**	**12,9%**
Capitaux propres part du Groupe au 31/12/N-1	3 015,9	2 662,2
Résultat net part du Groupe au 31/12/N	871,2	731,6
ROE (résultat net / capitaux propres)	**28,9%**	**27,5%**

(*) *Calculé sur la base du taux d'impôt effectif retraité de l'incidence des paiements en actions et des pertes de valeur des goodwill : 31,6% en 2005 ; 29,6% en 2004.*

4. INFORMATIONS SECTORIELLES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'euros)	France	Allemagne	Royaume-Uni	Europe centrale et orientale	Belgique	Espagne	Autres pays d'Europe	Europe	Amérique du Nord	Reste du monde	Total
31 décembre 2005											
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	4 837,6		73,3	4,4	18,2	48,5	410,7	5 392,7	95,4	252,8	**5 741,0**
Immobilisations corporelles brutes	3 089,0	331,4	190,8	75,5	484,7	80,3	461,0	4 712,8	304,6	471,4	**5 488,8**
Amortissements	(1 835,2)	(222,0)	(90,8)	(33,9)	(298,0)	(43,0)	(276,3)	(2 799,3)	(167,6)	(259,9)	**(3 226,8)**
Immobilisations corporelles nettes	1 253,8	109,4	100,0	41,7	186,7	37,3	184,7	1 913,6	137,0	211,5	**2 262,0**
Autres	8 509,2	467,8	428,1	485,6	674,1	189,8	311,9	11 066,5	245,6	366,8	**11 678,9**
Total actifs sectoriels	**14 600,5**	**577,2**	**601,4**	**531,7**	**878,9**	**275,7**	**907,3**	**18 372,8**	**478,0**	**831,1**	**19 681,9**
Investissements (corporels et incorporels)	(416,6)	(26,3)	(28,0)	(42,8)	(105,9)	(6,2)	(33,9)	(659,8)	(45,7)	(27,0)	**(732,5)**
Investissements (incorporels du domaine concédé)	(796,2)		(4,5)	(0,1)	(0,4)	0,7	(1,5)	(801,9)	(0,1)	(9,0)	**(811,0)**
Effectif au 31 décembre	76 254	9 256	8 598	8 195	4 495	2 141	2 819	111 758	12 061	9 694	**133 513**
31 décembre 2004											
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	4 150,0		70,1	4,3	19,1	50,5	429,5	4 723,4	82,8	217,9	**5 024,1**
Immobilisations corporelles brutes	2 963,8	346,3	187,1	268,5	691,8	91,2	89,5	4 638,1	237,0	136,7	**5 011,8**
Amortissements	(1 767,4)	(231,8)	(72,9)	(150,8)	(421,2)	(42,3)	(57,7)	(2 744,0)	(133,1)	(86,1)	**(2 963,2)**
Immobilisations corporelles nettes	1 196,4	114,5	114,1	117,6	270,7	48,9	31,8	1 894,1	103,9	50,6	**2 048,6**
Autres	7 781,5	412,0	384,5	330,4	508,8	194,1	269,5	9 880,8	198,0	318,5	**10 397,3**
Total actifs sectoriels	**13 127,9**	**526,5**	**568,7**	**452,4**	**798,6**	**293,5**	**730,7**	**16 498,2**	**384,8**	**587,0**	**17 470,0**
Investissements (corporels et incorporels)	(349,7)	(45,1)	(33,8)	(30,1)	(47,3)	(4,5)	(6,2)	(516,6)	(22,2)	(17,4)	**(556,2)**
Investissements (incorporels du domaine concédé)	(496,0)		(10,4)	(0,1)	(0,4)		(55,3)	(562,2)	(2,3)	(3,8)	**(568,3)**
Effectif au 31 décembre	73 560	9 758	7 699	7 728	4 005	2 296	2 304	107 350	10 418	10 665	**128 433**

D. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

5. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

(en millions d'euros)	2005	2004
Chiffre d'affaires	**21 543,0**	**19 520,2**
Produits des activités annexes	**179,4**	**255,0**
Achats consommés	(5 443,9)	(5 065,8)
Services extérieurs	(2 707,3)	(2 387,3)
Personnel intérimaire	(825,3)	(679,0)
Sous-traitance	(4 916,6)	(4 289,3)
Impôts et taxes	(391,3)	(351,1)
Charges de personnel	(5 271,8)	(5 070,5)
Autres produits et charges	108,1	11,8
Amortissements	(688,9)	(628,5)
Dotations nettes aux provisions	(17,8)	(15,4)
Charges opérationnelles (avant éléments non récurrents et IFRS 2)	**(20 154,9)**	**(18 475,2)**
Résultat opérationnel sur activité	**1 567,6**	**1 300,1**
Paiements en actions (IFRS 2)	(70,1)	(36,3)
Restructurations		(10,1)
Pertes de valeur des goodwill (*)	(13,2)	(45,5)
Charges opérationnelles	**(20 238,1)**	**(18 567,1)**
Résultat opérationnel	**1 484,3**	**1 208,2**

(*) *Y compris amortissement des goodwill associés à des actifs à durée de vie définie.*

Le **résultat opérationnel** s'élève à 1 484,3 millions d'euros en 2005 (6,9 % du CA) contre 1 208,2 millions d'euros en 2004 (6,2 % du CA), en progression de 22,9 % d'un exercice sur l'autre.

Le **résultat opérationnel** sur activité, qui correspond à la mesure de la performance opérationnelle des filiales du Groupe avant effet des paiements en actions (IFRS 2), restructurations (fermetures ou cessions d'activité) et pertes de valeurs des *goodwill*, ressort de son côté à 1 567,6 millions d'euros en 2005 contre 1 300,1 millions d'euros en 2004, en progression de 20,6 %.

5.1 PRODUITS DES ACTIVITÉS ANNEXES

Les produits des activités annexes s'élèvent à 179,4 millions d'euros au 31 décembre 2005. Ils sont essentiellement constitués de ventes de matériels, matériaux et marchandises pour 68,6 millions d'euros, de produits d'études, ingénieries et honoraires, facturés dans le cadre de contrats de construction, pour 68,2 millions d'euros et de produits locatifs pour 41 millions d'euros.

5.2 AMORTISSEMENTS

Les amortissements s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2005	2004
Amortissements		
Immobilisations incorporelles	(24,9)	(23,4)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(204,1)	(182,4)
Immobilisations corporelles	(458,2)	(421,3)
Immeubles de placement	(1,7)	(1,4)
	(688,9)	**(628,5)**

5.3 PAIEMENT EN ACTIONS

La charge relative aux avantages accordés aux salariés a été évaluée à 70,1 millions d'euros au titre de 2005, dont 34,8 millions d'euros au titre des plans de stock-options et 35,3 millions d'euros au titre des plans d'épargne groupe, contre respectivement 19,6 millions d'euros et 16,7 millions d'euros en 2004, soit un total de 36,3 millions d'euros (cf. la note 22.4 « Paiement en actions »).

6. COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER

(en millions d'euros)	2005	2004
Coût de l'endettement financier brut (*)	(275,5)	(320,8)
Produits financiers des placements de trésorerie	117,0	79,2
Coût de l'endettement financier net	**(158,5)**	**(241,6)**

(*) *Calculé au taux effectif.*

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 158,5 millions d'euros en 2005 (contre 241,6 millions d'euros en 2004).

Les concessions contribuent à hauteur de -165,5 millions d'euros à ce montant (contre -171,0 millions d'euros en 2004), dont -99,3 millions d'euros pour Cofiroute (-99,6 millions d'euros en 2004).

De leur côté, les holdings voient leur contribution passer de -91,9 millions d'euros en 2004 à -27,3 millions d'euros en 2005.
Cette évolution prend en compte l'incidence positive, pour un montant de 25,6 millions d'euros (16,5 millions d'euros après impôts), d'un changement d'application de l'échéance probable de l'Oceane 2002-2018. Initialement fixée à 2006 compte tenu des conditions de marché qui prévalaient alors, elle a été portée à 2018 au premier semestre 2005, l'exercice des « *puts* investisseurs » en 2006, 2010 et 2014 étant devenu très peu probable à la suite de la forte revalorisation de l'action VINCI. L'économie sur les frais financiers du second semestre résultant de la diminution du taux d'intérêt appliqué à l'Oceane à l'origine (4,5% contre 6,4%) s'élève, quant à elle, à 5 millions d'euros.
Outre ces éléments, le coût de l'endettement financier net s'améliore également sous l'effet d'une réduction des frais financiers du holding qui bénéficie, d'une part, de l'économie liée à la conversion de l'Oceane 2007 (13 millions d'euros) (cf. note A « Faits marquants » § 2) et, d'autre part, des effets positifs de la politique de variabilisation de la dette, conjuguée à une amélioration de la rentabilité des placements.

Les pôles Construction, Routes et Énergies ont, pour leur part, généré des produits financiers nets pour un montant de 34,2 millions d'euros (contre 21,2 millions d'euros en 2004), qui traduisent l'amélioration de leur trésorerie d'exploitation.

7. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

7.1 AUTRES PRODUITS FINANCIERS

(en millions d'euros)	2005	2004
Coûts d'emprunts immobilisés	63,3	77,3
Dividendes reçus des sociétés non consolidées	4,7	41,8
Gains de change	9,5	11,7
Plus-values de cession	36,0	36,3
Autres produits financiers (y compris reprises de provisions)	14,9	114,7
Autres produits financiers	**128,5**	**281,9**

Les autres produits financiers passent de 281,9 millions d'euros en 2004 à 128,5 millions d'euros en 2005. Les comptes de l'exercice 2004 intégraient le dividende reçu d'ASF, non consolidée à l'époque, pour 32 millions d'euros et l'incidence positive de la juste valeur d'un contrat d'échange de flux financiers portant sur 4,2% du capital des ASF pour 95 millions d'euros au 31 décembre 2004.
Les coûts d'emprunts immobilisés sur les ouvrages en cours du domaine concédé, au taux moyen de 4,29%, s'élèvent à 63,3 millions d'euros en 2005 contre 77,3 millions d'euros en 2004 (taux moyen de 5,13%).
Les plus-values de cession proviennent notamment de la cession par VINCI Concessions de plusieurs de ses participations, dont BCIA (3,5% de l'Aéroport de Pékin), SETA (Aéroports du Mexique-Nord), les titres subordonnés convertibles de SMTPC ainsi que la filiale chilienne de VINCI Park.

7.2 AUTRES CHARGES FINANCIÈRES

(en millions d'euros)	2005	2004
Coût de l'actualisation	(27,5)	(27,8)
Pertes de change	(13,9)	(10,8)
Moins-values de cession	(11,5)	(1,8)
Autres charges financières (y compris dotations aux provisions)	(23,2)	(3,3)
Autres charges financières	**(76,0)**	**(43,7)**

Le coût de l'actualisation des engagements de retraites, net du rendement attendu des actifs, s'élève à 27 millions d'euros sur l'exercice 2005.
Les moins-values de cession et autres charges financières incluent notamment l'incidence de la cession des filiales de TMS par VINCI Energies pour un montant global de –28 millions d'euros, après prise en compte des provisions associées aux garanties de passif et aux cessions à venir.

8. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

8.1 ANALYSE DE LA CHARGE NETTE D'IMPÔTS

(en millions d'euros)	2005	2004
Impôts courants	(495,2)	(436,0)
Impôts différés	32,7	55,6
dont différences temporelles	*15,7*	*38,8*
dont déficits et crédits d'impôt	*17,1*	*16,8*
	(462,5)	**(380,4)**

La charge d'impôt de l'exercice comprend :
– l'impôt comptabilisé par les filiales françaises pour 406 millions d'euros (contre 339,7 millions d'euros en 2004), dont 129,6 millions d'euros d'impôt courant pour Cofiroute (contre 153 millions d'euros en 2004) et 257,5 millions d'euros (contre 197,8 millions d'euros en 2004) d'impôt courant pour le holding VINCI, société tête de groupe fiscal intégré regroupant 587 filiales françaises.
– l'impôt comptabilisé par les filiales étrangères pour 56,5 millions d'euros.

Le montant d'impôt relatif aux éléments directement comptabilisés en capitaux propres s'élève à - 25,3 millions d'euros.
Il est rappelé que les comptes de la société mère et ceux de ses filiales font régulièrement l'objet de contrôles de la part de l'administration fiscale.

8.2 TAUX D'IMPÔT EFFECTIF

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2005	2004
Résultat avant impôt et résultat des entreprises associées	1 378,3	1 204,7
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	34,93 %	35,43 %
Impôt théorique attendu	**(481,4)**	**(426,8)**
Pertes de valeur des goodwill	(4,6)	(16,1)
Incidence sur la charge d'impôt du résultat taxé à taux réduit	4,9	(14,9)
Incidence des déficits reportables et autres différences temporelles non reconnues ou ayant fait antérieurement l'objet d'une limitation	1,3	(67,6)
Différentiel de taux sur résultat étranger	29,3	11,9
Différences permanentes et divers écarts	(11,9)	133,2
Impôt effectivement constaté	**(462,5)**	**(380,4)**
Taux d'impôt effectif	33,56 %	31,57 %
Taux d'impôt effectif hors incidence des paiements en actions et pertes de valeur des *goodwill*	31,60 %	29,60 %

Le montant des produits générés dans l'exercice par la constatation d'impôt différé actif non reconnu lors des exercices précédents relatifs aux déficits reportables et aux crédits d'impôt s'élève à 34,3 millions d'euros.

Les différences permanentes apparaissant dans la réconciliation du taux effectif d'impôt intègrent notamment :

– les effets associés à la non-déductibilité de la plupart des composantes constitutives de la charge relative aux paiements en actions. Elles s'élèvent à –19 millions au 31 décembre 2005 (–8 millions au 31 décembre 2004).

– l'incidence en 2004 des modifications de la loi fiscale relative à la taxation des résultats au taux réduit, ce qui avait conduit VINCI à ajuster à la baisse les impôts différés passifs associés à ces éléments et à constater un produit net de + 47 millions d'euros.

L'évolution à la hausse du taux effectif d'impôt (33,6% contre 31,6% au 31 décembre 2004) résulte principalement des variations de différences permanentes décrites ci-dessus. À l'inverse, le taux d'impôt 2004 intégrait une charge excédentaire liée à l'écrêtement des impôts différés actifs, notamment dans l'activité de services aéroportuaires aux États-Unis (–22,5 millions d'euros).

8.3 ANALYSE DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

			Variations	
(en millions d'euros)	**31/12/2005**	**31/12/2004**	**Résultat**	**Autres**
Charges à déductibilité différée	56,4	42,1	14,5	(0,1)
Engagements de retraites	117,6	138,7	(25,6)	4,5
Autres provisions non déduites fiscalement	208,9	213,0	(4,1)	(0,1)
Écarts entre les valeurs comptables et fiscales d'actif et de passif	13,1	5,3	7,3	0,5
Différences temporelles liées aux retraitements de consolidation	113,6	131,8	29,8	(48,0)
Sous-total des différences temporelles	**509,6**	**530,9**	**21,9**	**(43,2)**
Écrêtement des différences temporelles	(113,3)	(125,5)	13,1	(0,9)
Différences temporelles après écrêtement	**396,3**	**405,4**	**35,0**	**(44,1)**
Pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés après écrêtement	35,2	20,0	17,1	(1,9)
Compensation IDA/IDP	(221,0)	(258,2)		37,2
Total Actifs d'impôt différé	**210,5**	**167,2**	**52,1**	**(8,7)**
Écarts entre les valeurs comptables et fiscales d'actif et de passif	(48,0)	(59,7)	15,8	(4,1)
Différences temporelles liées aux retraitements de consolidation	(204,2)	(228,3)	8,0	16,2
Autres différences temporelles taxables	(179,5)	(139,8)	(43,2)	3,6
Compensation IDA/IDP	221,0	258,2		(37,2)
Total passifs d'impôt différé	**(210,6)**	**(169,6)**	**(19,4)**	**(21,6)**

8.4 IMPÔTS DIFFÉRÉS NON COMPTABILISÉS

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non certaine représentent un montant de 380,3 millions d'euros au 31 décembre 2005 et concernent principalement les filiales allemandes (dont 118,6 millions au titre de leurs déficits reportables). Compte tenu d'un retour aux bénéfices en Allemagne en 2005, VINCI a inscrit au bilan, sur la base des prévisions fiscales établies en 2006, un impôt différé actif de 9 millions d'euros correspondant à la charge prévisionnelle d'impôt d'une année.

Le montant total des différences temporelles liées à des participations dans des filiales (entreprises associées, co-entreprises et investissements dans des succursales), pour lesquelles des passifs d'impôts n'ont pas été comptabilisés, concerne principalement ASF pour 9,4 millions d'euros, montant résultant de la différence entre la valeur fiscale et la valeur comptable des titres ASF dans les comptes consolidés de VINCI.

9. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période, déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions autodétenues.

Le résultat dilué par action prend en compte le nombre moyen pondéré d'actions qui auraient été en circulation dans l'hypothèse d'une conversion en actions de tous les instruments potentiellement dilutifs (obligations convertibles, options de souscription d'actions). Par ailleurs, le résultat est corrigé des variations de produits et charges résultant de la conversion en actions des instruments potentiellement dilutifs (par exemple les frais financiers nets d'impôt résultant de la conversion en actions des obligations).

La dilution résultant de l'exercice des options de souscription et d'achat d'actions est déterminée selon la méthode définie par la norme IAS 33.

Au 31 décembre 2005, il n'existe pas d'instruments financiers ayant un effet relutif.

Les tableaux ci-dessous indiquent le rapprochement entre le résultat par action avant dilution et le résultat dilué par action :

2005	Résultat net (*)	Nombre d'actions	Résultat par action (**)
Total actions		**177 094 311**	
Actions d'autocontrôle		(5 660 745)	
Résultat (de base) par action	**871**	**171 433 566**	**5,08**
Obligation convertible (Oceane)	14	16 829 305	
Options de souscription		8 309 424	
Options d'achat d'actions et PEG		1 872 023	
Résultat net dilué par action	**885**	**198 444 318**	**4,46**

(*) *En millions d'euros.*

(**) *En euros.*

2004	Résultat net (*)	Nombre d'actions (**)	Résultat par action (***)
Total actions		**170 036 496**	
Actions d'autocontrôle		(9 544 936)	
Résultat (de base) par action	**732**	**160 491 560**	**4,56**
Obligation convertible (Oceane)	42	22 616 668	
Options de souscription		6 682 160	
Options d'achat d'actions et PEG		2 830 216	
Résultat net dilué par action	**774**	**192 620 604**	**4,02**

(*) *En millions d'euros.*

(**) *Chiffres retraités suite à la division par deux du nominal de l'action VINCI au mois de mai 2005.*

(***) *En euros.*

Le montant des dividendes, comptabilisés pendant l'exercice ou soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires (non comptabilisés), ainsi que le montant par action correspondant s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2005	2004
Acompte sur dividende		
Montant (en millions d'euros) (I)	132,8	97,9
Par action (*)	0,70	0,60 (***)
Solde du dividende proposé à l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice		
Montant (en millions d'euros) (II)	249,0 (**)	188,9
Par action	1,30	1,15 (***)
Dividende net global attribué à chaque action		
Montant (en millions d'euros) (I) + (II)	381,8	286,8
Par action	2,00	1,75 (***)

(*) *Avant avoir fiscal.*

(**) *Estimation sur la base du nombre d'actions donnant droit au dividende à la date du conseil d'administration (28/02/2006), à savoir 191 558 323 actions.*

(***) *Chiffres retraités suite à la division par deux du nominal de l'action VINCI au mois de mai 2005.*

E. NOTES RELATIVES AU BILAN

10. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les variations au cours de la période s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Logiciels	Brevets, licences et autres	Total
Valeur brute			
Au 31 décembre 2004	**98,8**	**117,5**	**216,3**
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	3,3	25,7	29,0
Autres acquisitions de l'exercice	11,8	15,4	27,2
Sorties de l'exercice	(5,3)	(11,0)	(16,2)
Écarts de conversion	1,2	1,7	2,9
Autres mouvements	0,5	(11,5)	(11,0)
Au 31 décembre 2005	**110,3**	**137,9**	**248,2**
Amortissements et pertes de valeur			
Au 31 décembre 2004	**(69,6)**	**(64,6)**	**(134,2)**
Amortissements repris par voie de regroupement d'entreprises	(3,2)	(0,9)	(4,1)
Amortissements de la période	(18,1)	(6,7)	(24,9)
Pertes de valeur	(0,0)	(1,0)	(1,0)
Reprises de pertes de valeur	0,0	0,3	0,3
Sorties de l'exercice	4,7	9,5	14,2
Écarts de conversion	(0,9)	(0,6)	(1,4)
Autres mouvements	0,3	6,3	6,7
Au 31 décembre 2005	**(86,8)**	**(57,8)**	**(144,6)**
Valeur nette			
Au 31 décembre 2004	**29,2**	**52,9**	**82,0**
Au 31 décembre 2005	**23,5**	**80,2**	**103,7**

11. GOODWILL

Les variations au cours de la période s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeur nette
Valeur au 31 décembre 2004	**776,9**
Goodwill constatés dans l'exercice	33,1
Pertes de valeur de l'exercice (*)	(13,2)
Écarts de conversion	5,9
Sorties de périmètre	(0,0)
Autres mouvements	10,3
Valeur au 31 décembre 2005	**813,1**

(*) *Y compris amortissement des goodwill associés à des actifs à durée de vie définie.*

Les principaux *goodwill* au 31 décembre 2005, à l'exception de ceux associés aux titres mis en équivalence, sont les suivants :

	31/12/2005			31/12/2004
(en millions d'euros)	**Valeur brute (*)**	**Pertes de valeur (**)**	**Valeur nette**	**Valeur nette**
VINCI Park (ex Sogeparc et Finec)	343,3		343,3	343,3
VINCI Airports US (WFS/ACAC)	87,8	(21,4)	66,3	62,4
Teerbau GmbH	38,7		38,7	38,7
Entreprise Jean Lefebvre	39,3	(3,0)	36,3	37,8
VINCI PLC	22,0		22,0	20,8
Emil Lundgren AB	21,0		21,0	21,0
EFS	19,0		19,0	19,0
Netlink BV	10,6		10,6	10,6
Autres *goodwill* de montant unitaire inférieur à 10 millions d'euros (***)	283,1	(27,1)	256,0	223,4
	864,7	**(51,6)**	**813,1**	**776,9**

(*) *Valeur brute diminuée des amortissements cumulés au 1er janvier 2004 (bilan d'ouverture IFRS).*

(**) *Pertes de valeur cumulées.*

(***) *En valeur unitaire nette pour chacun des deux exercices.*

12. PERTES DE VALEUR SUR GOODWILL ET AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les *goodwill* et les autres actifs non financiers ont fait l'objet de tests de valeur au 31 décembre 2005.
La valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT), déterminées par activité et par pays, est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des *cash-flows* d'exploitation prévisionnels avant impôt (résultat opérationnel + amortissements + provisions non courantes – investissements d'exploitation – variation de besoin en fonds de roulement sur activité).
En règle générale, les projections de flux de trésorerie sont déterminées à partir des derniers plans triennaux disponibles. Au-delà de la période triennale, les flux de trésorerie sont extrapolés en appliquant, jusqu'à la cinquième année, un taux de croissance généralement égal à celui de la dernière année du plan, en fonction de l'appréciation par le management des perspectives de l'entité concernée.
Au-delà de la cinquième année, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

Les tests de valeur pratiqués sur l'exercice ont conduit le Groupe à enregistrer sur 2005 des pertes de valeur sur actifs non financiers pour un montant total de 19,8 millions d'euros dont 13,2 millions d'euros sont affectés aux *goodwill* et 6,8 millions d'euros aux autres actifs non financiers.

12.1 PERTES DE VALEUR SUR GOODWILL

Les *goodwill* les plus importants concernent les UGT suivantes :

	VINCI Park	VINCI Airport US	Autres *goodwill* (**)
Valeur nette comptable du *goodwill* (en millions d'euros)	**343,3**	**66,3**	**403,5**
Méthode utilisée	**valeur d'utilité**	**valeur d'utilité**	**valeur d'utilité**
Paramètre du modèle (*)			
Taux de croissance sur prévisions de n + 3 à n + 5	(***)	1 % à 2 %	1 % à 2 %
Taux de croissance sur valeur terminale	—	2,0 %	0 % à 2 %
Taux d'actualisation avant impôts	8,98 %	11,25 %	8,98 % à 11,72 %
Pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice (en millions d'euros)			**13,2**

(*) *Applicables aux flux de trésorerie.*

(**) *Dont les montants unitaires sont inférieurs à 40 millions d'euros.*

(***) *Les projections de flux de trésorerie sont déterminées par VINCI Park sur la durée moyenne des contrats de concession, en retenant un taux de croissance de 3 % pour le chiffre d'affaires et de 2 % pour les charges opérationnelles.*

Les pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice (13,2 millions d'euros) concernent notamment des filiales de VINCI PLC pour 3,2 millions d'euros et de VINCI Energies pour 2,9 millions d'euros. Elles comprennent également les amortissements des *goodwill* associés à des actifs à durée de vie définie pour 2,3 millions d'euros.

Les tests de valeur effectués au 31 décembre 2004 avaient conduit le Groupe à constater des pertes de valeur pour un montant de 21,4 millions d'euros sur la filiale de services aéroportuaires VINCI Airport US. Aucune perte de valeur complémentaire concernant cette filiale n'a été constatée au 31 décembre 2005.

12.2 PERTES DE VALEUR SUR AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS

Les pertes de valeurs sur autres actifs non financiers enregistrées sur l'exercice s'élèvent à 6,8 millions d'euros et concernent notamment des pertes de valeur enregistrées pour 3,4 millions d'euros sur les actifs de 7 sociétés exploitant des parkings en concession en France.

13. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES DU DOMAINE CONCÉDÉ

13.1 PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES CONTRATS DE CONCESSION

Les caractéristiques des principaux contrats de concession exploités par les filiales intégrées (globalement ou par intégration proportionnelle) sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Projet	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Responsabilité de paiement	Subvention ou garantie concédant	Valeur résiduelle	Date de début / fin de contrat ou durée moyenne
Autoroutes					
Cofiroute					
Réseau interurbain d'autoroute à péage en France 1 091 km (dont env. 106 km en construction).	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs par avenant au contrat de concession sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructures rendues au concédant sans indemnité, sauf rachat par le concédant (dans ce cas, valeur économique).	Fin de contrat en 2030.
A86 France (2 tunnels à péage en construction).	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructures rendues au concédant sans indemnité, sauf rachat par le concédant (dans ce cas, valeur économique).	Fin de contrat : 70 ans après la mise en service complète de l'ouvrage.
Arcour (A19) France autoroute à péage 101 km.	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Subvention d'investissement.	Infrastructures rendues au concédant en fin de concession sans indemnité.	2005 à fin 2070.
Autopista del Bosque Chili autoroute à péage 160 km.	Plafond et loi d'évolution tarifaire fixés par le contrat de concession. En plus de l'augmentation due à l'inflation, le concessionnaire peut augmenter le tarif jusqu'à un plafond cumulé de 25 % au-dessus du tarif existant au 01/01/2003.	Usagers.	Subvention d'exploitation payée chaque année par le concédant. Revenu minimum assuré par le concédant + échéance de la concession variable en fonction des recettes cumulées.	Infrastructures rendues au concédant sans indemnité.	Variable en fonction des recettes cumulées.
Morgan VINCI Ltd Grande-Bretagne autoroute 10 km.	Paiement fonction de : disponibilité 67 % ; trafic 28 % ; sécurité 3 % ; maintenance 2 %.	Concédant.	Néant.	Infrastructures rendues au concédant sans indemnité.	2002 / Fin 2042.
Ponts et tunnels					
Gefyra (Rion-Antirion) Grèce pont à péage dans le golfe de Corinthe.	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs suivant l'indice des prix sujette à validation formelle du concédant.	Usagers.	Subvention pour la construction payée par le concédant.	Infrastructures rendues au concédant sans indemnité.	1997 / Fin 2039.

Projet	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Responsabilité de paiement	Subvention ou garantie concédant	Valeur résiduelle	Date de début / fin de contrat ou durée moyenne
Ponts et tunnels					
SCDI Canada pont reliant Prince Edouard Island au continent.	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs suivant l'indice des prix sujette à validation formelle du concédant.	Usagers.	Subvention pour la construction payée par le concédant.	Infrastructures rendues au concédant sans indemnité.	1993 / Fin 2032.
Stationnement					
VINCI Park Environ 334 000 places en concession France, reste de l'Europe, Canada, Hong-Kong.	Tarifs librement fixés à l'intérieur de plafonds.	Usagers.	Le cas échéant, subventions d'équipement ou d'exploitation et/ou garanties de recettes, payées par le concédant.	Néant.	Environ 30 ans.
Activités aéroportuaires					
SCA (Cambodge).	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Participation aux bénéfices du concédant.	Infrastructure rendue au concédant sans indemnité.	1995 / Fin 2020.
Stade de France					
Consortium Stade de France.	Non.	Organisateur de manifestations et/ou client final.	Subvention d'investissement + indemnités compensatrices d'absence de club résident + redevance concédant sur partage du résultat.	Infrastructure rendue au concédant sans indemnité.	1995 / Fin 2025.

13.2 ENGAGEMENTS DONNÉS AU TITRE DES CONTRATS DE CONCESSION

Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement

Dans le cadre des contrats de concession qu'elles ont conclus, les filiales du Groupe se sont engagées à réaliser certains investissements d'infrastructure qu'elles sont destinées à exploiter, en tant que sociétés concessionnaires.
Au 31 décembre 2005, les obligations d'investissements, pour les cinq prochaines années, concernent principalement Cofiroute à hauteur de 1,8 milliard d'euros (1 milliard d'euros au titre du réseau interurbain et environ 800 millions d'euros pour l'A86) et Arcour pour 600 millions d'euros (A19).

Par ailleurs, les sociétés concessionnaires sont tenues de maintenir les infrastructures en bon état de fonctionnement conformément aux dispositions contractuelles.

Sûretés réelles rattachées aux contrats de concession

Les sociétés concessionnaires ont consenti des sûretés réelles à hauteur de 788,6 millions d'euros en garantie du financement de leurs infrastructures. Elles s'analysent, par projet, de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Date de départ	Date de fin	Montant
Gefyra (pont de Rion-Antirion – Grèce)	avril 01	juin 29	350,0
SCDI (pont de la Confédération – Canada)	juin 98	sept. 31	117,0
Autopista Del Bosque (autoroute Chillan-Collipulli – Chili)	mars 01	avril 21	228,4
Morgan VINCI Ltd (contournement de Newport – pays de Galles)	mars 02	sept. 40	45,6
Autres			47,6
			788,6

13.3 VENTILATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES DU DOMAINE CONCÉDÉ PAR TYPE D'INFRASTRUCTURE

(en millions d'euros)	Autoroutes	Parkings	Autres Infrastructures	Total VINCI Concessions	Autres Concessions	Total
Valeur brute						
Au 31 décembre 2004	**5 204,6**	**1 302,2**	**660,8**	**7 167,7**	**9,5**	**7 177,2**
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises						
Autres acquisitions de l'exercice	845,4	45,8	7,2	898,4	8,9	907,3
Sorties de l'exercice	(21,5)	(17,8)		(39,3)	(0,5)	(39,8)
Écarts de conversion	49,1	3,4	25,6	78,1		78,1
Autres mouvements	(25,9)	(0,1)	3,9	(22,1)	7,1	(15,0)
	6 051,7	**1 333,5**	**697,5**	**8 082,7**	**25,0**	**8 107,8**
Subventions reçues			(12,9)	(12,9)	(8,5)	(21,4)
Au 31 décembre 2005	**6 051,7**	**1 333,5**	**684,6**	**8 069,8**	**16,5**	**8 086,4**
Amortissements et pertes de valeur						
Au 31 décembre 2004	**(1 620,6)**	**(466,7)**	**(60,8)**	**(2 148,1)**	**(5,0)**	**(2 153,1)**
Amortissements de la période	(134,2)	(47,3)	(22,8)	(204,3)	(0,4)	(204,7)
Pertes de valeur	(0,2)	(3,4)		(3,6)		(3,6)
Reprises de pertes de valeur	0,3	0,2		0,5		0,5
Sorties de l'exercice	18,4	14,7		33,2	0,5	33,7
Écarts de conversion	(6,2)	(1,2)	(4,6)	(12,0)		(12,0)
Autres mouvements	(3,5)	(2,8)	0,2	(6,2)		(6,2)
Au 31 décembre 2005	**(1 746,0)**	**(506,5)**	**(88,0)**	**(2 340,5)**	**(4,9)**	**(2 345,3)**
Valeur nette						
Au 31 décembre 2004	**3 584,0**	**835,6**	**600,0**	**5 019,6**	**4,5**	**5 024,1**
Au 31 décembre 2005	**4 305,7**	**827,1**	**596,6**	**5 729,4**	**11,6**	**5 741,0**

Les investissements de l'exercice dans les nouveaux projets en concessions s'élèvent à 811 millions d'euros contre 568 millions d'euros au 31 décembre 2004. Ils comprennent principalement les investissements réalisés par Cofiroute pour un montant de 735 millions d'euros sur la période (contre 450 millions d'euros au 31 décembre 2004).

Les intérêts d'emprunts incorporés en 2005 dans le coût des projets en cours de réalisation ressortent à 63,3 millions d'euros (dont 61,7 millions d'euros concernant Cofiroute).

Le montant des immobilisations en cours au titre des nouveaux projets s'élèvent à 1 476,8 millions d'euros au 31 décembre 2005 (dont 1 425,0 millions d'euros pour Cofiroute et 21,8 millions d'euros pour VINCI Park).

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Variation au cours de la période

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Matériels, installations techniques et agencements	Total
Valeur brute				
Au 31 décembre 2004	**297,4**	**995,9**	**3 654,8**	**4 948,1**
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	0,8	54,1	100,5	155,4
Autres acquisitions de l'exercice	17,6	181,2	481,8	680,6
Sorties de l'exercice	(9,5)	(73,9)	(308,2)	(391,5)
Écarts de conversion	6,8	9,3	53,2	69,2
Autres mouvements	12,2	(129,1)	73,4	(43,4)
Au 31 décembre 2005	**325,4**	**1 037,5**	**4 055,5**	**5 418,3**
Amortissements et pertes de valeur				
Au 31 décembre 2004	**(65,9)**	**(351,7)**	**(2 523,8)**	**(2 941,4)**
Amortissements repris par voie de regroupement d'entreprises	(0,2)	(17,0)	(71,0)	(88,2)
Amortissements de la période	(7,6)	(41,9)	(408,8)	(458,2)
Pertes de valeur	(0,7)	(0,3)	(1,0)	(2,0)
Reprises de pertes de valeur	0,3	1,3	0,6	2,2
Sorties de l'exercice	1,2	23,9	289,1	314,2
Écarts de conversion	(1,2)	(3,1)	(34,8)	(39,0)
Autres mouvements	(2,6)	(0,2)	11,8	8,9
Au 31 décembre 2005	**(76,6)**	**(388,9)**	**(2 737,9)**	**(3 203,5)**
Valeur nette				
Au 31 décembre 2004	**231,5**	**644,1**	**1 131,0**	**2 006,7**
Au 31 décembre 2005	**248,8**	**648,5**	**1 317,6**	**2 214,8**

Au 31 décembre 2005, les immobilisations corporelles comprennent des immobilisations en cours de construction pour 104,1 millions d'euros (contre 92,3 millions d'euros au 31 décembre 2004).

15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN LOCATION FINANCEMENT

Les immobilisations corporelles détenues au travers de contrats de location financement représentent un montant de 167,9 millions d'euros au 31 décembre 2005. Elles concernent principalement des immeubles destinés à l'exploitation.

Les paiements minimaux (nominaux et actualisés) au titre du capital restant dû, prévus dans le cadre de ces contrats, s'échéancent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Paiements minimaux nominaux		Paiements minimaux actualisés	
	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2004
Engagements au titre des contrats de location financement :				
À moins d'un an	27,3	39,5	27,3	39,5
À plus d'un an mais moins de cinq ans	74,4	70,9	68,5	66,5
À plus de cinq ans	60,4	59,2	43,0	44,9
Total	**162,1**	**169,6**	**138,8**	**150,9**

16. IMMEUBLES DE PLACEMENT

(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements	Pertes de valeur	Valeur nette
Valeur au 31 décembre 2004	**63,7**	**(18,3)**	**(3,5)**	**41,9**
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	0,0	0,0	0,0	0,0
Acquisitions	2,8	0,0	0,0	2,8
Cessions	(7,6)	1,3	0,0	(6,3)
Amortissements et pertes de valeur/reprises	0,0	(1,7)	(0,1)	(1,8)
Transferts entre immeubles de placement, immeubles en stock et immeubles utilisés par le propriétaire	2,6	(1,0)	0,0	1,6
Écarts de conversion	0,4	(0,1)	0,0	0,3
Autres variations de périmètre	8,7	0,0	0,0	8,8
Valeur au 31 décembre 2005	**70,6**	**(19,7)**	**(3,6)**	**47,2**

Les immeubles de placement ont généré au cours de la période 4,5 millions d'euros de produits locatifs et 2,2 millions d'euros de charges opérationnelles directes (dont 0,5 million d'euros n'ont généré aucun produit locatif).

Au 31 décembre 2005, les immeubles de placement présentent une valeur de marché estimée à 72,3 millions d'euros, pour une valeur comptable inscrite au bilan de 47,2 millions d'euros.

17. PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

17.1 VARIATION AU COURS DE LA PÉRIODE

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Valeur des titres en début d'exercice	**1 558,5**	**100,2**
Mise en équivalence des titres ASF		1 485,2
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	1,5	6,3
Part du groupe dans les résultats de l'exercice	87,0	14,0
dont concessions et services	81,1	7,7
Dividendes distribués	(60,9)	(2,6)
Variations de périmètre et écarts de conversion	4,4	(56,8)
Variation nette juste valeur sur instruments financiers	0,8	0,5
Reclassements	4,1	11,7
Valeur des titres en fin d'exercice	**1 595,5**	**1 558,5**
dont concessions et services	1 554,0	1 536,2

L'incidence nette d'ASF, société consolidée par mise en équivalence depuis le 15 décembre 2004, sur le résultat net de 2005 de VINCI s'établit à 76,8 millions d'euros. Elle est déterminée après prise en compte d'un amortissement de 24,9 millions d'euros de l'écart de première consolidation (698,0 millions d'euros) sur la période.

Les capitaux propres consolidés au 31 décembre 2005 d'ASF s'élèvent à 3 653,5 millions d'euros (y compris un résultat net de l'exercice de 442,5 millions d'euros). Au total, la participation de 23 % de VINCI dans ASF représente au 31 décembre 2005 un actif net de 1 512 millions d'euros dans ses comptes, à comparer à une valeur boursière de 2 654,7 millions d'euros.

17.2. INFORMATIONS FINANCIÈRES SUR LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les participations dans les sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2005 concernent principalement des sociétés concessionnaires sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, dont ASF (Autoroutes du Sud de la France), SMTPC (tunnel du Prado-Carénage à Marseille), Lusoponte (ponts sur le Tage au Portugal), Severn River Crossing (ponts sur la Severn River en Grande-Bretagne) et diverses filiales des pôles Construction et Routes (dont Wiemer und Trachte, société allemande détenue à 39 % par VINCI Construction).

Les principales données financières au 31 décembre 2005 relatives à ces sociétés sont les suivantes (à 100 %) :

(en millions d'euros)	ASF	SMTPC	Lusoponte	Severn River Crossing
% détention	22,99 %	32,24 %	30,85 % (*)	35,00 %
Données financières à 100 %				
Chiffre d'affaires	2 474,2	29,2	58,5	101,6
Quote-part du groupe	568,8	9,4	18,0	35,6
Charges opérationnelles	(1 398,5)	(12,7)	(9,8)	(101,6)
Résultat opérationnel	1 075,7	16,5	48,6	
Résultat net	442,5	7,7	7,4	
Capitaux propres au 31/12/2005	3 653,5	38,1	12,6	0,1
Contribution dans les comptes consolidés du Groupe	839,9	12,3	3,9	0,0
Part du groupe dans les capitaux propres	**839,9**	**12,3**	**3,9**	**0,0**
Goodwill (**)	698	16,0	13,2	
Pertes de valeur des *goodwill* affectés cumulés	(25,9)	(0,8)	(1,0)	
Part du groupe dans le résultat consolidé (***)	**101,7**	**2,5**	**2,3**	**0,0**
Valeur des titres mis en équivalence	**1 512,0**	**27,6**	**16,1**	**0,0**
Valeur nette des titres dans les comptes sociaux	1 377,2	35,6	20,2	6,5
Coût des titres à l'origine	1 485,2	24,8	20,2	0,0
Juste valeur des participations (valeur boursière)	2 654,7	45,1		
Autres informations au bilan				
Total actif / passif	13 180,2	148,9	903,8	0,2
Endettement financier net au 31/12/2005 (quote-part VINCI)	(1 748,7)	(23,2)	(111,0)	(209,4)
Avances d'actionnaires et prêts rémunérés (quote-part VINCI)			7,9	5,2

(*) *Dont 3,48 % transférés par Hagen dans le cadre de l'accord de cession d'actions en date du 16 octobre 2000, en cours de régularisation définitive.*

(**) *Valeur brute diminuée des amortissements cumulés au 1er janvier 2004 (bilan d'ouverture IFRS).*

(***) *Avant perte de valeur des goodwill.*

Les données financières concernant Wiemer und Trachte ne sont pas disponibles au 31 décembre 2005. Au 31 décembre 2004, le chiffre d'affaires (à 100 %) de cette filiale s'élevait à 451,2 millions d'euros et son résultat net (à 100 %) à + 1,1 million d'euros.

18. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

(en millions d'euros)	Actifs disponibles à la vente		Prêts et créances au coût amorti		Total
	Titres de participation évalués à la juste valeur	Titres de participation non cotés	Prêts et créances collatéralisés	Autres prêts et créances	
Valeur brute					
Au 31 décembre 2004	**39,5**	**347,8**	**45,5**	**62,9**	**495,8**
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	0,0	1,4	0,0	0,2	1,7
Autres acquisitions de l'exercice	0,3	23,3	0,5	17,9	42,0
Sorties de l'exercice	(7,9)	(119,2)	(1,9)	(34,8)	(163,8)
Écarts de conversion	0,1	0,3	2,7	(1,6)	1,5
Autres mouvements	4,7	27,7	(23,4)	53,0	61,9
Au 31 décembre 2005	**36,7**	**281,3**	**23,5**	**97,6**	**439,1**
Pertes de valeur					
Au 31 décembre 2004	**(17,9)**	**(168,3)**	**0,0**	**(21,6)**	**(207,7)**
Dotations aux provisions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pertes de valeur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Reprises de pertes de valeur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sorties de l'exercice	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Écarts de conversion	(0,0)	0,0	0,0	(0,0)	(0,0)
Autres mouvements	(1,1)	11,5	0,0	(1,3)	9,1
Au 31 décembre 2005	**(19,0)**	**(156,8)**	**0,0**	**(23,0)**	**(198,7)**
Valeur nette					
Au 31 décembre 2004	**21,6**	**179,5**	**45,5**	**41,3**	**288,0**
Au 31 décembre 2005	**17,7**	**124,5**	**23,5**	**74,7**	**240,4**

Les actifs disponibles à la vente s'élèvent au 31 décembre 2005 à 142,2 millions d'euros contre 201,1 millions d'euros au 31 décembre 2004. Ils concernent, pour l'essentiel, les titres de participation non cotés dans les filiales dont les indicateurs financiers sont inférieurs aux seuils de consolidation retenus par VINCI.

Les prêts et créances, évalués au coût amorti, s'élèvent au 31 décembre 2005 à 98,2 millions d'euros contre 86,9 millions d'euros au 31 décembre 2004. Ils comprennent notamment les prêts et créances collatéralisés pour 23,5 millions d'euros et les autres prêts et créances pour 74,7 millions d'euros (dont des créances rattachées à des participations et des dépôts de garantie).

Les prêts et créances collatéralisés sont présentés en diminution de l'endettement net. Ils correspondent à des sommes bloquées sur des comptes et destinées au remboursement de la dette, et concernent essentiellement les sociétés concessionnaires, dont le financement est assuré au moyen d'emprunts sans recours contre les actionnaires.

La ventilation par échéance des prêts et créances évalués au coût amorti s'analyse de la façon suivante :

	31/12/2005		
(en millions d'euros)		**de 1 à 5 ans**	**> 5 ans**
Prêts et créances au coût amorti	**98,2**	55,2	43,0

La part à moins d'un an des autres actifs financiers non courants figure en autres actifs financiers courants pour 39,9 millions d'euros.

19. BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004	Variations liées à l'activité	Variations Créances / dettes sur immobilisations	Variations Autres variations (*)
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	540,7	542,8	(44,7)	0,0	42,6
Clients et autres créances d'exploitation	8 334,3	7 279,8	824,9	3,9	225,6
Autres actifs courants	218,6	157,3	109,5	0,0	(48,2)
Stocks et créances d'exploitation (I)	**9 093,5**	**7 979,9**	**889,8**	**3,9**	**219,9**
Dettes fournisseurs	5 002,3	4 619,2	389,5	0,0	(6,5)
Autres passifs courants	5 498,6	4 743,6	585,9	3,4	165,7
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	**10 500,8**	**9 362,8**	**975,4**	**3,4**	**159,2**
Besoin en fonds de roulement (avant provisions courantes) (I-II)	**(1 407,3)**	**(1 382,9)**	**85,7**	**(0,6)**	**(60,7)**
Provisions courantes	**(1 445,4)**	**(1 382,8)**	**34,2**	**0,0**	**(96,8)**
dont la part à moins d'un an des provisions non courantes	257,4	247,4	0,0	0,0	10,0
Besoin en fonds de roulement (après provisions courantes)	**(2 852,7)**	**(2 765,7)**	**119,9**	**(0,6)**	**(157,5)**

(*) *Principalement mouvements de périmètre et écarts de conversion.*

Le besoin en fonds de roulement lié à l'activité comprend les actifs et passifs courants liés à l'exploitation, à l'exclusion des actifs et passifs d'impôt exigibles et des autres actifs et passifs courants à caractère financier.

L'amélioration du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (+120 millions d'euros) provient principalement des pôles Routes et Construction.

La ventilation par échéance des postes composant le besoin en fonds de roulement s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2005	Échéance < 1an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance > 5 ans
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	540,7	536,4	4,2	0,1
Clients et autres créances d'exploitation	8 334,3	8 296,3	35,0	2,9
Autres actifs courants	218,6	209,9	5,9	2,8
Stocks et créances d'exploitation (I)	**9 093,5**	**9 042,7**	**45,1**	**5,8**
Dettes fournisseurs	5 002,3	4 994,8	5,6	1,8
Autres passifs courants	5 498,6	5 396,8	69,8	32,0
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	**10 500,8**	**10 391,6**	**75,4**	**33,8**
Besoin en fonds de roulement (avant provisions courantes) (I-II)	**(1 407,3)**	**(1 349,0)**	**(30,3)**	**(28,0)**

20. CONTRATS DE CONSTRUCTION

20.1 INFORMATIONS FINANCIÈRES RELATIVES AUX CONTRATS DE CONSTRUCTION

Le montant des coûts encourus augmenté des profits et diminué des pertes comptabilisées, ainsi que des facturations intermédiaires, est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est présenté sur la ligne «Contrats de construction en cours, actifs». S'il est négatif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, passifs ».

Les avances correspondent aux montants reçus avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés. Leur modalité de remboursement dépend des dispositions propres à chaque contrat. Ces avances sont, le plus souvent, maintenues tout au long du contrat indépendamment du montant des travaux réalisés ou en cours.

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Contrats de construction en cours, actifs	995,5	926,2
Contrats de construction en cours, passifs	(914,9)	(892,9)
Contrats de construction en cours, nets	**80,6**	**33,3**
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour	20 630,7	18 019,5
Moins factures émises	(20 550,1)	(17 986,2)
Contrats de constructions en cours, nets	**80,6**	**33,3**
Avances reçues des clients	(432,6)	(371,2)

20.2 ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS AU TITRE DES CONTRATS DE CONSTRUCTION

Dans le cadre des marchés de travaux, le Groupe accorde et reçoit des garanties (sûretés personnelles) qui s'analysent de la façon suivante :

	31/12/2005		31/12/2004	
(en millions d'euros)	Donnés	Reçus	Donnés	Reçus
Bonne exécution	1 777,9	271,8	1 682,2	165,4
Performance bonds	563,8	113,4	529,0	99,2
Retenue de garantie	1 518,2	298,0	1 411,7	277,3
Paiement à terme des sous-traitants	679,2	157,0	603,4	83,6
Soumission	116,4	2,9	57,5	4,2
Paiement à terme des fournisseurs	33,1	11,7	35,5	10,9
Total	**4 688,6**	**854,8**	**4 319,3**	**640,6**

L'augmentation des engagements donnés au titre de ces contrats de construction (+8,5%) est à mettre en regard de l'accroissement de l'activité des pôles Construction, Routes et Énergies enregistré en 2005 (+11,3%).

Les garanties données comprennent principalement les cautions sur marchés de travaux en cours d'exécution. Lorsque des événements, tels que retards de livraison ou litiges sur l'exécution du contrat, rendent probable la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est provisionné au bilan.

D'une manière générale, tout risque de perte qui serait lié à l'exécution d'un engagement donné par VINCI ou ses filiales donnerait lieu à la constitution d'une provision dans les comptes du Groupe, en application des règles en vigueur. Compte tenu de ces éléments, VINCI estime que les engagements hors bilan ci-dessus détaillés ne sont pas susceptibles d'affecter de façon significative la situation patrimoniale du Groupe. En outre, il est rappelé qu'en contrepartie des engagements donnés, le Groupe gère un carnet de commandes fermes et acceptées par les clients, lesquels s'engagent, en vertu des conditions contractuelles, à régler les travaux au fur et à mesure de leur réalisation. Dans le cadre de son activité de travaux, les sociétés du Groupe bénéficient de cautions données par des établissements financiers sur instructions de leur co-traitant ou de leur sous-traitant ou par leur société mère.

Enfin, le Groupe est amené à accorder, dans le cadre de ses opérations courantes, des garanties biennales et décennales. Ces garanties, lorsqu'elles sont mises en œuvre, donnent lieu à la constitution de provisions évaluées de manière statistique selon les observations de dépenses des années précédentes, ou de manière individuelle en cas de sinistre significatif identifié. En conséquence, les engagements relatifs à ces garanties ne sont pas repris ci-dessus.

21. ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRÉSORERIE ET DISPONIBILITÉS

Les actifs financiers de gestion de trésorerie et disponibilités s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
OPCVM	3 628,2	2 898,6
Certificats de dépôt	82,1	95,4
Autres (*)	630,1	693,4
Actifs financiers de gestion de trésorerie	**4 340,4**	**3 687,4**
Disponibilités	**1 144,0**	**830,4**

(*) *Y compris comptes courants financiers actifs (cf. note 25).*

Les actifs financiers de gestion de trésorerie correspondent pour l'essentiel au placement des excédents nets de trésorerie des sociétés tête de pôle et des principales filiales détenues à 100 %, remontés au holding au travers d'un système de *cash pooling*. Cette centralisation permet à la fois d'optimiser la gestion des ressources financières et de suivre au plus près l'évolution de la trésorerie des principales entités du Groupe. Les placements effectués dans ce cadre représentent un encours de 4 340 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Ces excédents de trésorerie sont gérés avec un objectif de rentabilité voisin de celui du marché monétaire, en évitant tout risque en capital. Au niveau du holding, les performances et les risques associés à ces placements sont suivis mensuellement au travers d'un reporting détaillant le rendement des différents actifs sur la base de leur juste valeur et contrôlant le niveau de risque associé sur la base d'un calcul d'*Earning at Risk*. Cet indicateur représente le niveau de résultat potentiel des placements dans un intervalle de confiance défini et sur un horizon annuel dans les limites définies au sein d'un comité de trésorerie.

Le placement des excédents de trésorerie des autres filiales du Groupe, non remontés au holding, sont gérés dans le respect des lignes directrices définies par VINCI. Au 31 décembre 2005, l'encours géré à ce titre représentait 802 millions d'euros, dont 379 millions d'euros chez Cofiroute.

Les actifs financiers de gestion de trésorerie et la trésorerie disponible sont présentés en diminution de l'endettement brut, et détaillés en note 25 « Endettement financier net et ressources de financement ».

22. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES ET PAIEMENT EN ACTIONS

22.1. ACTIONS

Le capital social au 31 décembre 2005 est composé de 196 636 274 actions ordinaires d'un nominal de 5 euros (après approbation par l'assemblée générale du 28 avril 2005 de la division par deux de la valeur nominale). L'évolution de leur nombre sur l'exercice est expliquée ci-dessous :

Nombre d'actions au 31 décembre 2004	**83 813 803**
Division par deux du nominal	167 627 606
Augmentation de capital (PEG et stock-options)	8 934 690
Annulation d'actions propres	(2 500 000)
Conversion Oceane	22 573 978
Actions au 31 décembre 2005	**196 636 274**
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	196 636 274
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées	–
Valeur nominale de l'action (en euro)	5
Actions VINCI détenues par lui-même ou par ses filiales ou entités associées	6 835 016
dont actions affectées à la couverture des plans d'options	2 059 228
dont actions destinées à être échangées dans le cadre d'opérations de croissance externe ou cédées	4 775 788

Les mouvements du capital en 2005 se décomposent de la façon suivante :

	Augmentation (réduction) de capital (en euros)	Primes d'émissions d'apports ou de fusions (en euros)	Nombre d'actions émises ou annulées	Nombre d'actions composant le capital social	Montant du capital social (en euros)
Situation au 31 décembre 2004				**167 627 606**	**838 138 030**
Réduction du capital	(12 500 000)	(112 613 432)	(2 500 000)	165 127 606	825 638 030
Plan d'épargne groupe	22 221 105	136 222 479	4 444 221	169 571 827	847 859 135
Levées d'options de souscription	22 452 345	89 460 904	4 490 469	174 062 296	870 311 480
Conversion Oceane 2001-2007	57 341 310	458 730 480	11 468 262	185 530 558	927 652 790
Conversion Oceane 2002-2018	55 528 580	444 228 640	11 105 716	196 636 274	983 181 370
Situation au 31 décembre 2005				**196 636 274**	**983 181 370**

Les augmentations de capital de la période (44,7 millions d'euros) correspondent aux actions émises dans le cadre des levées d'options de souscription (4 490 469 actions pour 22,4 millions d'euros) et aux souscriptions au plan d'épargne groupe (4 444 221 actions pour 22,2 millions d'euros).

Par ailleurs, les deux Oceane émises en 2001 et 2002 ont été converties en actions en 2005 (cf. « Faits marquants » §2), entraînant la création de 22 573 978 actions.

Aucun coût de transaction lié à l'émission en 2005 d'instruments de capitaux propres n'a été porté en réduction des capitaux propres.

22.2. ACTIONS AUTODÉTENUES

Le montant total des actions autodétenues portées en diminution des capitaux propres consolidés ressort au 31 décembre 2005 à 335,8 millions d'euros, représentant 6 835 016 actions, dont 2 059 228 actions (48,5 millions d'euros) sont affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions attribués au management du Groupe. Acquises à un prix moyen de 49,13 euros, l'ensemble des actions autodétenues représente 3,5 % du capital.

6 299 788 actions ont été acquises durant l'exercice 2005 pour un montant de 369,8 millions d'euros, au prix moyen de 58,70 euros, sur lesquelles 2 500 000 actions ont fait l'objet d'une annulation par voie de réduction de capital pour un montant de 125,1 millions d'euros.

22.3. RÉSERVES DE VINCI SA

Les réserves distribuables de VINCI SA s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Réserves distribuables		
Libres d'impôt sur les sociétés	5 435,6	772,2
Après paiement de la taxe exceptionnelle	47,0	–
Après déduction d'un complément d'impôt	–	3 300,0
Après versement du précompte	–	–
Après prélèvement exceptionnel de 25 %		–
Total	**5 482,6**	**4 072,2**

Par ailleurs, la réserve légale de VINCI SA s'élève à 83,8 millions d'euros au 31 décembre 2005.

22.4. PAIEMENT EN ACTIONS

22.4.1 Stock-options

Le conseil d'administration de VINCI, conformément aux autorisations de l'assemblée générale, définit les conditions d'attribution d'options de souscription d'actions et la liste des bénéficiaires.
Chaque option donne droit à la souscription d'une action VINCI. Les bénéficiaires peuvent lever deux tiers de leurs options deux ans après leur attribution et la totalité de leurs options au bout de trois ans. La validité de l'option expire si elle n'est pas exercée à l'issue d'une période de 10 ans ou 7 ans, selon les plans, ou si les bénéficiaires quittent le groupe avant la fin de la période d'attribution, sauf dérogation particulière accordée par le conseil d'administration.

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options de souscription ou d'achat d'options ont évolué comme suit :

	31/12/2005		31/12/2004 (*)	
	Options	Prix moyen (en euros)	Options	Prix moyen (en euros)
Options en circulation en début d'exercice	**24 776 866**	**28,69**	**16 350 808**	**47,76**
Division par deux du nominal			32 701 616	23,88
Options attribuées pendant la période	2 540 568	49,40	3 172 000	41,20
Options levées	(6 173 947)	–	(10 997 280)	–
Options annulées	(24 534)	–	(99 470)	–
Options en circulation en fin d'exercice	**21 118 953**	**32,41**	**24 776 866**	**28,69**
dont options exerçables	14 471 718	–	17 883 225	–

(*) *Après division par deux du nominal.*

Informations sur les options exercées en 2005

Plans de souscription et d'achat d'options (*)	Prix d'exercice en euros	Nombre d'options levées en 2005	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2005
GTM 1997	9,37	60 400	0
VINCI 1998	12,81	29 786	13 684
GTM 1998	12,71	70 160	83 000
VINCI 1999 n° 1	18,99	73 386	73 202
VINCI 1999 n° 2	21,15	286 454	271 461
GTM 1999	16,47	223 485	283 481
VINCI 2000 n° 1	25,00	905 750	269 250
VINCI 2000 n° 2	28,50	976 982	1 387 912
GTM 2000	17,82	387 519	408 781
VINCI 2001	28,50	133 625	85 000
VINCI 2002 n° 1	31,83	333 832	4 217 168
VINCI 2002 n° 2	26,45	908 292	3 760 016
VINCI 2003	30,70	100 798	2 503 202
VINCI 2004	41,20	–	3 172 000
VINCI 2005	49,40	–	2 540 568
Total plans de souscription	**33,34**	**4 490 469**	**19 068 725**
VINCI 1999 n° 2	21,83	572 871	543 316
VINCI 2000	24,02	1 020 607	1 387 912
VINCI 2001	28,50	90 000	85 000
VINCI 2001	31,83	–	34 000
Total plans d'achat	**23,75**	**1 683 478**	**2 050 228**
Total plans	**32,41**	**6 173 947**	**21 118 953**

(*) *Nombre d'options et prix d'exercice ajustés pour tenir compte de la division par deux du nominal du titre VINCI .*

Informations sur la juste valeur des stock-options attribuées et comptabilisées en charges conformément à la norme IFRS 2

La charge comptabilisée au titre des plans d'options de souscription ne concerne que les plans attribués postérieurement au 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1er janvier 2005 :

	31/12/2005 (*)	31/12/2004 (*)		
Plan	**01/03/2005**	**17/12/2002**	**11/09/2003**	**07/09/2004**
Cours du sous-jacent à la date d'attribution (en euros)	56,60	26,60	30,68	44,35
Prix d'exercice (en euros)	49,40	26,45	30,70	41,20
Durée de vie de l'option (années)	7	10	10	10
Nombre d'options attribuées	2 540 568	5 000 000	2 804 000	3 172 000
dont options avec conditions de performance	–	860 000	–	–

(*) *Après division par deux du nominal.*

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer les justes valeurs des options concernées sont les suivantes :

	31/12/2005 (*)	31/12/2004 (*)		
Plan	**01/03/2005**	**17/12/2002**	**11/09/2003**	**07/09/2004**
Volatilité attendue	23,55 %	29,52 %	27,12 %	25,23 %
Durée de vie de l'option (années)	7	10	10	10
Rendement attendu de l'action	6,30 %	7,25 %	6,84 %	6,66 %
Taux de rendement sans risque	3,17 %	4,56 %	4,23 %	4,06 %
Taux de distribution du dividende espéré	3,52 %	4,41 %	4,58 %	3,33 %
Juste valeur de l'option (en euros)	**12,10**	**5,34**	(**) **5,60**	**9,99**

(*) *Après division par deux du nominal.*

(**) *La juste valeur des options avec conditions de performance du plan du 17 décembre 2005 est estimée à 4,16 euros (après division par deux du nominal).*

Ces justes valeurs ont été calculées par un actuaire externe aux dates d'attribution respectives des options à partir du modèle d'évaluation binomial, de type Monte Carlo.
Le modèle en question tient compte d'hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

Le montant pris en résultat s'est élevé à 34,8 millions d'euros au 31 décembre 2005, contre 19,6 millions d'euros en 2004.

22.4.2 Plan d'épargne groupe

Le conseil d'administration de VINCI, conformément aux autorisations de l'assemblée générale, définit les conditions de souscription au plan d'épargne groupe.
Dans ce cadre, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, avec un prix de souscription comportant une décote par rapport au cours de bourse.

Les avantages consentis aux salariés au titre du plan d'épargne groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2 sur la base des hypothèses suivantes :
– durée de la période de souscription : 4 mois ;
– durée de la période d'indisponibilité : 5 ans à compter de la fin de période de souscription.

	2005			2004
Tranche	1er quadrimestre 2006	3e quadrimestre 2005	2e quadrimestre 2005(*)	1er quadrimestre 2005 (*)
Taux de rentabilité espéré du titre VINCI	6,30 %	6,30 %	6,30 %	6,66 %
Dividende par action				
Montant dividende à payer (acompte en euros)	0,70			0,60
Montant dividende à payer (solde en euros)		1,15	1,15	
Prix de souscription (en euros)	52,78	45,14	45,04	34,86
Cours de l'action à la date du conseil d'administration (en euros)	67,75	56,95	55,65	44,50
Cours de l'action à la date d'annonce aux salariés (en euros)	67,75	56,95	55,65	44,50
Volatilité implicite du titre VINCI	23 %	17 %	17 %	17 %
Nombre estimé de titres souscrits	963 026	512 022	400 465	978 868
Nombre estimé de titres émis (souscriptions + abondement)	1 300 086	640 028	520 604	1 370 416

(*) *Après division par deux du nominal.*

Le cours de l'action à la fin de la période de souscription fait l'objet de simulation selon la méthode de Monte Carlo à partir des paramètres ci-dessus.

Le nombre de titres souscrits estimés à la fin de la période d'acquisition est obtenu par une formule analytique basée sur des méthodes de régression linéaire à partir des observations historiques des plans 2002, 2003, 2004.

Le coût de l'indisponibilité des parts du FCPE est évalué du point de vue d'un investisseur privé de la possibilité d'arbitrer son investissement pendant cinq ans ; le risque de marché est estimé selon une approche *Value At Risk* (risque de perte maximale dans un intervalle de confiance donné sur un horizon de temps défini).

La charge comptabilisée sur l'exercice 2005 au titre du plan d'épargne groupe en application d'IFRS 2 s'élève à 5 millions d'euros pour la tranche du 2e quadrimestre 2005, à 6,7 millions d'euros pour la tranche du 3e quadrimestre 2005 et à 23,6 millions d'euros pour la tranche du 1er quadrimestre 2006, dont le prix de souscription a été fixé et annoncé par le conseil d'administration du 7 novembre 2005. Par ailleurs, en application de la norme IFRS 2, la charge d'abondement réellement constatée à la suite des souscriptions intervenues, a été neutralisée par reclassement direct en fonds propres.

22.5. INTÉRÊTS MINORITAIRES

Au 31 décembre 2005, le montant des « intérêts minoritaires » de Cofiroute (34,66 % du capital) s'élève à 463,3 millions d'euros (contre 419,2 millions d'euros au 31 décembre 2004) et ceux de CFE (54,62 % du capital) à 106,1 millions d'euros (contre 93,3 millions d'euros au 31 décembre 2004).

23. ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

Les provisions pour engagements de retraites et autres avantages du personnel s'élèvent au 31 décembre 2005 à 723,9 millions d'euros (dont part à plus d'un an 654,0 millions d'euros) contre 713,1 millions d'euros au 31 décembre 2004 (dont part à plus d'un an pour 677,6 millions d'euros). Elles comprennent, d'une part, les provisions au titre des engagements de retraites pour 667,4 millions d'euros et, d'autre part, les provisions au titre des autres avantages du personnel pour 56,4 millions d'euros. La part à moins d'un an de ces provisions est présentée au bilan en autres passifs courants et s'élève au 31 décembre 2005 à 69,9 millions d'euros contre 35,5 millions d'euros au 31 décembre 2004.

23.1 ENGAGEMENTS DE RETRAITES

Les provisions pour engagements de retraites s'élèvent au 31 décembre 2005 à 667,4 millions d'euros (y compris la part à moins d'un an pour 63,9 millions d'euros) contre 658,6 millions d'euros au 31 décembre 2004 (y compris la part à moins d'un an pour 25,9 millions d'euros). Elles comprennent, d'une part, les provisions au titre des indemnités de fin de carrière et, d'autre part, les provisions au titre des engagements de retraites complémentaires.

Les engagements de retraites de VINCI portant sur des régimes à prestations définies se décomposent en trois catégories :

– les engagements portés directement par VINCI ou ses filiales, qui font l'objet de provisions inscrites au bilan consolidé :
  - pour les filiales françaises, il s'agit d'indemnités de fin de carrière et de régimes de retraites complémentaires à prestations définies, tels que le régime Auxad (antérieurement Compagnie Générale d'Électricité), le régime RTG (antérieurement Saint Gobain) ou d'autres régimes internes dont les bénéficiaires sont généralement des retraités ;
  - pour les filiales allemandes, il existe trois régimes internes au Groupe dont un régime dit de « promesses directes ». Les deux autres régimes sont désormais fermés : le régime du *Fürsorge* pour les anciens salariés de G+H Montage fermé en 2001, et le régime des filiales d'Eurovia GmbH fermé en 1999 ;
– les engagements donnant lieu à un préfinancement au travers de contrats souscrits auprès de compagnies d'assurances : ils concernent, pour l'essentiel, les engagements repris dans les deux contrats souscrits auprès de Cardif, dont bénéficient certains dirigeants du Groupe ;
– les engagements portés au travers de fonds de pensions externes : ils concernent, pour l'essentiel, les filiales britanniques (VINCI PLC (Norwest Holst), Freyssinet UK, Ringway, VINCI Energies UK, VINCI Park UK) et le groupe CFE en Belgique.

Les engagements de retraites couverts par des provisions inscrites au bilan concernent principalement la France, l'Allemagne et la Belgique. Les provisions sont calculées, pour ces trois pays, sur la base des hypothèses suivantes :

	31/12/2005	31/12/2004
Taux d'actualisation	4,50 %	4,75 %
Taux d'inflation	2,0 %	2,0 %
Taux de revalorisation salaires	2 %-3 %	2 %-3 %
Taux de revalorisation rentes	1,5 %-2,5 %	1,5 %-2,5 %
Durée active résiduelle moyenne probable des employés	10-15 ans	10-15 ans

Pour les autres pays, les hypothèses actuarielles retenues dépendent des conditions en vigueur dans chacun des pays concernés. Elles ont été ajustées en fonction de l'évolution des taux d'intérêt et des statistiques de mortalité. Ainsi, pour la Grande-Bretagne, les taux d'actualisation et d'inflation retenus au 31 décembre 2005 sont respectivement de 5% et 2,75%.

Pour chaque plan, le rendement attendu des fonds investis est déterminé selon la *building block method*, qui décompose le rendement attendu en trois parties : placements monétaires, placements obligataires et actions. Le rendement des actions est déterminé en ajoutant 3% au rendement à long terme des obligations d'État. Les composantes monétaires et obligataires sont déterminées à partir des indices publiés sur le marché. Par cette méthodologie, le taux moyen retenu en Grande-Bretagne pour le rendement des actifs financiers est de 6,54%.

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2005. Pour les actifs investis dans l'actif général des compagnies d'assurance, c'est la valeur comptable au 31 décembre 2005 qui est retenue.

La répartition est la suivante :

	31/12/2005
Actions, immobiliers et assimilés	51,9%
Obligations	45,8%
Monétaires	2,3%
Total	100,0%

Les engagements de retraites, les provisions et les coûts de retraite pris en charge d'exploitation (avant effets fiscaux) s'analysent de la façon suivante :

Réconciliation des postes de bilan et des données historiques

(en millions d'euros)	31/12/2005			31/12/2004		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Valeur actuelle des engagements de retraites	(350,3)	(749,5)	(1 099,8)	(321,4)	(706,6)	(1 028,0)
Juste valeur des actifs financiers	45,5	344,2	389,6	55,4	280,8	336,2
Surplus (ou déficit)	**(304,8)**	**(405,3)**	**(710,2)**	**(266,0)**	**(425,8)**	**(691,8)**
Provisions reconnues au bilan	**(253,1)**	**(414,2)**	**(667,4)**	**(222,7)**	**(435,8)**	**(658,6)**
Actifs reconnus au bilan	-	-	-	-	11,8	11,8
Éléments non reconnus au bilan						
Écarts actuariels	6,0	(8,9)	(2,9)	1,0	2,0	3,0
Coût des services passés	45,8	0,0	45,8	42,3	(0,3)	42,0

Évolution sur l'exercice

(en millions d'euros)	2005	2004
Valeur actuelle des engagements de retraites		
À l'ouverture de l'exercice	**1 028,0**	**914,5**
Droits supplémentaires acquis	42,4	35,0
Actualisation de l'année	48,3	43,9
Prestations servies sur l'exercice	(61,1)	(35,7)
Écarts actuariels	24,5	15,2
Coût des services passés	6,8	46,0
Écarts actuariels / engagements (en %)	2,2%	1,5%
Effet de l'évolution des taux de change	9,5	(1,8)
Variations de périmètre et autres	7,5	5,6
Effets des fermetures et modifications de régimes	(6,1)	7,0
À la clôture de l'exercice	**1 099,8**	**1 028,0**
Couverture des engagements		
À l'ouverture de l'exercice	**336,2**	**314,4**
Rendement attendu des fonds	21,3	19,8
Écarts actuariels	31,7	6,9
Écarts actuariels / engagements (en %)	2,9%	0,6%
Effet de l'évolution des taux de change	7,2	(1,4)
Variations de périmètre et autres	3,6	0,5
Dotations employeurs	23,1	10,7
Prestations servies sur l'exercice	(27,3)	(12,4)
Effets des fermetures de régimes	(6,1)	(2,4)
À la clôture de l'exercice	**389,6**	**336,2**
Éléments non reconnus au bilan		
À l'ouverture de l'exercice	**45,0**	**(9,3)**
Nouveaux éléments en 2005	(1,5)	58,1
Amortissement de la période	(2,4)	(2,4)
Change et autres variations	1,8	(0,4)
Effets des fermetures et modifications de régimes	0,0	(1,1)
À la clôture de l'exercice	**42,9**	**45,0**
dont écarts actuariels	(2,9)	3,0
dont coût des services passés	45,8	42,0

VINCI n'a pas d'actifs nets comptabilisés relatifs aux engagements de retraites au 31 décembre 2005.

Les éléments non reconnus (différence entre le montant observé des engagements ou des fonds investis, et les montants attendus) s'élèvent à 42,9 millions d'euros au 31 décembre 2005, dont 45,8 millions d'euros concernent le coût des services passés relatifs aux changements, en France, des conventions collectives des cadres du bâtiment et des travaux publics.

Ces coûts des services passés sont amortis sur la durée de vie résiduelle des salariés en activité (de l'ordre de 18 ans en moyenne).

Les écarts actuariels, de faible amplitude, se compensent et s'élèvent au 31 décembre 2005 à -2,9 millions d'euros. L'écart actuariel le plus important concerne la filiale VINCI PLC au Royaume-Uni, qui présente un actif net non reconnu au bilan de 16,8 millions d'euros.

Charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	2005	2004
Droits acquis par les salariés pendant l'exercice	(42,4)	(35,0)
Actualisation des droits acquis	(48,3)	(43,9)
Rendement attendu des fonds	21,3	19,8
Amortissement des écarts actuariels	0,2	0,0
Amortissement du coût des services passés (droits non acquis)	(2,6)	(2,4)
Autres	2,3	(4,3)
Total	**(69,5)**	**(65,8)**

Charges comptabilisées au titre des régimes à cotisations définies

Le montant des cotisations de retraites prises en charges sur l'exercice au titre des régimes à cotisations définies s'élève à 231,1 millions d'euros. Il comprend les cotisations versées à la caisse de prévoyance externe multi-employeur (CNPO) au titre des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière des ouvriers du bâtiment.

23.2. AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

Les engagements relatifs aux médailles du travail ou primes de jubilé sont couverts par une provision. Le montant de cette provision au 31 décembre 2005 s'élève à 56,4 millions d'euros (y compris la part à moins d'un an qui s'élève à 6,0 millions d'euros), contre 54,5 millions d'euros au 31 décembre 2004 (y compris la part à moins d'un an pour 9,7 millions d'euros). Ces provisions concernent principalement la France et l'Allemagne. Elles ont été calculées selon les mêmes hypothèses actuarielles que les engagements de retraites.

Pour la zone euro, les hypothèses sont les suivantes :

	2005	2004
Taux d'actualisation	4,50 %	4,75 %
Taux d'inflation	2,0 %	2,0 %
Taux de revalorisation des salaires	2 %- 3 %	2 %- 3 %

24. PROVISIONS

Au cours de la période, les provisions figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2004	Dotations	Écart de conversion	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Varations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an non courant	31/12/2005
Provisions non courantes								
Risques financiers	47,9	19,3	0,6	(13,6)	(7,2)	(5,8)		41,2
Grosses réparations	45,2	21,1	0,8	(20,0)	0,0	1,4		48,5
Autres risques non courants	329,9	109,9	0,5	(84,5)	(24,1)	(15,5)		316,2
Actualisation provisions non courantes	(10,2)	2,2	(0,0)	1,7	0,0	1,0		(5,3)
Reclassement part à moins d'un an non courant	(247,4)						(257,4)	(257,4)
Total	**165,4**	**152,5**	**1,9**	**(116,4)**	**(31,2)**	**(18,9)**	**(257,4)**	**143,3**
Provisions courantes								
Service après-vente	253,8	82,5	1,0	(52,2)	(8,0)	1,8		278,9
Pertes à terminaison et risques chantiers	320,4	250,0	2,3	(219,9)	(21,8)	7,4		338,4
Litiges	297,8	87,4	0,8	(54,4)	(18,9)	(15,1)		297,6
Restructuration	65,1	16,5	0,3	(31,4)	(2,9)	(5,8)		41,8
Autres risques courants	215,6	93,7	1,9	(74,9)	(8,5)	25,5		253,3
Actualisation provisions courantes	(17,2)	(2,4)	(0,1)	(0,6)	0,0	(1,5)		(21,9)
Reclassement part à moins d'un an non courant	247,4						257,4	257,4
Total	**1 382,8**	**527,6**	**6,2**	**(433,4)**	**(60,0)**	**12,2**	**257,4**	**1 445,4**
Provisions courantes et non courantes	**1 548,2**	**680,1**	**8,1**	**(549,9)**	**(91,2)**	**(6,7)**	**0,0**	**1 588,7**

Les natures des provisions sont définies dans la note B.3.1 « Règles et méthodes d'évaluations appliquées par le Groupe ».

Les provisions courantes, rattachées directement au cycle d'exploitation de chaque métier, s'élèvent à 1 445 millions d'euros (y compris la part à moins d'un an des provisions non courantes) au 31 décembre 2005 contre 1 383 millions d'euros au 31 décembre 2004. Elles progressent de 5,2% d'un exercice sur l'autre et concernent majoritairement les provisions et litiges afférents aux contrats de construction.

Les provisions non courantes, non directement liées au cycle d'exploitation, comprennent notamment des provisions pour litiges. Elles s'élèvent à 143 millions d'euros au 31 décembre 2005 (part à plus d'un an) contre 165 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Les provisions pour grosses réparations correspondent aux obligations contractuelles de remise en état des ouvrages exploités dans le cadre des contrats de concessions. Elles sont calculées à la fin de chaque exercice en fonction d'un plan pluriannuel de travaux révisé chaque année pour tenir compte des programmes de dépenses et concernent principalement Cofiroute.

25. ENDETTEMENT FINANCIER NET ET RESSOURCES DE FINANCEMENT

L'endettement financier net, tel que défini par le Groupe, s'analyse comme suit :

	Notes	31/12/2005			31/12/2004
(en millions d'euros)		**Non courant**	**Courant**	**Total**	**Total**
Emprunts obligataires convertibles	25.1a		(0,5)	(0,5)	(1 097,9)
Autres emprunts obligataires	25.1b-26.1	(3 588,3)	(329,1)	(3 917,5)	(3 819,6)
Emprunts auprès d'établissements de crédit et autres dettes financières	25.1c-26.1	(1 697,0)	(216,5)	(1 913,5)	(1 576,5)
Emprunts en locations financements	25.1d-26.1	(134,8)	(27,7)	(162,5)	(172,8)
Dettes financières long terme		**(5 420,2)**	**(573,8)**	**(5 993,9)**	**(6 666,8)**
Autres dettes financières	25.3.1a		(663,6)	(663,6)	(158,3)
Comptes courants financiers passifs			(60,7)	(60,7)	(59,7)
Découverts bancaires [1]	25.3.2		(605,0)	(605,0)	(380,5)
I - Dettes financières brutes		**(5 420,2)**	**(1 903,1)**	**(7 323,3)**	**(7 265,3)**
Créances financières collatéralisées		23,5	1,1	24,6	45,5
Comptes courants financiers actifs			45,8	45,8	45,5
Actif financier de gestion de trésorerie courante [2]	25.3.2		4 294,6	4 294,6	3 642,0
Disponibilités [3]	25.3.2		1 144,0	1 144,0	830,4
II - Actifs financiers		**23,5**	**5 485,4**	**5 508,9**	**4 563,5**
Instruments dérivés passifs	26.1-26.3	(8,6)	(3,5)	(12,1)	(80,2)
Instruments dérivés actifs	26.1-26.3	199,6	47,9	247,4	349,1
III - Instruments dérivés		**191,0**	**44,4**	**235,3**	**268,9**
Endettement financier net (I + II + III)		**(5 205,7)**	**3 626,7**	**(1 579,0)**	**(2 433,0)**

dont trésorerie nette gérée:	25.3.2	31/12/2005	31/12/2004
Actif financier de gestion de trésorerie courante [2]	25.3.2	4 294,6	3 642,0
Disponibilités [3]	25.3.2	1 144,0	830,4
Découverts bancaires [1]	25.3.2	(605,0)	(380,5)
Trésorerie nette gérée		**4 833,5**	**4 091,9**

Au 31 décembre 2005, VINCI affiche un endettement financier net légèrement inférieur à 1,6 milliard d'euros contre 2,4 milliards d'euros au 31 décembre 2004.

La diminution sensible de l'endettement financier net par rapport au 31 décembre 2004 s'explique principalement par la conversion des deux Oceane (cf. « Faits marquants §2 »).

À l'inverse, les besoins de financements associés aux investissements du domaine concédé dans les concessions d'infrastructures, notamment chez Cofiroute, ont pesé sur l'endettement pour un montant d'environ 800 millions d'euros.

Par pôle de métier, l'endettement financier net au 31 décembre 2005 s'analyse comme suit :

	31/12/2005						
	VINCI SA		Concessions et services		Autres métiers		
(en millions d'euros)	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Total
Emprunts obligataires convertibles		(0,5)					(0,5)
Autres emprunts obligataires	(1 026,0)	(26,2)	(2 559,4)	(301,1)	(2,9)	(1,8)	(3 917,5)
Emprunts auprès d'établissements de crédit et autres dettes financières			(1 444,6)	(57,6)	(252,4)	(158,9)	(1 913,5)
Emprunts en locations financements	(3,1)		(51,9)	(9,8)	(79,8)	(17,9)	(162,5)
Dettes financières long terme	**(1 029,1)**	**(26,8)**	**(4 055,9)**	**(368,5)**	**(335,1)**	**(178,5)**	**(5 993,9)**
Autres dettes financières		(505,1)		(10,9)		(147,5)	(663,4)
Découverts bancaires [1]		(18,9)		(13,3)		(572,8)	(605,0)
I - Dettes financières brutes	**(1 029,1)**	**(550,8)**	**(4 055,9)**	**(392,7)**	**(335,1)**	**(898,8)**	**(7 262,4)**
Créances financières collatéralisées			17,0	1,2	6,4		24,6
Actif financier de gestion de trésorerie courante [2]		3 492,7		403,1		398,8	4 294,6
Disponibilités [3]		11,9		146,5		985,5	1 144,0
II - Actifs financiers	**0,0**	**3 504,6**	**17,0**	**550,8**	**6,4**	**1 384,3**	**5 463,1**
Instruments dérivés passifs	(0,3)	(1,4)	(2,8)	(0,4)	(5,5)	(1,7)	(12,1)
Instruments dérivés actifs	31,5	20,3	167,8	25,5	0,3	2,1	247,4
III - Instruments dérivés	**31,2**	**18,9**	**165,0**	**25,1**	**(5,2)**	**0,4**	**235,3**
IV - Comptes courants financiers nets	**0,0**	**(2 082,3)**	**0,0**	**(550,3)**	**0,0**	**2 617,6**	**(15,0)**
Endettement financier net (I + II + III + IV)	**(997,9)**	**890,4**	**(3 874,0)**	**(367,0)**	**(333,9)**	**3 103,4**	**(1 579,0)**

	31/12/2005			
dont trésorerie nette gérée :	VINCI SA	Concessions et services	Autres métiers	Total
Actif financier de gestion de trésorerie courante [2]	3 492,7	403,1	398,8	4 294,6
Disponibilités [3]	11,9	146,5	985,5	1 144,0
Découverts bancaires [1]	(18,9)	(13,3)	(572,8)	(605,0)
Trésorerie nette gérée	**3 485,6**	**536,3**	**811,6**	**4 833,5**

25.1 DÉTAIL DES DETTES FINANCIÈRES À LONG TERME

a. Emprunts obligataires convertibles (Oceane)

Les deux Oceane émises en 2001 et 2002 ont été converties en actions au cours de l'exercice 2005 (cf. «Faits marquants §2»).

			31/12/2005					31/12/2004
	devise	valeurs de marché	montant transféré en capitaux propres après conversion	dette inscrite à l'émission	incidence du coût amorti	incidence des justes valeurs	valeurs de la partie dette au bilan	valeurs de la partie dette au bilan
(en millions d'euros)				(a)	(b)	(c)	(a)+(b)+(c)	
VINCI Oceane juillet 2001	EUR	0,0	586,5				0,0	575,6
VINCI Oceane avril 2002	EUR	0,0	510,0 [1]	0,5	0,0		0,5	522,3
Total Oceane		**0,0**	**1 096,5**	**0,5**	**0,0**	**0,0**	**0,5**	**1 097,9**

[1] *La part de l'Oceane avril 2002, transférée au cours du second semestre 2005 en capitaux propres, est inférieure au montant de la dette au 31 décembre 2004 compte tenu de l'ajustement de la maturité de cette Oceane au cours du premier semestre 2005.*

Les principales caractéristiques de ces emprunts sont rappelées dans le tableau suivant :

	Oceane juillet 2001	Oceane avril 2002
Montant	517 500 000 euros	500 250 060 euros
Nombre d'obligations	5 750 000	5 558 334
Nominal par obligation	90 euros	90 euros
Date d'échéance	1er janvier 2007	1er janvier 2018
Coupon annuel	1 %	2 %
Taux de rendement actuariel brut annuel	4,35 %	3,875 %
Date et parité de conversion	à tout moment, à raison de 2 actions pour une obligation	à tout moment, à raison de 2 actions pour une obligation
Prix de remboursement à l'échéance	108,12 euros, soit une prime de 20,13 %	125,46 euros, soit une prime de 39,4 %
Remboursement anticipé au gré de VINCI (*call* émetteur)	possible à compter du 1er janvier 2005, si le cours de l'action dépasse, pendant 20 jours de bourse sur 40 jours consécutifs, 130 % du prix moyen de remboursement anticipé assurant un taux de rendement actuariel équivalent à celui qui aurait été obtenu en cas de remboursement à l'échéance, soit 4,35% l'an.	possible à compter du 1er janvier 2006, si le cours de l'action dépasse, pendant 20 jours de bourse sur 40 jours consécutifs, 125% du prix moyen de remboursement anticipé assurant un taux de rendement actuariel équivalent à celui qui aurait été obtenu en cas de remboursement à l'échéance, soit 3,875 % l'an.
Remboursement anticipé au gré des investisseurs (*puts* investisseurs)	n/a	2 mai 2006, 2 mai 2010 et 2 mai 2014 au prix de remboursement prévu au contrat

Le prix de remboursement anticipé lors de l'exercice du *call* émetteur par VINCI était de 105,76 euros pour l'Oceane 2007 et de 98,32 euros pour l'Oceane 2018, à comparer à un cours moyen de l'action VINCI sur le dernier semestre de 68,9 euros, soit 133,8 euros par obligation.

b. Autres emprunts obligataires

Les autres emprunts obligataires s'analysent comme suit :

				31/12/2005			31/12/2004	
	Devise	Valeur de marché	Dette inscrite à l'émission	Incidence du coût amorti [1]	Incidence des justes valeurs [2]	Valeur au bilan	Valeur au bilan	Échéance
(en millions d'euros)			(a)	(b)	(c)	(a) + (b) + (c)		
VINCI								
Emprunt ex GTM juin 1998	EUR						142,4	juin 2005
Tranche 1 : juillet 2002	EUR	663,7	595,5	17,7	6,0	619,2	620,6	juillet 2009
Tranche 2 : novembre 2002	EUR	276,6	255,6	4,3	10,3	270,2	274,2	juillet 2009
Tranche 3 : mai 2003	EUR	165,9	158,8	0,5	3,5	162,8	166,0	juillet 2009
Emprunt juillet 2002 Total	EUR	1 106,2	1 009,9	22,5	19,8	1 052,2	1 060,8	juillet 2009
Sous-total		**1 106,2**	**1 009,9**	**22,5**	**19,8**	**1 052,2**	**1 203,2**	
Cofiroute								
Emprunt mars 1993	EUR					0,0	77,8	septembre 2005
Emprunt décembre 1995	EUR	255,1	243,9	0,6		244,5	244,5	décembre 2006
Emprunt juillet 1996	EUR	330,1	304,9	9,3		314,2	314,2	juillet 2007
Emprunt novembre 1997	EUR	376,8	350,6	2,6	5,5	358,7	360,4	novembre 2008
Emprunt novembre 1999	EUR	331,1	300,0	2,6	17,9	320,5	326,8	novembre 2009
Emprunt octobre 2001 & assimilation août 2005	EUR	595,2	543,0	(3,2)	41,2	581,0	334,1	octobre 2016
Emprunt avril 2003	EUR	691,5	593,4	22,1	62,3	677,8	656,2	avril 2018
Autres emprunts	EUR	23,9	23,0	0,7		23,7	21,6	oct. 06 à avril 12
Sous-total		**2 603,7**	**2 358,8**	**34,6**	**126,9**	**2 520,3**	**2 335,6**	
Autres concessions								
SCDI – 1998 [3]	CAD	128,7	116,6	0,3		116,9	96,4	septembre 2031
Autopista Del Bosque – 2001	UF	231,1	213,1	10,3		223,3	170,6	mars 2021
Sous-total		**359,8**	**329,6**	**10,6**	**0,0**	**340,2**	**267,0**	
Autres emprunts		**4,7**	**4,1**	**0,7**		**4,7**	**13,8**	
Total emprunts obligataires		**4 074,4**	**3 702,5**	**68,4**	**146,7**	**3 917,5**	**3 819,6**	

[1] *Coût amorti comprenant les intérêts courus non échus.*

[2] *Réévaluation de la dette dans le cadre de couverture de juste valeur (cf. note 26.1.1).*

[3] *Montants en quote-part VINCI (intégration proportionnelle à 49,9 %).*

c. Emprunts auprès d'établissements de crédit

Ces emprunts sont principalement constitués de prêts syndiqués et de prêts accordés par diverses institutions financières (BEI notamment) dans le cadre de concessions d'infrastructures.

Le détail des emprunts de nominal supérieur à 50 millions d'euros figure dans le tableau ci-dessous :

			31/12/2005				31/12/2004	
	Devise	**Valeur de marché**	**Dette inscrite à l'émission**	**Incidence du coût amorti [1]**	**Incidence des justes valeurs [2]**	**Valeur au bilan**	**Valeur au bilan**	**Échéance**
(en millions d'euros)			**(a)**	**(b)**	**(c)**	**(a) + (b) + (c)**		
VINCI SA								
Prêt syndiqué avril 2000	EUR						108,1	avril 2005
Cofiroute								
BEI mars 2002	EUR	76,5	75,0	0,1		75,1	75,3	mars 2027
BEI décembre 2002	EUR	56,0	50,0	0,0		50,0	50,1	juin 2027
BEI mars 2003	EUR	77,8	75,0	2,8	9,0	86,9	81,5	mars 2018
BEI décembre 2004	EUR	200,2	200,0	0,2		200,2	200,1	décembre 2019
BEI décembre 2005	EUR	198,0	190,0	0,6		190,6		décembre 2025
Autres emprunts	EUR	10,8	10,8			10,8	12,1	juin 2014
Sous-total		**619,4**	**600,8**	**3,8**	**9,0**	**613,6**	**419,1**	
Autres concessions								
Stade de France – 1998 [3]	EUR	51,3	50,4	0,1		50,5	54,0	juillet 2013
Gefyra – BEI 2001	EUR	350,4	328,6	5,3		333,9	352,9	décembre 2025 à juin 2029
Newport – 2002 [3]	GBP	46,8	44,5	0,9		45,4	42,3	mars 2040
Sous-total		**448,5**	**423,5**	**6,2**	**0,0**	**429,8**	**449,1**	
Autres emprunts								
VINCI Park [4]		425,9	425,7	(2,4)		423,3	337,5	
Eurovia [4]		78,4	78,6	(0,2)	0,1	78,4	47,7	
CFE [4]		156,4	156,4			156,4	102,9	
Autres filiales		211,6	213,7	(2,1)	0,4	211,9	112,0	
Sous-total		**872,3**	**874,3**	**(4,7)**	**0,4**	**870,1**	**600,1**	
Total autres emprunts et dettes financières		**1 940,3**	**1 898,7**	**5,3**	**9,5**	**1 913,5**	**1 576,5**	

[1] *Coût amorti comprenant les intérêts courus non échus.*

[2] *Réévaluation de la dette dans le cadre de couverture de juste valeur (cf. note 26.1.1).*

[3] *Montants en quote-part VINCI (intégration proportionnelle à 66,67 % pour Stade de France et 50 % pour Newport).*

[4] *Totalité des emprunts contractés auprès des établissements de crédit.*

d. Emprunts liés aux contrats de location financement

Le tableau suivant liste les contrats de location financement dont l'encours est supérieur à 10 millions d'euros au 31 décembre 2005. L'endettement total associé à ces contrats est globalement stable par rapport au 31 décembre 2004.

(en millions d'euros)	Devise	31/12/2005 Valeur au bilan	31/12/2004 Valeur au bilan	Échéance
Services aéroportuaires				
SFS France	EUR	17,5	22,3	juin 2014
SFS Germany	EUR	14,3	14,9	septembre 2019
Autres emprunts		10,5	4,9	
Eurovia				
SLAG	EUR	9,9	11,1	décembre 2014
Autres emprunts		16,6	21,2	
CFE				
Dredging International Luxembourg (DEME) [1]	EUR	12,8	12,8	février 2012
Autres emprunts		2,3	2,2	
Autres emprunts [2]		**78,7 [2]**	**83,3**	
Total emprunts en location-financement [3]		**162,5**	**172,8**	

[1] *Montants en quote-part VINCI (intégration proportionnelle à 50%).*

[2] *Dont 27 millions d'euros chez VINCI Energies et 19 millions d'euros chez VINCI Park.*

[3] *La valeur de marché de ces emprunts est très proche de leur valeur au bilan.*

25.2. ANALYSE DE L'ENDETTEMENT SANS RECOURS OU À RECOURS LIMITÉ

Une partie de l'endettement à long terme du Groupe peut être qualifiée d'endettement sans recours sur VINCI. Celui-ci représente un encours total à fin décembre 2005 de 4,1 milliards d'euros, soit 68% de l'endettement à long terme du Groupe.

Il se décompose de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Cofiroute	**3 134,0**	**2 754,8**
Gefyra (pont de Rion-Antirion – Grèce)	333,9	352,9
SCDI (pont de la Confédération – Canada)	117,0	96,4
Consortium Stade de France	52,2	57,3
Morgan VINCI Ltd (contournement de Newport – pays de Galles)	45,4	42,3
Autopista del Bosque (autoroute Chillán Collipulli – Chili) (recours limité) [1]	223,3	170,6
Concessions d'ouvrages	**771,8**	**719,5**
Concessions	**3 905,7**	**3 474,3**
Sociétés de PFI au Royaume-Uni	10,9	36,8
CFE (filiale belge de construction)	173,9	125,6
dont DEME (filiale de dragage de CFE)	134,7	80,1
Autres métiers	**184,8**	**162,5**
Total des dettes à long terme sans recours ou à recours limité	**4 090,5**	**3 636,8**
Créances collatéralisées [2]	**(18,2)**	**(14,5)**
Disponibilités, quasi-disponibilités et actifs financiers de gestion de trésorerie des sociétés correspondantes	**(648,9)**	**(821,0)**
Total de l'endettement net sans recours ou à recours limité	**3 423,5**	**2 801,2**

[1] *La possibilité de recours contre VINCI est limitée au cas suivant : en cas de résiliation anticipée de la concession pour faute du concessionnaire, les actionnaires s'engagent à rembourser l'encours de la dette diminué des indemnités de résiliation.*

[2] *Les créances collatéralisées correspondent aux actifs financiers en garantie des obligations liées à certains contrats (de services) de la dette pour les contrats de concession.*

L'ensemble des sociétés figurant dans le tableau ci-dessus sont détenues à moins de 100% par VINCI et se financent de façon autonome (sans garantie de la maison mère). Elles ne sont pas intégrées au système de centralisation de la trésorerie du holding (*cash pooling*).
De la même manière, les concessions d'ouvrages et les PFI (forme britannique des partenariats public-privé) font l'objet de financements de projets mis en place dans des sociétés créées spécifiquement à cet effet. Le remboursement de ces financements, adossés aux contrats, est ainsi assuré uniquement par les *cash-flows* dégagés par chacun des projets.

L'endettement de la filiale CFE est essentiellement logé dans sa filiale de dragage DEME qu'elle détient à 50%, soit une détention indirecte par VINCI à hauteur de 22,7%. L'endettement de DEME, sans recours contre CFE, concerne essentiellement des opérations de financement des navires de dragage garantis sur les actifs financés. L'endettement de CFE et celui de DEME sont sans recours sur VINCI.

25.3 RESSOURCES DE FINANCEMENT

25.3.1 Programmes de billets de trésorerie et lignes de crédit

a. Programmes de billets de trésorerie

Les billets de trésorerie émis par VINCI SA sont inclus dans les dettes financières courantes.

VINCI SA disposait, au 31 décembre 2005, d'un programme de billets de trésorerie de 700 millions d'euros pour assurer son financement à court terme. Celui-ci a été porté à 1,5 milliard d'euros en février 2006. Ce programme, noté A2 par Standard & Poor's et P2 par Moody's, était utilisé à hauteur de 493 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre 17 millions d'euros au 31 décembre 2004.
Cofiroute dispose également d'un programme de billets de trésorerie de 450 millions d'euros, noté A1 par Standard & Poor's. Celui-ci n'était pas utilisé au 31 décembre 2005.

b. Lignes de crédit non utilisées

VINCI SA dispose au 31 décembre 2005 d'un crédit bancaire confirmé (Club Deal) non utilisé de 2 milliards d'euro.
Ce crédit bancaire, conclu en mars 2005 par VINCI auprès de ses huit banques principales pour 1,5 milliard d'euros, a été porté à 2 milliards d'euros en juillet 2005. Son échéance est de cinq ans plus deux ans optionnels et il n'est assorti d'aucun covenant.
VINCI dispose, de plus, de lignes de crédit bilatérales confirmées, conclues aux mêmes conditions que le Club-deal pour un montant de 835 millions d'euros.

Cofiroute dispose à son niveau d'une ligne de crédit confirmée non utilisée d'un montant de 1 milliard d'euros.

Le profil de maturité des lignes de crédit de VINCI et Cofiroute, au 31 décembre, est le suivant :

		Échéances		
(en millions d'euros)	**31/12/2005**	**< à 1an**	**de 1 à 5 ans**	**de 5 à 7 ans**
VINCI	**2 835**		**2 835**	
Cofiroute	**1 020**		**1 020**	

c. Contrats de financement de l'acquisition d'ASF

VINCI a signé, le 5 novembre 2005, deux emprunts pour l'acquisition de la part du capital d'ASF qu'il ne détenait pas au 31 décembre 2005 :
– un prêt d'acquisition à 7 ans de 4,2 milliards d'euros.
Ce financement est à taux variable, le *spread* de crédit dépendant, à compter du 31/12/2006, du rapport entre l'endettement financier net des activités autres que les concessions et la capacité d'autofinancement générée par ces activités augmentée des dividendes reçus des concessions par les holdings.
VINCI s'engage à respecter un niveau minimal au titre de ce ratio tout au long de la vie de ce prêt, faute de quoi celui-ci deviendrait exigible ;
– un prêt relais à 20 mois de 2,3 milliards d'euros.
Ce financement est à taux variable, le *spread* de crédit dépendant, à compter du 30/09/2006, du rapport entre l'endettement financier net des activités autres que les concessions et la capacité d'autofinancement générée par ces activités augmentée des dividendes reçus des concessions par les holdings.
Ce prêt n'est assorti d'aucun covenant financier.

25.3.2 Disponibilités et actifs financiers de gestion de trésorerie

La trésorerie nette gérée se décompose comme suit :

	31/12/2005				31/12/2004
(en millions d'euros)	VINCI SA	Concessions et services	Autres métiers [1]	Total	Total
I. Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	3 025,0	389,5	208,5	3 623,0	2 898,6
II. Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine	125,9	13,6	190,3	329,8	266,0
III. Titres de créances négociables ayant une maturité supérieure à trois mois à l'origine	341,8			341,8	477,3
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante (I + II + III)	**3 492,7**	**403,1**	**398,8**	**4 294,6**	**3 642,0**
Disponibilités	11,9	146,5	985,5	1 144,0	830,4
Découverts bancaires	(18,9)	(13,3)	(572,8)	(605,0)	(380,5)
Trésorerie nette gérée	**3 485,6**	**536,3**	**811,6**	**4 833,5**	**4 091,9**

[1] *Excédents n'entrant pas dans le système de centralisation des excédents de trésorerie.*

Les excédents de trésorerie sont gérés avec un objectif de rentabilité voisin de celui du marché monétaire, en évitant une prise de risque en capital et en conservant un niveau de volatilité faible, au travers d'un système de contrôle des performances et des risques. Les supports d'investissement utilisés par le Groupe sont principalement des OPCVM ainsi que des titres de créances négociables (certificats de dépôts notamment) et assimilés. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur (cf. note 21 « Actifs financiers de gestion de trésorerie et disponibilités »).

26. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ

Dans le cadre de son activité financière, VINCI a instauré un cadre de gestion et de contrôle des différents risques de marché auxquels il est exposé, en particulier les risques de taux, de liquidité et de change.
Sur la base d'une analyse des différentes expositions aux risques de marché de taux et de change, VINCI utilise divers produits dérivés avec pour objectif de réduire ces expositions et d'optimiser son coût de financement et son résultat de change.

La gestion de ces risques de marché au sein du Groupe est assurée par le holding en collaboration avec les pôles concernés. Dans le cas des filiales gérant leurs risques de façon autonome, en particulier Cofiroute, une coordination avec la direction financière de VINCI de leur gestion financière a été mise en place.

Les instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, qu'ils bénéficient ou non d'une qualification de couverture.

La juste valeur des produits dérivés se répartit, selon leur nature, de la façon suivante :

	31/12/2005			31/12/2004
(en millions d'euros)	Actif	Passif	Net	Net
Dérivés de taux [1]	243,8	(7,6)	236,3	255,8
Dérivés de change [2]	3,6	(4,6)	(1,0)	13,1
Total des instruments dérivés	**247,4**	**(12,1)**	**235,3**	**268,9**

[1] *Cf. détail note 26.1.1.*

[2] *Cf. détail note 26.3.4.*

26.1 GESTION DU RISQUE DE TAUX

VINCI gère une position taux fixe/taux variable ou taux variable/taux variable cappé afin de réduire le coût de sa dette et utilise pour cela des produits dérivés optionnels ou d'échange de taux d'intérêts (swaps). Le portefeuille de produits dérivés du Groupe se décompose en deux parties selon que les produits dérivés sont qualifiés comptablement ou non de couverture conformément à la norme IAS 39, dans le respect des principes de gestion des risques établis par VINCI.

26.1.1 Détail des produits dérivés de taux

Les produits dérivés au 31 décembre 2005 s'analysent de la manière suivante :

	31/12/2005					31/12/2004	
(en millions d'euros)	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
Produits dérivés affectés à la couverture de la dette long terme							
Swap de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable	2,3	1 251,7	1 187,6	2 441,6	234,2	4 054,0	257,8
Option de taux (*cap, floor, collar*)				0,0			
Couverture de juste valeur [1]	**2,3**	**1 251,7**	**1 187,6**	**2 441,6**	**234,2**	**4 054,0**	**257,8**
Swap de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	8,5	35,0	13,1	56,5	(4,1)	20,7	(2,1)
Option de taux (*cap, floor, collar*)	0,8	327,4		328,2	1,6	253,4	
Couverture de flux de trésorerie [2]	**9,3**	**362,4**	**13,1**	**384,7**	**(2,5)**	**274,1**	**(2,1)**
Produits dérivés non qualifiés comptablement de couverture							
Swap de taux d'intérêt	1 317,4	466,3	10,8	1 794,6	0,6	1 952,2	(0,9)
Option de taux (*cap, floor, collar*)	111,0	425,0	25,0	561,0	4,1	316,5	1,0
Total	**1 428,5**	**891,3**	**35,8**	**2 355,6**	**4,6**	**2 268,7**	**0,1**
Total des produits dérivés de taux	**1 440,1**	**2 505,4**	**1 236,4**	**5 181,9**	**236,3**	**6 596,8**	**255,8**

[1] *Compensé par la réévaluation des dettes correspondantes (cf. note 25.1).*

[2] *Compensé par une diminution des capitaux propres.*

Les produits dérivés non qualifiés comptablement de couverture portent sur des opérations de maturité généralement inférieure à un an. Leur juste valeur ressort à 4,6 millions d'euros au 31 décembre 2005, soit 2% de la juste valeur totale des produits dérivés utilisés par le Groupe.

L'incidence des produits dérivés qualifiés de couverture (tableau ci-dessus) sur les dettes à long terme se décompose, par nature de dette, de la façon suivante :

Emprunts obligataires

		31/12/2005					
(en millions d'euros)	Devise	Nominal restant dû	Valeurs au bilan	Taux effectif global avant prise en compte des produits dérivés [1]	Taux effectif global après prise en compte des produits dérivés [1]	Taux du coupon	Échéance
VINCI							
Tranche 1: juillet 2002	EUR	600,0	619,2	6,01 %	4,86 %	5,875 %	juillet 2009
Tranche 2: novembre 2002	EUR	250,0	270,2	5,45 %	3,53 %	5,875 %	juillet 2009
Tranche 3: mai 2003	EUR	150,0	162,8	4,75 %	3,41 %	5,875 %	juillet 2009
Cofiroute							
Emprunt décembre 1995	EUR	243,9	244,5	7,50 %	7,50 %	7,50 %	décembre 2006
Emprunt juillet 1996	EUR	304,9	314,2	6,80 %	6,80 %	6,80 %	juillet 2007
Emprunt novembre 1997	EUR	350,6	358,7	5,90 %	5,90 %	5,90 %	novembre 2008
Emprunt novembre 1999	EUR	300,0	320,5	6,00 %	3,63 %	6,00 %	novembre 2009
Emprunt octobre 2001 & assimilation août 2005	EUR	500,0	581,0	5,13 %	3,04 %	5,875 %	octobre 2016
Emprunt avril 2003	EUR	600,0	677,8	5,36 %	3,12 %	5,25 %	avril 2018
Autres emprunts	EUR	21,5	23,7	7,50 %	7,50 %	7,50 %	oct. 06 à avril 12
Autres concessions							
SCDI - 1998 [2]	CAD	117,0	116,9	6,36 %	6,36 %	6,17 %	septembre 2031
Autopista Del Bosque - 2001	UF	228,1	223,3	8,00 %	8,00 %	7,405 %	mars 2021
Autres emprunts		**4,6**	**4,7**				
Total emprunts obligataires		**3 670,6**	**3 917,5**				

[1] *Incluant l'ensemble des flux liés à l'émission, y compris primes et commissions.*

[2] *Montants en quote-part VINCI (intégration proportionnelle à 49,9 %).*

Emprunts auprès d'établissements de crédit

		31/12/2005					
(en millions d'euros)	Devise	Nominal restant dû	Valeurs au bilan	Taux effectif global avant prise en compte des produits dérivés [1]	Taux effectif global après prise en compte des produits dérivés [1]	Taux d'intérêt contractuel	Échéance
Cofiroute							
BEI mars 2002	EUR	75,0	75,1	2,47 %	2,49 %	BEI	mars 2027
BEI décembre 2002	EUR	50,0	50,0	2,51 %	2,51 %	Euribor 3m	juin 2027
BEI mars 2003	EUR	75,0	86,9	4,92 %	2,64 %	4,92 %	mars 2018
BEI décembre 2004	EUR	200,0	200,2	2,47 %	2,49 %	BEI	décembre 2019
BEI décembre 2005	EUR	190,0	190,6	3,97 %	3,97 %	3,97 %	décembre 2025
Autres concessions							
Stade de France - 1998 [2]	EUR	51,0	50,5	6,18 %	6,18 %	5,28 %	juillet 2013
Gefyra - BEI 2001	EUR	350,0	333,9	2,53 %	2,53 %	BEI	décembre 2025 à juin 2029
Newport - 2000 [2]	GBP	45,7	45,4	7,51 %	7,51 %	7,26 %	septembre 2040
Autres emprunts		**882,9**	**880,9**				
Total autres emprunts et dettes financières		**1 919,6**	**1 913,5**				

[1] *Incluant l'ensemble des flux liés à l'émission, y compris primes et commissions ; les taux variables retenus sont 2,49 % pour l'Euribor 3 mois et 2,47 % pour les emprunts BEI (index révisable défini par la BEI).*

[2] *Montants en quote-part VINCI (intégration proportionnelle à 66,67 % pour Stade de France et 50 % pour Newport).*

Emprunts liés aux contrats de location-financement

(en millions d'euros)	Devise	Nominal restant dû	Valeurs au bilan	Taux effectif global avant prise en compte des produits dérivés [1]	Taux effectif global après prise en compte des produits dérivés [1]	Taux d'intérêt contractuel	Échéance
		31/12/2005					
Services aéroportuaires							
SFS France	EUR	17,5	17,5	2,64%	2,64%	Euribor 6m	juin 2014
SFS Germany	EUR	14,3	14,3	6,88%	6,88%	6,88%	septembre 2019
Eurovia							
SLAG	EUR	9,9	9,9	2,99%	6,05%	Euribor 3m	mars 2012
CFE							
Dredging International Luxembourg (DEME) [2]	EUR	12,8	12,8	3,90%	3,90%	3,90%	février 2012
Autres emprunts		**108,1**	**108,1** [3]				
Total emprunts en location-financement		**162,5**	**162,5**				

[1] *Incluant l'ensemble des flux liés à l'émission, y compris primes et commissions ; les taux variables retenus sont 2,49% pour l'Euribor 3 mois et 2,64% pour l'Euribor 6 mois.*

[2] *Montants en quote-part VINCI (intégration proportionnelle à 50%).*

[3] *Dont 27 millions d'euros chez VINCI Energies et 19 millions d'euros chez VINCI Park.*

26.1.2. Répartition des dettes financières à long terme entre taux fixe, taux variable et taux variable cappé

La répartition de la dette à long terme entre taux fixe et taux variable, avant et après prise en compte des produits dérivés associés, qualifiés ou non d'instruments de couverture, s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros	31/12/2005 Encours	31/12/2005 QP	31/12/2004 Encours	31/12/2004 QP
Taux fixe	4 422,6	77%	5 138,4	80%
Taux variable	1 329,9	23%	1 281,3	20%
Incidence des couvertures de juste valeur et ICNE sur dette [1]	241,4		247,1	
Total avant couverture	**5 993,9**	**100%**	**6 666,8**	**100%**
Taux fixe	2 141,8	37%	2 157,5	34%
Taux variable	2 824,5	49%	4 038,7	63%
Taux variable cappé	786,2	14%	223,5	3%
Incidence des couvertures de juste valeur et ICNE sur dette [1]	241,4		247,1	
Total après couverture	**5 993,9**	**100%**	**6 666,8**	**100%**

[1] *ICNE : intérêts courus non échus.*

Sur ces bases, le coût instantané de l'endettement financier net du Groupe ressort à 4,36% en 2005 contre 4,37% en 2004.

26.1.3. Sensibilité des charges financières à l'évolution des taux d'intérêt

Au 31 décembre 2005, l'endettement financier brut à taux variable du Groupe s'élève à 4,9 milliards d'euros. Il se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Dettes financières à long terme à taux variable après couverture	3 610,7	4 262,2
Dettes financières à court terme	1 329,3	598,6
Total de l'endettement financier brut à taux variable après couverture	**4 940,0**	**4 860,8**

Sur la base de cette position, une variation instantanée à la hausse de 1 % des taux d'intérêt représenterait une charge financière supplémentaire de 49 millions d'euros.

Il est à noter toutefois que cette hausse des taux se traduirait, en sens inverse, par une augmentation d'un montant comparable de la rémunération des excédents de trésorerie du Groupe, lesquels s'élevaient à 5,5 milliards d'euros au 31 décembre 2005.

Par ailleurs, la valeur de marché des produits dérivés, qui ne sont pas qualifiés comptablement de couverture, est de 4,6 millions d'euros au 31 décembre 2005 ; pour une variation positive uniforme de 1 % des taux d'intérêt, leur valeur de marché varierait de + 2 millions d'euros.

26.2 LIQUIDITÉ ET NOTATIONS FINANCIÈRES

26.2.1 Position de liquidité

La position de liquidité du Groupe au 31 décembre 2005, compte tenu des disponibilités et des actifs financiers de gestion de trésorerie (5,4 milliards d'euros) et des lignes de crédit non utilisées (4 milliards d'euros), ressort à 9,4 milliards d'euros (cf. détail en note 25.3.1 et 25.3.2).

Par ailleurs, la part des billets de trésorerie non utilisés est de 657 millions d'euros au 31 décembre 2005 (cf. note 25.3.1).

26.2.2. Gestion du risque de liquidité et maturité des dettes financières

Dans le cadre de la gestion du risque de liquidité, le Groupe analyse la maturité moyenne de ses dettes à plus d'un an selon la nature des activités financées.

Au 31 décembre 2005, la maturité moyenne de la dette financière du Groupe est de 7,4 ans (contre 8,1 ans au 31 décembre 2004). Elle est de 3,4 ans pour VINCI SA, de 8,8 ans pour le pôle concessions et services et de 3,2 ans pour les autres métiers du Groupe.

Par échéance, la maturité des dettes financières du groupe VINCI s'analyse comme suit :

	31/12/2005				31/12/2004
(en millions d'euros)	**VINCI SA**	**Concessions et services**	**Autres métiers**	**Total**	**Total**
Intérêts courus non échus	26,3	57,5	1,1	84,8	
Échéances à moins d'un an	0,5	311,0	177,5	489,1	511,2
Part courante des dettes financières (en valeur de remboursement)	**26,8**	**368,5**	**178,6**	**573,8**	**511,2**
Échéances à plus d'un an et à 2 ans au plus (en valeur de remboursement)	1,1	371,4	63,7	436,3	342,7
Échéances à plus de 2 ans et à 5 ans au plus (en valeur de remboursement)	1 002,0	882,0	171,0	2 055,0	2 287,8
Échéances à plus de 5 ans et à 10 ans au plus (en valeur de remboursement)		369,5	82,0	451,6	355,7
Échéances à plus de 10 ans (en valeur de remboursement)		2 303,8	18,7	2 322,6	1 937,9
Part non courante des dettes financières	**1 003,1**	**3 926,8**	**335,6**	**5 265,5**	**4 924,1**
Incidences du coût amorti et éléments d'ajustement de la juste valeur de la dette	26,0	129,1	(0,5)	154,6	133,5
Dettes financières (hors Oceane)	**1 055,9**	**4 424,4**	**513,7**	**5 993,9**	**5 568,8**

26.2.3 Gestion des «covenants» financiers

Les lignes de crédit à moyen terme (syndiquées et bilatérales) mentionnées en note 25.3.1 b. et c. ne font l'objet d'aucun covenant financier, à l'exception du prêt d'acquisition de 4,2 milliards d'euros au titre duquel VINCI s'est engagé à respecter un niveau minimum de ratio entre l'endettement financier net des activités autres que les concessions et la capacité d'autofinancement générée par ces activités, augmentée des dividendes reçus des concessions par les holdings.

26.2.4. Notations financières

Les notations de VINCI et de Cofiroute au 31 décembre 2005 sont les suivantes (cf. «Faits marquants § 5») :

	Agence	Notation			
		Long terme	Perspective	Court terme	Perspective
VINCI SA	Standard & Poor's	BBB+	Négative	A2	Stable
	Moody's	Baa1	Stable	P2	Stable
Cofiroute	Standard & Poor's	A	Négative	A1	Négative

26.3 RISQUE DE CHANGE

26.3.1. Nature des risques auxquels le Groupe est exposé

Les activités industrielles et commerciales de VINCI à l'international sont réalisées à hauteur d'environ 80% par des filiales qui opèrent dans la zone euro. En conséquence, l'exposition du Groupe au risque de change est limitée. Les opérations en dehors de la zone euro sont généralement effectuées en devises locales en ce qui concerne les implantations permanentes, et pour une large part en devise forte lorsqu'il s'agit de grands chantiers à l'exportation.

En règle générale, le financement des activités du Groupe à l'étranger est assuré au moyen d'emprunts en monnaie locale.
Néanmoins, VINCI peut se trouver exposé au risque de change lorsque, de manière ponctuelle, des financements sont accordés par la maison mère à certaines filiales étrangères. Ces risques sont dès lors systématiquement couverts par des *swaps* de change (*cross currency swaps*) ou des achats (ventes) à terme.

26.3.2. Répartition par devises des dettes financières à long terme

Les encours de dettes par devises s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2005		31/12/2004	
Euro	5 377,3	89,7%	6 195,8	92,9%
Peso chilien	330,6	5,5%	187,8	2,8%
Dollar canadien	137,9	2,3%	107,0	1,6%
Livre Sterling	80,4	1,3%	113,1	1,7%
Dollar américain	32,9	0,5%	19,1	0,3%
Autres	34,9	0,6%	44,0	0,7%
Total des dettes à long terme	**5 993,9**	**100,0%**	**6 666,8**	**100,0%**

L'encours de la dette en pesos chiliens correspond, pour l'essentiel, au financement, dans le cadre d'une opération de titrisation de créances, de la construction de prisons par VINCI Construction Grands Projets (95 millions d'euros au 31 décembre 2005) et à l'emprunt obligataire de la société concessionnaire Autopista Del Bosque (223 millions d'euros au 31 décembre 2005), ce dernier étant indexé sur l'évolution de l'inflation locale, le coût de cette indexation ressort à -6,9 millions d'euros sur l'exercice 2005.

26.3.3. Analyse des autres positions de change

La politique de gestion du risque de change de VINCI vise essentiellement à couvrir le «risque transactionnel» lié aux opérations courantes des filiales. Ce risque est suivi à travers une position de change détaillant les flux par devises et leur maturité. En revanche, VINCI ne couvre pas de manière systématique le risque de change lié à ses investissements à l'étranger (risque patrimonial).

Le tableau suivant présente l'exposition au risque de change transactionnel de VINCI et de ses principales filiales au 31 décembre 2005 (ces données excluent les positions en devises de la filiale belge DEME, détenue indirectement à hauteur de 22,7 % à travers CFE) :

(en millions d'euros)	USD	Autres devises liées à l'USD	GBP	Autres devises	Total
Exposition avant couverture [1]	**20,7**	**2,8**	**43,0**	**(75,1)**	**(8,6)**
Couvertures traitées	(7,9)	(2,5)	(12,6)	96,9	73,9
Position nette de change	**12,8**	**0,2**	**30,4**	**21,8**	**65,3**

[1] *Positions réelles en devises + flux futurs prévisionnels liés à des engagements fermes.*

26.3.4. Détail des produits dérivés de change

Les opérations de dérivés de change réalisées par le Groupe pour la couverture de ses opérations commerciales ou financières s'analysent comme suit :

	31/12/2005					31/12/2004	
(en millions d'euros)	USD	GBP	Autres devises	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
Swap de devise (*cross currency swap*)				0,0		7,3	0,7
Change à terme	7,9	4,0	1,6	13,4	(0,3)	26,9	2,3
Option de change	2,5			2,5	0,0		
Couverture de juste valeur	**10,4**	**4,0**	**1,6**	**15,9**	**(0,3)**	**34,3**	**3,0**
Swap de devise (*cross currency swap*)				0,0		26,6	0,8
Change à terme	56,3	8,7	3,9	68,8	(1,1)	9,0	0,2
Option de change				0,0		0,1	0,0
Couverture de flux de trésorerie	**56,3**	**8,7**	**3,9**	**68,8**	**(1,1)**	**35,7**	**1,0**
Swap de devise (*cross currency swap*)	32,2			32,2	(2,5)	36,7	7,2
Change à terme	42,9		15,2	58,1	2,9	15,3	2,3
Option de change				0,0		6,1	(0,3)
Opérations non qualifiées comptablement de couverture	**75,1**	**0,0**	**15,2**	**90,4**	**0,4**	**58,0**	**9,2**
Total des dérivés de change	**141,8**	**12,6**	**20,7**	**175,1**	**(1,0)**	**128,0**	**13,2**

26.4 RISQUE DE CONTREPARTIE

VINCI est exposé au risque de contrepartie essentiellement pour ce qui concerne les disponibilités, les titres de créances négociables, les valeurs mobilières de placement, les créances financières et les produits dérivés. Les montants notionnels et les valeurs de marché sont présentés en notes 26.1, 26.2 et 26.3.

VINCI considère, par ailleurs, que le risque de contrepartie lié aux créances commerciales est très limité du fait du grand nombre de clients, de leur diversité et du fort pourcentage de clients publics.

Les excédents de trésorerie du Groupe placés en actifs financiers de gestion de trésorerie représentent un montant de 4,3 milliards d'euros au 31 décembre 2005. Sur ce total, le montant géré directement par le holding s'élève à 3,5 milliards d'euros, dont 84 % placés en OPCVM, principalement monétaires. La politique du Groupe est de placer ses excédents de trésorerie sur des instruments financiers monétaires négociés exclusivement avec des contreparties de premier plan notées «investment grade» et préalablement autorisées. Cette politique s'applique également aux produits dérivés.
VINCI, dont les placements sont encadrés par des limites de montants d'investissement déterminées en fonction de la notation des contreparties, estime que le risque de défaillance des ces dernières est faible. Par ailleurs, le Groupe n'a pas conclu d'accord de collatéralisation avec ses contreparties bancaires.

27. VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les valeurs de marché, estimées au 31 décembre 2005, des instruments financiers sont présentées dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Emprunts obligataires convertibles	(0,5)	(1 129,5)
Autres emprunts obligataires	(4 074,4)	(3 981,0)
Emprunts auprès d'établissements de crédit et autres dettes financières	(1 940,3)	(1 607,0)
Emprunts en locations-financements	(162,1)	(169,7)
Dettes financières long terme	**(6 177,3)**	**(6 887,2)**
Autres dettes financières	(663,6)	(158,3)
Comptes courants financiers passifs	(60,7)	(59,7)
Découverts bancaires	(605,0)	(380,5)
I - Dettes financières brutes	**(7 506,6)**	**(7 485,8)**
Créances financières collatéralisées	24,6	45,5
Comptes courants financiers actifs	45,8	45,5
Actif financier de gestion de trésorerie courante	4 294,6	3 642,0
Disponibilités	1 144,0	830,4
II - Actifs financiers	**5 508,9**	**4 563,4**
Instruments dérivés passifs	(12,1)	(80,2)
Instruments dérivés actifs	247,4	349,1
III - Instruments dérivés	**235,3**	**268,9**
Endettement financier net (I + II + III)	**(1 762,4)**	**(2 653,4)**

Ces valeurs de marché ont été estimées sur la base des méthodes décrites dans les «Principes comptables et méthodes d'évaluation» (cf. chapitre B) pour les actifs financiers et les instruments dérivés.

Pour les dettes financières, il convient de distinguer :

– les emprunts obligataires cotés, dont la valeur de marché a été déterminée sur la base du cours coté à la date de clôture ;
– les emprunts non cotés et les dettes financières à taux fixe, dont la valeur de marché est déterminée à partir de l'actualisation des flux futurs en fonction des taux d'intérêt au 31 décembre 2005, tenant compte du risque de crédit ;
– les dettes à court terme et les dettes dont les montants restant dus sont inférieurs à 1 million d'euros au 31 décembre 2005, dont la valeur de marché est représentée par la valeur comptable.

28. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement les opérations avec les sociétés dans lesquelles VINCI exerce une influence notable ou détient un contrôle conjoint.

Ces transactions s'effectuent sur une base de prix de marché.

28.1 TRANSACTIONS ENTRE VINCI ET LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES SELON LA MÉTHODE DE L'INTÉGRATION PROPORTIONNELLE (PART NON CONSOLIDÉE) :

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Chiffre d'affaires	2 410,1	1 781,1
Achats	(540,5)	(587,1)
Sous-traitance	(1 502,5)	(901,4)
Créances clients	1 362,6	1 246,4
Dettes fournisseurs	582,0	475,9

Ces transactions concernent principalement les opérations effectuées avec les sociétés en participation (SEP) dans le cadre des activités de construction du Groupe.

28.2 CONTRIBUTION AU BILAN CONSOLIDÉ DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES SELON LA MÉTHODE DE L'INTÉGRATION PROPORTIONNELLE

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Actifs courants	761,5	532,3
Actifs non courants	1 190,4	1 057,1
Passifs courants	767,4	461,6
Passifs non courants	1 258,2	1 005,8
Produits d'exploitation	1 760,6	1 579,2
Charges d'exploitation	(1 530,9)	(1 462,7)
Coût de l'endettement financier net	(24,2)	(16,4)
Autres produits et charges financiers	(2,9)	(9,2)
Impôts sur les bénéfices	(17,1)	(14,2)

Il est rappelé que seules les sociétés en participation constituées pour la réalisation de contrats de construction, conjointement avec d'autres partenaires, dont le chiffre d'affaires à 100 % est supérieur à 45 millions d'euros, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

28.3 AUTRES PARTIES LIÉES

Les informations relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note 17.2.

VINCI a comptabilisé sur 2005 une charge de 0,6 million d'euros sur la période au titre de missions de conseil en stratégie, développement et d'assistance, rendues par les sociétés Soficot et AM Conseil.
La société entretient également des relations d'affaires courantes avec des sociétés dont les mandataires sociaux sont administrateurs de VINCI, notamment UBS, Merill Lynch et Nexity.

En outre, VINCI a comptabilisé sur 2005 une charge de 0,4 million d'euros au titre des prestations de restauration rendues par la société de restauration Soficot-SRC, renommée Société gastronomique de l'Étoile.

29. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

Les obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Obligations contractuelles		
Locations simples	703,8	447,4
Obligations d'achat et d'investissement [1]	167,6	157,2
Engagements d'investissement liés à l'acquisition d'ASF [2]	9 100,0	
Autres engagements donnés		
Avals, cautions et garanties	314,6	305,3
Sûretés réelles	341,6	185,2
Garanties solidaires des associés de sociétés de personnes non consolidées	123,3	129,8
Autres	38,9	44,5
Autres engagements reçus		
Sûretés personnelles	56,5	61,4
Sûretés réelles	4,6	6,0
Autres	36,8	37,4

[1] *Hors obligations d'investissement rattachées aux contrats de concession (cf. note 13.2).*

[2] *Cf. « Faits marquants de la période » (note A 1.2).*

Par ailleurs, les engagements donnés et reçus par le Groupe au titre des contrats de concession, des contrats de construction et des éléments non reconnus au bilan au titre des engagements de retraites figurent respectivement :

– en note 13.2 au titre des contrats de concession ;
– en note 20.2 au titre des contrats de construction ;
– en note 23 au titre des éléments non reconnus sur engagements de retraites.

29.1 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les engagements relatifs aux contrats de location simple s'élèvent à 703,8 millions d'euros au 31 décembre 2005 (contre 447,4 millions d'euros au 31 décembre 2004), dont 510,7 millions d'euros de contrats immobiliers (contre 299,9 millions d'euros au 31 décembre 2004) et 193,1 millions d'euros de contrats mobiliers (contre 147,5 millions d'euros au 31 décembre 2004).

Les obligations d'achat et d'investissement mentionnés ci-dessus concernent principalement VINCI Immobilier. Elles portent notamment sur les promesses d'aménagement des terrains Renault à Boulogne-Billancourt et sur l'opération OPAC rue Lecourbe à Paris.

L'analyse par échéance des obligations contractuelles se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats de location simple	703,8	197,2	321,2	185,3
Obligations d'achat et d'investissement [1]	167,6	52,1	103,2	12,3
Engagements d'investissement liés à l'acquisition d' ASF [2]	9 100,0	9 100,0		

[1] *Hors obligations d'investissement rattachées aux contrats de concession.*

[2] *Cf. « Faits marquants de la période » (note A 1.2).*

29.2 AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS

Avals, cautions et garanties

Le montant de 314,6 millions d'euros concerne les avals, cautions et garanties délivrés par le Groupe, qui ne sont pas directement rattachés à l'exécution des contrats de construction, de concession ou immobiliers. Il peut s'agir notamment de garanties accordées sur des financements.

Sûretés réelles (hypothèques, nantissements donnés en contrepartie de financements)

En dehors des engagements relatifs aux contrats de concession, des sûretés réelles ont été octroyées, en particulier chez CFE (projets immobiliers et financement de navires de dragage chez DEME, filiale à 50% de CFE) et chez VINCI Immobilier.

Garanties solidaires des sociétés de personnes non consolidées (SNC, GIE, etc.)

Une partie de l'activité du Groupe dans la construction et les routes est réalisée au travers de sociétés en participation (SEP), conformément aux usages de ces métiers. Les associés d'une société de personnes sont juridiquement solidaires et indéfiniment responsables des dettes contractées par ladite société auprès des tiers. Afin de limiter les risques lui incombant, le Groupe procède généralement, lors de la constitution des SEP, à une étude sur la solvabilité des partenaires, laquelle peut entraîner, le cas échéant, la mise en place de contre-garanties croisées entre partenaires.
Lorsque le Groupe a connaissance d'un risque particulier relatif à l'activité d'une société en participation, il est procédé à la constitution d'une provision dans les comptes consolidés.

Le montant inscrit en engagements hors bilan au titre des garanties solidaires correspond à 100% du passif des sociétés de personnes concernées, minoré des fonds propres et des dettes financières (emprunts ou comptes courants) souscrites auprès des associés.
Pondéré de la quote-part du groupe dans ces sociétés, l'engagement serait ramené de 123,3 millions d'euros à 70,7 millions d'euros.
Compte tenu notamment de la qualité de ses partenaires, le Groupe considère que le risque d'être appelé en garantie au titre de ces engagements est faible.

29.3 AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS

Les engagements reçus par le Groupe s'analysent et se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)	Sûretés personnelles	Sûretés réelles	Autres engagements	Total
Concessions et services			26,8	26,8
Énergies	0,7	0,7	0,2	1,6
Routes	3,6	3,9	5,2	12,7
Construction	51,8		4,6	56,4
Immobilier et holdings	0,4			0,4
	56,5	**4,6**	**36,8**	**97,9**

Le montant de 97,9 millions d'euros concerne les avals, cautions et garanties reçus par le Groupe, qui ne sont pas directement rattachés à l'exécution des contrats de construction, de concession ou immobiliers.

30. EFFECTIFS ET DROIT À LA FORMATION

L'effectif des sociétés intégrées se décompose comme suit :

	31/12/2005	31/12/2004
Ingénieurs et cadres	17 220	16 242
Employés et ouvriers	116 293	112 191
	133 513	**128 433**

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision, sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élève à 1,8 million au 31 décembre 2005.

31. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES ASSIMILÉS ACCORDÉS AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du Groupe sont arrêtées par le conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations.

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction du Groupe, comptabilisé en charges sur l'exercice 2005, s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	2005
Comité exécutif	
Rémunération [1]	7 660,6
Charges sociales patronales	3 075,1
Avantages postérieurs à l'emploi	11 861,9
Jetons de présence	309,4
Indemnités de fin de contrat	1 315,0
Paiement en actions [2]	15 481,1
Conseil d'administration [3]	
Jetons de présence	514,0
Total	**40 217,1**

[1] *La rémunération allouée au titre de 2005 correspond à la rémunération fixe et variable.*

[2] *Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS 2 « paiement en actions » et selon les modalités décrites en note 22.4 « paiement en actions ».*

[3] *À l'exclusion des administrateurs membres du comité exécutif.*

F. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

32. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2005

Le conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2005, le 28 février 2006. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires. Il proposera à l'assemblée générale ordinaire un dividende de 2,0 euros par action au titre de cet exercice qui, compte tenu de l'acompte déjà versé en décembre 2005 (0,7 euro par action), porte le solde du dividende à distribuer à 1,3 euro par action, soit un montant de l'ordre de 250 millions d'euros.

33. ÉMISSION D'OBLIGATIONS SUPER-SUBORDONNÉES PERPÉTUELLES

Dans le cadre du financement de l'augmentation de sa participation au capital des ASF, VINCI a réalisé, début 2006, une émission obligataire, subordonnée de dernier rang de maturité perpétuelle, de 494 millions d'euros auprès d'investisseurs internationaux.

Avec un prix d'émission de 98,831 %, cette opération offre un coupon fixe optionnel de 6,25 %, payable annuellement jusqu'en novembre 2015. Après cette date, augmenté de 1,00 %, le coupon est variable et trimestriel. VINCI dispose d'une option de rachat au pair de l'émission en novembre 2015, puis à chaque date de paiement de coupon.

Conformément aux normes IFRS, cet instrument sera comptabilisé en capitaux propres dans les comptes de l'exercice 2006.

Par ailleurs, suite à l'encaissement en février 2006 des produits nets de l'émission, VINCI a décidé de réduire de 4,2 à 3,87 milliards d'euros le montant du crédit d'acquisition ASF.

G. LITIGES ET ARBITRAGES

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de fait ou litige exceptionnel susceptible d'affecter de manière substantielle l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe ou de la Société. Les affaires décrites ci après ont fait l'objet, le cas échéant, de provisions pour des montants que la société estime suffisants en l'état actuel des dossiers correspondants.

– Le 23 mai 2004, une partie de la coque de la jetée de l'aérogare 2E de l'aéroport de Roissy s'est effondrée. Cet ouvrage avait été réalisé pour le compte d'Aéroports de Paris qui, dans le cadre de ce projet, combinait les qualités de maître d'ouvrage, d'architecte et de maître d'œuvre. Les travaux de construction de l'aérogare 2E avaient été réalisés en de multiples lots séparés par de nombreuses entreprises. Les coques (superstructures) de la jetée ont été construites par un groupement constitué de plusieurs filiales de VINCI. Ce sinistre fait actuellement l'objet d'une procédure d'instruction pénale et d'une mesure d'expertise judiciaire dont l'objet est de déterminer les causes de l'effondrement. Les conséquences financières de ce sinistre tenant aux coûts de reconstruction d'une part et aux préjudices subis, d'autre part, ainsi que les modalités de leur prise en charge par les différents intervenants restent à établir. La société estime que ce sinistre n'aura pas d'incidence défavorable significative sur sa situation financière.

– Le 28 décembre 1998, le tribunal administratif de Grenoble avait condamné VINCI à assumer solidairement avec la société ITALIMPRESE INDUSTRIE (société italienne en liquidation) à payer à la société NERSA une somme de 96 millions de francs (14,6 millions d'euros) en réparation du préjudice subi par cette dernière suite à l'effondrement de la toiture d'un ouvrage lui appartenant. Mis en cause par VINCI, EDF avait, de son côté, été condamné à garantir celle-ci à hauteur de 40% des conséquences de ce sinistre, ce qui avait ramené le montant à la charge de VINCI à une somme de 13,6 millions d'euros (principal et intérêts). Cette somme a été presque en totalité prise en charge par les compagnies d'assurance de VINCI. Sur appel interjeté par VINCI, la Cour Administrative d'Appel de Lyon a rendu le 16 décembre 2004 un arrêt annulant le jugement du 28 décembre 1998 et ordonnant une nouvelle mesure d'expertise. La société estime que ce sinistre n'aura pas d'incidence défavorable significative sur sa situation financière.

– La SNCF a saisi le Tribunal Administratif de Paris en 1997 de multiples requêtes dirigées contre de nombreuses entreprises du BTP, dont plusieurs appartiennent au Groupe VINCI, ayant pour objet le versement d'indemnités compensant un préjudice qu'elle estime avoir subi lors de la conclusion, entre 1987 et 1990, de marchés relatifs à la construction des lignes de TGV Nord et Rhône Alpes et leur interconnexion. Cette demande était la conséquence de la condamnation des entreprises concernées par le Conseil de la Concurrence en 1995 que la Cour d'Appel de Paris (statuant sur renvoi après cassation de son précédent arrêt de 1997) a globalement confirmée. Le tribunal administratif de Paris a estimé le 15 décembre 1998 que les manœuvres anticoncurrentielles constatées par le Conseil de la Concurrence permettent à la SNCF de soutenir que son consentement aurait été vicié lors de la passation des marchés concernés par deux de ces requêtes et il a ordonné des mesures d'expertise pour en mesurer l'incidence. La Cour d'Appel de Paris a, par arrêts rendus le 22 avril 2004, confirmé cette décision. A la suite de cette décision, le tribunal administratif de Paris a décidé de reprendre l'instruction des autres instances sur lesquelles il ne s'était pas encore prononcé. Le 15 février 2005, l'expert commis par le Tribunal Administratif de Paris a rendu deux rapports concluant à l'existence d'un surcoût pour la SNCF sensiblement inférieur à la réclamation de cette dernière (6,1 millions d'euros à comparer à 43,1 millions d'euros hors frais financiers). Le Tribunal Administratif a rendu en juin et juillet 2005 plusieurs décisions ordonnant un supplément d'instruction pour certaines des autres instances. Le montant total réclamé aux groupements d'entreprises dans lesquels les sociétés du groupe VINCI ont une participation, s'élève à 193 millions d'euros, dont la moitié correspond à des frais financiers. Le groupe VINCI estime, pour sa part, que la SNCF n'a pas subi de préjudice à l'occasion de la conclusion de ces marchés avec ses filiales concernées dans la mesure où chacun de ces marchés a été négocié dans le détail avec la SNCF qui est un maître d'ouvrage extrêmement expérimenté et compétent. VINCI estime que ces litiges n'auront pas une incidence défavorable significative sur sa situation financière.

– Un litige opposait VINCI à la société américaine Global Industries devant le tribunal de Commerce de Paris quant aux conséquences de l'échec de la cession à cette dernière de la société ETPM par Groupe GTM, chacune des parties réclamant à l'autre l'indemnisation du préjudice découlant de la rupture de leurs relations. Le tribunal a rendu le 19 novembre 2003 une décision condamnant la société GLOBAL Industries à payer à VINCI une indemnité de 25 millions de dollars américains majorés d'intérêts à compter du 25 novembre 1999 ainsi qu'une indemnité compensant, s'il y a lieu, la perte de change liée à la parité euro/dollar. La société GLOBAL a interjeté appel de ce jugent et bien qu'il soit assorti de l'exécution provisoire, la société GLOBAL ne l'a pas exécuté. Le 24 mai 2005, la Cour d'Appel de Paris a rendu un arrêt confirmant le jugement dans toutes ses dispositions. GLOBAL n'ayant pas exécuté cette décision, VINCI, a entamé une procédure d'exequatur aux USA en vue d'obtenir le recouvrement forcé de sa créance.

– Dans le cadre du litige opposant VINCI et la société Bouygues Bâtiment dans le cadre de leurs relations d'actionnaires de la société Consortium Stade de France («CSDF»), la Cour d'Appel de Paris a, par jugement en date du 21 janvier 2005, rejeté la demande de substitution formulée par Bouygues Bâtiment dans la propriété d'actions de la société CSDF et confirmé le droit de VINCI de conserver la propriété des deux tiers du capital de cette société. Toutefois, la Cour a considéré que VINCI aurait dû accomplir la formalité de proposer à Bouygues Bâtiment d'acquérir les titres litigieux lors de la fusion intervenue en 2000 entre VINCI et Groupe GTM et a condamné VINCI à indemniser le préjudice subi par Bouygues Bâtiment à cet égard. La Cour a fixé ce préjudice à 3,7 millions d'euros (après rectification d'une erreur matérielle). Cette décision n'a pas fait l'objet de pourvoi en cassation et est en conséquence devenue définitive.

– CBC, filiale de VINCI, fait l'objet de plusieurs procédures devant les juridictions mexicaines de la part d'un des actionnaires de la société Prodipe Inc. et d'un établissement public mexicain qui prétendent que CBC n'aurait pas respecté les termes d'un protocole d'accord relatif au

développement d'un site touristique en Basse Californie, dont le financement était garanti pour 7,2 millions de dollars américains par la Coface, elle-même contre-garantie par cet établissement public mexicain. VINCI ne s'attend pas, en l'état actuel du dossier, à une incidence significative de ce litige sur sa situation financière.

– CBC, filiale de VINCI, a construit pour le compte d'Intertour, dont elle détenait une partie du capital, un hôtel à Bratislava (Slovaquie). Le financement de cette opération a été effectué sous forme de billets à ordre émis par Intertour et escomptés sans recours par CBC auprès d'une banque française, elle-même contre-garantie par des établissements financiers étrangers. Par suite du défaut de paiement d'Intertour, ces établissements financiers ont engagé plusieurs procédures, dont l'une devant le Tribunal de Commerce de Paris où CBC a été appelée en garantie pour un montant de 41 millions d'euros en principal. Cette procédure a fait l'objet d'un désistement d'instance en 2004 à la suite d'une transaction intervenue entre les demandeurs et la banque française. CBC a, en outre, été assignée en décembre 2003 devant le tribunal de commerce de Paris par la même banque française qui lui réclame une somme de 24 millions d'euros sur le fondement d'une responsabilité alléguée dans la nullité des garanties émises par les établissements financiers étrangers au profit de cette banque française. VINCI ne s'attend pas, en l'état actuel du dossier, à une incidence significative de ce contentieux sur sa situation financière.

– A la suite d'un recours devant le Conseil d'Etat formé par diverses entreprises de transports routiers, le Conseil a rendu une décision le 29 juin 2005 annulant la lettre du 15 janvier 2003 par laquelle le directeur de la législation fiscale avait informé le président du Comité des sociétés d'économie mixte concessionnaires d'autoroutes de ce que les sociétés concessionnaires d'autoroutes n'étaient pas fondées à délivrer des factures rectificatives faisant apparaître la taxe sur la valeur ajoutée acquittée par les usagers depuis le 1er janvier 1996 jusqu'au 31 décembre 2000. Il résulte de cette décision – qui ne vise néanmoins que les relations entre l'Etat et les sociétés de transport – que les sociétés concessionnaires d'autoroutes seraient tenues d'établir ces factures rectificatives lorsque les transporteurs en font la demande au titre des années 1996 à 2000. Au plan formel, les sociétés courraient ainsi le risque d'avoir à payer la TVA apparaissant sur ces factures rectificatives en vertu de l'article 283-3 du code général des impôts.
La décision du Conseil d'Etat a fait l'objet de tierces oppositions de la part de Cofiroute et de l'ensemble des sociétés du secteur. Cofiroute a depuis reçu une lettre du Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie en date du 19 octobre 2005, confirmant que «le règlement de ce dossier n'entraînera aucune charge financière nouvelle pour les sociétés concessionnaires d'autoroutes», suivie d'une lettre du Ministre Délégué au Budget et à la Réforme de l'Etat, en date du 07 février 2006, précisant «je peux vous confirmer que les sociétés concessionnaires ne sauraient être rendues débitrices de la taxe sur la valeur ajoutée mentionnée sur les factures rectificatives qu'elles délivreront à leurs clients au titre des péages supportés entre le 1er janvier 1996 et le 31 décembre 2000».
Dans ce contexte de garantie donnée par l'Etat, la société a maintenu au 31 décembre 2005 sa décision de ne constituer aucune provision.

– Enfin, plusieurs sociétés du Groupe VINCI font l'objet d'enquêtes ou de procédures dans le cadre de la législation sur la concurrence et certains collaborateurs du Groupe VINCI font l'objet, à titre personnel, de procédures d'enquête judiciaire visant à déterminer s'ils ont participé à des pratiques restrictives de concurrence ou fait des actifs sociaux un usage inadapté qui aurait profité directement ou indirectement à des personnalités ou à des partis politiques. Dans ce cadre, la société a reçu notification, le 27 juillet 2005, d'un rapport établi par les services du conseil de la concurrence relatif à la passation de divers marchés publics dans la région Ile de France entre 1989 et 1996. VINCI ne s'attend pas à ce que ces procédures, en cas d'issue défavorable, aient pour effet de dégrader de manière significative sa situation financière.

H. PRINCIPAUX IMPACTS DES NORMES IFRS SUR LES INDICATEURS CLÉS ET LES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2004

1. CHIFFRES CLÉS

2004 (en millions d'euros)	Normes françaises	Normes IFRS
Chiffre d'affaires	19 520	19 520
Résultat d'exploitation	1 373	
% CA	7,0 %	
Résultat opérationnel sur activité [1]		1 300
% CA		6,7 %
Résultat net part du groupe	731	732
Excédent brut d'exploitation	2 021	
Capacité d'autofinancement		2 018
Cash-flow opérationnel [2]	1 510	1 368
Capitaux propres (y compris minoritaires)	3 744	3 615
Endettement financier net	2 285	2 433

[1] *Résultat opérationnel avant paiement en actions, dépréciation des écarts d'acquisition et éléments non récurrents.*

[2] *Flux de trésorerie liés à l'activité nets des investissements opérationnels, avant investissements de développement.*

2. RÉCONCILIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 1ER JANVIER 2004 ET AU 31 DÉCEMBRE 2004 (RÉFÉRENTIEL FRANÇAIS/NORMES IFRS)

L'application des normes IFRS aux comptes consolidés de VINCI conduit à une diminution limitée des capitaux propres consolidés (ces derniers intégrant les intérêts minoritaires en IFRS) de 129 millions d'euros au 31 décembre 2004 (3 615 millions d'euros contre 3 744 millions d'euros dans les comptes arrêtés en référentiel comptable français), à comparer à une diminution de 271 millions d'euros au 1er janvier 2004, date d'établissement du bilan d'ouverture aux normes IFRS.

Les ajustements sur les capitaux propres résultant de l'application des nouvelles normes sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Total capitaux propres 01/01/2004	Résultat 2004	Autres variations des capitaux propres	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres 31/12/2004
Principes comptables français	**3 488**	**731**	**(520)**	**45**	**3 744**
Titres autodétenus (IAS 32)	(182)	(1)	95	0	(88)
Écarts actuariels sur engagements de retraites (IAS 19)	(132)	9	0	0	(123)
Retraitement des immobilisations incorporelles (IAS 38)	(31)	1	0	0	(30)
Actualisation des provisions pour risques	30	(3)	0	0	27
Instruments financiers (IAS 39)	30	(18)	15	2	29
Coûts des emprunts capitalisés (IAS 23)	60	1	(3)	0	58
Avantages accordés aux salariés (IFRS 2)	0	(36)	36	0	0
Non-amortissement des écarts d'acquisition	0	47	0	(1)	46
Autres retraitements	(3)	(6)	1	0	(8)
Sous-total avant incidence fiscale	(228)	(6)	144	1	(89)
Incidence fiscale	(43)	7	(2)	(2)	(40)
Total des retraitements IFRS	**(271)**	**1**	**142**	**(1)**	**(129)**
Normes IFRS	**3 217**	**732**	**(378)**	**44**	**3 615**

I. RÉCONCILIATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2004 (RÉFÉRENTIEL FRANÇAIS/ NORMES IFRS)

Les tableaux ci-dessous présentent les réconciliations des états financiers (compte de résultat, bilan, tableau de flux) établis selon le référentiel français et selon les normes IFRS en distinguant, d'une part, les retraitements qui correspondent à des écritures ayant un effet sur le résultat net (et/ou contrepartie capitaux propres) et, d'autre part, les reclassements qui correspondent uniquement à un changement de présentation à l'intérieur des états financiers sans effet sur le résultat net.

1. RÉCONCILIATION DU COMPTE DE RÉSULTAT 2004 (RÉFÉRENTIEL FRANÇAIS/NORMES IFRS)

(en millions d'euros) Référentiel français		Notes	Normes IFRS		Notes
Chiffre d'affaires	**19 520**		**Chiffre d'affaires**	**19 520**	
Autres produits	665		Produits des activités annexes	255	
Charges d'exploitation	(18 165)				
Dotations nettes aux provisions	(32)		Charges opérationnelles	(18 475)	
Dotations aux amortissements	(617)				
Résultat d'exploitation	**1 372**	1.1			
			Résultat opérationnel sur activité	**1 300**	1.1
			Paiement en actions (IFRS 2)	(36)	
			Dépréciation des écarts d'acquisition	(46)	
			Éléments non récurrents	(10)	
			Résultat opérationnel	**1 208**	1.1
Coût du financement	(151)		Coût de l'endettement financier net	(242)	
Autres produits et charges financiers	127		Autres produits et charges financiers	238	
Résultat financier	**(24)**	1.2	**Résultat financier**	**(3)**	1.2
Résultat exceptionnel	**(53)**	1.3			
Impôts sur les bénéfices	(388)		Impôts	(380)	
Amortissements des écarts d'acquisition	(80)	1.4			
Part du groupe dans sociétés mises en équivalence	14		Part du groupe dans sociétés mises en équivalence	14	
			Résultat net (y compris intérêts minoritaires)	**838**	
Intérêts minoritaires	(109)		Intérêts minoritaires	(107)	
Résultat net part du Groupe	**731**	1.5	**Résultat net part du groupe**	**732**	1.5

1.1 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

En normes IFRS, le résultat opérationnel s'élève à 1208 millions d'euros, la différence de – 165 millions d'euros par rapport au résultat d'exploitation en référentiel français, détaillée dans le tableau ci-dessous, résulte principalement des reclassements (– 122 millions d'euros) à l'intérieur du compte de résultat du fait des changements de présentation.

(en millions d'euros)	Notes	2004
Résultat d'exploitation référentiel français		**1 373**
Retraitements :		
Non amortissement des écarts actuariels (imputés en fonds propres à l'ouverture)	(a)	10
Annulation des reprises de provisions pour grosses réparations	(b)	(6)
Autres		(10)
Total		**(6)**
Reclassements :		
Coûts de restructuration	(d)	(38)
Autres produits et charges exceptionnels à caractère opérationnel (hors charges d'impairment)	(e)	(52)
Coût d'actualisation des engagements de retraites (reclassés en résultat financier)	(f)	24
Total		**(66)**
Résultat opérationnel sur activité normes IFRS		**1 300**
Retraitements :		
Incidence des paiements en actions (IFRS 2) : PEG et stock-options	(c)	(36)
Total		**(36)**
Reclassements :		
Coûts des fermetures d'activités	(g)	(10)
Dépréciation des écarts d'acquisition [1]	(h)	(33)
Dépréciation des parts de marché de WFS	(i)	(13)
Total		**(56)**
Résultat opérationnel normes IFRS		**1 208**

[1] *Y compris amortissement des écarts d'acquisition associés à des actifs à durée de vie définie.*

Retraitements

(a) Dans le cadre de la première application des normes IFRS, VINCI a choisi d'imputer sur ses capitaux propres les écarts actuariels sur les engagements de retraites, ceux-ci représentant un montant de – 132 millions d'euros au 1er janvier 2004, ramené à – 121 millions d'euros au 31 décembre 2004. Le résultat net est ainsi impacté positivement, à hauteur de 10 millions d'euros, correspondant à l'annulation des charges d'amortissement des écarts actuariels.

(b) Conformément à la norme IAS 37, les provisions pour grosses réparations (en dehors de celles qui concernent le pôle concessions) ont été annulées en normes IFRS, en contrepartie des fonds propres au 1er janvier 2004. Les provisions ayant été reprises en 2004 en résultat d'exploitation dans le référentiel français à hauteur de 6 millions d'euros, ont ainsi été neutralisées dans le compte de résultat IFRS.

(c) Une charge de 36 millions d'euros avant impôts est comptabilisée en application de la norme IFRS 2 relative aux paiements en actions et assimilés. Cette charge, dont la contrepartie est une augmentation des fonds propres, concerne :

– les plans d'options de souscription d'actions VINCI mis en place depuis le 7 novembre 2002, pour la part des droits restant à acquérir par les bénéficiaires au 1er janvier 2005 (20 millions d'euros) ;
– les souscriptions au plan d'épargne groupe des quatre premiers mois de l'année 2005, dont les termes et conditions avaient été fixés dès la fin de l'exercice 2004 (16 millions d'euros avant impôts).

Reclassements

(d) Reclassement en résultat opérationnel sur activité de coûts nets de restructuration comptabilisés en résultat exceptionnel en référentiel français.

(e) Reclassement en résultat opérationnel sur activité des autres produits et charges exceptionnels précédemment comptabilisés en résultat exceptionnel selon le référentiel français.

(f) Reclassement en résultat financier du coût de l'actualisation des provisions pour engagements de retraites précédemment comptabilisés en résultat d'exploitation en référentiel français.

(g) Reclassement en résultat opérationnel des coûts de restructuration associés à des fermetures d'activité comptabilisés en résultat exceptionnel en référentiel français.

(h) Reclassement en résultat opérationnel des dépréciations exceptionnelles d'écarts d'acquisition à hauteur de 25 millions d'euros et des amortissements des écarts d'acquisition associés à des actifs à durée de vie limitée pour 8 millions d'euros.

(i) Reclassement en résultat opérationnel de la dépréciation des parts de marché WFS, assimilée à des écarts d'acquisition en IFRS, comptabilisée en résultat exceptionnel en référentiel français.

1.2 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'établit à – 3 millions d'euros en IFRS, contre – 24 millions d'euros en référentiel français. Ce différentiel résulte de l'incidence de reclassements et retraitements détaillés dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)		2004		
	Notes	Coût de l'endettement	Autres produits et charges financiers	Total
Résultat financier référentiel français		**(151)**	**127**	**(24)**
Retraitements :				
Incidence de la méthode du coût amorti sur les Oceane	(a)	(15)	–	(15)
Incidence de la méthode du coût amorti sur les passifs des concessions d'infrastructures		(3)	–	(3)
Ajustement des frais financiers intercalaires sur les actifs des concessions d'infrastructures suite à l'application de la méthode du coût amorti		6	–	6
Autres		(1)	(2)	(3)
Total		**(13)**	**(2)**	**(15)**
Reclassements :				
Frais financiers intercalaires	(b)	(77)	77	0
Coût d'actualisation des engagements de retraites	(c)	–	(24)	(24)
Charges et produits exceptionnels associés aux actifs financiers	(d)	–	60	60
Total		**(77)**	**113**	**36**
Résultat financier normes IFRS		**(241)**	**238**	**(3)**

Retraitements

(a) En référentiel français, les frais d'émission d'emprunt et les primes de remboursement des emprunts obligataires étaient amortis linéairement sur la durée de vie des emprunts. Les primes de remboursement des Oceane émises par VINCI étaient ainsi provisionnées à chaque clôture. En IFRS, les frais d'émission et primes de remboursement sont amortis selon la méthode du « coût amorti » consistant à calculer un taux d'intérêt effectif de la dette tenant compte des frais d'émission, des primes de remboursement et de l'option de conversion. Ce retraitement a conduit à comptabiliser une charge complémentaire de 15 millions d'euros au titre de l'exercice 2004.

Reclassements

(b) Les intérêts financiers intercalaires présentés en diminution du coût de l'endettement dans les comptes publiés en référentiel français figurent désormais en autres produits et charges financiers.

(c) Reclassement en résultat financier du coût de l'actualisation des provisions pour engagements de retraites comptabilisé en résultat d'exploitation en référentiel français (cf. note 1.1 (f)).

(d) Reclassement en résultat financier des résultats exceptionnels associés aux cessions d'actifs financiers pour 24 millions d'euros et d'une reprise de provision Toll Collect chez Cofiroute pour 36 millions d'euros, comptabilisée en résultat exceptionnel en référentiel français.

1.3 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

La rubrique de résultat exceptionnel présentée au compte de résultat en référentiel français disparaît dans le compte de résultat IFRS en application de la norme IAS 1.

Le tableau suivant présente les différents reclassements de produits et de charges qui figuraient précédemment dans cette rubrique en résultat opérationnel et en résultat financier IFRS, tels qu'exposés aux paragraphes 1.1. et 1.2.

(en millions d'euros)	2004
Résultat exceptionnel référentiel français	**(53)**
Coûts de restructuration	(38)
Résultat de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(10)
Autres charges et produits exceptionnels à caractère opérationnel	(23)
Dotations nettes aux provisions	(19)
Reclassement en résultat opérationnel sur activité normes IFRS	**(90)**
Coût de fermeture d'activité	(10)
Dépréciation des parts de marché WFS	(13)
Reclassement en résultat opérationnel normes IFRS	**(113)**
Reprise de provisions Toll Collect	36
Plus-values nettes sur cessions de titres	22
Autres reclassements en résultat financier	2
Reclassement en résultat financier normes IFRS	**60**
Total des reclassements	**(53)**

1.4 AMORTISSEMENT DES ÉCARTS D'ACQUISITION

(en millions d'euros)		2004
Amortissement des écarts d'acquisition en référentiel français	**(80)**	
Non amortissement des écarts d'acquisition en IFRS	47	
Dépréciation et amortissement des écarts d'acquisition maintenus en normes IFRS (inclus dans le résultat opérationnel)	**(33)**	
dont dépréciation exceptionnelle nette suite aux tests d'évaluation		(25)
dont amortissement écarts d'acquisition affectés aux contrats de concessions		(4)
dont autres amortissements écarts d'acquisition affectés		(4)

En application de la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis (cf. note B.3 « Règles et méthodes d'évaluation ») en normes IFRS.

Le résultat net IFRS est ainsi impacté positivement à hauteur de 47 millions d'euros en 2004. Il subsiste au compte de résultat IFRS un montant de 25 millions d'euros comptabilisé en résultat opérationnel, correspondant aux dépréciations exceptionnelles d'écarts d'acquisition (« *impairments tests* »). Par ailleurs, il s'y ajoute une charge opérationnelle de 8 millions d'euros correspondant à l'amortissement de certains écarts d'acquisition ayant fait l'objet d'une affectation à des actifs identifiés, tels que des droits d'exploitation de carrières d'agrégats ou des contrats de concession, et qui continuent à être amortis en IFRS en fonction de la durée de vie des actifs sous-jacents.

1.5 SYNTHÈSE DES RETRAITEMENTS SUR LE RÉSULTAT NET

Les différents retraitements ayant une incidence sur le résultat net IFRS exposés aux paragraphes précédents sont résumés dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Notes	2004
Résultat net référentiel français		**731**
Non amortissement des écarts d'acquisition (IFRS 3)	(cf. 1.4)	47
Retraitement des plans de stock-options 2002/2003/2004 (IFRS 2)	(cf. 1.1)	(20)
Retraitement du PEG 1er quadrimestre 2005 annoncé en 2004 (IFRS 2)	(cf. 1.1)	(16)
Retraitement au coût amorti des Oceane 2007 et 2018 (IAS 39/IAS 32)	(cf. 1.2)	(15)
Non amortissement des écarts actuariels sur engagements de retraites (IAS 19)	(cf. 1.1)	10
Retraitement des reprises de provisions pour grosses réparations imputées en capitaux propres au 01/01/2004 (IAS 37)	(cf. 1.1)	(6)
Autres retraitements		(10)
Incidence des impôts sur les retraitements		8
Incidence des intérêts minoritaires sur les retraitements		3
Total retraitements IFRS		**1**
Résultat normes IFRS		**732**

2. RÉCONCILIATION DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2004 (RÉFÉRENTIEL FRANÇAIS / NORMES IFRS)

En matière de présentation des éléments de bilan, les normes IFRS préconisent une distinction entre les actifs et passifs « non courants », représentatifs du haut de bilan, et les actifs et passifs « courants », relatifs à l'exploitation courante de la société, sans pour autant constituer nécessairement des éléments s'inscrivant dans un horizon court. Par ailleurs, la partie à moins d'un an des actifs et passifs non courants est présentée en actifs et passifs courants.

2.1 ACTIF DU BILAN

(en millions d'euros)	Notes	Référentiel français 31/12/2004	Reclassements IFRS	Retraitements IFRS	Normes IFRS 31/12/2004
Immobilisations incorporelles	2.3.1	173	(73)	(18)	82
Écarts d'acquisition	2.3.2	1 387	(649)	39	777
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	2.3.3	5 567	(563)	20	5 024
Autres immo. corporelles et immeubles de placement		2 041		8	2 049
Participations dans les sociétés mises en équivalence	2.3.4	846	705	7	1 558
Autres actifs financiers non courants	2.3.5	327	(40)	1	288
« Juste valeur » des produits dérivés actifs non courants	2.3.6		65	180	245
Charges à répartir		50		(50)	
Impôts différés actifs		168		(1)	167
Total actif non courant					**10 190**
Stocks et travaux en cours		544		(1)	543
Clients et autres créances d'exploitation	2.3.7	7 554	(238)	(37)	7 279
Autres actifs courants			157		157
Actifs d'impôt exigible			24		24
Actifs financiers courants	2.3.8	318	(193)	5	130
« Juste valeur » des produits dérivés actifs courants	2.3.6		100	4	104
Actifs financiers de gestion de trésorerie et disponibilités	2.3.9	4 541	68	(92)	4 518
Total actif courant					**12 756**
Total actif		**23 516**	**(637)**	**66**	**22 946**

2.2 PASSIF DU BILAN IFRS

(en millions d'euros)	Notes	Référentiel français 31/12/2004	Reclassements IFRS	Retraitements IFRS	Normes IFRS 31/12/2004
Capitaux propres part du groupe		3 148		(132)	3 016
Intérêts minoritaires		596		3	599
Capitaux propres					**3 615**
Subventions d'investissements	2.3.3	580	(580)		
Engagements de retraites et avantages du personnel	2.4.1	586	(35)	127	678
Provisions pour risques non courantes	2.4.2	1 687	(1 403)	(119)	165
Dettes financières non courantes	2.4.3	6 467	(526)	199	6 140
« Juste valeur » des produits dérivés passifs non courants			34	1	35
Impôts différés passifs et autres passifs non courants	2.4.4	179	(34)	39	184
Total passif non courant					**7 202**
Provisions pour risques courantes	2.4.5		1 403	(20)	1 383
Fournisseurs et autres passifs courants	2.4.6	9 596	(201)	(32)	9 363
« Juste valeur » des produits dérivés passifs courants			44	1	45
Passifs d'impôt exigible			213		213
Dettes financières courantes	2.4.7	677	448		1 125
Total passif courant					**12 129**
Total passif		**23 516**	**(637)**	**66**	**22 946**

2.3 RÉCONCILIATION DU BILAN ACTIF (RÉFÉRENTIEL FRANÇAIS / NORMES IFRS)

2.3.1 Immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2004
Principes comptables français		**173**
Reclassements :		
Parts de marché WFS	(a)	(63)
Fonds de commerce	(a)	(10)
Total		**(73)**
Retraitements :		
Annulation de fonds de commerce	(b)	(28)
Droit de fortage	(c)	10
Total		**(18)**
Normes IFRS		**82**

Reclassements :

(a) Les fonds de commerce et parts de marché acquis lors d'un regroupement d'entreprises et comptabilisés en actifs incorporels en principes comptables français sont reclassés en écarts d'acquisition en IFRS.

Retraitements :

(b) Les autres fonds de commerce ne répondant pas à la définition d'un actif incorporel selon la norme IAS 38 ont été annulés en contrepartie des capitaux propres.

(c) Les droits de fortage relatifs à l'exploitation des carrières dans le pôle routes, précédemment comptabilisés en charges constatées d'avance, répondant à la définition d'un actif selon IAS 38, ont été affectés en actifs incorporels.

2.3.2 Écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2004
Principes comptables français		**1 387**
Reclassements :		
Écart d'acquisition ASF	(a)	(691)
Autres écarts d'acquisition rattachés à des titres mis en équivalence	(a)	(14)
Parts de marché WFS	(b)	63
Fonds de commerce	(b)	10
Autres reclassements	2.3.3	(17)
Total		**(649)**
Retraitements :		
Non amortissement des écarts d'acquisition	(c)	47
Écarts d'acquisition relatifs aux sociétés de carrières affectés en immobilisations corporelles	(d)	(9)
Autres		1
Total		**39**
Normes IFRS		**777**

Reclassements :

(a) Conformément à la norme IAS 28, les écarts d'acquisition relatifs aux titres mis en équivalence sont inclus dans la même rubrique que les titres correspondants. Ce reclassement concerne principalement l'écart d'acquisition afférent à la participation de 23 % détenue par VINCI dans ASF.

(b) Les fonds de commerce et parts de marché acquis lors d'un regroupement d'entreprises et comptabilisés en actifs incorporels en référentiel français sont reclassés en écarts d'acquisition en IFRS (cf. 2.3.1 (a)).

Retraitements :

(c) En application de la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont plus amortis. Ce retraitement a conduit à annuler dans les comptes IFRS 47 millions d'euros d'amortissement d'écarts d'acquisition (cf. 1.6).

(d) Les écarts d'acquisition affectés aux carrières du pôle routes figurent désormais en immobilisations corporelles et sont amortis sur leur durée estimée d'exploitation n'excédant pas 40 ans.

2.3.3 Immobilisations incorporelles du domaine concédé

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2004
Principes comptables français		**5 567**
Reclassements :		
Subvention d'investissement	(a)	(580)
Autres reclassements	2.3.2	17
Total		**(563)**
Retraitements :		
Intérêts intercalaires	(b)	58
« Désactivation » de coûts associés à des opérations de financement	(c)	(23)
Annulation de frais de pré-exploitation capitalisés	(d)	(6)
Autres		(9)
Total		**20**
Normes IFRS		**5 024**

Reclassements :
(a) Les subventions d'investissements, qui représentent un montant de 580 millions d'euros au 31 décembre 2004, viennent désormais en déduction des immobilisations du domaine concédé. Ces dernières étaient en référentiel français présentées au passif du bilan dans une rubrique spécifique.

Retraitements :
(b) VINCI comptabilisait, en référentiel français, les intérêts intercalaires décomptés pendant la période de construction dans le prix de revient des actifs immobilisés (cette disposition concernant principalement les immobilisations du domaine concédé) depuis le 1er janvier 2003 selon les règles et la méthodologie préconisées par la norme IAS 23.
Pour les exercices antérieurs à cette date, un calcul rétrospectif a été effectué et conduit à majorer en IFRS par rapport au référentiel français les intérêts intercalaires capitalisés de 58 millions d'euros au 31 décembre 2004.

(c) En référentiel français, les coûts de montage du financement des ouvrages en concession figuraient dans le coût des immobilisations du domaine concédé et étaient amortis sur la durée du contrat de concession. Conformément aux normes IAS 32 et 39, ces coûts sont portés en diminution de la dette financière et sont amortis selon la méthode du taux effectif global.

(d) Les frais de pré-exploitation ne répondant pas à la définition d'immobilisation corporelle selon la norme IAS 16 ont été annulés en contrepartie de la situation nette pour un montant de 6 millions d'euros au 31 décembre 2004.

2.3.4 Participations dans les sociétés mises en équivalence

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2004
Principes comptables français		**846**
Reclassements :		
Écart d'acquisition ASF	(a)	691
Autres écarts d'acquisition rattachés à des participations dans les sociétés mises en équivalences	(a)	14
Total		**705**
Retraitements :		
Ajustement de l'écart d'acquisition ASF en IFRS	(b)	4
Autres		3
Total		**7**
Normes IFRS		**1 558**

Reclassements :
(a) Conformément à la norme IAS 28, les écarts d'acquisition relatifs aux participations dans les sociétés mises en équivalence sont inclus dans la même rubrique que les titres correspondants. Ce reclassement concerne principalement l'écart d'acquisition afférent à la participation de VINCI dans ASF.

Retraitements :
(b) L'écart d'acquisition ASF a été recalculé sur la base de capitaux propres retraités en IFRS au 31 décembre 2004, en maintenant inchangées les règles et méthodes comptables relatives au traitement des contrats de concession conformément à l'option retenue en la matière par VINCI pour l'établissement de ses états financiers 2004 en IFRS.

2.3.5 Autres actifs financiers non courants

(en millions d'euros)	31/12/2004
Principes comptables français	**327**
Reclassements de la part à moins d'un an en « actifs financiers courants »	(40)
Autres retraitements	1
Normes IFRS	**288**

2.3.6 Juste valeur des produits dérivés

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2004	Non courants	Courants
Principes comptables français		**0**		
Reclassements :				
Intérêts courus non échus sur swaps actifs	(a)	165	65	100
Total		**165**		
Retraitements :				
Juste valeur des produits dérivés	(b)	184	180	4
Total		**184**		
Normes IFRS		**349**	**245**	**104**

Reclassements :
(a) Les intérêts courus non échus sur swaps actifs qui figuraient précédemment en créances financières, en référentiel français, sont présentés sur la ligne « Juste valeur des produits dérivés » en normes IFRS.

Retraitements :
(b) Les produits dérivés utilisés par VINCI qui ont, généralement, la qualité d'instruments de couverture, sont désormais comptabilisés à leur juste valeur au bilan IFRS conformément à la norme IAS 39. Ils concernent principalement le holding et Cofiroute.

2.3.7 Clients et autres créances d'exploitation

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2004
Principes comptables français		**7 554**
Reclassements :		
Charges constatées d'avance présentées en autres actifs courants		(157)
Actifs d'impôt exigible	(a)	(81)
Total		**(238)**
Retraitements :		
Droits de fortage Eurovia	(b)	(10)
Charges constatées d'avance	(c)	(14)
Autres		(12)
Total		**(36)**
Normes IFRS		**7 279**

Reclassements :
(a) Conformément à la norme IAS 12, les actifs d'impôt exigible figurant précédemment en « Clients et autres créances d'exploitation » sont présentés sur une rubrique distincte du bilan IFRS.

Retraitements :
(b) Les droits de fortage relatifs à l'exploitation des carrières correspondent à la définition d'un actif incorporel selon IAS 38. Ils sont désormais amortis sur la durée du contrat auquel ils se rattachent dans la limite de 40 ans (cf. 2.3.1).

(c) Certains frais liés à l'obtention de nouveaux emprunts étaient comptabilisés en charges constatées d'avance en référentiel français. Conformément à la norme IAS 39, ils sont désormais portés en diminution de la dette financière et amortis suivant la méthode du taux effectif.

2.3.8 Actifs financiers courants

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2004
Principes comptables français		**318**
Reclassements :		
ICNE sur swaps actifs	(a)	(165)
Part à moins d'un an des « autres actifs financiers non courants »	(b)	40
Comptes courants de trésorerie et ICNE sur créances financières CT	(c)	(68)
Total		**(193)**
Retraitements :		
Autres		5
Total		**5**
Normes IFRS		**130**

Reclassement :
(a) Cf. 2.3.6.
(b) Cf. 2.3.5.
(c) Certains éléments ne répondant pas à la définition d'actifs financiers de gestion de trésorerie et disponibilités telle que précisée dans la note B.3 ont été reclassés en « actifs financiers courants ».

2.3.9 Actifs financiers de gestion de trésorerie et disponibilités

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2004
Principes comptables français		**4 541**
Reclassements :		
Comptes courants de trésorerie et ICNE sur créances financières CT		68
Total		**68**
Retraitements :		
Titres autodétenus	(a)	(88)
Autres		(3)
Total		**(91)**
Normes IFRS		**4 518**

Reclassements :
Cf. 2.3.8 (c).

Retraitements :
(a) Conformément à la norme IAS 32, les titres autodétenus, précédemment classés en valeurs mobilières de placement, ont été imputés sur les capitaux propres, ce qui s'est traduit par une diminution de ce poste de 88 millions d'euros au 31 décembre 2004.

2.4 RÉCONCILIATION DU BILAN PASSIF (RÉFÉRENTIEL FRANÇAIS / NORMES IFRS)

2.4.1 Engagements de retraites et avantages au personnel

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2004
Principes comptables français		**586**
Reclassements :		
Part à moins d'un an des provisions pour retraites	(a)	(35)
Total		**(35)**
Retraitements :		
Écarts actuariels	(b)	123
Autres		4
Total		**127**
Normes IFRS		**678**

Reclassements :
(a) La part à moins d'un an des provisions pour retraites est assimilée à une dette courante et présentée en « fournisseurs et autres passifs courants » dans le bilan IFRS.

Retraitements :
(b) Dans le cadre de la première application des normes IFRS (cf. note B 1.2.2), VINCI a choisi d'imputer sur ses capitaux propres les écarts actuariels sur les engagements de retraites. Ils s'élevaient à 123 millions d'euros au 31 décembre 2004 (contre 132 millions d'euros au 1er janvier 2004).

2.4.2 Provisions pour risques non courantes

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2004
Principes comptables français		**1 687**
Reclassements :		
Provisions courantes et part à moins d'un an des provisions non courantes	(a)	(1 403)
Total		**(1 403)**
Retraitements :		
Provisions pour risques (prime Oceane)	(b)	(109)
Actualisation des provisions non courantes	(c)	(10)
Total		**(119)**
Normes IFRS		**165**

Reclassements :
(a) Conformément à la norme IAS 1 qui préconise une distinction entre les actifs et passifs « non courants », et les actifs et passifs « courants », les provisions pour risques qui figurent en haut de bilan en référentiel français sont reclassées en passifs courants lorsqu'elles sont rattachées au cycle d'exploitation propre à chaque métier.
Par ailleurs, la part à moins d'un an des provisions non courantes est reclassée au bilan en passifs courants.

Retraitements :
(b) En règles françaises, les primes de remboursement des Oceane étaient provisionnées à la clôture, au prorata de la durée résiduelle des emprunts. Conformément aux normes IAS 32 et 39, les frais d'émission et primes de remboursement sont amortis selon une méthode actuarielle (méthode du « coût amorti »), qui consiste à calculer le taux d'intérêt effectif de la dette, tenant compte des frais d'émission et des primes de remboursement (cf. 2.4.3 (c)).
(c) Conformément aux normes IFRS, les provisions sont comptabilisées pour leur montant actualisé.

2.4.3 Dettes financières non courantes

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2004
Principes comptables français		**6 467**
Reclassements :		
Part à moins d'un an des dettes financières à long terme	(a)	(526)
Total		**(526)**
Retraitements :		
Juste valeur des instruments dérivés des couvertures	(b)	152
Application de la méthode du coût amorti aux Oceane	(c)	52
Autres (dont application de la méthode du coût amorti aux autres emprunts)	(d)	(5)
Total		**199**
Normes IFRS		**6 140**

Reclassements :
(a) Conformément à la norme IAS 1, la part à moins d'un an des dettes financières a été reclassée en dettes financières courantes.
Retraitements :
(b) La contrepartie de la comptabilisation de la juste valeur des dérivés vient impacter le poste de dette correspondant (cf. la note 2.3.6. (b)).
(c) Ce retraitement résulte de l'application de la méthode du coût amorti aux Oceane.
(d) Les autres retraitements concernent principalement l'application de la méthode du coût amorti aux autres emprunts VINCI.

2.4.4 Impôts différés passifs et autres passifs non courants

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2004
Principes comptables français		**179**
Reclassements :		
Part à moins d'un an des autres dettes à long terme	(a)	(34)
Total		**(34)**
Retraitements :		
Impôts différés comptabilisés sur retraitements IFRS	(b)	39
Total		**39**
Normes IFRS		**184**

Reclassements :
(a) Conformément à la norme IAS 1, la part à moins d'un an des autres dettes a été reclassée en fournisseurs et autres passifs courants.
Retraitements :
(b) Ce montant correspond à l'impôt différé passif comptabilisé sur les retraitements IFRS.

2.4.5 Provisions pour risques courantes

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2004
Principes comptables français		**0**
Reclassements :		
Provisions courantes et part à moins d'un an des provisions non courantes	(a)	1 403
Total		**1 403**
Retraitements :		
Actualisation des provisions courantes	(b)	(17)
Autres		(3)
Total		**(20)**
Normes IFRS		**1 383**

Reclassements :
(a) Cf. 2.4.2 (a).
Retraitements :
(b) Les provisions sont désormais comptabilisées pour leur montant actualisé.

2.4.6 Fournisseurs et autres passifs courants

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2004
Principes comptables français		**9 596**
Reclassements :		
Passifs d'impôt exigible	(a)	(270)
Part à moins d'un an des engagements de retraites	(b)	35
Part à moins d'un an des autres dettes	(c)	34
Total		**(201)**
Retraitements :		
Produits constatés d'avance incorporés dans la dette	(d)	(26)
Autres		(6)
Total		**(32)**
Normes IFRS		**9 363**

Reclassement :
(a) Conformément à la norme IAS 12, les passifs d'impôt exigible figurant précédemment en « fournisseurs et autres passifs d'exploitation » sont présentés sur une rubrique distincte du bilan.
(b) La part à moins d'un an des engagements de retraites est reclassée en dette courante.
(c) Cf. 2.4.4 (a).

Retraitements :
(d) Les produits associés à certains instruments financiers (soultes) étaient comptabilisés en produits constatés d'avance en référentiel français. Conformément à la norme IAS 39, ils sont désormais portés en dettes financières et amortis suivant la méthode du taux effectif.

2.4.7 Dettes financières courantes

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2004
Principes comptables français		**677**
Reclassements :		
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes	(a)	526
Intérêts courus non échus sur swap	(b)	(78)
Total		**448**
Normes IFRS		**1 125**

Reclassements :
(a) Cf. 2.4.3 (a).
(b) Les intérêts courus sur swap figurant précédemment dans ce poste sont désormais présentés sur la ligne « juste valeur » des instruments dérivés passifs.

3. ENDETTEMENT FINANCIER NET EN NORMES IFRS

L'endettement financier net de VINCI en normes IFRS se définit comme le total des passifs financiers (endettement brut) minoré des actifs de trésorerie et de la « juste valeur » nette des produits dérivés.
Les actifs de trésorerie sont constitués par les disponibilités, les actifs financiers de gestion de trésorerie (placements de trésorerie liquides et à maturité courte) ainsi que les créances financières collatéralisées, ces dernières correspondant à des dépôts garantissant des dettes à long terme.

Le tableau suivant présente la décomposition de l'endettement financier net de VINCI au bilan IFRS :

(en millions d'euros)	01/01/2004	31/12/2004
Endettement brut :		
Dettes financières non courantes	(5 754)	(6 117)
Passifs financiers courants (y compris découverts)	(1 053)	(1 125)
Sous-total	**(6 807)**	**(7 242)**
Actifs de trésorerie :		
Disponibilités	663	830
Actifs financiers de gestion de trésorerie	3 506	3 688
Créances financières collatérisées	39	45
Sous-total	**4 208**	**4 563**
Juste valeur des dérivés :		
Juste valeur des produits dérivés actifs	242	349
Juste valeur des produits dérivés passifs	(135)	(103)
Sous-total	**107**	**246**
Total endettement financier net normes IFRS	**(2 492)**	**(2 433)**

3.1 RÉCONCILIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET (RÉFÉRENTIEL FRANÇAIS / NORMES IFRS)

(en millions d'euros)	01/01/2004	31/12/2004
Endettement financier net référentiel français	**(2 266)**	**(2 285)**
Titres autodétenus imputés en capitaux propres	(182)	(88)
Actifs financiers courants exclus de l'EFN	(24)	(38)
Autres retraitements	(20)	(22)
Endettement financier net normes IFRS	**(2 492)**	**(2 433)**

Par rapport à l'endettement financier net calculé selon le référentiel français, qui s'élevait à 2 285 millions d'euros au 31 décembre 2004, l'endettement financier net de VINCI augmente de 148 millions d'euros en IFRS (2 433 millions d'euros).

Cette différence s'explique, pour l'essentiel, par le fait que les titres autodétenus, directement imputés sur les capitaux propres en IFRS, sont désormais exclus de la définition de la trésorerie disponible. Ils représentaient un montant de 88 millions d'euros au 31 décembre 2004, en diminution par rapport à celui constaté au 1er janvier 2004 (182 millions d'euros), sous l'effet des exercices d'options d'achat intervenus durant l'année.

En outre, la définition de la trésorerie, plus restrictive en IFRS qu'en référentiel français, conduit à exclure de l'assiette des disponibilités prises en compte pour la détermination de l'endettement net certaines créances financières dont la liquidité est jugée insuffisante.

4. TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ IFRS

(en millions d'euros)			2004
Capacité d'autofinancement avant impôts et coût de l'endettement financier net			**2 018**
Variation du BFR et des provisions courantes			421
Impôts payés			(385)
Intérêts financiers nets payés			(210)
Flux de trésorerie liés à l'activité	**I**		**1 844**
Investissements opérationnels nets			(476)
Cash-flow *libre opérationnel*		1 368	
Investissements de développement dans les concessions			(568)
Investissements financiers nets			(241)
Autres flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement [1]			16
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	**II**		**(1 269)**
Cash-flow *disponible après financement de la croissance*		575	
Augmentations et réductions de capital			(231)
Sommes encaissées lors de l'exercice des stock-options			95
Dividendes payés			(343)
Encaissements et remboursements d'emprunts			213
Variation des actifs financiers de gestion de trésorerie [2]			(223)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	**III**		**(489)**
Incidence des variations des cours de devises	**IV**		2
Variation nette de trésorerie	**I + II + III + IV**		**88**

[1] *Dont dividendes reçus des sociétés non consolidées : 42 millions d'euros.*

[2] *Placements de trésorerie hors disponibilités (cf. note B.2).*

Le tableau des flux de trésorerie a été construit par référence au modèle préconisé par la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n° 2004-12-02 du 27 octobre 2004 et conformément à IAS 7.

Conformément aux nouvelles règles, le tableau des flux VINCI fait désormais ressortir la variation des flux nets de trésorerie de l'exercice et non plus la variation de l'endettement financier net.

L'application des nouvelles règles de présentation conduit à modifier sensiblement le montant de certaines rubriques que VINCI présentait jusqu'à présent.

4.1. RÉCONCILIATION DE LA CAF (RÉFÉRENTIEL FRANÇAIS / NORMES IFRS)

(en millions d'euros)	2004
Capacité d'autofinancement référentiel français	**1 561**
Coût de financement référentiel français [1]	119
Impôts courants référentiel français	416
Capacité d'autofinancement avant impôts et coût de financement (référentiel français)	**2 096**
Reclassement dividendes reçus des filiales non consolidées [2]	(42)
Incidence des variations des provisions courantes	(35)
Autres	(1)
Capacité d'autofinancement avant impôts et coût de l'endettement financier net (normes IFRS)	**2 018**

[1] *Avant amortissement des primes de remboursement des Oceane.*

[2] *Dont ASF pour 32 millions d'euros.*

La capacité d'autofinancement est présentée en IFRS, contrairement au référentiel français, avant impôts et frais financiers. Elle ressort à 2 018 millions d'euros en 2004.

Contrairement au référentiel français, la capacité d'autofinancement en normes IFRS exclut les dividendes reçus des sociétés non intégrées qui sont désormais inclus dans les flux d'investissement. En 2004, ils représentent un montant de 42 millions d'euros, concernant, pour l'essentiel, le dividende versé à VINCI Concessions par ASF.

Par ailleurs, les variations de provisions courantes sont désormais intégrées à la capacité d'autofinancement, ces dernières étant assimilées à des dettes à caractère d'exploitation.

4.2 RÉCONCILIATION DU CASH-FLOW DISPONIBLE (RÉFÉRENTIEL FRANÇAIS / NORMES IFRS)

(en millions d'euros)	2004
***Cash-flow* disponible avant investissements de développement dans les concessions**	**1 510**
Reclassement en investissements financiers des dividendes reçus des filiales non consolidées [1]	(42)
Reclassement en variation de trésorerie nette des variations d'intérêts courus non échus sur emprunts	(12)
Reclassement des intérêts intercalaires en investissements de développement des concessions	(77)
Autres variations	(11)
***Cash-flow* libre opérationnel normes en IFRS**	**1 368**

[1] *Dont ASF pour 32 millions d'euros.*

Les flux liés à l'activité, tels que définis en IFRS, prennent en compte les charges financières correspondant aux intérêts intercalaires sur immobilisations en cours, lesquels étaient jusqu'à présent classés en flux d'investissement. Ils ont représenté en 2004 un montant de 77 millions d'euros, concernant essentiellement Cofiroute.

Compte tenu de ces différences de reclassements, le *cash-flow* disponible avant investissements de développement s'établit en IFRS à 1 368 millions d'euros (contre 1 510 millions d'euros en référentiel français).

J. RAPPEL DES ÉTATS FINANCIERS VINCI ÉTABLIS EN 2003 ET 2004 CONFORMÉMENT AU RÉFÉRENTIEL FRANÇAIS

Les comptes consolidés du Groupe publiés au 31 décembre 2005 étaient établis selon les principes comptables français, soit depuis le 1er janvier 1999, en conformité avec les règles et méthodes comptables relatives aux comptes consolidés approuvées par arrêté du 22 juin 1999, portant homologation du règlement 99-02 du Comité de la réglementation comptable.

Les exercices 2004 et 2003 sont présentés dans le document de référence D.05-0310 déposé à l'AMF le 31 mars 2005.

K. LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2005

1. CONCESSIONS ET SERVICES

	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
Cofiroute	IG	65,34
Cofiroute Participations	IG	65,34
Cofiroute Corporation (USA)	IG	65,34
Cofiroute UK (Grande-Bretagne)	IG	65,34
Gefyra Litourgia (Grèce)	IG	34,63
Autoroutes du Sud de la France	ME	22,99
VINCI Park	IG	100,00
Sogeparc France	IG	100,00
Sogeparc CGST	IG	100,00
Sepadef (Société d'exploitation des parcs de La Défense)	IG	100,00
VINCI Park Services Ltd (Grande-Bretagne)	IG	100,00
VINCI Park España	IG	100,00
VINCI Park Belgium	IG	100,00
VINCI Park Luxembourg	IG	99,92
Gestipark (Canada)	IG	84,25
Zeson Management Ltd (Hong Kong)	IG	100,00
Autres concessions		
Stade de France	IP	66,67
SMTPC (tunnel du Prado-Carénage)	ME	32,24
Lusoponte (ponts sur le Tage – Portugal)	ME	30,85 [1]
Severn River Crossing (ponts sur la Severn – Grande-Bretagne)	ME	35,00
Strait Crossing Development Inc. (pont de la Confédération – Canada)	IP	49,90
Gefyra (pont de Rion-Antirion – Grèce)	IG	53,00
Autopista Del Bosque (autoroute Chillán-Collipulli – Chili)	IG	82,95
Operadora Autopista Del Bosque (Chili)	IG	86,14
Morgan VINCI Ltd (contournement de Newport – Pays de Galles)	IP	50,00
Société Concessionnaire de l'Aéroport de Pochentong – SCA (Cambodge)	IP	70,00
Arcour (autoroute A19)	IG	100,00
Services Aéroportuaires		
VINCI Airports US	IG	100,00
SPA TRANS	IG	100,00
EFS	IG	100,00
VINCI Airport UK	IG	100,00
France Handling	IG	100,00
SFS UK (Grande-Bretagne)	IG	100,00
VINCI Services Aéroportuaires	IG	100,00
VINCI Concessions holdings		
VINCI Concessions SA	IG	100,00
VINCI Airports	IG	100,00

[1] *Dont 3,48 % transférés par Hagen dans le cadre de l'accord de cession d'actions en date du 16 octobre 2000, en cours de régularisation définitive par suite de l'obtention de la réception des travaux de construction réalisés par Novaponte et des approbations requises.*

IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence.

	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI

2. ÉNERGIES

VINCI Energies	IG	100,00
Santerne Exploitation	IG	100,00
Entreprise Demouselle	IG	100,00
SDEL Lorraine	IG	100,00
Fournié-Grospaud SAS	IG	100,00
Graniou Azur	IG	100,00
Santerne Centre Est	IG	100,00
Roiret Entreprises	IG	100,00
GT Le Mans	IG	100,00
Barillec	IG	100,00
Masselin Énergie	IG	100,00
SDEL Tertiaire	IG	100,00
Tunzini	IG	100,00
Lefort Francheteau	IG	100,00
Phibor Entreprises	IG	100,00
Saga Entreprises	IG	100,00
Graniou Île-de-France	IG	100,00
GTIE Télécoms	IG	100,00
GTIE Infi	IG	100,00
SDEL Infi	IG	100,00
Tunzini Protection Incendie	IG	100,00
Entreprise d'Électricité et d'Équipement	IG	100,00
Atem (Pologne)	IG	80,00
Spark Iberica (Espagne)	IG	80,00
VINCI Energies UK (Grande-Bretagne)	IG	100,00
Emil Lundgren (Suède)	IG	100,00
VINCI Energies Netherland et ses filiales	IG	100,00
VINCI Energies Deutschland et ses filiales (Controlmatic, G+H Isolierung, Calanbau, NK Networks)	IG	100,00
TMS (Autriche)	IG	100,00

3. ROUTES

Eurovia	IG	100,00
Eurovia Méditerranée	IG	100,00
Eurovia Île-de-France	IG	100,00
Eurovia Lorraine	IG	100,00
Eurovia Centre Loire	IG	100,00
Eurovia Dala	IG	100,00
EJL Île-de-France	IG	100,00
Eurovia Alpes	IG	100,00
Eurovia Bretagne	IG	100,00
Eurovia Poitou Charentes Limousin	IG	100,00
Eurovia Alsace Franche-Comté	IG	100,00
Eurovia Atlantique	IG	100,00
Eurovia Aquitaine	IG	100,00
Eurovia Picardie	IG	100,00
EJL Nord	IG	100,00
Eurovia Pas-de-Calais	IG	100,00
Eurovia Haute-Normandie	IG	100,00
Eurovia Basse-Normandie	IG	100,00
Matériaux Routiers Franciliens	IG	100,00
Eurovia Béton	IG	100,00
Carrières Kléber Moreau	IG	89,97

IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence.

	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
Carrières Roy	IP	50,00
Société des Carrières de Chailloué	IG	100,00
Carrières de Luché	IG	100,00
SSZ (République tchèque)	IG	92,06
Ringway Ltd (Grande-Bretagne)	IG	99,55
Ringway Highway Services Ltd (Grande-Bretagne)	IG	99,55
Hubbard (États-Unis)	IG	100,00
Blythe (États-Unis)	IG	100,00
Eurovia Teerbau (Allemagne)	IG	100,00
Eurovia VBU (Allemagne)	IG	100,00
Eurovia Beton Und Verkehrstechnik (Allemagne)	IG	100,00
Probisa Technología y Construcción (Espagne)	IG	95,67
Construction DJL (Canada)	IG	95,80
ODS – Dopravni Stavby Ostrava (République tchèque)	IG	46,95
Eurovia Industrie GmbH (Allemagne)	IG	100,00
South West Highways (Grande-Bretagne)	IP	49,78
Bitumix (Chili)	IG	50,10
Eurovia Cesty (Slovaquie)	IG	96,65
Caraib Moter (Martinique)	IG	74,50
Boucher (Belgique)	IG	100,00
Eurovia Polska Spolka Akcyjna (Pologne)	IG	99,90

4. CONSTRUCTION

Sogea Construction	IG	100,00
SICRA Île-de-France	IG	100,00
Campenon Bernard Construction	IG	100,00
Bateg	IG	100,00
Sogea Nord-Ouest	IG	100,00
Campenon Bernard Méditerranée	IG	100,00
Sogea Nord	IG	100,00
EMCC	IG	100,00
Deschiron	IG	100,00
Energilec	IG	100,00
VINCI Environnement	IG	100,00
GTM Construction	IG	100,00
GTM Génie Civil et Services	IG	100,00
GTM Bâtiment	IG	100,00
Dumez Île-de-France	IG	100,00
Chantiers Modernes BTP	IG	100,00
Les Travaux du Midi	IG	100,00
Lainé Delau	IG	100,00
GTM Terrassement	IG	100,00
Dumez Méditerranée	IG	100,00
Petit	IG	100,00
Dumez EPS	IG	100,00
Scao	IP	33,33

IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence.

	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
VINCI Construction Filiales Internationales		
Sogea-Satom et ses filiales (pays africains)	IG	100,00
Warbud (Pologne)	IG	99,74
SBTPC (Réunion)	IG	100,00
Hídépítö (Hongrie)	IG	97,69
SMP CZ (République tchèque)	IG	95,95
First Czech Construction Company (République tchèque)	IG	100,00
Dumez-GTM Calédonie	IG	100,00
Sogea Réunion	IG	100,00
GTM Guadeloupe	IG	100,00
Nofrayane (Guyane française)	IG	100,00
Sogea Martinique	IG	100,00
SKE (Allemagne)	IG	100,00
VINCI Bautec (Allemagne)	IG	100,00
VINCI Construction UK		
VINCI PLC (Grande-Bretagne)	IG	100,00
Rosser and Russel (Grande-Bretagne)	IG	100,00
Crispin and Borst (Grande-Bretagne)	IG	100,00
VINCI Investment (Grande-Bretagne)	IG	100,00
Compagnie d'Entreprises CFE (Belgique)	IG	45,38
CFE	IG	45,38
BPC, Nizet Entreprises, Van Wellen, Sogesmaint	IG	45,38
Dredging Environmental and Marine Engineering – DEME	IP	22,69
CFE Netherland	IG	45,38
VINCI Construction Grands Projets	IG	100,00
Socaso	IG	100,00
Socatop	IP	66,67
Constructora VCGP Chile SA	IG	100,00
Janin Atlas (Canada)	IG	100,00
Freyssinet	IG	100,00
Freyssinet France	IG	100,00
Terre Armée Internationale	IG	100,00
The Reinforced Earth Cy – RECO (États-Unis)	IG	100,00
Ménard Soltraitement	IG	100,00
Freyssinet International et Cie	IG	100,00
Immer Property (Australie)	IG	70,00
Freyssinet Korea	IG	90,00
Freyssinet Hong Kong	IG	100,00

5. IMMOBILIER

VINCI Immobilier	IG	100,00

IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société VINCI, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.
Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.
Comme indiqué dans la note B.3 de l'annexe intitulée « contrats de construction », le Groupe comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement sur la base des meilleures estimations disponibles des résultats à terminaison. Dans le cas où les prévisions à fin d'affaires font ressortir des résultats déficitaires, des provisions pour pertes à terminaison sont comptabilisées. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Nous avons par ailleurs examiné les positions comptables retenues par VINCI concernant le traitement comptable des concessions, qui ne fait pas l'objet de dispositions particulières dans le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, et nous sommes assurés que la note B de l'annexe des comptes consolidés donne une information appropriée à cet égard.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 2 mars 2006
Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés
Thierry Benoit

Salustro Reydel
Membre de KPMG International
Bernard Cattenoz Benoît Lebrun

COMPTES SOCIAUX

A. RÉSUMÉ DES COMPTES SOCIAUX

Les comptes sociaux détaillés sont disponibles auprès du Service relations actionnaires de la Société.

Les comptes sociaux de VINCI sont établis conformément aux dispositions du Plan comptable général (règlement CRC N° 99-03).

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2005

1.1 OCEANE

Remboursement anticipé de l'Oceane 2001-2007

Suite à la forte revalorisation de l'action, VINCI a décidé de procéder au remboursement anticipé de la totalité de l'Oceane émise le 20 juillet 2001 à échéance janvier 2007.

Le remboursement anticipé a été proposé le 22 août 2005 au prix de 103,19 euros par obligation, majoré du coupon couru depuis le 1er janvier 2005 de 0,57 euro, soit un montant total de 103,76 euros par obligation.

La quasi-totalité des obligations (99,72%) a fait l'objet de demandes de conversion en actions, entraînant la création de 11 468 262 actions se traduisant par une augmentation de capitaux propres de 516,1 millions d'euros.

Remboursement anticipé de l'Oceane 2002-2018

VINCI a également décidé de procéder au remboursement anticipé de la totalité de l'Oceane émise le 2 mai 2002 à échéance janvier 2018.

Le remboursement anticipé a été proposé le 1er janvier 2006 au prix de 96,52 euros par obligation, majoré du coupon exigible le 1er janvier 2006 de 1,80 euro, soit un montant total de 98,32 euros par obligation.

La quasi-totalité des obligations (99,90%) a fait l'objet de demandes de conversion en actions au cours du quatrième trimestre, entraînant la création de 11 105 716 actions, se traduisant par une augmentation de capitaux propres de 499,8 millions d'euros..

Au global, ces deux opérations se sont traduites sur l'exercice 2005 par une diminution de l'endettement financier net de 1 015,9 millions d'euros et par un renforcement des fonds propres de même montant

1.2 POLITIQUE DE RACHAT D'ACTIONS

Entre le 1er janvier 2005 et le 6 juin 2005, la société a racheté 6 299 788 actions au prix moyen de 58,70 euros par action. Durant la même période, 2 500 000 actions ont fait l'objet d'une annulation par voie de réduction de capital.

Compte tenu de ses projets de développement, VINCI n'a procédé à aucun rachat d'actions depuis juin 2005. En outre, le conseil d'administration du 6 septembre 2005 a décidé de changer l'affectation des actions auto-détenues disponibles pour l'annulation en se donnant la possibilité, soit de les apporter en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, soit de les céder.

Par ailleurs, 1 683 478 actions ont été cédées en 2005 dans le cadre des levées d'options d'achat.

Compte tenu de ces éléments, l'autodétention représentait 6 835 016 actions au 31 décembre 2005 (soit 3,5% du capital), dont 2 059 228 actions affectées à la couverture des plans d'options. Le solde (4 775 788 actions) est destiné, soit à être apporté en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, soit à être cédé.

1.3 AUTRES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Par ailleurs, les opérations suivantes ont affecté le portefeuille titres de VINCI Holding en 2005:

– création de VINCI Immobilier, résultant du regroupement des deux sociétés Elige et Sorif, opération concrétisée par l'absorption de Sorif Investissements par Elige Participations;
– reclassement auprès de VINCI Concessions de la participation de VINCI dans la société Consortium Stade de France;
– reclassement chez VINCI Construction de la participation du holding dans CFE (1,63% du capital) et dans la société péruvienne de BTP Grana y Montero (16,34% du capital).

2. COMPTE DE RÉSULTAT RÉSUMÉ

(en millions d'euros)	2005	2004	2003
Chiffre d'affaires	20,1	24,3	23,1
Autres produits d'exploitation	78,2	80,8	61,7
Charges d'exploitation	(98,3)	(102,3)	(94,8)
Résultat d'exploitation	**0,0**	**2,8**	**(10,0)**
Produits nets perçus des participations	511,1	337,7	179,5
Frais financiers nets [1]	91,0	(78,5)	(71,5)
Résultat de change et divers	(0,1)	95,7	0,7
Autres provisions financières	62,5	(46,1)	(34,0)
Résultat financier	**664,5**	**308,8**	**74,7**
Résultat exceptionnel	**36,4**	**4,7**	**1 888,0**
Produits d'intégration fiscale nets de charge d'impôt	15,3	14,2	112,9
Résultat de l'exercice	**716,1**	**330,5**	**2 065,6**

[1] *Y compris mouvements sur provisions pour primes de remboursement des Oceane, soit une reprise nette de 99,5 millions d'euros en 2005, et des dotations de 31,8 millions d'euros en 2004 et de 31,7 millions d'euros en 2003.*

Le résultat financier enregistre une forte progression (+355,7 millions d'euros), passant d'un produit net de 308,8 millions d'euros pour l'exercice 2004 à un produit net de 664,5 millions d'euros pour l'exercice 2005; cette évolution provient pour l'essentiel:

– d'une augmentation du montant global du produit des participations de 173,4 millions d'euros, résultant:
  - de l'augmentation du dividende VINCI Construction pour 92,7 millions d'euros (194,2 millions d'euros en 2005 contre 101,5 millions d'euros en 2004), et VINCI Concessions pour 102,4 millions d'euros (166,7 millions d'euros en 2005 contre 64,3 millions d'euros en 2004), ainsi que du versement en 2005 d'un dividende de 44,6 millions d'euros par Socofreg, cette société n'ayant versé aucun dividende en 2004;
  - ces variations étant partiellement compensées par une réduction du dividende d'Eurovia de 56,8 millions d'euros (96,6 millions d'euros en 2005 contre 153,4 millions d'euros en 2004);
– de l'impact de la conversion des deux Oceane, mentionnée ci-dessus, qui s'est traduite par une reprise nette des provisions pour primes de remboursement de 99,5 millions d'euros, et par une économie de charge financière de l'ordre de 16 millions d'euros sur l'exercice 2005, les obligations converties n'ayant donné lieu à aucun versement de coupon;
– d'une amélioration sur l'exercice 2005 du rendement des placements;
– de la reprise de la provision pour dépréciation des titres Elige (58,4 millions d'euros), consécutive à la fusion avec la société Sorif; par ailleurs, l'exercice 2004 avait enregistré une dépréciation de 45,0 millions d'euros des titres et des prêts de la société VINCI Services Aéroportuaires;
– par ailleurs, il convient de rappeler que le résultat financier de l'exercice 2004 comprenait un produit de 95,5 millions d'euros, lié au dénouement d'un contrat d'échange de flux financiers constitué en 2003 et portant sur 4,2% du capital d'ASF.

Le résultat exceptionnel passe d'un produit net de 4,7 millions d'euros pour l'exercice 2004 à un produit net de 36,4 millions d'euros pour l'exercice 2005. Cette variation s'explique essentiellement par l'augmentation des plus-values de cession, l'exercice 2005 enregistrant la plus-value de cession des titres du Consortium Stade de France (40,2 millions d'euros), cédés à VINCI Concessions, ainsi que la plus-value d'échange des titres Sorif (18,9 millions d'euros), résultant de l'absorption de cette société par VINCI Immobilier. De son côté, l'exercice 2004 avait enregistré la plus-value de cession des titres Gefyra (15,1 millions d'euros) et Severn (6,5 millions d'euros), reclassés auprès de VINCI Concessions.

Le produit net d'intégration fiscale reste stable (15,3 millions d'euros en 2005 contre 14,2 millions d'euros en 2004); il provient essentiellement de la prise en compte, au niveau du holding, des déficits fiscaux des filiales intégrées.

Compte tenu de ces éléments, le résultat net de l'exercice 2005 (716,1 millions d'euros) représente plus du double de celui de l'exercice 2004 (330,5 millions d'euros).

3. BILAN RÉSUMÉ

(en millions d'euros)	2005	2004	2003
Actif			
Immobilisations incorporelles et corporelles	69,0	58,5	36,1
Immobilisations financières	6 813,1	6 588,9	6 845,6
Autres créances et écarts de conversion	294,8	163,3	128,2
Valeurs réalisables et disponibles	4 283,2	3 700,6	3 051,0
Total actif	**11 460,1**	**10 511,3**	**10 060,9**
Passif			
Capitaux propres	6 549,6	4 994,1	5 149,8
Provisions pour risques et charges	160,4	239,6	193,6
Dettes financières	4 358,7	5 003,3	4 449,1
Autres dettes et comptes de régularisation	391,4	274,3	268,4
Total passif	**11 460,1**	**10 511,3**	**10 060,9**

Les principales opérations financières de l'exercice 2005 ont trait à la conversion des Oceane et à la mise en œuvre des programmes de rachat d'actions décrits en préambule.

Ainsi, les augmentations de capital constatées en 2005 au titre de la conversion des Oceane (création de 22 573 978 actions) ont représenté une augmentation globale des fonds propres de 1 015,9 millions d'euros.

Par ailleurs, 6 299 788 actions ont été rachetées pour une valeur globale de 369,8 millions d'euros ; durant la même période, 2 500 000 actions ont été annulées par voie de réduction de capital pour une valeur globale de 125,1 millions d'euros. Compte tenu de ces éléments, l'autodétention représentait au 31 décembre un montant de 335,8 millions d'euros, soit 6 835 016 actions (3,5 % du capital), dont 2 059 228 actions (48,5 millions d'euros) affectées à la couverture des plans d'options d'achat.

3.1 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Au 31 décembre 2005, les immobilisations financières de VINCI se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2005	2004
Titres de participation	6 879,3	6 885,0
Créances rattachées à des participations	47,2	116,5
Autres titres immobilisés	15,2	15,5
Autres immobilisations financières	301,4	61,2
Total immobilisations financières (valeur brute)	**7 243,1**	**7 078,2**
Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	430,0	489,3
Total immobilisations financières (valeur nette)	**6 813,1**	**6 588,9**

L'évolution du portefeuille titres de participation (6 879,3 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre 6 885 millions d'euros au 31 décembre 2004) s'explique, d'une part, par la prise en compte des titres VINCI Immobilier reçus en échange de l'absorption de Sorif et, d'autre part, par le reclassement de la participation du holding dans le capital des sociétés Consortium Stade de France, Grana y Montero (16,34 % du capital) et CFE (1,63 % du capital), évoqué dans les « Faits marquants ».

Les autres opérations de l'exercice concernent pour l'essentiel :
- la diminution des créances rattachées à des participations provenant de remboursements de prêts par VINCI Park pour 55,5 millions d'euros et par la société SCA Pochentong (Aéroports du Cambodge) pour 6,1 millions d'euros ;
- l'inscription en autres immobilisations financières des titres d'autodétention acquis dans le cadre du programme de rachat d'actions pour 287,3 millions d'euros, représentant 4 775 788 actions (contre 42,6 millions d'euros au 31 décembre 2004, représentant 976 000 actions), correspondant au solde des actions autodétenues non affectées à la couverture des plans d'options d'achat en cours.

La variation des provisions pour dépréciation provient pour l'essentiel de la reprise, à hauteur de 58,4 millions d'euros, de la provision pour dépréciation des titres de la société Elige (cf. « Faits marquants »).

3.2 CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Capital	Primes liées au capital	Autres réserves	Résultat	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2004	**838,1**	**1 334,8**	**2 490,5**	**330,5**	**4 994,1**
Affectation du résultat de l'exercice 2004	—	—	141,7	(330,5)	(188,9)
Acompte sur dividende 2005			(132,8)	—	(132,8)
Augmentations de capital	157,5	1 128,7	—	—	1 286,2
Réduction du capital par annulation d'actions	(12,4)	(112,7)	—	—	(125,1)
Résultat de l'exercice 2005		—	—	716,1	716,1
Capitaux propres au 31 décembre 2005	**983,2**	**2 350,8**	**2 499,4**	**716,1**	**6 549,6**

Le capital social de VINCI au 31 décembre 2005 s'élève à 983,2 millions d'euros, composé de 196 636 274 actions de 5 euros nominal, compte tenu de la division par deux du nominal de l'action intervenue en mai 2005.

Les capitaux propres de VINCI, qui s'élevaient à 4 994,1 millions d'euros au 31 décembre 2004, s'établissent à 6 549,6 millions d'euros au 31 décembre 2005, soit une augmentation de 1 555,5 millions d'euros.

Cette variation prend en compte, outre le résultat de la période (716,1 millions d'euros), les augmentations de capital générées par la conversion des Oceane pour 1 015,9 millions d'euros, les souscriptions aux plans d'épargne groupe pour 158,4 millions d'euros et les levées d'options de souscription pour 112,0 millions d'euros et, à l'inverse, des réductions de capital à hauteur de 125,1 millions d'euros, portant sur l'annulation de 2 500 000 actions, évoquée ci-dessus. Par ailleurs, les dividendes distribués en 2005 se sont élevés à 321,7 millions d'euros, dont 132,8 millions d'euros au titre d'un acompte sur le dividende 2005 (0,70 euro par action).

Le détail des mouvements sur le capital s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes et autres réserves	Total
Souscriptions des salariés du Groupe au PEG	4 444 221	22,2	136,2	158,4
Exercices d'options de souscription d'actions	4 490 469	22,5	89,5	112,0
Conversion Oceane échéances 2007 et 2018	22 573 978	112,9	903,0	1 015,9
Annulations d'actions autodétenues	(2 500 000)	(12,5)	(112,6)	(125,1)
Total	**29 008 668**	**145,1**	**1 016,1**	**1 161,2**

4. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions d'euros)	2005	2004	2003
Opérations d'exploitation			
Capacité d'autofinancement	532,0	409,3	250,0
Variation nette du besoin en fonds de roulement	(14,3)	(29,3)	72,4
Total (I)	**517,7**	**380,0**	**322,4**
Opérations d'investissement			
Investissements d'exploitation	(16,8)	(24,9)	(20,5)
Cessions d'immobilisations	0,4	0,6	17,0
Investissements d'exploitation nets	**(16,4)**	**(24,3)**	**(3,5)**
Investissements en titres de participation	(0,9)	(1,1)	(64,2)
Cessions d'actions VINCI dans le cadre de plans d'options d'achat	39,2	93,9	6,8
Cessions de titres de participation	66,6	86,1	4,8
Variation des autres immobilisations financières	(243,2)	(51,2)	(8,0)
Total (II)	**(154,7)**	**103,4**	**(64,1)**
Opérations financières			
Augmentations de capital	270,3	259,6	53,1
Réductions de capital par annulations d'actions	(125,1)	(457,5)	(26,9)
Dividendes distribués	(188,9)	(189,4)	(142,0)
Acompte sur dividendes	(132,8)	(97,9)	
Autres dettes à long terme			
Total (III)	**(176,5)**	**(485,2)**	**(115,8)**
Total des flux de l'exercice (I + II + III)	**186,5**	**(1,8)**	**142,5**
Endettement financier net au 1er janvier	**(1 302,8)**	**(1 299,8)**	**(1 449,1)**
Conversion des Oceane	**1 015,9**	—	—
Impact des restructurations et reclassements		**(1,2)**	**6,8**
Endettement financier net au 31 décembre	**(100,4)**	**(1 302,8)**	**(1 299,8)**

L'autofinancement (532 millions d'euros) ressort en progression de 30% par rapport à 2004, due notamment à l'accroissement en 2005 des dividendes perçus des filiales.

VINCI Holding a enregistré en 2005 un montant de cessions de titres de participation de 66,6 millions d'euros, dont le reclassement chez VINCI Concessions des titres du Consortium Stade de France pour 60,0 millions d'euros.

L'augmentation des autres immobilisations financières (243,2 millions d'euros) s'explique principalement par les rachats, nets des annulations, des actions autodétenues pour 244,7 millions d'euros.

Enfin, les augmentations de capital (1 286,2 millions d'euros), intègrent l'effet de la conversion des deux Oceane, évoquée ci-dessus, pour 1 015,9 millions d'euros.

Compte tenu de ces éléments, l'endettement financier net du holding avant autodétention s'est réduit de 1 202,4 millions d'euros, s'établissant à 100,4 millions d'euros au 31 décembre 2005, contre 1 302,8 millions d'euros au 31 décembre 2004.

5. ENDETTEMENT FINANCIER NET

(en millions d'euros)	2005	2004	2003
Emprunts obligataires convertibles (Oceane)	0,5	1 017,8	1 017,8
Autres emprunts obligataires	1 000,0	1 137,2	1 137,2
Emprunts auprès d'établissements de crédit		107,0	107,0
Intérêts courus sur emprunts obligataires	26,2	45,3	45,3
Dettes financières à long terme	**1 026,7**	**2 307,3**	**2 307,3**
Emprunts auprès des établissements de crédit et découverts bancaires	66,1	93,9	37,8
Billets de trésorerie	493,3	17,1	18,9
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées	2 772,5	2 584,9	2 085,1
Dettes financières à court terme	**3 331,9**	**2 695,9**	**2 141,8**
Total des dettes financières	**4 358,6**	**5 003,2**	**4 449,1**
Créances rattachées à des participations et à des prêts	**(23,5)**	**(87,6)**	**(280,0)**
Valeurs mobilières de placement	(3 487,6)	(2 718,3)	(2 249,4)
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées	(684,2)	(717,7)	(556,1)
Disponibilités	(62,9)	(176,8)	(63,8)
Trésorerie à court terme	**(4 234,7)**	**(3 612,8)**	**(2 869,3)**
Endettement financier net	**100,4**	**1 302,8**	**1 299,8**

L'endettement financier net du holding au 31 décembre 2005 ressort à 100,4 millions d'euros, contre 1 302,8 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent, soit une diminution de 1 202,4 millions d'euros.

Le poste « autres emprunts obligataires » correspond à l'emprunt de 1 000 millions d'euros, émis en trois tranches en juillet 2002 (600 millions d'euros), novembre 2002 (250 millions d'euros) et mai 2003 (150 millions d'euros). Le prix d'émission de ces trois tranches a été fixé respectivement à 99,58 %, 102,554 %, et 106,156 %. L'emprunt constitué de ces trois tranches est assorti d'un coupon de 5,875 % et vient à échéance le 22 juillet 2009.

Les valeurs mobilières de placement sont composées pour l'essentiel d'OPCVM de maturité généralement inférieure à trois mois, et dont la valeur au bilan est proche de leur valeur liquidative.

6. RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2001	2002	2003	2004	2005
I - Capital en fin d'exercice					
a - Capital social (en milliers d'euros)	828 799,1	828 733,7	837 950,3	838 138,0	983 181,4
b - Nombre d'actions ordinaires existantes [1]	82 879 911	82 873 367	83 795 032	83 813 803	196 636 274
c - Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations [2]	5 750 000	11 308 334	11 308 334	11 308 334	0
II - Opérations et résultat de l'exercice (en milliers d'euros)					
a - Chiffre d'affaires hors taxes	42 960,6	25 201,1	23 070,7	24 260,8	20 054,0
b - Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	265 770,4	339 922,0	1 867 030,3	416 056,1	567 887,0
c - Impôts sur les bénéfices [3]	(110 104,4)	(127 259,4)	(112 905,7)	(14 212,4)	(15 339,8)
d - Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	507 760,1	338 138,3	2 065 623,3	330 516,0	716 140,6
e - Résultat distribué au titre de l'exercice	130 946,2	141 679,2	189 074,0	289 385,3	382 947,7 [4][5]
III - Résultat par action (en euros)					
a - Résultat après impôts et participation des salariés mais avant amortissements et provisions	4,5	5,6	23,6	5,1	3,0
b - Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	6,1	4,1	24,7	3,9	3,6
c - Dividende net attribué à chaque action	1,7	1,8	2,36	3,5	2,0 [5]
IV - Personnel					
a - Effectif moyen (en nombre d'employés)	177	140	141	162	172
b - Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	39 003,2	27 732,7	32 444,8	22 409,5	18 658,7
c - Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (en milliers d'euros)	11 481,3	6 941,4	5 838,2	6 947,8	6 556,6

[1] *Il n'existe pas d'action à dividende prioritaire sur la période considérée ; par ailleurs, il est rappelé que le nominal de l'action a été divisé par deux en mai 2005, entraînant un doublement du nombre d'actions sur cet exercice.*

[2] *VINCI avait émis en juillet 2001 et avril 2002, respectivement 5 750 000 et 5 558 334 Oceane représentant un montant nominal total de 517,5 millions d'euros et 500,3 millions d'euros. La valeur nominale unitaire de ces obligations, convertibles en actions VINCI, était de 90 euros.*

En l'absence de conversion et/ou d'échange en actions, ces obligations devaient être amorties :

- le 1er janvier 2007 par remboursement au prix de 108,12 euros pour les Oceane émises en juillet 2001 ;

- le 1er janvier 2018 par remboursement au prix de 125,46 euros, pour les Oceane émises en avril 2002.

Ces emprunts ont été intégralement convertis au cours de l'exercice 2005.

[3] *Produits d'impôt reçus des filiales dans le cadre de l'intégration fiscale diminués de la charge d'impôt du groupe fiscal.*

[4] *Calculé sur la base du nombre d'actions ayant donné droit à l'acompte sur dividende et/ou donnant droit au dividende au 18 février 2006.*

[5] *Proposition faite à l'assemblée générale des actionnaires réunie le 16 mai 2006.*

7. INFORMATIONS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2005

Les informations figurant dans ce tableau concernent exclusivement les comptes sociaux des filiales.

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus (brute)	Valeur comptable des titres détenus (nette)	Prêts et avances consentis par VINCI	Montant des cautions et avals donnés par VINCI	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par VINCI
A. Renseignements détaillés par entité										
1 - Filiales (50 % au moins du capital détenu par VINCI)										
a - Valeurs françaises										
Eurovia	366 400	1 237	100,00 %	1 034 160	1 034 160				100 925	96 638
Ornem	322	2 086	99,99 %	14 221	2 099				(17)	
Snel	2 622	222	99,98 %	2 742	2 742				(18)	
Socofreg	43 240	7 700	100,00 %	113 872	48 313	2 995			30 344	44 591
VINCI Airports Services	35 000		100,00 %	35 000	35 000				(313)	
VINCI Assurances	38		99,44 %	38	38			7 035	1 363	
VINCI Concessions	3 275 481	1 248 075	100,00 %	4 520 932	4 520 932	376 585			194 548	166 699
VINCI Construction	148 806	57 517	86,64 %	363 265	363 265			5 405	274 848	194 195
VINCI Energies	99 511	159 985	99,17 %	305 208	305 208			248 460	2 888	
VINCI Immobilier	39 600	3 080	100,00 %	111 398	111 398		88 613	105 388	17 550	5 500
VINCI Services Aéroportuaires	30 000	(41 569)	100,00 %	35 000	0	188 595			(5 452)	
b - Valeurs étrangères										
Autopista del Bosque	43 914	19 741	82,95 %	46 990	0			26 445	5 906	—
SCA Pochentong	18 649	28 595	70,00 %	12 901	12 901	3 450	8 901	35 792	13 199	—
VINCI Deutschland	16 110	20 132	100,00 %	212 941	34 000	65 047			37 187	—
2 - Participations (10 à 50 % du capital détenu par VINCI)										
a - Valeurs françaises										
b - Valeurs étrangères										
B. Renseignements non détaillés par entités										
1 - Filiales non reprises au paragraphe A (50 % au moins du capital détenu par VINCI)										
a - Filiales françaises (ensemble)				44 605	4 662					
b - Filiales étrangères (ensemble)				2 019	—					
2 - Participations non reprises au paragraphe A (10 à 50 % du capital détenu par VINCI)										
a - Dans des sociétés françaises (ensemble)				7 898	823					
b - Dans des sociétés étrangères (ensemble)				6 481	4 287		2 734			

NB : pour les filiales et participations étrangères, chiffres d'affaires et résultats de l'exercice sont convertis au taux de clôture.

B. RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

– le contrôle des comptes annuels de la société VINCI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
– la justification des appréciations ;
– les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note B.3 de l'annexe présentant les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation, votre société constitue des provisions pour dépréciation lorsque la valeur nette comptable est supérieure à leur valeur d'usage. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations retenues par votre société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 2 mars 2006
Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés — Salustro Reydel
Membre de KPMG International

Thierry Benoit — Bernard Cattenoz — Benoît Lebrun

C. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

1. CONVENTIONS AUTORISÉES ET/OU CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.
Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.
Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention avec la Société Gastronomique Étoile (ex Société de Restauration SOFICOT – SRS)

Dirigeant concerné : M. Serge Michel

VINCI a conclu, en date du 11 janvier 2005, avec la Société de Restauration SOFICOT – SRS, un contrat par lequel cette société s'engage à fournir aux clients et personnels de VINCI, de passage dans l'immeuble situé 19, rue Balzac à Paris, des prestations de restauration. Ces prestations sont facturées pour un prix fixe mensuel de 29 602,84 euros hors taxes, auquel s'ajoute une partie variable suivant les menus choisis.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 14 décembre 2004.

La dénomination sociale de la Société de Restauration SOFICOT a été modifiée par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de cette société en date du 17 juin 2005 en Société Gastronomique Étoile.

Au titre de cette convention, VINCI a comptabilisé en charges un montant de 422 018 euros hors taxes au cours de l'exercice 2005.

2. CONVENTIONS APPROUVÉES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention avec la filiale VINCI Deutschland GmbH

VINCI a conclu le 22 décembre 2003, avec sa filiale VINCI Deutschland GmbH, une convention par laquelle il prend l'engagement d'assurer la solvabilité et l'équilibre de la situation financière de cette filiale à partir du 1er janvier 2004, pour une durée de deux ans renouvelable par périodes successives de deux ans, sous réserve d'un préavis de résiliation d'un an.

Aucun versement n'a été effectué en 2005 par VINCI à VINCI Deutschland GmbH au titre de cet engagement.

Convention avec les filiales VINCI Deutschland GmbH, VINCI Energies Deutschland GmbH, Eurovia GmbH

VINCI a conclu le 28 juin 2002, avec ses filiales directes ou indirectes VINCI Deutschland GmbH, VINCI Energies Deutschland GmbH et Eurovia GmbH, des contrats aux termes desquels ces filiales placent directement auprès de VINCI, à partir du 1er juillet 2002, les fonds correspondant aux engagements de retraites complémentaires qu'elles consentent à leurs salariés.

Au titre de ces conventions, VINCI a comptabilisé un montant de 6,44 millions d'euros de charges d'intérêts au cours de l'exercice 2005.

Convention avec la filiale VINCI Construction

VINCI a cédé le 15 février 2002 à VINCI Construction la totalité des titres Sogea Holdings UK Ltd qu'il détenait.

Dans le cadre de cette cession, VINCI Construction a accordé à VINCI une garantie destinée à couvrir les engagements donnés par VINCI à General Utilities Holdings et Vivendi UK, à l'occasion de la reprise en direct de la participation de VINCI dans Sogea Holdings UK Ltd en décembre 2000.

Cette garantie n'a pas été mise en œuvre au cours de l'exercice 2005.

Convention avec la société Vivendi Universal

La Compagnie Générale des Eaux (CGE, devenue Vivendi Universal) et la société SGE (devenue VINCI) ont conclu le 30 juin 1997 une convention ayant pour objet de stipuler certaines conditions particulières, notamment financières, à l'occasion de l'acquisition par la SGE d'une participation complémentaire de 50% dans le capital de la Compagnie Générale de Bâtiment et de Construction (CBC), portant ainsi sa participation totale à 90%.

Dans le cadre de cette convention, la CGE s'engageait à prendre à sa charge les éventuelles pertes consolidées du groupe CBC au 31 décembre 1997 ainsi que certains coûts de restructuration, à indemniser la SGE de certains risques afférents à des opérations de la société CBC en Allemagne, à prendre en charge certains coûts afférents à des actifs dont la cession était envisagée et à indemniser la SGE de certains passifs afférents à des litiges et cautions, à des risques fiscaux et sociaux et à certaines pertes sur chantiers en cours.

VINCI n'a facturé aucun montant au titre de cette convention au cours de l'exercice 2005.

Convention avec la Compagnie Générale des Eaux

VINCI a cédé le 29 novembre 2000 à la Compagnie Générale des Eaux (devenue Veolia Eau – Générale des Eaux) la totalité des actions Sogea Environnement qu'elle détenait par l'intermédiaire de sa filiale Sogea.

En contrepartie de cette cession, VINCI a conclu le 21 décembre 2000 avec la Compagnie Générale des Eaux une convention par laquelle il s'engage à ne pas exercer, directement ou indirectement, d'activités dans le domaine de la gestion déléguée de réseaux d'eau et d'assainissement sur l'ensemble du territoire français pendant cinq ans.

En cas de non-respect de cet engagement, VINCI devra verser à la Compagnie Générale des Eaux, à titre de dommages et intérêts, une somme égale à 15% du montant hors taxes du chiffre d'affaires provenant du ou des contrats conclus par la ou les personnes morales en infraction avec cet engagement.

Aucun versement n'a été effectué en 2005 par VINCI à la Compagnie Générale des Eaux au titre de cet engagement.

Convention avec la société SOFICOT

VINCI a conclu le 28 septembre 2001 avec SOFICOT une convention dont l'objet est l'étude et l'analyse de projets d'investissements proposés à VINCI Innovation, ainsi que de projets de cession portant sur des filiales ou des branches d'activité du groupe VINCI.

Cette convention a été conclue pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction. Elle stipule le versement d'honoraires à hauteur de 21 200 euros hors taxes par mois, ainsi que le remboursement des frais professionnels et de déplacement engagés avec l'accord de VINCI.

Au titre de cette convention, VINCI a comptabilisé en charges un montant de 257 298 euros hors taxes au cours de l'exercice 2005.

Convention avec les sociétés SOFICOT et AM Conseil

VINCI a conclu le 12 février 2002 une convention avec les sociétés SOFICOT et AM Conseil leur confiant, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, une mission générale de conseil en matière de stratégie et de développement de son groupe d'une part et, d'autre part, une mission d'assistance sur certains dossiers spécifiques.

Au titre de la mission générale, il est prévu que les sociétés SOFICOT et AM Conseil reçoivent chacune des honoraires forfaitaires annuels de 160 000 euros hors taxes payables trimestriellement et d'avance, ainsi que le remboursement des frais professionnels et de déplacement engagés avec l'accord de VINCI.

Au titre de l'assistance sur les dossiers particuliers, ces sociétés doivent bénéficier d'une rémunération déterminée à l'avance, opération par opération, en concertation avec VINCI, proportionnelle à l'évolution de chaque dossier et dont la modulation est également fonction des conditions initiales de l'intervention de ces sociétés, c'est-à-dire selon que l'initiative d'une opération donnée émane de VINCI ou bien de ces sociétés.

Au titre de cette convention, VINCI a comptabilisé en charges un montant de 320 000 euros hors taxes au cours de l'exercice 2005, en rémunération des missions accomplies par les sociétés SOFICOT et AM Conseil.

3. CONVENTION NON AUTORISÉE PRÉALABLEMENT

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions visées à l'article L. 225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L. 225-240 de ce Code, nous vous signalons que cette convention n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Convention avec la société VINCI Concessions

Dirigeants concernés : MM. Antoine Zacharias et Bernard Huvelin

VINCI a cédé à VINCI Concessions, en date du 20 décembre 2005, les 1 299 997 actions qu'il détenait dans la société du Consortium Stade de France, pour un prix de 60 millions d'euros.

Par cette convention, VINCI a également transféré à VINCI Concessions les engagements qu'il avait souscrits en sa qualité d'actionnaire du Consortium Stade de France envers ses partenaires, l'État ou les banques, tels qu'ils résultaient du contrat de concession signé le 29 avril 1995 et de la convention d'actionnaires signée le 24 juillet 1995.

Dans cette convention, VINCI Concessions a de plus déclaré se substituer, à compter de la cession, à VINCI dans les engagements souscrits par VINCI en faveur du Credit Suisse First Boston et de Financial Guaranty Insurance Company, dans le cadre de l'accord conclu avec les actionnaires du Consortium Stade de France du 29 juillet 1998.

Cette convention qui, par omission, n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration de VINCI, a été approuvée par ses soins lors de sa réunion du 9 janvier 2006.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 2 mars 2006
Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés — Salustro Reydel
Membre de KPMG International

Thierry Benoit — Bernard Cattenoz — Benoît Lebrun

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

1. IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Dénomination sociale : VINCI
Siège : 1, cours Ferdinand-de-Lesseps, F-92851 Rueil-Malmaison Cedex.
Téléphone : + 33 1 47 16 35 00.
Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration.
Législation : française.
Constitution : 1er juillet 1908.
Durée : durée initiale de 99 années, prorogée de 99 années le 21 décembre 1979, soit une expiration le 21 décembre 2078, sauf en cas de nouvelle prorogation ou de dissolution anticipée.
Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
Registre du commerce : 552 037 806 RCS Nanterre – Siret 552 037 806 00585 – Code NAF : 74.1J.
Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques : au siège social de VINCI et au greffe du tribunal de commerce de Nanterre.

OBJET SOCIAL (article 2 des statuts)

« La Société a pour objet :
– l'entreprise, sous toutes ses formes, de tous travaux publics et particuliers, notamment l'exploitation du fonds de commerce qui a été originairement apporté par la société Sainrapt et Brice et la continuation des activités de cette entreprise, spécialiste de tous travaux souterrains, de fondations, d'hydraulique et de ciment armé ;
– et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés.

La Société pourra faire lesdites opérations tant en France, dans les départements et territoires français d'outre-mer, qu'à l'étranger, soit seule, soit en participation, soit en négociation sous quelque forme que ce soit, soit directement, soit par cession, location ou régie, soit au courtage et à la commission.

Elle pourra, en outre, faire toutes exploitations, soit par elle-même, soit par tous autres modes sans aucune exception, créer toutes sociétés tant civiles que commerciales, faire tous apports à des sociétés existantes, fusionner ou s'allier avec elles, souscrire, acheter et revendre tous titres et droits sociaux, prendre toutes commandites et faire tous prêts, crédits et avances. »

RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES (extrait de l'article 19 des statuts)

« Sur le bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement de 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours si la réserve vient à être inférieure à ce dixième.
Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire.
Sur ce bénéfice distribuable, il est prélevé successivement par l'assemblée générale :
– les sommes reconnues utiles par le conseil d'administration pour constituer ou compléter toutes réserves ordinaires ou extraordinaires, ou pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant ;
– la somme nécessaire pour servir aux actionnaires, à titre de premier dividende, 5 % des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties, sans que, si le bénéfice d'une année ne permet pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur le bénéfice des années subséquentes ;
– le solde disponible après ces prélèvements est réparti entre toutes les actions, proportionnellement à la quotité du capital qu'elles représentent respectivement.

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Les modalités de mise en paiement des dividendes votées par l'assemblée générale sont fixées par elle, ou à défaut par le conseil d'administration. La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par décision de justice.

L'assemblée a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende – ou d'acomptes sur dividende – mis en distribution, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions. »

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES (article 17 et extrait de l'article 8 des statuts)

« Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur. Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans la convocation. Tout actionnaire peut, quel que soit le nombre de ses actions, participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme :
– soit d'une inscription nominative à son nom ;
– soit d'un certificat de l'intermédiaire habilité prévu par le décret n° 83-359 du 2 mai 1983 constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies deux jours au moins avant la réunion. Toutefois, le conseil d'administration peut abréger ou supprimer ce délai, à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut également, si le conseil d'administration le permet au moment de la convocation d'une assemblée générale, participer à cette assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication, dans les conditions et avec les réserves fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Cet actionnaire est alors réputé présent à cette assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires. Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et règlements, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute assemblée générale, soit par courrier, soit, sur décision du conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président du conseil d'administration s'il en a été désigné un et, sinon, par un membre du conseil d'administration spécialement délégué à cet effet par le conseil. À défaut, l'assemblée élit elle-même son président. Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. »

« Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit à une quotité, proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices ou du boni de liquidation. »

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS (extraits de l'article 10 bis des statuts)

« En complément des obligations prévues à l'alinéa premier de l'article L. 233-7 du Code du commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou qui cesse de détenir une fraction – du capital, des droits de vote ou des titres donnant accès à terme au capital de la Société – égale ou supérieure à 2 %, ou un multiple de cette fraction, y compris au-delà des seuils de déclaration prévus par les dispositions légales et réglementaires, est tenue de notifier à la Société, dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, le nombre total d'actions, de droits de vote ou de titres donnant à terme accès au capital qu'elle possède seule directement ou indirectement ou encore de concert. »

« L'inobservation de cette obligation peut être sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions ou droits y attachés excédant la fraction non déclarée, et ce pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification ci-dessus prévue.

La sanction est appliquée si elle fait l'objet d'une demande, consignée au procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital de la Société. »

IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES (extrait de l'article 10 bis des statuts)

« La Société est en droit de demander à l'organisme chargé de la compensation des titres et dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, le nom, la nationalité et l'adresse des personnes physiques ou morales détenant des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité des titres détenus par chacune d'elles et, le cas échéant, les restrictions dont ces titres peuvent être frappés. »

2. RELATIONS ENTRE LA SOCIÉTÉ ET SES FILIALES

2.1 RÔLE DU HOLDING VINCI VIS-À-VIS DE SES FILIALES

Le holding VINCI n'exerce pas d'activité opérationnelle propre. Les activités opérationnelles du Groupe sont réparties entre un grand nombre de filiales (1 704 sont consolidées au 31 décembre 2005), regroupées au sein de quatre pôles de métiers, dont les sociétés de tête sont VINCI Concessions, VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction. Par ailleurs, la société VINCI Immobilier, détenue directement par VINCI, réunit les activités immobilières précédemment exercées par les sociétés Sorif et Elige.

Le holding assure une fonction d'animation et de contrôle des entités opérationnelles. Dans ce cadre, il fournit à ses filiales des prestations d'assistance qui recouvrent les domaines suivants :

– participation à l'élaboration et à l'exécution de la stratégie des filiales, participation aux opérations d'acquisition ou de cession patrimoniales, étude et mise en œuvre de synergies industrielles et commerciales à l'intérieur du Groupe ;
– apport d'expertises dans les domaines administratif, juridique, social, fiscal, financier et de la communication ;
– fourniture d'avantages liés à la dimension et à la notoriété du Groupe : accès facilité à des partenaires de référence mondiale ; optimisation des conditions de financement, d'achat et d'assurance ; accès facilité aux autorités réglementaires ; relations publiques.

2.2 FLUX FINANCIERS ENTRE LE HOLDING VINCI ET SES FILIALES

Outre les remontées de dividendes, les principaux flux financiers entre le holding VINCI et ses filiales sont les suivants :

– rémunération de l'assistance rendue par le holding aux filiales : en contrepartie de l'assistance fournie aux filiales, le holding perçoit une rémunération correspondant aux coûts supportés, répercutés en fonction de l'importance des prestations effectuées. Pour l'exercice 2005, les rémunérations d'assistance perçues par VINCI auprès de ses filiales ont représenté un montant total de 66 millions d'euros ;
– centralisation de la trésorerie : la trésorerie excédentaire des filiales est, en règle générale, placée auprès du holding dans le cadre d'un système de *cash pooling*. En contrepartie, le holding assure le financement des besoins de trésorerie des filiales. Le holding intervient, pour son compte et celui des filiales, sur les marchés monétaires et financiers pour réaliser les placements et les emprunts nécessaires dans le cadre du *cash pooling*.
– En outre, VINCI peut ponctuellement être amené à consentir des prêts à moyen terme à certaines filiales. Au 31 décembre 2005, ces opérations représentaient un encours de 8,6 millions d'euros ;
– conventions réglementées : voir le « Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées », page 293.

3. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE VINCI

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques (à l'exception des franchissements de seuils – cf. paragraphe 1).

La 19e résolution de l'assemblée générale mixte de VINCI du 28 avril 2005 a décidé de diviser par deux la valeur nominale de l'action. Au 31 décembre 2005, le capital social de VINCI s'élevait à 983 181 370 euros, divisé en 196 636 274 actions d'une valeur nominale de 5 euros chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie. Les actions VINCI sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, et sont librement cessibles.

3.1 ÉVOLUTION DU CAPITAL SUR CINQ ANS

	Augmentation (réduction) du capital (en euros)	Prime d'émission, d'apport ou de fusion (en euros)	Nombre d'actions émises ou annulées [1]	Nombre d'actions composant le capital social [1]	Montant du capital social (en euros)
Situation au 31/12/00				**158 309 202**	**791 546 010**
Plan d'épargne du groupe	30 403 080	119 425 875	6 080 616	165 245 566	826 227 830
Levées d'options de souscription	4 278 740	5 972 017	855 748	159 164 950	795 824 750
Fusion avec SOGEPARC	2 447 880	11 582 754	489 576	165 735 142	828 675 710
Fusion avec SOGEPAG	123 400	464 170	24 680	165 759 822	828 799 110
Situation au 31/12/01				**165 759 822**	**828 799 110**
Réduction du capital	– 30 835 930	– 164 629 763	– 6 167 186	165 746 734	828 733 670
Plan d'épargne du groupe	24 727 140	103 465 894	4 945 428	171 913 920	859 569 600
Levées d'options de souscription	6 043 350	13 844 042	1 208 670	166 968 492	834 842 460
Situation au 31/12/02				**165 746 734**	**828 733 670**
Réduction du capital	– 4 200 000	– 22 671 065	– 840 000	164 906 734	824 533 670
Plan d'épargne du groupe	9 068 480	32 271 850	1 813 696	166 720 430	833 602 150
Levées d'options de souscription	4 348 170	7 436 443	869 634	167 590 064	837 950 320
Situation au 31/12/03				**167 590 064**	**837 950 320**
Réduction du capital	– 55 335 000	– 402 166 161	– 11 067 000	156 523 064	782 615 320
Plan d'épargne du groupe	21 840 500	86 888 477	4 368 100	160 891 164	804 455 820
Levées d'options de souscription	33 682 210	117 231 545	6 736 442	167 627 606	838 138 030
Situation au 31/12/04				**167 627 606**	**838 138 030**
Réduction du capital	– 12 500 000	– 112 613 432	– 2 500 000	165 127 606	825 638 030
Plan d'épargne du groupe	22 221 105	136 222 479	4 444 221	169 571 827	847 859 135
Levées d'options de souscription	22 452 345	89 460 904	4 490 469	174 062 296	870 311 480
Conversion Oceane 2001-2007	57 341 310	458 730 480	11 468 262	185 530 558	927 652 790
Conversion Oceane 2002-2018	55 528 580	444 228 640	11 105 716	196 636 274	983 181 370
Situation au 31/12/05				**196 636 274**	**983 181 370**

[1] *Ajusté de la division par deux de la valeur nominale de l'action intervenue en mai 2005.*

3.2 AUTORISATIONS D'AUGMENTER LE CAPITAL ET AUTRES AUTORISATIONS FINANCIÈRES CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les autorisations actuellement en vigueur sont les suivantes :

	Date de l'assemblée	Échéance	Montant maximum autorisé (valeur nominale)
Émissions d'obligations ou d'autres titres de créance	14/05/03 (8e résolution)	13/05/08	1 500 millions d'euros
Émissions de toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances	28/04/05 (20e résolution)	27/06/07	2 000 millions d'euros
Rachats d'actions	28/04/05 (8e résolution)	27/10/06	1 200 millions d'euros [1] 10 % du capital
Réductions du capital	28/04/05 (9e résolution)	27/10/06	10 % du capital par périodes de 24 mois
Augmentations du capital par l'incorporation de réserves	06/06/02 (15e résolution)	05/06/07	[2]
Émissions, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital	28/04/05 (10e résolution)	27/06/07	400 millions d'euros [3] (actions) 2 000 millions d'euros [4] (titres de créance)
Émissions, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'Oceane	28/04/05 (11e résolution)	27/06/07	200 millions d'euros [3] [5] (actions) 2 000 millions d'euros [4] (titres de créance)
Émissions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes valeurs mobilières représentatives de créances sur la société et donnant accès au capital autres que des Oceane	28/04/05 (12e résolution)	27/06/07	200 millions d'euros [3] [5] (actions) 2 000 millions d'euros [4] (titres de créance)
Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires	28/04/05 (13e résolution)	27/06/07	15 % de l'émission initiale [3]
Émissions de toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société	28/04/05 (14e résolution)	27/06/07	10 % du capital social
Augmentations du capital réservées aux salariés de VINCI et de ses filiales dans le cadre de plans d'épargne	12/12/01 (14e et 15e résolutions)	11/12/06	10 % du capital [6]
Augmentations du capital réservées aux salariés de certaines filiales étrangères de VINCI dans le cadre de plans d'épargne	28/04/05 (17e résolution)	27/06/07	10 % du capital [6]
Augmentations du capital réservées aux salariés des filiales de VINCI situées aux États-Unis, dans le cadre de plans d'épargne	06/06/02 (16e résolution)	05/06/07	1 % du capital [6]
Augmentations du capital réservées à des établissements financiers ou à des sociétés créées spécifiquement dans le cadre de plans d'épargne au bénéfice des salariés de certaines filiales étrangères de VINCI	04/05/04 (12e résolution)	03/05/06	10 % du capital [6]
Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions	14/05/03 (10e résolution)	13/07/06	5 % du capital (options de souscription) [7] 10 % du capital (options d'achat) [8]

[1] *En valeur réelle.*

[2] *Montant total des réserves capitalisables.*

[3] *Le montant nominal cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des dixième, onzième, douzième et treizième résolutions de l'assemblée du 28 avril 2005 ne peut excéder 400 millions d'euros.*

[4] *Ces montants ne se cumulent pas. Les 2 000 millions d'euros correspondent à un plafond global pour les résolutions concernées.*

[5] *Le montant nominal cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des onzième et douzième résolutions de l'assemblée du 28 avril 2005 ne peut excéder 200 millions d'euros.*

[6] *Ces montants ne se cumulent pas. Le plafond global pour toutes les résolutions concernées est de 10 %.*

[7] *Le nombre d'options de souscription consenties en vertu de cette autorisation ne pourra porter sur un nombre d'actions à souscrire supérieur à 5 % du nombre des actions composant le capital au moment où le conseil prend sa décision.*

[8] *Le nombre d'options d'achat consenties en vertu de cette autorisation ne pourra donner lieu à la détention à tout moment par VINCI d'un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social apprécié le jour où le conseil attribue ces options.*

3.3 RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2005

	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de votes	% des droits de vote	Nombre d'actionnaires
Salariés (FCPE)	16 732 490	8,5 %	16 732 490	8,8 %	50 514
Autodétention [1]	6 835 016	3,5 %	—	—	—
Total non flottant	**23 567 506**	**12,0 %**	**16 732 490**	**8,8 %**	**49 730**
Mandataires sociaux	4 056 380	2,1 %	4 056 380	2,1 %	17
Autres actionnaires individuels (France)	18 208 975	9,2 %	18 208 975	9,6 %	106 221
Autres actionnaires individuels (étranger)	1 805 813	0,9 %	1 805 813	1,0 %	1 308
Total actionnaires individuels [2]	**24 071 168**	**12,2 %**	**24 071 168**	**12,7 %**	**107 546**
Investisseurs institutionnels (France)	49 349 232	25,1 %	49 349 232	26,0 %	125
Investisseurs institutionnels (étranger)	99 648 368	50,7 %	99 648 368	52,5 %	323
Total investisseurs institutionnels [2]	**148 997 600**	**75,8 %**	**148 997 600**	**78,5 %**	**448**
Total	**196 636 274**	**100,0 %**	**189 801 258**	**100,0 %**	**157 724**

[1] *Actions propres détenues par la société VINCI. Il n'existe pas d'actions d'autocontrôle (i.e. actions propres qui seraient détenues par une société à laquelle VINCI participe directement ou indirectement à plus de 50 %).*

[2] *Estimations au 31 décembre 2005 sur la base de l'actionnariat nominatif, du relevé des titres au porteur identifiables (TPI) et d'une enquête d'actionnariat auprès des investisseurs institutionnels.*

Actionnariat salarié

Les caractéristiques du plan d'épargne du Groupe sont décrites dans la partie « Responsabilité sociale », page 120.

Droits de vote

Il n'y a ni droit de vote double, ni limitation des droits de vote. La différence entre la répartition du capital et la répartition des droits de vote provient des actions autodétenues, qui n'ont pas le droit de vote.

Franchissements de seuil

Aux termes des déclarations de franchissement du seuil légal de 5 % ou du seuil statutaire de 2 % du capital ou des droits de vote reçues par la Société, les actionnaires identifiés comme détenant plus de 2 % du capital ou des droits de vote, autres que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus, sont les suivants :

– Morgan Stanley (déclaration du 28 décembre 2005) ;
– Caisse nationale des Caisses d'Epargne (déclaration du 20 décembre 2005) ;
– Highfields Capital (déclaration du 1er novembre 2005).

Pactes d'actionnaires

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun pacte d'actionnaires ou groupe d'actionnaires partenaires, ni aucune action de concert.

Actionnariat au nominatif

Au 31 décembre 2005, la Société comptait 948 actionnaires au nominatif pur et 628 actionnaires au nominatif administré.

Évolution de la répartition du capital et des droits de vote sur les trois derniers exercices

	Situation au 31/12/2005			Situation au 31/12/2004			Situation au 31/12/2003		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Salariés (FCPE)	16 732 490	8,5 %	8,8 %	15 131 916	9,0 %	9,3 %	15 375 308	9,2 %	9,6 %
Autodétention	6 835 016	3,5 %	—	4 718 706	2,8 %	—	8 244 544	4,9 %	—
Dalkia (Veolia Environnement)	—	—	—	—	—	—	1 602 588	1,0 %	1,0 %
Autres	173 068 768	88,0 %	91,2 %	147 776 984	88,2 %	90,7 %	142 367 624	84,9 %	89,4 %
Total	**196 636 274**	**100,0 %**	**100,0 %**	**167 627 606**	**100,0 %**	**100,0 %**	**167 590 064**	**100,0 %**	**100,0 %**

3.4 PACTES D'ACTIONNAIRES OU CONVENTIONS

En novembre 2004, VINCI a conclu avec l'État et la société des Autoroutes du Sud de la France un accord sur le capital et la gouvernance de l'entreprise.

Ses principaux termes sont les suivants :
- l'État s'engage à permettre la cooptation d'un administrateur proposé par VINCI au conseil d'administration d'ASF (en application de cet engagement, VINCI a été coopté en qualité d'administrateur le 15 décembre 2004) ;
- VINCI s'engage à ne pas accroître sa participation dans le capital d'ASF au-delà de 23 % pendant toute la durée du pacte et à inscrire au nominatif tous les titres ASF qu'il détient ;
- VINCI s'engage, aussi longtemps que la clause de plafonnement de sa participation s'appliquera, à ne pas solliciter la désignation d'administrateurs supplémentaires ;
- VINCI s'engage à voter en assemblée générale en faveur de tous contrats de concessions, conclus entre ASF et l'État ou de toutes modifications de ces contrats, dès lors que ces contrats ou modifications auront été approuvés par le conseil d'administration d'ASF ;
- VINCI s'engage à préserver et favoriser l'indépendance du management de la société ;
- le représentant de VINCI au conseil d'administration d'ASF ne participera à aucune délibération susceptible de constituer un conflit d'intérêt entre les deux sociétés ;
- VINCI consent à l'État un droit de préemption pour le cas où le Groupe déciderait de céder une fraction du capital d'ASF supérieure à 5 %, y compris dans l'hypothèse où VINCI envisagerait de céder plus de 5 % du capital par des cessions successives dans une période de six mois.

Ce pacte prendra fin le 31 décembre 2007 ou dans l'un des cas suivants :
- si la participation de l'État devient inférieure à 50 % du capital ;
- si un tiers acquiert une participation supérieure à 10 % du capital d'ASF ;
- si un tiers initie une offre publique sur les titres d'ASF.

Il est rappelé que l'État a décidé, le 14 décembre 2005, de céder à VINCI sa participation de 50,4 % dans la société des Autoroutes du Sud de la France.

En dehors de ce pacte, VINCI n'a pas conclu de conventions ou de pactes dont la teneur est susceptible d'avoir un impact significatif sur le cours de son titre. La constitution par VINCI de sociétés conjointement avec des tiers a pu donner lieu à la conclusion de conventions. C'est notamment le cas de Cofiroute, du Consortium Stade de France, de Doris Engineering et des sociétés constituées spécifiquement pour l'obtention et la gestion de contrats de concessions d'infrastructures.
Ces conventions ont principalement pour objet d'aménager les droits respectifs des actionnaires en cas de cession de titres et, le cas échéant, de fixer certains principes de fonctionnement des organes de direction.

3.5 MARCHÉ DE L'ACTION VINCI

L'action VINCI se négocie sur le marché réglementé de l'Eurolist d'Euronext Paris (compartiment A) et fait partie des valeurs composant les indices CAC 40, NextCAC 70, Euronext 100, DJ Stoxx, NextPrime, Aspi Eurozone et Dow Jones Sustainability Indexes.
Le cours de bourse et le volume des transactions réalisées sur l'action VINCI ont évolué de la manière suivante au cours des 18 derniers mois (source Euronext Paris) :

		Cours moyen [1] (en euros)	Plus haut [2] (en euros)	Plus bas [2] (en euros)	Transactions (en nombre de titres)	Capitaux échangés (en millions d'euros)
2004	août	43,25	44,65	41,55	18 478 222	797,5
	septembre	45,24	46,80	43,45	23 838 392	1 078,7
	octobre	46,88	47,78	45,63	19 022 010	891,9
	novembre	45,99	48,00	44,88	23 948 308	1 103,0
	décembre	48,49	50,15	46,63	20 838 530	1 004,4
2005	janvier	52,33	55,05	49,30	21 361 208	1 113,6
	février	56,22	58,40	53,40	25 346 724	1 418,8
	mars	56,25	58,20	54,40	26 947 786	1 504,9
	avril	56,64	58,35	55,55	23 663 436	1 340,8
	mai	60,57	62,15	58,25	18 063 802	1 545,8
	juin	64,82	69,50	61,10	23 797 723	1 547,7
	juillet	68,29	70,70	66,30	21 363 455	1 459,9
	août	70,09	73,45	66,75	22 495 437	1 582,1
	septembre	71,66	73,50	70,00	22 905 398	1 616,6
	octobre	66,68	72,75	62,20	31 555 559	2 107,9
	novembre	65,92	70,15	61,95	36 242 570	2 386,5
	décembre	71,10	74,80	66,65	48 965 388	3 482,4
2006	janvier	74,65	78,15	70,80	33 047 100	2 466,3

[1] *Moyenne des cours de clôture.*

[2] *Cours en séance.*

Note : données ajustées de la division par deux du nominal de l'action VINCI intervenue en mai 2005.

Voir également la partie « Bourse et actionnariat », page 14.

RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

1. ATTESTATION DES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

« Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant aux pages 283 et 292 dudit document. Ces rapports ne contiennent pas d'observations. »

Antoine Zacharias
Président du conseil d'administration

Xavier Huillard
Directeur général

2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Nom des commissaires aux comptes

Commissaires titulaires
Salustro Reydel
Membre de KPMG International
8, avenue Delcassé - 75008 Paris
(Bernard Cattenoz et Benoît Lebrun)
Début du premier mandat : 23 juin 1989.
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes 2006.

Deloitte & Associés
L'assemblée générale mixte de VINCI du 28 avril 2005 a, par sa septième résolution, constaté le changement de dénomination de « Deloitte Touche Tomatsu Audit » en « Deloitte & Associés ».

185, avenue Charles-de-Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine
(Thierry Benoit)
Début du premier mandat : 30 mai 2001.
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes 2006.

Commissaires suppléants
François Pavard
8, avenue Delcassé - 75008 Paris
Début du premier mandat : 16 juin 1995.
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes 2006.

BEAS SARL
7-9, villa Houssay - 92200 Neuilly-sur-Seine
Date du premier mandat : 30 mai 2001.
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes 2006.

Les commissaires aux comptes de la société sont inscrits comme commissaires aux comptes auprès de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes et placés sous l'autorité du Haut Conseil du commissariat aux Comptes.

3. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Réseau Deloitte				Réseau Salustro Reydel			
(en millions d'euros)	**2005**	**%**	**2004**	**%**	**2005[1]**	**%**	**2004[2]**	**%**
Audit								
Commissariat aux comptes	7,7	90 %	5,9	75 %	6,3	89 %	5,7	85 %
Missions accessoires	0,8	9 %	1,7	22 %	0,7	10 %	0,9	12 %
Sous-total audit	**8,5**	**99 %**	**7,6**	**97 %**	**7,0**	**99 %**	**6,6**	**97 %**
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social	0,1	1 %	0,3	3 %	0,1	1 %	0,2	3 %
Autres	—	0 %	0,0	—	—	0 %	—	—
Sous-total autres prestations	**0,1**	**1 %**	**0,3**	**3 %**	**0,1**	**1 %**	**0,2**	**3 %**
Total	**8,6**	**100 %**	**7,9**	**100 %**	**7,1**	**100 %**	**6,8**	**100 %**

1. – En 2005 : *Salustro Reydel membre du réseau KPMG.*

2. – En 2004 : *Salustro Reydel membre du réseau RSM.*

4. RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Christian Labeyrie, directeur général adjoint, directeur financier du Groupe, membre du comité exécutif et secrétaire du conseil d'administration (+33 1 47 16 48 65).

Pierre Coppey, directeur général adjoint, directeur de la communication, des ressources humaines et des synergies du Groupe et membre du comité exécutif (+ 33 1 47 16 30 07).

5. INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

– les comptes consolidés de l'exercice 2003 établis en application des normes comptables françaises, ainsi que le rapport des contrôleurs légaux y afférent, figurant en pages 133-181 et 188 du document de référence 2003 déposé à l'AMF le 31 mars 2004 sous les numéros D.04-0368,

– les comptes consolidés de l'exercice 2004 établis en application des normes comptables françaises, ainsi que le rapport des contrôleurs légaux y afférent, figurant en pages 171-217 et 218 du document de référence 2004 déposé à l'AMF le 31 mars 2005 sous le numéro D.05-0310.

6. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Sont notamment disponibles sur le site Internet de la société (www.vinci.com) les documents suivants :

– le document de référence déposé sous forme de rapport annuel auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 mars 2006 ;

– l'actualisation du document de référence 2004 déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 juillet 2005 sous le numéro D.05-310-A01 ;

– les documents de référence 2003 et 2004 déposés sous forme de rapport annuel auprès de l'Autorité des marchés financiers les 31 mars 2004 et 2005 sous les numéros D.04-0368 et D.05-0310 ;

– les communiqués financiers.

Les statuts de VINCI peuvent être consultés au siège social de VINCI, 1, cours Ferdinand-de-Lesseps, 92851 Rueil-Malmaison Cedex (+ 33 1 47 16 35 00).

TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

La présente table permet d'identifier les informations à inclure dans le rapport annuel déposé comme document de référence.

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004		Document de référence
1. Personnes responsables		**304**
2. Contrôleurs légaux des comptes		**304**
3. Informations financières sélectionnées		
3.1	Informations financières historiques	8-9, 189
3.2	Informations financières intermédiaires	NA
4. Facteurs de risque		**182-184**
5. Informations concernant l'émetteur		
5.1	Histoire et évolution de la société	
5.1.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	296
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	296
5.1.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	296
5.1.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	296
5.1.5	Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	Rabat
5.2	Investissements	
5.2.1	Principaux investissements réalisés	180, 192, 207-213, 223-224
5.2.2	Principaux investissements en cours	187, 222, 256-257
5.2.3	Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur	187, 222, 256-257
6. Aperçu des activités		
6.1	Principales activités	1, 10, 12-13, 23-103
6.2	Principaux marchés	206-207, 210
6.3	Événements exceptionnels	NA
6.4	Degré de dépendance aux brevets, licences, contrats industriels, commerciaux, ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	NA
6.5	Positionnement concurrentiel	1, 29, 43, 46, 52, 68, 84
7. Organigramme		
7.1	Description du Groupe	11, 298
7.2	Liste des filiales importantes	11, 279-282, 291
8. Propriétés immobilières, usines et équipements		
8.1	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée et toute charge majeure pesant dessus	188
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	132-140

9. Examen de la situation financière et du résultat

9.1	Situation financière	9, 180-181
9.2	Résultat d'exploitation	
9.2.1	Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	NA
9.2.2	Explication des changements du chiffre d'affaires ou des produits	176-177
9.2.3	Stratégie ou facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	182-184

10. Trésorerie et capitaux

10.1	Informations sur les capitaux	180-181, 190-191, 240-247
10.2	Source et montant des flux de trésorerie	179-180, 192
10.3	Information sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	240-252
10.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	183
10.5	Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus	187

11. Recherche et développement, brevets et licences — 144-146

12. Informations sur les tendances

12.1	Principales tendances ayant affecté la production depuis la fin du dernier exercice	187
12.2	Engagement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	187

13. Prévisions ou estimations du bénéfice — NA

14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale

14.1	Organes d'administration et de direction	153-158, 160
14.2	Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	158-159

15. Rémunération et avantages

15.1	Montant de la rémunération et avantages en nature	162-165, 168
15.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	165

16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction

16.1	Date d'expiration des mandats actuels	153-158
16.2	Contrat de service liant les membres des organes d'administration	158-159, 293-295
16.3	Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	160-161
16.4	Conformité au gouvernement d'entreprise en vigueur	158-159

17. Salariés

17.1	Nombre de salariés	121, 208-209
17.2	Participation et *stock-options*	163
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	120, 233-234

18. Principaux actionnaires

18.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	301
18.2	Existence de droits de vote différents	301
18.3	Détention ou contrôle de l'émetteur, directement ou indirectement	NA
18.4	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA

19. Opérations avec des apparentés		**255-256, 293-295**
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
20.1	Informations financières historiques	189-292, 305
20.2	Informations financières *pro forma*	NA
20.3	États financiers	189-193
20.4	Vérification des informations historiques annuelles	304
20.5	Date des dernières informations financières	NA
20.6	Informations financières intermédiaires	NA
20.7	Politique de distribution des dividendes	17, 181, 290
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	260-261
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis la fin du dernier exercice	187
21. Informations complémentaires		
21.1	Capital social	165-168, 195, 230-234, 299-300
21.2	Acte constitutif et statuts	152, 159-163, 165, 296-297, 299, 301
22. Contrats importants		**194**
23. Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclaration d'intérêts		**NA**
24. Documents accessibles au public		**304**
25. Informations sur les participations		**291**

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

Le présent document de référence se compose du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 3 mars 2006 et du rectificatif déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 14 mars 2006, conformément à l'article 212-13 du Réglement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Photos : Christophe Bailleul – Xavier Boymond – Can Am Production / Sylvain Robineau – CNES (photo 3D sur Soyouz page 97) – Augusto Da Silva / Graphix Images – Guillaume Daveau – Thomas Deschamps / Graphix Images – Brian Dressler – Cyrille Dupont – Thierry Duvivier / Agence Trilogi'c – Guy Durand – Jérôme Equer – Jacques Florsch – Michel Garnier – Axel Heise – Cédric Helsly – Richard Kalvar / Magnum Photos – Alain Kernévez – Jean-Paul Kieffer / Objectif lune – Julien Mathiot – Médecins du Monde – Ministère des travaux publics du Chili – Musée Guimet – Stéphane Olivier – Véronique Paul / Graphix Images – François Poche / Atelier Culturel – Photothèque ASF – Photothèque Escota / Y. Collet – Laurent Rothan – Govin Sorel – Marc Trotsky – Francis Vigouroux – Benoît Voisin – Laurent Zylbermann / Graphix Images – Photothèques VINCI et filiales – DR. **Conception et réalisation :** Stratéus.

VINCI - 1, COURS FERDINAND-DE-LESSEPS, 92851 RUEIL-MALMAISON CEDEX - FRANCE
TÉL. : + 33 1 47 16 35 00 - FAX : + 33 1 47 51 91 02
HTTP://WWW.VINCI.COM